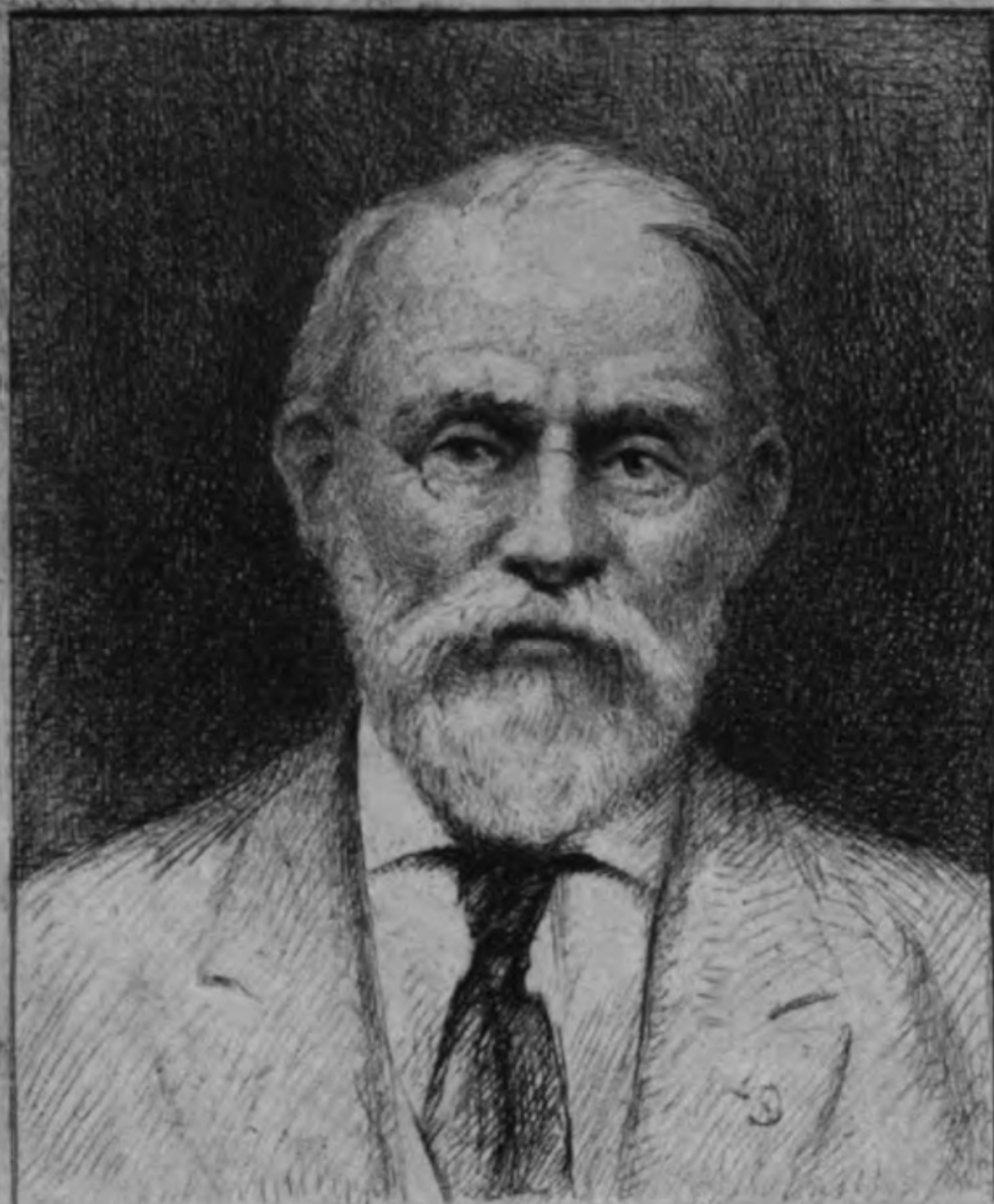


Mémoires

de la

Société des Lettres
Sciences et Arts

de Bar-le-Duc



QUATRIÈME SÉRIE

X

Mémoires

de la

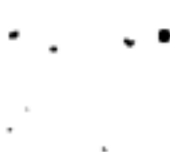
Société des Lettres
Sciences et Arts

de

Bar-le-Duc

IV[e] Série, Tome X





BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

—

1912

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois.



La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME X
IVe SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

1° *Index du* **Bulletin mensuel** *pour l'année 1912.*

Archéologie. — Sigillographie. — Numismatique.

Notes historiques.

Biographie. — Généalogie.

Géographie.

Bibliographie.

Nécrologie.

Variétés.

2e *Index des* **Mémoires**.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

PROCÈS-VERBAUX

ET

BULLETIN MENSUEL

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

BAR-LE-DUC



1912



BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

36, Rue Rousseau, 36

—

1912

« La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications » (art. 23 des *Statuts*).

« Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau » (art. 24 des *Statuts*).

AVIS

MM. les Associés nouvellement reçus, qui désireraient compléter la 4e série des Mémoires (t. I à VIII, 1902 à 1910), pourront se procurer ces volumes au prix, exceptionnellement réduit pour eux, de 4 francs le volume, en s'adressant au Secrétariat. Nous ne saurions trop engager nos confrères à compléter leurs collections dont plusieurs volumes sont épuisés et très rares.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 1 — JANVIER 1912

La Société se réunira *le mercredi 3 Janvier 1912*, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° M. Alexandre MARTIN : Comment on allait de Bar-le-Duc à Paris en 1788 ;

2° M. BRAYE : Le tableau de Notre-Dame des Vertus conservé dans l'église de Ligny ;

3° M. l'abbé AIMOND : La reconnaissance des restes des ducs de Bar au début du XIXe siècle ;

4° M. LHUILLIER : Les Macquart du Barrois ;

5° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 Novembre 1911.

Présidence du général COLARD, *président.*

Sont présents : MM. BRAYE, COLLIN, COLLOT, D'ARBOIS, ELARDIN, FORÊT, GOBLET, JOYEUX, LHUILLIER, MARTIN, RETTET, VIGO.

Se font excuser : MM. FRISTOT et RIDET.

INFORMATIONS : M. DAVILLÉ, professeur d'histoire au Lycée, st élu membre correspondant, conformément aux conclusions du rapport de M. D'ARBOIS.

M. Breton remercie de son admission au nombre des membres correspondants.

M. Rettet, membre correspondant, devient sur sa demande membre titulaire.

La bibliothèque de notre Société, qui était fort à l'étroit dans un galetas poussiéreux et peu accessible, vient d'être transportée dans une pièce spacieuse et claire du second étage de l'Hôtel de Ville. Grâce au zèle de quelques membres, ce déplacement a pu se faire sans grands frais ni désordre ; aux premiers beaux jours, nos collections et les envois des sociétés correspondantes seront rangés méthodiquement et pourront être mis à la disposition de nos confrères. La partie de notre bibliothèque installée depuis plusieurs années aux archives du département et qui comprend tous les ouvrages d'histoire et de géographie régionales, est toujours disposée et classée dans un local à part, malgré le trouble apporté dans l'organisation du dépôt par le déménagement de la plus grande portion des papiers et leur entassement dans les quelques salles, que laisse disponibles la démolition de presque tous les bâtiments. Ces livres d'intérêt, qu'on pourrait qualifier de local, sont très fréquemment consultés et peuvent être prêtés à tous les membres de la Société qui se présentent dans les bureaux des archives et signent au registre de prêt. Nous faisons appel à ceux de nos confrères qui possèdent des livres d'histoire lorraine et barroise et consentiraient à enrichir nos collections. La publication d'un catalogue très succinct est à l'étude.

Lectures : M. Vigo expose la situation, l'aménagement, et les derniers accroissements de la nouvelle bibliothèque de la ville de Bar (v. plus loin, p. vi).

M. Dusseaux a trouvé dans un registre des délibérations de la ville de Ligny une offre de confitures faites par cette ville à la maréchale de Luxembourg en 1742. Ce passage prouve que depuis très longtemps on fabriquait des confitures à Ligny, comme à Bar (v. plus loin, p. ix).

VARIÉTÉS

Les développements de la Société des Lettres.

Nous avons trouvé dans les papiers du pasteur Dannreuther la notice suivante, qu'il nous a semblé intéressant de mettre sous les yeux de tous les membres de la Société, tant elle en accuse les grands progrès depuis son origine. Ce n'est pas sans fierté que l'a écrite celui qui fut l'un des principaux artisans de cet essor, et nous n'en devons que plus déplorer la disparition de notre très dévoué secrétaire.

« La Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc a été fondée en février 1870 pour grouper les éléments littéraires, scientifiques et artistiques du chef-lieu du département de la Meuse. On peut croire que la réorganisation du Comité des travaux historiques et scientifiques sous le ministère de M. Rouland et les encouragements donnés alors aux sociétés savantes favorisèrent cette création, depuis longtemps désirée et dont les statuts étaient prêts dès 1838, rédigés par MM. Millot et Paulin Gillon. Ce dernier (député de la Meuse à l'Assemblée nationale) fut le premier président de l'association, qui fit approuver ses statuts par l'autorité compétente (arrêté préfectoral du 8 mars 1870) et siéga depuis, non sans interruption motivée par les événements, du 1er août 1870 au 1er août 1871.

« L'activité de la société se manifesta dès lors par des séances mensuelles, par la formation d'une bibliothèque, par une collaboration officieuse au développement du musée municipal ; enfin et principalement par la publication d'un volume annuel de Mémoires, dont le 1er, daté de 1871, est une mince brochure de 155 pages in-8°, tandis que le 37e, qui porte la date de 1909, est un volume de CXXVIII et 266 pages accompagné de gravures et cartes en couleurs. La première liste de membres réunit 56 noms, tandis que celle du 14 juin 1910 comprend 4 membres honoraires, 52 titulaires et 200 correspondants, en tout 256 membres.

« Cette progression suffirait au besoin à démontrer la prospérité de l'association, l'utilité de son existence, et la faveur croissante dont elle jouit dans le public. Alors qu'en 1870 la plupart des membres résidaient à Bar-le-Duc, la société s'est peu à peu étendue au-delà des limites de cette ville et a recruté des membres dans le reste du département et dans toute la France. Les études présentées à la Commission de publication ont été plus nombreuses, ce qui a permis de faire une sélection avantageuse dans les mémoires admis à l'impression.

« On peut considérer comme un progrès ce fait que les collaborateurs, sans négliger les vues générales, se sont de plus en plus attachés aux travaux d'intérêt régional dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie, de la géographie, etc. La publication de documents inédits a été favorisée et a donné lieu à des volumes spéciaux. Des subventions (jusqu'ici très modestes) ont été accordées pour des publications artistiques et pour des fouilles archéologiques. Le concours de la société est souvent réclamé pour la conservation de monuments historiques, et elle pourrait si elle disposait de ressources moins réduites, exercer dans cet ordres d'idées une influence utile.

« Jusqu'ici son budget est exclusivement alimenté par les cotisations de ses membres.

H. DANNREUTHER ».

MÉMOIRES

La nouvelle bibliothèque de la ville de Bar.

C'est dans les bâtiments du quai Carnot laissés vacants par le transfert de l'école primaire supérieure de filles, qu'ont été disposées les salles de la nouvelle bibliothèque. Rien n'a été négligé pour que l'air et la lumière, non moins nécessaires à la conservation des livres qu'à leur maniement et à leur recherche rapides au bénéfice d'un public toujours impatient,

soient répandues abondamment dans des salles aussi spacieuses, aussi éclairées que les chambres des combles de l'hôtel de ville, où avaient été reléguées jusqu'ici les collections municipales, étaient exiguës et obscures.

La salle de lecture est vaste, parfaitement aérée et de hautes et larges fenêtres y font pénétrer la lumière de deux côtés. Le soir, l'éclairage au gaz permettra d'ouvrir la bibliothèque à la plus humble catégorie des lecteurs, celle qui était privée jusqu'à présent de la jouissance des livres, patrimoine commun de tous les habitants de la ville. Contre l'une des parois de cette salle ont été appliqués des rayonnages qui recevront tous les ouvrages de référence : encyclopédies, dictionnaires, répertoires étendus, annuaires régionaux, atlas courants, inventaires. Le lecteur aura sous la main tout ce qui doit être l'objet d'une consultation hâtive et épargner son temps comme celui que met à son service le bibliothécaire, heureux de remplir le premier de ses devoirs.

Une séance du soir aura donc lieu tous les jeudis de 8 heures à 10 heures : y seront reçues toutes les personnes qui désireront consulter les ouvrages de référence, les revues, les journaux, ou emprunter des livres désignés aux autres heures d'ouverture. Cette innovation permettra d'augmenter beaucoup le nombre des lecteurs, en facilitant leur admission à la bibliothèque, d'autant plus que la gratuité votée par le Conseil municipal sur la demande du Ministre de l'Instruction publique, ne pourra plus en écarter ceux qui ne pouvaient prélever sur leurs maigres ressources une cotisation relativement élevée et dont le principe était fort contestable, comme l'application aux étrangers difficile.

Les services de lecture et de prêt à l'extérieur viennent d'être réglementés à nouveau avec une précision qui permet de diminuer dans une mesure aussi large que possible tous les dangers de détérioration ou de perte.

Dans le voisinage immédiat de la salle de lecture, se trouve une petite salle d'exposition où a été classée la collection léguée à la ville par le savant archéologue barrisien Maxe-Verly. Des rayons et des vitrines renferment ses livres, ses gravures, ses

médailles, ses objets d'art. Beaucoup de nos confrères ont déjà utilisé avec profit pour leurs études d'archéologie ou d'histoire les matériaux amassés avec une patience et un choix dignes d'admiration par cet amateur éclairé, avide de recueillir tout ce qui pouvait contribuer à étendre sa connaissance du passé le plus lointain de sa petite patrie, Bar et le Barrois.

Au fond de la cour et contigus à la salle de lecture et à la salle Maxe-Verly, s'élèvent les bâtiments construits en ciment armé qui renferment les livres. Suivant la conception moderne, ce sont de véritables magasins, où l'on a eu pour seule préoccupation de mettre le plus de livres possible sous la main du bibliothécaire. Au rez-de-chaussée, une salle unique d'une longueur de vingt-quatre mètres et de près de sept mètres de largeur contient quinze épis de trois travées chacune, où pourront trouver place 30.000 volumes. La même disposition a été suivie au premier étage, qui n'offre aussi qu'une salle de dimension semblable permettant de loger un nombre de volumes aussi grand qu'à l'étage inférieur.

On accède au premier étage par un escalier aisé et large, installé au centre des bâtiments. Son palier donne aussi entrée dans une petite pièce prenant jour sur le jardin et qui est affectée aux manuscrits.

Donnons quelques détails sur la construction des bâtiments : les planchers du rez-de-chaussée sont élevés sur des sous-sols ventilés; au premier étage et au grenier le ciment armé remplace le parquet; les fermes et les chevrons de la toiture sont en fer. Contre le feu et l'humidité, ces ennemis jurés des livres, toute précaution paraît avoir été prise. Les deux grandes salles ont été aménagées pour recevoir 60.000 volumes. Des terrains restés libres aux deux extrémités du bâtiment rendraient possible une extension de près du double. Ainsi l'avenir de la bibliothèque paraît largement assuré, comme sa bonne conservation dans le présent.

N'était le pénible événement qui a provoqué le dernier accroissement de la bibliothèque, la mort de notre regretté confrère M. Dannreuther, qui a été un coup cruel pour tous

les érudits et les amis des livres que peut contenir notre ville, nous nous réjouirions de l'enrichissement qu'est venu apporter à notre bibliothèque l'apport d'environ 2.000 volumes réunis avec un soin diligent par l'historien si connu et tant apprécié du protestantisme français et du pays Barrois. Au cours de sa longue et pénible maladie, M. Dannreuther, qui était depuis de nombreuses années, secrétaire du comité d'inspection de la bibliothèque, avait manifesté plusieurs fois son intention de faire réunir après sa mort ses livres à ceux de la bibliothèque municipale. Son désir a été mis à exécution avec un soin pieux par sa veuve. Le maire de Bar et le conservateur de la bibliothèque ont tenu à exprimer à Madame Dannreuther, au nom de la ville et de cet établissement scientifique leur plus vive gratitude pour le témoignage de touchante sollicitude et d'affectueux souvenir donné à la bibliothèque par un administrateur qui avait prodigué son temps et sa peine au service du public lettré et n'avait cherché comme récompense de son dévouement que la satisfaction intime laissée par le don de soi-même aux nobles tâches.

Comme les collections Servais et Maxe-Verly, les ouvrages donnés par M. Dannreuther, seront classés dans des travées distinctes avec la désignation suivante : legs Dannreuther.

G. Vigo.

Les confitures de Ligny.

Lors d'un passage du Maréchal et de la Maréchale de Montmorency-Luxembourg dans la ville de Ligny en 1742, six douzaines de pots de confiture furent offerts par le maire à la Maréchale. La remise de ce cadeau prouve l'ancienneté de la fabrication à Ligny d'un produit gastronomique qui a porté si loin dans le monde des gourmets la réputation de Bar et du Barrois. Nous extrayons du registre de l'hôtel de ville de Ligny les quelques lignes suivantes, qui sont relatives à cette offre de confitures :

« Cejourdhuy vingt-sept septembre mil sept cent quarante deux par devant Nous Jean Charles Viard, prévot de Ligny et les gens tenant l'hôtel de ville, s'est présenté le procureur sindic qui nous a dit et remontré que Monsieur le Maréchal de Montmorency et Madame son épouse doivent passer en cette ville, qu'il est à propos de prendre les mesures nécessaires pour honorer leur passage, pourquoy il a été délibéré que le sieur Lambert, Maire de cette ville, se donnera l'honneur accompagné de trois des Conseillers de cet hôtel de ville de présenter le vin de Ville à Monsieur le Maréchal et à Madame six douzaines de pots de confitures avec les cérémonies ordinaires à cet effet. Le sieur receveur de cet hôtel de ville fera les avances nécessaires dont luy sera fait état dans la dépense de son compte. Approuvé la date ci-dessus de la première ligne.

« Signé : Viard, Lambert, J. Hannel, Varinot, J. Lambert, De Lescaille, H. Hounenot, Lambert, et deux illisibles ».

A. Dusseaux.

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

1° *Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum Jahr 1308* (Les débuts de la politique d'expansion de la France, jusqu'en 1308), par Fr. Kern (Kiel). Tübingen (J. C. B. Mohr), 1910, gr. in-8° de xxxii-375 pages, avec une carte.

2° *Acta Imperii, Angliae et Franciae, ab anno 1267 ad annum 1313* (Actes relatifs à l'Empire, à l'Angleterre et à la France), par le même. Tübingen (J. C. B. Mohr), 1911, gr. in-8° de xxx-347 pages.

Ces deux ouvrages d'un des maîtres les plus érudits de l'Université de Kiel ne sauraient laisser indifférent un lecteur français et surtout lorrain. Le premier est une étude pénétrante sur la politique d'expansion de la France en terre germanique, depuis la fin de l'époque carolingienne, jusqu'aux dernières années du règne de Philipe IV le Bel (1308).

L'auteur y a renouvelé et développé les aperçus d'Alfred Leroux et d'Albert Sorel sur le même sujet. Grâce à sa connaissance approfondie des sources diplomatiques et à un ingénieux emploi des sources littéraires, M. Kern a su faire revivre non seulement l'habile tactique des initiateurs de la politique française, mais encore les sentiments de l'âme populaire. Il nous montre les derniers Capétiens inaugurant déjà, dans l'ouest de l'Empire, la politique, si moderne en apparence, de Richelieu, Louis XIV et Napoléon : annexions en pleine paix, ingérence dans les affaires intérieures de l'Allemagne, protectorat déguisé sous la forme d'une confédération du Rhin, enfin essai d'acquisition de la couronne impériale elle-même. Déjà aussi s'éveille dans le peuple français, rapidement unifié par la monarchie, le désir obscur des « Frontières naturelles » et d'une « plus grande France », héritière à la fois de la Gaule romaine et du *Regnum Francorum* des Carolingiens. Par réaction, se développe chez le peuple allemand une vive antipathie contre son entreprenant voisin. L'ouvrage de M. Kern offrira aux futurs historiens des relations des petits états-frontières avec les deux grands états rivaux, en outre d'un cadre tout préparé, une ample provision de faits et d'aperçus généraux.

La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés tiennent naturellement une grande place dans ce livre. Comme l'auteur le remarque lui-même, ils occupaient dans l'Empire le milieu du front de résistance, dont les Pays-Bas et la Bourgogne constituaient les ailes. C'était par la Lorraine, que les Capétiens espéraient atteindre plus directement le cœur de l'Allemagne. C'est également sur son territoire, que se posait le problème (amplement discuté par l'auteur) des trois frontières naturelles : Argonne, Meuse, Rhin, étapes prévues de la conquête française.

Dans autant de courtes monographies, M. Kern étudie les relations des princes et des villes de la région lorraine avec la monarchie française. Il montre en particulier l'intérêt qu'offrirait pour l'histoire générale une étude complète de l'action de la France dans l'évêché de Toul et sur la Haute-Meuse. En terminant, il remarque que c'est aussi de Lorraine, que partit

le mouvement d'opposition à l'influence française qui porta à l'Empire en 1308 le comte Henri de Luxembourg (Henri VII) et brisa pour un temps l'offensive des Capétiens du côté du Rhin.

Souhaitons que M. Kern donne un jour une suite à cette étude, où le lecteur français, tout en faisant certaines réserves nécessaires, doit reconnaître un effort de haute impartialité.

Le second ouvrage de M. Kern fournit en quelque sorte les pièces justificatives du premier. C'est une contribution importante au futur *Corpus diplomaticum* du Moyen âge, pour la période qui suit le grand Interrègne.

L'auteur a emprunté les 317 documents (en grande partie inédits) qui constituent son recueil à 27 dépôts d'archives anglais, autrichiens, italiens et sutout français (1). Signalons en particulier 24 textes relatifs aux relations de la Lorraine et de l'Empire de 1276 à 1313, 17 documents concernant la pénétration française dans ce duché et 12 textes spéciaux à l'évêché de Toul. M. Kern a réédité d'une manière critique les deux enquêtes instituées par les commissaires français sur la frontière de la Meuse, de Vaucouleurs à Verdun en 1387 et en 1390. Enfin, il donne pour la première fois, d'après l'original des Archives nationales, le texte complet du traité de Bruges (1301), si important pour la topographie du Barrois-mouvant.

Cet ouvrage, comme d'ailleurs le précédent, est muni de copieux éclaircissements bibliographiques et critiques et son maniement est facilité par d'excellentes tables. Ajoutons que l'érudit Sleswickois a eu le grand mérite d'identifier, ou à peu près (2), les nombreux noms de lieux des régions lorraine et champenoise, mentionnés dans ses ouvrages.

CH. AIMOND.

(1) Deux dépôts lorrains ont fourni l'un (Bar-le-Duc, Arch. dép., cartul. B. 256) 10 documents, et l'autre (Verdun, Bibl. munic.), 1 document. A noter que le recueil contient 37 documents en vieux français, contre un seul en allemand. L'auteur aurait pu y employer sans scrupules les accents graves et aigus et l'apostrophe dans les élisions.

(2) P. 301, il faut lire *Dannevoux* (Meuse), au lieu de *Dannevaux*. —

NOTES

Les sources de l'histoire.

Dans la liste des manuscrits acquis par la Bibliothèque nationale en 1909 et 1910, nous relevons les suivants qui intéressent l'histoire de notre région :

Manuscrits français. — Petit format.

10.812. « Notes recueillies par G. Hérelle, principalement aux archives municipales et à la bibliothèque municipale de Verdun, concernant soit la période de la Réforme et de la Ligue, soit la maison de Nettancourt et ses alliances.

XIXe s. Pap. 257 feuillets. 260 sur 200 millim. Demi-rel. (Don de M. G. Hérelle).

Manuscrits français. — Grand format.

21.599-21.603. Collection des autographes de Saint-Pétersbourg. — Copies.

. . . .

IV (21.602). 1. Lettres de Claude de Lorraine, duc d'Aumale (1567-1573); volume 50. — 2. Lettres de ducs, princes et princesses de la maison de Lorraine; volume 51.

XIXe et XXe s. Pap. Deux volumes 78 et 240 feuillets. 375 sur 270 millim. Demi-rel.

21.641. Recueil de pièces originales et copies relatives au chapitre de la Madeleine de Verdun.

XIIIe-XVIIe s. Parch. et pap. 276 feuillets, montés in-fol. Cartonné (Legs de M. L. Delisle).

P. D'A. DE J.

PP. 306 et 317, l'usage d'écrire *Neuville-sur-Orne* (Meuse), au lieu de *Neuville-sur-Ornain*, a prévalu. — P. 321, il faut lire *Ramblusin* (Meuse), au lieu de *Ramblazin*. — P. 329, il s'agit plutôt de *Vienne-le-Château* (Marne), que de Vienne-la-Ville.

Une migration de cloche.

Dans le clocher de la chapelle de Sainte-Anne-de-Brois, près Epiez, se trouve (1892) une cloche de 0m,40 de diamètre et 0m,50 de hauteur, dont le pourtour porte l'inscription suivante : B • Egidio • hvivs • vrbis • vrbis • (sic) • patrono • d • c • q • 1630, c'est-à-dire : Beato Egidio hujus urbis patrono dedicata cusaque 1630, ce qui signifie : Dédiée au bienheureux Gilles, patron de cette ville, et fondue en 1630.

Or la ville dont le patron porte ce nom parait être Saint-Gilles dans le département du Gard.

Par suite de quelles circonstances cette cloche a-t-elle été amenée à Sainte-Anne-de-Brois? Probablement que la chapelle de Sainte-Anne fut dépouillée de sa cloche en 1793, et que M. Bonvié qui s'était livré à un commerce lucratif de cloches sous le Consulat et l'Empire, après avoir acquis le domaine de Brois, y fit placer cette cloche dont il se trouvait possesseur par suite des hasards de la spéculation.

A. GÉNIN.

CHRONIQUE

Notre confrère, M. Robert Parisot, professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy, fera son cours public de 1911-1912 sur l'*histoire de la région lorraine*, en donnant à ce terme d'histoire le sens le plus étendu. Il se propose de ne négliger aucun des aspects de la vie sociale, intellectuelle et économique de nos ancêtres, qui a été étudiée jusqu'ici avec moins de développements que les événements politiques, militaires et religieux. Le savant historien de la Lorraine médiévale annonce en outre, qu'il publiera dans un avenir rapproché un manuel dans lequel, résumant les leçons

professées au cours de cette année et des suivantes, il mettra au point nos dernières connaissances sur le passé de l'ancien duché de Lorraine et de Bar et de la province des trois évêchés. Ce manuel sera le bienvenu comme l'excellent répertoire qu'il vient de nous envoyer sous le titre de *Tables alphabétiques et méthodiques des Annales de l'Est et du Nord*, pour les années 1897 à 1909. On sait de quelle utilité sont de pareils instruments de travail, surtout quand, fruits d'un patient labeur, ils sont établis avec autant de dextérité et de compétence. Ce répertoire comprend cinq parties : 1° table alphabétique des collaborateurs; 2° table méthodique des articles publiés; 3° table alphabétique des revues et des mémoires des sociétés savantes analysées; 4° table méthodique des comptes rendus; 5° table de la chronique. La publication de ces tables de 1911, succédant à celles de 1896, ravivra les regrets qu'éprouvent les lotharingistes de la disparition des *Annales de l'Est*, qu'a remplacés imparfaitement l'annuelle *Bibliographie lorraine*, toute précieuse qu'elle soit.

°°°

Le bureau de la Société pour 1912 est ainsi composé :

Président : M. le général Colard; *vice-présidents :* MM. L. Goblet et L. Vinchon; *secrétaire :* M. P. d'Arbois de Jubainville; *secrétaire adjoint :* M. L. Braye; *trésorier :* M. J. Elardin; *bibliothécaire :* M. H. Brocard.

Commission de publication : MM. P. Chevalier, F. Comte et Rettet.

QUESTIONS ET RÉPONSES

R 56. Le nom de Henriot n'est pas rare en Lorraine. Cependant on ne peut le compter au nombre des dérivés les plus répandus de *Henri*. Voici ceux de nos compatriotes qui ont porté ce nom et dont nous pouvons rappeler l'existence :

Le 20 novembre 1608, mourut dans la capitale du monde chrétien Désiré Henriot, lorrain, âgé de 75 ans; il comptait 58 ans de services à la cour de Rome; son épitaphe est conservée à l'église de la Purification (ai Bianchi) (1).

Jean Henriot, de l'Université de Pont-à-Mousson, fut reçu avocat au parlement de Metz, le 27 avril 1679 (2).

Le 12 décembre 1783, à Nancy dans la paroisse Saint-Pierre fut baptisé « François-Claude, fils de Claude-François Henriot, jardinier botaniste de la Faculté de médecine de Nancy (3) ».

Vers 1814, un juge de Bar-le-Duc se nommait Henriot du Coudray; il était neveu, dit l'un de nos confrères (4), de M. Husson, rentier à Ligny, et de son frère, « l'érudit curé de Morlaincourt ».

L. Germain de Maidy.

Hyacinthe Henriot, avocat, exerça la charge de maire de la ville de Bar du 22 décembre 1736 au 30 septembre 1747.

Antoine-Achille Henriot, juge de paix à Bar-le-Duc, a écrit les *Chroniques lorraines du temps de Charles IV* qui furent publiées à Bar de 1850 à 1852 et réimprimées — sans grande nécessité — dans la même ville en 1876.

En 1862 un juge au tribunal de Bar s'appelait Henriot du Coudray, il avait été substitut en 1830. Il fit partie du Conseil général de la Meuse en 1862.

P. d'A. de J.

(1) Mgr Pierre Lacroix, *La Lorraine et ses monuments à Rome*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1854, t. IV, p. 346.

(2) Emmanuel Michel, *Biographie du parlement de Metz*, p. 222.

(3) Henri Lepage, *Les archives de Nancy*, t. IV, p. 35.

(4) F(ourier) de B(acourt), *La grand'rue de Ligny en 1814*, dans le *Bulletin mensuel de la Société des lettres de Bar-le-Duc*, 1903, p. LXXXV (*Mémoires*, IVe série, t. III).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 **FÉVRIER 1912**

La Société se réunira *le mercredi 7 Février 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Compte rendu du trésorier;

2° Lt-Colonel Lhuillier : Les ancêtres du maréchal Oudinot;

3° M. Fristot : Deux lettres de l'évêque Nicolas Psaulme et deux lettres de gouverneurs de Verdun datées de 1567 et 1568;

4° M. Forèt : Donation par le comte de Bar Henri II à l'abbaye de Sainte-Hoïlde en 1239;

5° M. Davillé : Les rapports du comté de Bar et du Saint-Empire d'après Leibniz;

6° Changement d'heure des séances mensuelles;

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Décembre 1911.

Présidence du général Collard, *président.*

Sont présents : MM. Baudot, Bernard, Ch. Collin, Collot, d'Arbois, Davillé, Elardin, Forêt, Fristot, Goblet, Lecomte, Lhuillier, A. Martin, Pinel, Rettet, Ridet, Vigo, Vinchon.

Se fait excuser : M. Chevalier.

Informations : M. G. Graftieaux, instituteur à Verneuil-Petit, est élu membre correspondant, conformément aux conclusions du rapport de M. A. Martin.

MM. J. Baudot et Lhuillier, membres correspondants, deviennent sur leurs demandes membres titulaires.

Lectures. — M. Ridet, grâce à des recherches habilement conduites, a pu décrire avec précision les anciennes substructions de la porte Saint-Jean, telle qu'elle se présentait dans l'enceinte fortifiée de Bar-le-Duc.

La souveraineté des ducs de Lorraine dans le Barrois mouvant est l'objet d'une pénétrante étude de M. Forêt, qui conclut à la souveraine indépendance du duché de Bar, sous l'ancien Régime, malgré que la thèse contraire ait prévalu en 1821 devant la Cour de cassation, créant la jurisprudence en cette matière.

M. Davillé lit une biographie très documentée de Chrestien de Savigny, baron de Rosnes; il fait ressortir quel a été le rôle dans les grands événements de la Ligue de ce capitaine et diplomate, dont le caractère est resté assez énigmatique (voir plus loin, p. xix-xxxi).

Elections. — A la fin de la séance, il est procédé au renouvellement statutaire du Bureau de la Société et de la Commission de publication des Mémoires pour l'année 1912 (*Le Bulletin du mois de janvier a donné les résultats des élections*, p. 15).

Ouvrages reçus : Robert Parisot : *Charles V et Marie Mancini*, Nancy, Crépin-Leblond, 1910, in-8°, 7 p. — « *Rammon* » (*Messein*) [?] *et* « *Mansilis Teutberti* » (*Richardménil*). Nancy, Crépin-Leblond, 1911, in-8°, 6 p. — Edmond Stofflet : *Le samedi de Jeanne d'Arc*, Nancy, Crépin-Leblond, 1911, in-8°, 18 p.

AVIS DU TRÉSORIER

Les quittances de cotisations seront présentées à MM. les membres de la Société dans le courant de février pour l'année 1911. Prière de vouloir bien leur réserver un accueil favorable.



MUSÉE DU LOUVRE

École Française (XVe siècle)

Portrait de Chrestien de Savigny

l'un des Lieutenants du Duc de Mayenne

MÉMOIRES

Chrétien de Savigny, sieur de Rosnes (1550? 1596).

Le XVI[e] siècle est la grande époque de la Lorraine indépendante : son duc Charles III y bâtit la Ligue et prétend même un moment devenir roi de France (1). Ce prince a eu, parmi ses sujets, de nombreux auxiliaires politiques; trois d'entre eux ont joué un rôle prépondérant dans la formation de la Ligue, ce sont Christophe de Bassompierre, baron de Haroué (2), Jean de Beauveau, seigneur de Pange (3) et Chrétien de Savigny, seigneur de Rosnes (4). Ce dernier appartient en partie au Barrois; c'est à la fois le moins connu et le plus énigmatique des trois. C'est pourquoi nous avons tenté de retracer sa vie et son rôle d'après les documents contemporains, historiens, mémoires et surtout documents d'archives; les renseignements généalogiques concernant sa famille nous ont été obligeamment communiqués par notre confrère M. Léon Germain de Maidy, que nous nous faisons un plaisir de remercier ici (5). Malheureusement, si nous connaissons à peu près les origines et suffisamment le caractère de Rosnes, le peu d'unité de sa carrière nous laisse à peine entrevoir quel rôle il joua en France, en Lorraine et dans la Ligue franco-espagnole; toutefois, nous en savons assez pour le juger à coup sûr.



Chrestien ou Chrétien de Savigny était un « riche seigneur

(1) Cf. notre ouvrage, *Les prétentions de Charles III*, duc de Lorraine, à la Couronne de France, Paris, Alcan, 1909, in-8°.

(2) Meurthe-et-Moselle, Nancy.

(3) Lorraine, Metz.

(4) Meuse, Bar-le-Duc, Varincourt.

(5) Tout ce qui n'a pas de références provient de lui.

et d'ancienne race (1) » : il appartenait à « l'illustre maison de Savigny (2) », « de l'ancienne chevalerie de Lorraine (3) », branche de la maison de Parroye, séparée au XIVe siècle, et dont elle conservait pour armoiries les trois lions ; son père, Jean de Savigny, seigneur de Rosnes-en-Barrois, était grand écuyer de Lorraine et bailli de Nancy, sa mère, Jeanne d'Haussonville, dame d'Essey-lès-Nancy (4), de Tonnoy (5) en partie, et sans doute de Türquestein (6), était aussi d'une illustre maison. Nous ignorons où et quand est né Chrétien ; mais nous croyons pouvoir placer sa naissance autour de 1550 (7).

Nous ne savons rien de sa jeunesse, sinon qu'il fut « élevé en France (8) ». Il y épousa, en avril 1572, Antoinette d'Anglure, dame d'Estoges, l'unique héritière des vicomtes d'Estoges, branche de la célèbre famille champenoise d'Anglure qui remontait aux Croisades (9) et qui était déjà apparentée à la mère de Chrétien par les femmes (10). A ce moment, Chrétien de Savigny était déjà, sans doute, du chef de son père, seigneur de Rosnes,

(1) Déposition de 1587. Tuetey, *Les Allemands en France et l'invasion de Montbéliard par les Lorrains*, 1587-1588. Paris et Montbéliard, 1883, t. II, p. 201.

(2) De Thou, *Histoire universelle*, trad. franç., Londres, 1736, in-4°, t. XIII, p. 48.

(3) Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 434.

(4) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nancy-Est.

(5) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Saint-Nicolas.

(6) Lorraine, Sarrebourg, Lorquin.

(7) Son père s'étant marié le 18 décembre 1546 et lui-même en avril 1572, il ne peut être né avant 1547 ni, semble-t-il, avant 1552, car à son mariage, il devait avoir au moins vingt ans.

(8) De Thou, *loc. cit.*

(9) Un de ses ancêtres, prisonnier de Saladin, ayant été relâché par ce prince, les d'Anglure prendront souvent comme prénom le nom de Saladin. En 1572, Charles, dit *Saladin d'Anglure*, fils aîné de Chrétien, sera substitué par son grand-père maternel aux nom et armes de sa famille paternelle.

(10) Jeanne d'Haussonville était la petite-fille de Anne d'Anglure, mariée à Balthazar d'Haussonville, sieur dudit lieu, de Türquestein et de Tonnoy.

du chef de sa mère seigneur d'Essey, baron de Türquestein et de Tonnoy; il devint, par sa femme, vicomte d'Estoges. Fils et héritier du sieur de Rosnes, il sera désormais connu sous le nom de cette terre.

Nous possédons son portrait : il a été peint vers la fin du siècle par un des principaux représentants de l'école française (1). Rosnes y est représenté à l'âge mûr, dans le costume favori des seigneurs du temps de Henri III; mais la figure est comme figée et sans expression : c'est tout au plus si nous y retrouvons la froideur et la dissimulation de son caractère. C'était, sans doute, au physique, un homme de belle taille; il excellait aux exercices du corps, notamment à l'équitation et au jeu de paume; il aimait le jeu et la bonne chère.

Nous le connaissons mieux au moral : d'après de Thou, il était « artificieux, fourbe, brouillon, perfide, ne gardant sa foi que suivant ses intérêts, négligeant ses propres affaires, prodigue du bien d'autrui (2) ». Ce jugement d'un représentant des politiques est d'accord avec le surnom de « Serpent de la Ligue » que lui ont donné les royalistes français (3); il est confirmé par ce que nous savons de la vie de Rosnes : c'était bien un homme souple, intrigant, capricieux et faux plutôt que méchant et cruel. Mais ces vices de caractère étaient compensés par de grandes qualités d'homme de guerre, car, « de l'aveu même des Espagnols », la grande nation militaire d'alors, « il fut le plus habile homme de son siècle pour les campements et les sièges (4) ». Cette complexité de caractère explique son double rôle, politique et militaire; il est à regretter que les documents ne nous renseignent pour ainsi dire pas sur sa tactique.

(1) Musée du Louvre, n° 2215. Ce portrait, déja signalé dans notre *Bulletin*, 1909, p. XCI, a été communiqué par M. L. de l'Escale à M. d'Arbois de Jubainville, qui en a obtenu la photographie de la maison Neurdein.

(2) Passage cité.

(3) Voir dans *Les prétentions de Charles III*, p. 29, note, les vers qui lui sont consacrés.

(4) De Thou, *loc. cit.*



Élevé et marié en France, Rosnes s'attacha à François d'Alençon, plus tard duc d'Anjou, le dernier fils de Henri II; il devint son chambellan aux gages de 600 livres par an (1) et fut « gouverneur pour lui aux duchés et comtés de Château-Thierry, Meaux, Provins, Sésames, Épernay et Monceau (2) ». Il combattit, semble-t-il, en France, et suivit sûrement son maître au Pays-Bas (3); mais nous ignorons ce qu'il y fit.

C'était l'homme de confiance du duc : vers 1578, celui-ci lui donna « 10.000 écus pour aller en Allemagne faire une levée de 1.500 reîtres; mais il les joua un jour après souper en Lorraine et ayant perdu son argent se rendit à l'armée avec trente chevaux (4) ». De telles aventures étaient fréquentes à cette époque; François ne dut pas lui en vouloir : au carnaval de 1580, il paraît l'avoir chargé d'aller à Nancy, où étaient Pange et Bassompierre, trouver le comte palatin Casimir, « pour lui demander la continuation de sa vieille amitié ». Dans cette première assemblée de Nancy, on avait tenté d'organiser une ligue singulière qui eût réuni les catholiques et les protestants contre le roi (5); Rosnes a dû avoir sa part dans ces intrigues; peut-être les a-t-il encore compliquées. Déjà, il était le familier du duc de Guise : en février 1577, il essayait de travailler pour lui la ville de Châlons (6); trois ans après, à l'entrevue de Nancy, il s'occupait avec le Balafré d'attaquer le duc d'Anjou : peu après, il paraît être entré, avec Guise et tous les autres conjurés de Nancy, dans une conjuration dirigée contre son maître (7). Il est vrai que cette conspiration, si elle est prouvée

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, 1665, t. I, p. 578.
(2) Moreri, *Dictionnaire*, art. ANGLURE, t. I, p. 451.
(3) De Thou, *loc. cit.*, et Brantôme, édition de la *Soc. d'hist. de France*, t. VI, p. 328.
(4) P. Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 475.
(5) *Les prétentions de Charles III*, p. 28-30.
(6) E. Henry, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, 1867, p. 65-66.
(7) *Les prétentions*, p. 30 et 47-48.

en gros, reste obscure dans son objet et dans son détail et qu'alors presque tous les seigneurs conspiraient plus ou moins contre le roi et sa famille.

Aussi cette attitude ne le fit-elle pas plus disgracier de Henri III que de son frère. Rosnes était en faveur à la cour et il le resta, au moins jusqu'à la mort de François : c'est en partie à cause d'un différend qui avait éclaté entre lui et deux frères, MM. de la Rochepot et de la Roche-Guyon, damoiseaux de Commercy, que ceux-ci étaient tombés « en disgrâce à la cour », en 1578, et s'étaient sauvés, l'un en Allemagne auprès de Casimir, l'autre en Lorraine chez son beau-frère Bassompierre (1). Non seulement Rosnes était chambellan et gouverneur, mais lieutenant de cent cuirassiers pour le duc d'Anjou (2); un peu plus tard, nous le trouvons « conseiller du roi de France et capitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance (3) ».

En même temps, il était certainement dans les meilleurs termes avec Charles III : il venait sans doute assez souvent à sa cour, ne fût-ce que quand il était appelé en Barrois et en Lorraine par ses propres affaires; la mort de François d'Anjou (10 juin 1584), qui favorisait les espérances des mécontents et notamment celles de Charles III, le fit passer du service du roi de France dans celui du duc de Lorraine.



A la nouvelle de cet événement, Rosnes comme tous les mécontents quitta la cour; il s'en retourna en Lorraine (4). C'est alors qu'il devint, avec Pange et Bassompierre, « un des piliers et bâtisseurs de ligue de Lorraine », car ce sont là les

(1) *Mémoires* de Cl. Haton (*Coll. des doc. inéd. de l'hist. de France*), t. II, p. 998.

(2) Hollænder, art. du *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1902, p. 322, note 1.

(3) Pièces du 4 juillet 1583 et du 24 décembre 1584, Arch. de la Meuse, B. 3114, nº 176, et B. 260, fol. 103 vº.

(4) De Thou, *loc. cit.*

« trois solliciteurs de la Ligue » envers le duc (1). Ils n'avaient pas réussi, en 1580, à faire entrer Charles III dans une union offensive et défensive contre ses deux beaux-frères Henri III et Henri de Navarre; ils y parvinrent à la seconde assemblée de Nancy (septembre 1584) (2). Dans l'intervalle, Pange avait été en Espagne « pratiquer la Ligue », bientôt il allait, en sa qualité de chef des finances du duc, aider celui-ci à ramasser de l'argent pour fomenter une prise d'armes. Bassompierre, de son côté, joua un rôle capital : il prêta sa maison de Boudonville à la réunion d'où sortit la « Ligue de Nancy » et son château de Haroué au Balafré pour y faire des levées de troupes (3).

Le rôle de Rosnes nous apparaît beaucoup moins nettement : il n'avait pas, comme Pange, de fonctions officielles à la cour de Charles III, ne demeurait pas, comme Bassompierre, dans le duché et, plus encore que ses acolytes, aimait travailler dans l'ombre; mais ce rôle n'en a pas moins dû être considérable. Rosnes et sa femme paraissent avoir été les confidents du duc et de sa famille : pendant l'assemblée constitutive de la Ligue de Nancy, Madame de Rosnes recevait de la princesse Antoinette, fille de Charles III, « une montre enrichie de diamants, rubis et perles » de la valeur de 285 francs; son mari gagnait au duc 350 écus sols au jeu de la pelotte à Nancy, l'accompagnait sans doute dans la tournée qu'il faisait à l'E. et au S. de ses Etats et sûrement en décembre à l'entrevue de Joinville, où Rosnes tint le jeu du prince avec Guise et Bassompierre (4).

Pendant ce dernier voyage, Charles III et Chrétien de Savigny firent au château de Bar un contrat d'échange et de contre-échange qui eut pour le second de grandes conséquences. Dans le Barrois, il n'était que seigneur du village de Rosnes; encore Charles III conservait-il dans ce village de nombreux droits féodaux; Chrétien et son parent, Warin de

(1) *Chronique* de Buffet et *Mémoire* de la Huguerye, passages cités dans *Les prétentions*, p. 31, notes 1-2.

(2) *Id.*, p. 69-80.

(3) *Id.*, p. 31-41, 88-89, 75-76 et 81.

(4) *Id.*, p. 72 note 6 (mandement daté de Blâmont, où Rosnes était sans doute avec Charles III, p. 81, n. 6) et p. 84, n. 1.

Savigny, sieur de Laimont (1), ayant tenté de disputer au duc les fours banaux des localités de Vavincourt et Sarney (2), s'étaient vu condamner par le Parlement de Paris (3). Le 24 décembre 1584, la veille de Noël, Charles III céda à Chrétien tous les droits qu'il pouvait prétendre sur Rosnes, Vavincourt et Sarney, avec permission, pour marque de haute justice, de faire ériger un signe patibulaire sur le finage de Rosnes, comme étant situé « hors de la banlieue de Bar », le prince se réservait seulement le fief, ressort et souveraineté de ses trois terres; par contre, Chrétien lui abandonnait tous ceux de ses sujets qui étaient sortis ou sortiraient des trois villages et lui payait 12.000 francs comptant. Ce contrat établi à perpétuité, durera jusqu'au XVIII[e] siècle (4); il faisait de Chrétien de Savigny le seigneur à peu près indépendant de Rosnes, Vavincourt et Sarney, et lui donnait sur leurs terres la perception de droits nouveaux (5) : sans doute il était pour lui la récompense de services signalés. Cependant le duc devait y trouver son intérêt au moins immédiat : les 12.000 francs lui furent payés « manuellement et comptant (6) », grand avantage à un moment où le chef de la maison de Lorraine, allait signer à Joinville le « traité de subsides » par lequel il devint le bailleur de fonds de la Ligue (31 décembre 1584) (7).

(1) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt; Sarney est une annexe de Vavincourt.

(3) Comptes de 1574. Arch. de la Meuse, B. 106, f. 176 v°.

(4) Vidimus du contrat et copie du XVIII[e] siècle des lettres, patentes faites sur parchemin et conservées dans la layette « Bar » au trésor des chartes de Nancy. Arch. citées, B. 260, fol. 103 v° et B. 281, fol. 15 v°-16 v°.

(5) C'est peut-être en cette qualité que nous le voyons, dès 1584, toucher 46 fr. 6 gros sur le tonlieu et vente de Bar, « pour le droit qu'il a de dame Magdeleine de Granpré ». *Id.*, B. 569, fol. 132.

(6) Contrat cité. Les comptes de Lorraine portent à la date du 24 décembre 1584, cette somme comme reçue. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1204, fol. 100.

(7) *Les prétentions*, p. 84-86.

Toutes les grandes affaires politiques ont un fond ou des conséquences pécuniaires. C'est le rôle financier de Charles III qui apparaît le plus nettement pendant la Ligue, il en est de même de ses trois serviteurs : lui et eux sont pécuniairement solidaires. Après la mort de Pange, survenue en 1587, Rosnes prêtera 30.000 francs au prince, ou plutôt, semble-t-il, les lui avancera, pour permettre aux héritiers de Jean de Beauvau d'acheter la terre de Bélize; il cédera une partie des rentes de cette somme à Bassompierre, qui avait succédé à Pange comme chef des finances du duc (1).

Sans doute ses deux complices étaient ses créanciers; lui-même paraît avoir été celui du Balafré, qui était alors criblé de dettes. Le 8 avril 1585, à Châlons, Charles III ayant perdu 2.290 écus au jeu de la prime avec Guise, Schomberg et Bassompierre, le duc avait « fait transport » de cette somme considérable à Rosnes (2). Peut-être aussi le révolté avait-il voulu, tout comme Charles III, récompenser Rosnes de ses services. Sans doute Chrétien avait continué à intriguer pour lui en Champagne; lors du second manifeste dirigé par les Ligueurs contre les Mignons et rédigé le 10 juin à Châlons, c'est Rosnes qui semble avoir conseillé au Balafré, « pour tout brouiller », de « mettre la religion en avant (3) ». Quoi qu'il en soit, pour des raisons pécuniaires ou politiques, Guise était l'obligé de Rosnes : un peu plus tard il fera de lui son « lieutenant et gouverneur » de la ville de Châlons (4). Chrétien de Savigny, qui était resté « capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances » du roi, reprenait ainsi pied en France, vers le moment où il allait de nouveau jouer un rôle important en Lorraine.

Lors du passage des protestants à travers la Lorraine en 1587, Rosnes accompagna Guise pour défendre le duché. Ici

(1) Note ajoutée aux comptes de 1590. Arch. de la Meuse, B. 571, fol. 168 v°.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1208, fol. 122 v°.

(3) *Les prétentions*, p. 87, note 1.

(4) Il porte ce titre dans la nomination du 6 octobre 1587. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 56, fol. 222 v°.

encore, son rôle ne nous apparaît que dans des affaires secondaires (1); il ne semble pas avoir dirigé les troupes lorraines et se contenta de harceler les ennemis. Mais Charles III, connaissant ses talents politiques et militaires, désirait évidemment se l'attacher : le 9 juillet, avant l'invasion, il lui avait donné 5.163 francs « pour certaines bonnes considérations (2) »; le 6 octobre, après le départ des ennemis, il le nomma non seulement « maître de camp de dix compagnies de chevaux légers » et d'autres compagnies lorraines qu'il allait lever, mais encore maréchal de camp de son armée (3).

Dès lors, Rosnes est au service du duc de Lorraine (4) à la tête de troupes d'Albanais, d'Italiens, d'Allemands, de Wallons, de Liégeois et de Lorrains; à la fin de 1587, il accompagne ces troupes au comté de Montbéliard et s'y fait presque remarquer par sa modération, au milieu des atrocités ordonnées par le marquis du Pont (5); au printemps suivant, il est chargé de diriger la guerre contre la principauté de Bouillon. Il l'envahit avec 700 ou 800 chevaux, fait ravager la terre de Sedan, bloque cette ville et investit Jametz, la grande forteresse protestante qui menaçait le Barrois non mouvant au N.-O., et, pour empêcher les habitants de Sedan de venir au secours de la place, occupe Douzy, au S.-E. de Sedan; mais un de ses lieutenants est battu, le 13 et le 19 avril (6), et lui-même ne tarde pas à abandonner le siège. Là se borna son action en Lorraine; désormais, sans cesser d'être ligueur, il servira de préférence les Guises et Philippe II.

(1) Le 5 août, il fait une attaque inutile. Von Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, 1892-1903, t. III, p. 56.

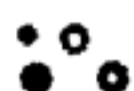
(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1210, fol. 393.

(3) V. plus haut, p. XXVI, n. 4. C'est peut-être en cette qualité que le 11 novembre 1587, à Bar-le-Duc, il s'occupait, avec deux bouchers de Châlons, de fournir de viande l'armée. *Id.*, fol. 726 v°.

(4) *Mémoires de la Ligue*, 2e éd., 1756, t. II, p. 262.

(5) Enquêtes de 1589 et 1592. Tuetey, t. II, p. 193-4, 201 et 258.

(6) Digot, *Histoire de la Lorraine*, t. II, p. 252-3 et *Les prétentions*, p. 159, n. 1.



Peut-être Rosnes, au siège de Jametz, s'était-il plus occupé de politique que de guerre et désirait-il servir le Balafré plutôt que Charles III (1). Dès le 24 mai 1588, il était parti pour Paris et Châlons avec une partie de la cavalerie lorraine, les compagnies italiennes et albanaises, « pour aller trouver le duc de Guise après la journée des Barricades (2) »; il l'avait fait, sinon sur l'ordre, du moins avec la complicité du duc de Lorraine et Henri III n'avait obtenu le rappel de ses troupes qu'au mois de juillet. Avec ces cavaliers, il avait pris Château-Thierry et assiégé Melun (3); après leur départ, il resta sans doute en France, à Châlons, dont il était gouverneur pour le Balafré.

Quand le roi fit assassiner celui-ci aux États de Blois (22 décembre), Mayenne avertit Rosnes du meurtre de son frère; mais Henri III avait pris les devants en demandant aux habitants de Châlons d'expulser le lieutenant de Guise; les Châlonais obéirent et le chassèrent comme « Lorrain et mauvais Français entre tous ceux de la Ligue ». Rosnes alla à Saint-Dizier pour essayer de regagner Châlons, échoua (4), fut chargé le 21 janvier 1589 avec Saint-Paul, un autre Lorrain, « de veiller à la sûreté de la Champagne pendant la captivité du jeune duc

(1) Lettre du 25 mai 1588 citée par G. Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, t. II, p. 505.

(2) Lepage, *Lettres et instructions de Charles III* (Recueil de documents sur l'hist. de Lorraine, t. III, p. 24; *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 626. Forneron, *Philippe II*, t. IV, p. 75, s'est donc trompé en disant qu'il avait « organisé avec ses Albanais la journée des Barricades ».

(3) *Les prétentions*, p. 158, n. 5, et 166, note 1; cf. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1214, fol. 390.

(4) Lettres des 24 et 25 décembre 1588, 11 et 12 janvier 1589. Hérelle, t. I, p. 247-50, 262-3. C'est donc une légende que le récit de la *Satire Ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. III, p. 510, d'après lequel « Oudinot le pipeur », envoyé à Châlons pour aviser Rosnes de la mort des Guises, en avertit les sentinelles avant lui.

de Guise (1) » et fut nommé, le 17 février suivant, membre du conseil général de l'Union, avec plusieurs ecclésiastiques, parlementaires et nobles ligueurs (2).

Dès lors, il reparaît à peine en Lorraine, sans cesser d'être au service de Charles III (3); il s'inféode à la ligue franco-espagnole, surtout après la mort de Henri III. Il « conduisait ordinairement l'avant-garde de Mayenne » et, à la bataille d'Ivry, commandait sa cavalerie légère, mais fut repoussé (4); il paraît avoir été fait prisonnier au combat d'Yvetot (30 avril 1592) (5). Ces échecs ne lui étaient sans doute pas imputables, car, en juillet 1593, Mayenne, qui avait songé un moment à l'envoyer à Rome pour y soutenir sa candidature (6), le comprit dans la promotion des « maréchaux de la Ligue » : il le nomma maréchal de France et gouverneur de l'Ile de France, malgré l'opposition du Parlement et « l'envoya en Flandre pour lui amener quelque nouveau secours (7) ».

Rosnes dut servir Mayenne comme il avait fait de tous ses précédents maîtres. Dès 1591 au moins, « voyant Philippe II, l'arbitre de la France, il se livra entièrement au parti des Espagnols (8) » et paraît avoir essayé de débaucher d'autres serviteurs de Charles III, que Bassompierre retint dans le

(1) St. Leroy, *Les sièges d'Omont de 1589 à 1591* (*Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, mai-juin 1898, p. 131-2).

(2) Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, p. 355-6.

(3) En 1589, l'armée qu'il conduit en qualité de maréchal de camp est aux environs de Prény et Thiaucourt; en 1590-91, il est payé comme tel avec d'Amblise. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 8264, fol. 67 et B. 1225 (d'après l'inventaire).

(4) Mariéjol, *Histoire de la France*, dirigée par Lavisse, t. VI, part. 1, p. 314.

(5) Mémoires de Cheverny (Coll. Michaud et Poujoulat, 1re sér., t. X), p. 516.

(6) Mémoire des Archives de Simancas, cité par Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, 1834-35, t. VI, p. 253-5.

(7) Mémoires cités de Cheverny, p. 520; cf. de Thou, t. XI, p. 577.

(8) De Thou, passage cité au début de cette étude.

devoir (1). Déjà il avait été très aimé du duc de Parme (2) », le plus remarquable homme de guerre de son temps, le grand tacticien vainqueur de Henri IV, et, tandis qu'Alexandre Farnèse allait mourir aux Pays-Bas, il « prépara une troisième expédition espagnole en Flandre (3) ».

Rosnes jouit de la faveur des successeurs du duc, Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, le comte de Fuentès et le cardinal-infant, Albert d'Autriche (4), et les aida à combattre Henri IV. Lorsque Fuentès, aussi grand capitaine que grand politique, prit le commandement dé l'infanterie, il confia la cavalerie à Rosnes, comme étant « le meilleur capitaine du parti »; ils furent vainqueurs à Doullens, en Picardie (24 juillet 1595); plus tard, ce fut encore Rosnes qui fondit sur Calais et en prit les faubourgs, suivi de près par le nouveau gouverneur des Pays-Bas, l'archiduc Albert (avril 1596) (5). Ce fut là son dernier exploit. Quelques mois après, le 2 août, il était tué au siège de Hulst, dans le pays de Waes, où il était allé lutter contre les Hollandais (6).

Les Espagnols, qu'il avait bien servis, le regrettèrent vivement : le cardinal Albert lui fit faire, à Bruxelles, des obsèques magnifiques; sa veuve reçut une pension de 4.000 écus d'or, avec 30.000 écus pour payer ses dettes (7). Philippe II, dont le caractère se rapproche tant du sien, devait être le souverain de son choix, car c'est le seul qu'il ait fidèlement servi jusqu'au bout. La tradition « bourguignonne » resta, d'ailleurs, dans la famille de Rosnes : si son fils aîné, Saladin d'Anglure, devait se mettre au service de Charles III et devenir sénéchal de Lorraine, son second fils, Nicolas de Savigny, sera tué au

(1) La Huguerye, *Mémoires* (Soc. de l'histoire de France), t. III, p. 349-51.

(2) De Thou, passage cité page xx, note 2.

(3) Forneron, t. IV, p. 176.

(4) De Thou et St. Leroy, *loc. cit.*

(5) Mariéjol, p. 402 et 407.

(6) De Thou, St. Leroy, Moreri, *loc. cit.*; cf. *Les prétentions*, p. 305, note 1.

(7) St. Leroy, *loc. cit.*

siège d'Ostende au service de Philippe III (1608) et sa fille, Blanche, mourra chez les Espagnols (1), pendant le siège de Cambrai.



Tel avait été Chrétien de Savigny, sieur de Rosnes. A une époque où les Lorrains étaient réputés « étrangers » et si ouvertement hostiles à la France, on ne peut évidemment lui reprocher d'être entré dans la Ligue ; mais il est permis de regretter qu'il n'ait pas été plus lorrain que français, après avoir été tour à tour l'un et l'autre; l'on peut le soupçonner d'avoir été finalement espagnol par intérêt. Rosnes paraît avoir trahi successivement tous les partis, au gré de son caprice ou de son ambition, sans cependant en abandonner entièrement aucun; jamais il n'a été l'ouvrier d'une cause unique, le soldat d'un seul drapeau, et c'est pourquoi, malgré l'occasion qui lui était offerte de jouer un grand rôle, il n'a été qu'un personnage de second plan. Ses qualités politiques et ses talents militaires lui permettaient d'être un diplomate remarquable ou un tacticien éminent; il n'a réussi qu'à devenir un aventurier. Toutefois, malgré son peu de valeur morale, la place qu'il a tenue dans l'histoire de la Ligue en France et en Lorraine nous a paru mériter de le tirer de l'oubli.

Louis Davillé.

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

A. Grandveau. — *Annuaire administratif, commercial et industriel de la Meuse.* — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1912, in-8°, XL-247-87-447 p.

L'abondance de l'information, l'exactitude des renseignements sont les qualités que l'on recherche le plus dans les annuaires semblables à celui-ci, qui sont l'œuvre de patients

(1) Moreri, art. cité.

travailleurs et d'esprits sagaces. Mais ce qu'on me permettra de louer encore davantage dans les annuaires de la Meuse, c'est la continuité de l'effort poursuivi depuis la reprise de cette publication par l'infatigable chef de division de la préfecture de la Meuse, pour apporter sans cesse des améliorations à son œuvre et offrir au public une plus grande facilité dans sa consultation. Ainsi l'Annuaire de 1912 comparé aux précédents donne des divisions plus tranchées dans la première partie réservée au répertoire des communes et des adresses urbaines : les listes d'adresses des villes par rues et par ordre alphabétique des noms se trouvent désormais rangées à leur place logique dans le cahier réservé à l'arrondissement. Chaque arrondissement d'autre part est imprimé sur un papier de couleur distincte. Quiconque feuilletera l'Annuaire s'apercevra rapidement de l'avantage que présente la nouvelle disposition.

Les lecteurs ordinaires de l'Annuaire savent trop bien avec quel soin les états y sont tenus à jour et augmentés selon les développements des institutions pour qu'on puisse insister sur ce qui en fait le principal mérite. Signalons par exemple l'organisation du service des retraites ouvrières et paysannes (p. 51), le paragraphe relatif à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (p. 193), les indications qui ont trait aux automobiles (p. 258), etc.

Comme à l'ordinaire le volume s'ouvre par un travail historique. Cette année, M. Braye, achève son étude sur Ligny, avec la précision et l'art littéraire qui caractérisent tous ses écrits. Il faut de même louer l'illustration de cette notice due au talent distingué de M. Rettet.

Il ne saurait nous en coûter de donner aussi sa part d'éloges à notre imprimeur; car l'Annuaire de la Meuse lui fait grand honneur, et de faire remarquer que grâce à son activité, ce volume compact du format grand in-8° et qui compte plus de 800 pages a pu paraître avant le commencement de l'année.

P. A. J.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 **MARS 1912**

La Société se réunira ***le mercredi 6 Mars 1912*****, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Ridet : Ce qu'il reste de l'enceinte du bourg de Bar-le-Duc;

2° M. l'abbé Camonin : La dévastation du village de Dagonville pendant les guerres entre Charles IV et le roi de France;

3° M. d'Arbois : La statistique du duché de Bar dressée par le géographe Bugnon sous le règne de Léopold;

4° Rapport de M. Fristot sur la candidature à titre de membre correspondant du docteur Armand Gillot, présenté par MM. Braye et Collot;

5° Rapport de M. d'Arbois sur la candidature à titre de membre correspondant du docteur Pol Serrière, présenté par MM. Braye et Collot;

6° Rapport de M. Fristot sur la candidature à titre de membre correspondant de M. le capitaine Kiffer, présenté par MM. Collot et Braye;

7° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Janvier 1912.

Présidence de M. Goblet, *vice-président.*

Sont présents : MM. Braye, Chevalier, Collot, d'Arbois, Davillé, Elardin, Forêt, Fristot, Goblet, Lhuillier, A. Martin. Rettet, Vinchon.

Communications. — Après le dépouillement de la correspondance, la lecture et l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, la parole est donnée à M. Alexandre Martin, qui lit son mémoire intitulé : Comment on allait de Bar-le-Duc à Paris en 1788 (Voir plus loin p. xxxv).

M. Braye communique une épreuve photographique du tableau dénommé « image de Notre-Dame des Vertus » et conservé dans l'église de Ligny-en-Barrois. Il donne lecture d'une notice, qui renouvelle la question des origines et des vicissitudes de l'image.

M. l'abbé Aimond lit et commente le procès-verbal qui fut dressé en 1810 de la reconnaissance des restes des ducs de Bar inhumés dans l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc. Ce procès-verbal sera publié à la suite du travail historique relatif à l'église et à la collégiale de Saint-Pierre, qui sera imprimé dans nos mémoires pour l'année 1911.

La généalogie de la famille Macquart du Barrois a tenté le lieutenant-colonel Lhuillier, à cause de sa complexité même et aussi des entorses à la vérité et au bon sens auxquelles ont donné lieu les essais de généalogie des Macquart, produits en notre temps par des écrivains complaisants.

Le secrétaire lit le compte rendu de la séance tenue le 29 décembre dernier par les membres de la commission de publication : à l'exception de MM. Colard, Comte et Chevalier empêchés, tous les autres membres étaient présents.

En outre de l'*Histoire du village* d'Epiez par M. l'abbé Génin, dont l'assemblée du 6 septembre 1911 a ordonné l'impression dans le volume de cette année, trois mémoires ont été retenus par la commission : 1° la monographie de l'église Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Étienne de Bar, due à la plume de M. le chanoine Aimond, et qui comportera un certain nombre d'illustrations ; 2° la notice biographique consacrée par M. Al. Martin à la mémoire du pasteur Dannreuther, et suivie d'une bibliographie des travaux historiques de notre regretté secrétaire ; 3° les recherches du lieutenant-colonel Lhuillier sur la famille du maréchal Oudinot.

Conformément aux conclusions de la commission, inspirées par le souci de ne pas obérer notre situation financière, quelque peu amoindrie par les luxueuses publications illustrées dans lesquelles nous nous sommes laissé entraîner, l'assemblée décide que les mémoires de MM. Aimond et Martin seront imprimés à la suite de celui de M. Génin dans le volume publié cette année avec le millésime de 1911. Le travail très intéressant du lieutenant-colonel Lhuillier est réservé pour prendre place dans le volume de 1912 et pourra être mis sous presse dans le courant de cette année, aussitôt qu'auront été distribués les mémoires de 1911.

L'échange de nos publications avec celles de la Société des Bollandistes de Bruxelles est approuvé.

Ouvrage offert. — Marcel Hébert, *Jeanne d'Arc, la « fille au grand cœur »*. Bruxelles, Weissenbruch, 1912, in-8°, 26 p.

VARIÉTÉS

Comment on allait de Bar-le-Duc à Paris en 1788.

En l'an de grâce 1912, les Barrisiens que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent à Paris peuvent s'y rendre par des trains rapides qui, plusieurs fois par jour, font le trajet en trois heures et quelques minutes, et dont certains reçoivent des voyageurs de toutes classes. Quand j'étais étudiant, il y a près d'un demi-siècle, les trains dits « omnibus », avec leurs troisièmes classes, seules à la portée de ma bourse, me transportaient à Paris en huit heures, s'arrêtant à toutes les stations du trajet.

En 1788, à la veille de la Révolution, pour aller de Bar à Paris on suivait la route de Paris à Strasbourg qui figure avec le n° XXXIV sur l'*État général des postes de France* dressé par ordre de M. Claude-Jean Rigoley, baron d'Ogny, Grand-Croix,

Prévôt, Maître des Cérémonies de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Intendant général des Courriers, Postes, Relais et Messageries de France, lequel était imprimé à Paris par Philippe-Denys Pierre, Premier imprimeur du roi et Ordinaire des Postes de France, et se vendait broché 30 sous, relié 2 livres 10 sous, avec une carte.

A partir de Bar-le-Duc la route n° XXXIV avait pour relais Saudrupt, Saint-Dizier, Longchamp, Vitry, Saint-Amand, La Chaussée, Chepy, Châlons, Matougues, Jaalons, Épernay, La Cave, Port-à-Binson, Dormans, Parois, Château-Thierry, La Ferme-de-Paris, La Ferté-sous-Jouarre, St-Jean-les-Deux-Jumeaux, Meaux, Claye, Vert-Galand et Bondy.

La Ferme générale des Messageries avait établi un service de diligences en poste. Le Bureau se trouvait à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires et rue Montmartre. Les diligences partaient de Strasbourg les mardi, jeudi et samedi à six heures du matin et arrivaient à Paris les samedi, lundi et mercredi à cinq heures du soir. Le trajet durait donc quatre jours entiers et onze heures ; comme Bar-le-Duc se trouvait à peu près à mi-chemin, il était, de Bar à Paris, d'environ deux jours un quart. Il coûtait de Strasbourg à Paris 94 livres 8 sols, donc à peu près la moitié de Bar à Paris, c'est-à-dire environ 47 livres.

Chaque voyageur pouvait porter gratis avec lui un sac de nuit pesant dix livres. Le port de hardes et paquets était payé par livre pesant 6 deniers jusqu'à dix lieues, 9 deniers jusqu'à quinze lieues, et à proportion pour les trajets plus longs.

Sa Majesté avait ordonné, par arrêt du 7 août 1775, qu'il fût établi sur toutes les grandes routes royales « des voitures à huit, à six ou à quatre places, commodes, légères, bien suspendues, et desservies par des chevaux de poste ».

Les voyageurs pouvaient charmer les ennuis de la route par la lecture de Guides ou Itinéraires qui étaient les Joanne et les Bædeker de ce temps-là, et qui leur en indiquaient les attraits. Tel *Le conducteur français, contenant les routes desservies par les nouvelles diligences, avec un détail historique et topographique des endroits où elles passent, même de ceux qu'on peut apercevoir, et des notes curieuses sur les chaînes de montagnes qu'on*

rencontre, composé pour L. Denis, géographe. Ce guide est extrêmement minutieux ; il signale au voyageur les moindres détails du chemin, comme on en jugera par l'extrait suivant, relatif à l'arrivée dans la ville de Bar-le-Duc en venant de Saint-Dizier.

« Descendant la côte, on arrive sur une arche bâtie à l'angle d'une route neuve qui descend à la ville basse de Bar-le-Duc ; elle suit le vallon qui est rempli de vignes à gauche et à droite. Les voitures la prennent lorsqu'elles n'ont point à faire dans la ville haute. Quittant l'arche, on voit la fin du bois du Petit-Juré ; on monte en côtoyant encore un peu le bois du Haut-Juré ; on admire à gauche le coteau couvert de vignes avec le bois du Petit-Juré au dessus. Un peu plus loin on passe sur une arche après laquelle on arrive à un mur qu'il faut cotoyer à droite. Étant en haut, on découvre une belle promenade à gauche dans le fond, la ville basse et la rivière d'Ornain. Le village de Fains est plus loin, sur le bord de la rivière et sur la route de Châlons. Au dessus de la ville haute, on voit le village de Naives-devant-Bar, à la fourchette du chemin de Verdun et de Saint-Mihiel. Behonne est le village qu'on voit à sa gauche, auprès et en deçà du bois de Massonge ; la Folie est au dessus des Capucins ».

Un tel système de description devait exiger pour les routes de la France entière une petite bibliothèque. Je n'ai dans la mienne que le fascicule relatif à la section de la route de Paris à Strasbourg depuis Saint-Dizier jusqu'à Nancy exclusivement ; il comprend 55 pages avec une carte, et se vend 30 sols. La description de la ville de Bar-le-Duc proprement dite n'y occupe que deux pages. Les archéologues n'y trouveront qu'une satisfaction des plus restreintes. L'énumération des nombreux couvents et des industries de la capitale du Barrois y tient la plus grande place. L'auteur signale en particulier « la belle manufacture de draps, droguets, serges et couvertures que MM. les Chanoines ont élevée dans le château », et « la belle manufacture d'indiennes de M. Robert ».

Il m'est venu l'idée de me transporter à cinquante-cinq ans au delà de 1788, en tirant d'un rayon de ma bibliothèque la

première édition, assez précieuse, des *Petites misères de la vie humaine*, par le célèbre caricaturiste lorrain Grandville, publiée en 1843. Une gravure y représente les « petites misères » de la diligence, telles qu'on les subissait encore à cette date, le véhicule, évacué par les voyageurs, grimpant péniblement une côte escarpée, ou, réintégré par eux, longeant de très près le bord à pic d'une rivière, pendant que le cocher sonne de la trompe et que le postillon se fait tendre un verre de vin par l'aubergiste à l'enseigne « Au tourne-bride », ou, ce qui est encore plus tragique, versant malgré les efforts des voyageurs pour le retenir.

J'avoue pourtant que dans ma cervelle n'a pas surgi un hymne au progrès, en comparaison de ces misères avec les charmes de notre locomotion contemporaine. Sans doute il est préférable de se rendre en 1912 de Bar à Paris en moins de quatre heures, au lieu des deux jours un quart qu'on y mettait en 1788. Mais les hommes de 1912, que la locomotive et l'automobile emportent à grande vitesse, sont-ils sensiblement meilleurs, plus honnêtes, plus sincères, plus désintéressés, et même plus heureux, que ceux qui étaient cahotés en 1788 par le Service des Messageries royales? Le progrès, qui a diminué les petites misères de la vie humaine, a-t-il sensiblement diminué les grandes? Autant de questions que se pose le philosophe, sinon le badaud, en regardant, sans s'émouvoir, les merveilles des progrès d'aujourd'hui, qui seront bien dédaignés lorsqu'on les comparera à ceux de demain, à ceux des siècles à venir, tous devant, selon les probabilités, ne pas changer grand'chose au fond de la nature et de la destinée humaine.

Dans l'*Album barrisien* de Ravignat, qui est de 1841, il y a une vue de la rue de la Rochelle, avec la diligence arrêtée au coin de la rue du Gué, là où est maintenant un magasin de bicyclettes, et où se trouvait alors le bureau des Messageries royales, contigu à l'hôtel du Lion-d'Or, plus connu sous le nom d'hôtel Fatalot, qui était le plus renommé de la ville; ceux qui mangeaient chez Fatalot étaient censés faire des repas de Lucullus. En face, de l'autre côté de la rue du Gué, siégeait une

auberge plus modeste, sur la façade de laquelle on lit : « Au bon coin. — Marée fraîche. — Confitures de Bar ». La diligence va partir pour Paris. Elle est attelée de six chevaux. Près d'elle se tient en faction un gendarme, le sabre sous le bras, chaussé de grandes bottes, et coiffé d'un immense bicorne. Les gendarmes de cette envergure ont disparu, comme les diligences.

ALEXANDRE MARTIN.

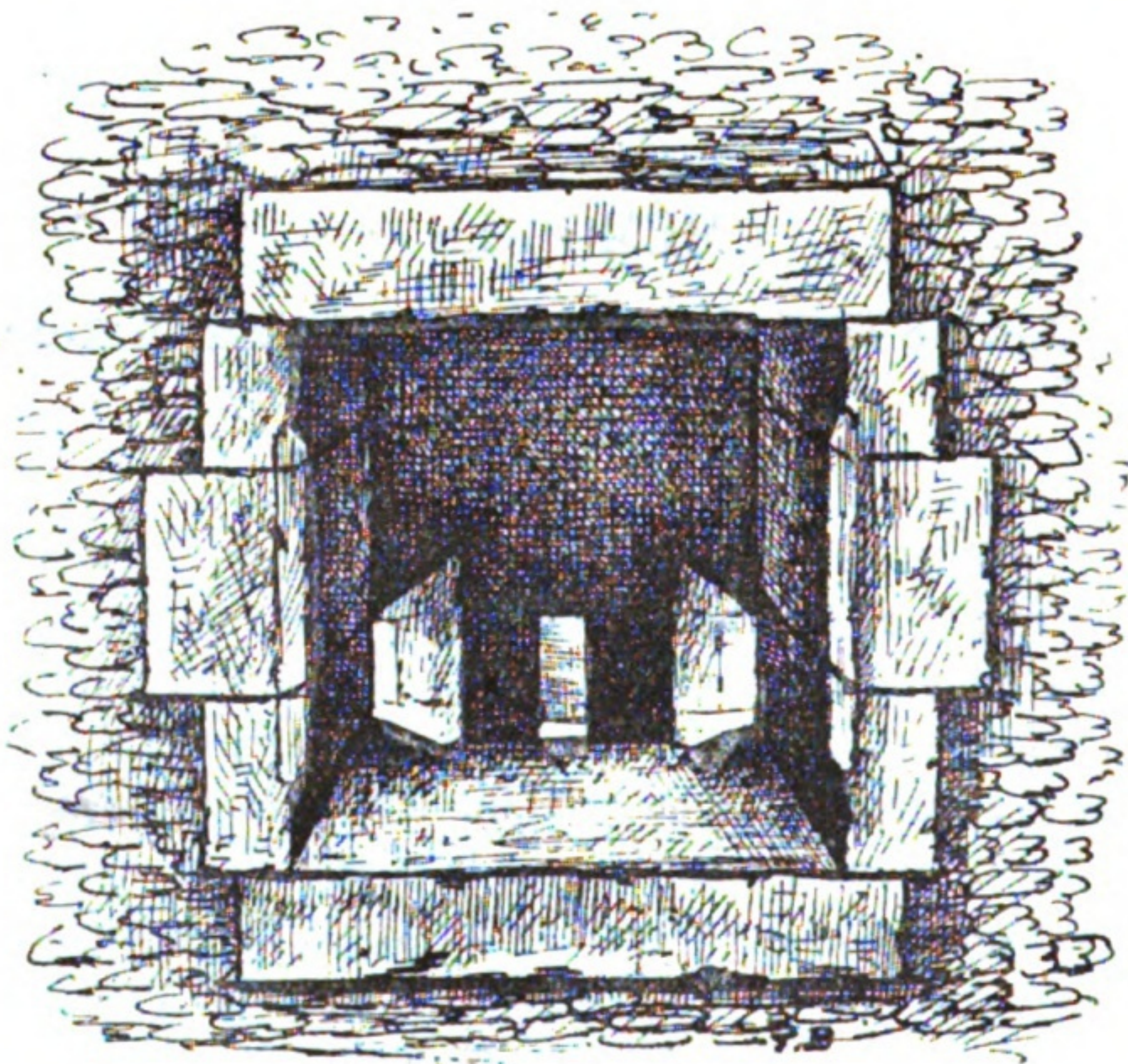
MÉMOIRES

Vestige de la Porte Saint-Jean de Bar-le-Duc.

Malgré les transformations plus ou moins heureuses qu'a subies notre cité au cours du siècle dernier, la pioche des démolisseurs a encore oublié çà et là quelques vieux murs qui furent les témoins, trop discrets hélas, du passé de notre ville.

Parmi ces vestiges il en est un qui présente un intérêt spécial, car il nous permet de fixer d'une façon à peu près exacte l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Jean et du rempart de la Neuve ville qui venait s'y appuyer ; cette construction vénérable est située à l'angle du parc de l'Hôtel de Ville près la porte Saint-Jean actuelle, elle forme l'un des côtés d'une maison donnant rue Saint-Jean. Elle a une longueur d'environ 12 mètres, pour une épaisseur de 1 mètre à la base et de $0^m,60$ au faîte ; le parement extérieur est en belle pierre de taille, alors que le côté intérieur est grossièrement confectionné avec des pierres du pays : la partie contiguë aux piliers de la porte Saint-Jean a encore une hauteur de 8 à 9 mètres et présente en son milieu une meurtrière très curieuse. Elle est constituée à l'intérieur par une excavation carrée de 50 centimètres de côté au bas de laquelle s'ouvrent trois ouvertures disposées en éventail et taillées en biseau descendant. Ce jeu de meurtrières, si je puis m'exprimer ainsi,

mérite de retenir notre attention un instant : d'abord la taille du biseau des ouvertures qui supprimait à peu près totalement l'angle mort (c'est-à-dire l'endroit au pied du rempart où il était impossible d'atteindre l'assiégeant), et la direction des ouvertures qui permettait à un seul homme de tirer dans toutes les directions faisant face à ce mur, sans avoir à se montrer ; ce genre de meurtrières très bien compris permettait de diminuer



dans une certaine mesure le nombre des défenseurs affectés aux remparts.

Le côté extérieur présente tout autour des ouvertures des trous ronds plus ou moins réguliers et peu profonds qui ne sont autre chose que l'empreinte des projectiles tirés du dehors avec les armes de gros calibre en usage autrefois.

L'autre partie du mur, plus basse d'un mètre et demi, présente également en son milieu un jeu de meurtrières en tous points semblable au premier; malheureusement il a été déformé par la création d'une petite fenêtre, il n'en reste plus que la base des trois ouvertures biseautées.

Ce rempart a été démoli ou bien s'est écroulé à l'extrémité de la maison à laquelle il est adossé, de sorte que le mur qui le prolonge formant la clôture du parc et aboutissant à la salle des fêtes n'est qu'une construction plus ou moins récente, mais très probablement élevée sur les fondations de l'ancien rempart, qui se prolongeait vers la porte de la rue Nève et de la rue de la Maréchale qu'il suivait à peu de chose près, pour se raccorder aux remparts du Bourg près du théâtre municipal.

E. Ridet.

NOTES

Parmi les manuscrits de la collection Mancel, conservés à la bibliothèque de Caen (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, Départements, tome XLIV*), il est utile de mentionner dans le tome 17, n° 22 la charte suivante : Lettres de René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, etc., accordant à Colard du Saulcy, jadis chargé du gouvernement du Barrois et de la Lorraine, décharge de son administration et sauvegarde pour ses actes y relatifs (Launay, près Saumur, 1er juin 1446).

La librairie Picard vient de faire paraître un *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen âge, XIe-XIIe siècles*, dû à M. Victor Mortet. L'abbaye de Saint-Vanne de Verdun figure parmi les monuments énumérés dans ce volume.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Dubois : ***Liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Meuse.*** — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8°, 193 p.

Travail fort bien fait qui n'a ni la sécheresse, ni l'aridité d'une simple nomenclature et qu'en ma qualité de généalogiste

impénitent, je trouve même fort intéressant, car il contient nombre de renseignements biographiques, indique beaucoup d'alliances et précise bien des lieux et dates de décès souvent si difficiles à retrouver, lorsqu'il s'agit de ces malheureux émigrés que la tempête avait dispersés de tous côtés et qui allaient misérablement finir leurs jours sur le sol étranger, dans le dénuement, la tristesse et l'isolement, loin du pays natal si cher à tout cœur humain, plus encore à cette époque, où la vie provinciale était intense et concentrée, que de nos jours où, succédant à la destruction de l'ancien ordre de choses, les moyens de locomotion de plus en plus rapides tendent à la faire entièrement disparaître.

Cette liste, très soigneusement établie d'après les listes officielles des émigrés et des déportés et, d'après les registres du Tribunal criminel de la Meuse, pour les condamnés à mort, a été complétée et rectifiée par des renseignements puisés dans les ouvrages locaux, mais aussi et surtout par de minutieuses recherches faites dans les précieux documents de la série Q des Archives départementales de la Meuse.

Dans une courte et substantielle introduction, M. Jean Dubois résume très clairement la législation révolutionnaire relative aux émigrés et aux déportés et expose ce que furent la radiation, l'élimination et l'amnistie. On ne peut donc que le féliciter d'avoir mené à bien sa tâche, — difficile — mais dont le résultat est une précieuse contribution de plus à l'histoire locale. Parmi les dix-sept cent huit noms dont il s'occupe, il eût été impossible qu'il ne se glissât pas d'erreurs : je m'empresse de dire qu'elles sont en fort petit nombre et si j'en signale quelques-unes c'est par amour de l'exactitude : quand même elles proviendraient des listes officielles, il eût été facile de les éviter, ces noms ayant une notoriété suffisante pour qu'on n'altère pas leur orthographe ou qu'on la rétablisse : Cueillette comte de Bey, pour Cueullet ; — Desancherins, pour des Ancherins ; — La Tour-en-Voivre pour La Tour-en-Woëvre ; — Beauveau pour Beauvau ; — d'O'Mahony pour O'Mahony, etc. A part ces très légères remarques, il n'y a qu'à louer M. Jean Dubois qui, pour ses débuts, donne aux Mémoi-

res de la *Société de Bar* dont ce volume est extrait, un excellent travail et qu'à souhaiter qu'il mette à exécution le projet, si discrètement formulé par lui, de le continuer par la publication d'un *Mémoire d'ensemble sur l'émigration dans le département de la Meuse.*

B^on^ DE D.

CH. PFISTER. — *Les assemblées électorales dans le département de la Meurthe, le district, les cantons et la ville de Nancy. Procès-verbaux originaux, avec la liste de tous les fonctionnaires de Nancy de 1789 à 1800.* Paris, Berger-Levrault, 1912, in-8°, xxx-405 p.

La publication par M. Pfister des procès-verbaux des assemblées où furent élus de 1789 à 1800 les députés de la Meurthe aux assemblées révolutionnaires, les membres de la Haute-Cour ou du Tribunal de Cassation, les membres des administrations du département de la Meurthe, du district et de la municipalité de Nancy, les juges du district et les juges de paix de Nancy, enfin l'évêque de la Meurthe et les curés du district de Nancy, dépasse, et de beaucoup, l'intérêt d'une question locale.

En effet, en dehors de la liste des fonctionnaires de Nancy pour la période révolutionnaire qu'ils ont permis à M. Pfister de dresser, en dehors des renseignements qu'ils nous fournissent sur l'opinion publique dans la Meurthe, encore qu'ils soient muets sur bien des incidents des élections dont des lettres de l'abbé Guilbert et des extraits de journaux cités en notes nous donnent une idée, ces procès-verbaux jettent une vive lumière sur la question si importante de la pratique du droit de suffrage pendant la Révolution. C'est là l'intérêt le plus vif de ces documents. D'après eux M. Pfister, dans son introduction, expose cette pratique et en montre les inconvénients : interdiction des candidatures qui provoque l'incertitude du vote, multiplicité des élections, complication et lenteur des opérations des assemblées (dans les années 1790 et 1791, certains électeurs ont voté 123 jours !). On comprend dès lors la lassitude des électeurs. D'élection en élection, la proportion des absents s'accroît presque régulièrement, et finit

par devenir énorme. Par suite, l'intérêt pour les questions politiques diminue. Il me semble que ce n'est pas le résultat le moins intéressant du beau livre de M. Pfister, d'avoir montré l'influence de la pratique défectueuse du droit de suffrage sur le désintéressement politique de la nation.

J. Dubois.

A. Cimochowski. — *La Revanche d'Absalon.* Paris, Hachette, 1911, in-4°, 255 p.

Notre confrère, M. Albert Cimochowski, vient de faire paraître, dans la *Bibliothèque des Écoles et des familles*, un nouveau roman, la *Revanche d'Absalon*, d'un intérêt constamment ménagé et soutenu, où il n'y a pas une longueur. Nous ne répéterons pas ici l'analyse que nous venons d'en donner dans le *Pays lorrain* (1); nous nous proposons de faire ressortir tout l'intérêt qu'il présente au point de vue barrisien.

Nous ne connaissons pas assez la ville de Bar et ses environs pour pouvoir juger de l'exactitude des mœurs locales; il nous semble cependant que la peinture des habitants de Savonnières-devant-Bar, de leurs propos et même de leurs « cancans » (p. 15-20) est faite d'après nature; on jurerait vivantes ces deux vieilles filles qui, transplantées soudain de la ville haute dans la ville basse de Bar, se demandent comment elles ont pu vivre jusque-là dans la première (p. 158-9). Nous sommes plus à même d'apprécier dans cet ouvrage les mots locaux qui concernent la campagne et ses produits forestiers ou aquatiques (p. 27 et 30) : le linguiste et même l'historien trouveront à y glaner (2).

Ce livre fourmille de descriptions, généralement succinctes, mais très exactes : elles peignent simplement, mais nettement les lieux qu'elles permettent de reconnaître. Nous voyons

(1) N° du 15 décembre 1911, p. 780-1.

(2) Nous y avons trouvé, p. 24, le sens du mot « Chalaide », chemin escarpé (cf. escalade), que nous avions trouvé appliqué au chemin de Behonne en 1596, à la p. 25 du ms. LIII de la Bibliothèque municipale.

ainsi défiler devant nous, soit la maison forestière de la Vierge du Hêtre, sur laquelle on nous rappelle les vers de Jules Forget, le Fond-de-l'Enfer et la Fontaine d'Etue (1) (p. 11-12 et 15), soit le village de Savonnières (*passim*) avec son parc (p. 66), et la Grande-Brèche (p. 197-8), soit la ville haute de Bar (*passim*). Si Albert Cimochowski a quelque préférence pour les paysages barrisiens, c'est peut-être pour la forêt du Haut-Juré, dont l'évocation revient à chaque instant dans son récit. Tout cela est, d'ailleurs, sobrement décrit, sans insistance fatigante ; l'auteur ne s'est pas attardé à chercher des effets d'art : les digressions, chez lui, s'enchâssent dans la trame même du récit. Celui-ci est perpétuellement illustré par la gravure. Nous voyons ainsi représentés la maison forestière (p. 33), le ruisseau du Fond-de-l'Enfer tel qu'il était l'été dernier (p. 235), le village de Savonnières avec son lavoir (p. 2 de la feuille de garde), son église (p. 241), l'épicerie d'en face (p. 161), la Grande-Brèche (p. 193), les chemins des fermes Saint-Roch (p. 55) et de Vadinsaux (p. 217), une maison de la rue des Ducs-de-Bar (p. 55). Félicitons M. J.-L. Beuzon, dont les dessins si exacts ont permis d'illustrer le volume d'une façon aussi précise que complète.

Pour qui connaît les sites si pittoresques du plateau et surtout des coteaux de la rive gauche de l'Ornain, il y a un double plaisir à lire ce livre, où l'on se retrouve sans cesse en pays de connaissance. Nous en remercions l'écrivain et l'artiste et nous leur exprimons le vœu de voir cet été beaucoup de Barrisiens lire ou relire la *Revanche d'Absalon* sous les frais ombrages de la Fontaine d'Etue ou sous la hêtraie du Haut-Juré, comme nous espérons le faire nous-même.

LOUIS DAVILLÉ.

(1) L'auteur adopte, pour elle, p. 15, la forme première *des Turcs*, qui nous semble contredite par l'existence du mot « d'Etue » ou « des Tue » dès 1473 (Arch. de la Meuse, B. 506).

MARCEL HÉBERT. — *Jeanne d'Arc, la fille au grand cœur*. Bruxelles, Weissenbruch, 1912, in-8°, 26 pages.

Notre confrère, M. Marcel Hébert, vient de faire paraître en brochure l'intéressant article publié par lui dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* sous le titre de *Jeanne d'Arc, la fille au grand cœur, à l'occasion du 500e anniversaire de sa naissance*. Il y aborde en critique très informé les principales questions soulevées par ce grand problème historique qu'est encore Jeanne d'Arc à l'heure présente. Mais ce qui domine dans son étude est l'admiration et le respect pour la sublime paysanne de Domrémy. « Pour sa robuste nature, dit-il, l'absolu ne fut pas un stupéfiant ni un débilitant ; elle puisa dans ce continuel recours aux forces profondes, latentes, de son être moral, cette netteté et fixité d'orientation, cette simplicité et immutabilité d'intention, cet inlassable courage qui produisirent des merveilles, malgré la résistance, presque l'inertie du milieu ». M. Marcel Hébert semble se prononcer contre la nationalité barroise ou lorraine de Jeanne d'Arc. Malgré le travail de Misset, *Jeanne d'Arc Champenoise*, qu'il cite à l'appui de son opinion, la question ne nous paraît pas définitivement résolue et nous continuons à penser que nous autres Barrois avons quelque droit à revendiquer la Pucelle pour nôtre.

A. M.

CHRONIQUE

L'excellent *Répertoire d'art et d'archéologie*, publié par la Bibliothèque d'art et d'archéologie de la rue Spontini à Paris, et créé en 1910, a été complété par un index alphabétique. On y trouve un relevé indispensable pour la consultation des quatre fascicules parus dans l'année. Citons parmi les travaux mentionnés les mémoires de M. ED. BERNAYS dans la *Revue belge de numismatique* sur des monnaies ardennaises inédites et en particulier celle de Henri IV de Bar ; sur des demi-plaques luxembourgeoises inédites du XIVe siècle frappées à Damvil-

lers et à Saint-Mihiel. Un article du *Bulletin of the Metropolitan museum of art New-York*, intitulé *The Children's favorite pictures*, nous apprend que la Jeanne d'Arc de Bastien Lepage est l'un des tableaux du musée qui retiennent le plus l'attention du public enfantin. Le même Bulletin contient une *Note on the casque of Jeanne d'Arc ;* il y est question d'une miniature d'un manuscrit du xve siècle, où M. J. Reubell a récemment découvert un portrait de Jeanne d'Arc dans une initiale. — Dans le *Numismatic Circular*, M. L. Forrer consacre une de ses notices biographiques de médailleurs à Jacob Richier. — M. André Michel apprécie dans le *Bulletin des musées de France* une acquisition récente du musée du Louvre qui provient de notre département : *Les lansquenets du château de Mognéville*, hauts-reliefs de l'école française du milieu du xvie siècle.

⁂ A propos des vitraux de l'église de Génicourt-sur-Meuse, étudiés par le sous-intendant Dublanchy, dans le *Bulletin* de juillet 1911, notre confrère M. Mouilleron nous écrit qu'en consultant ses notes de voyage et ses études sur les vitraux anciens, il retrouve une appréciation sur ces remarquables vitraux et qu'il n'hésite pas à attribuer cette œuvre de la Renaissance à Valentin Buch, l'auteur des grandes verrières des transepts de la cathédrale de Metz. Notre correspondant ajoute avec son autorité : « même dessin, mêmes lignes et attitudes des sujets, surtout même facture professionnelle ». D'après Bégin, le Strasbourgeois Buch vint établir ses fours au pied même de la cathédrale de Metz et des travaux récents auraient mis à jour les fondations de sa fabrique. Comme la plupart des personnages représentés dans ces belles verrières habitaient Metz ou ses environs, ils ont dû s'adresser à l'excellent artiste qui travaillait alors à la décoration de la cathédrale.

⁂ Le *Réveil de la Meuse* du 14 décembre dernier a reproduit un article de l'*Evénement* que notre confrère M. Paul Despiques, avec autant de verve que de bienveillance, a consacré au dernier volume des *Mémoires* de notre Société. L'auteur y décerne trop d'élogieux compliments à notre Société et à son

œuvre littéraire et même sociale, pour que nous puissions faire autre chose que lui adresser un cordial remerciement.

⁂ Dans la récente promotion du Ministère de l'Instruction publique nous avons été heureux de relever les nominations de nos confrères MM. Laurent et Slingsby, comme officiers de l'instruction publique, de M. Müller, comme officier d'Académie.

⁂ Le Comité des travaux historiques et scientifiques s'est adjoint deux de nos confrères M. Paul Marichal et M. Germain de Maidy, à titre de membres titulaires.

NÉCROLOGIE

M. Albert Dusseaux, membre correspondant de notre Société depuis 1907, vient de mourir après une longue maladie qui l'avait contraint à résigner ses fonctions de secrétaire de la mairie de Ligny. Sa mort arrête le classement des archives de cette ville qu'il avait entrepris. Ajoutons encore que les derniers historiens de Ligny mirent souvent à profit sa complaisance à leur communiquer les documents dont il avait la garde. P. A. J.

AVIS

Il a été fait un tirage à part — à peu d'exemplaires — des *Vignettes et sceaux des papiers militaires pendant la Révolution française*, réunis par le lieutenant Cheutin. Les planches, qui n'ont été ni pliées ni rognées, forment un album in-4°.

Les membres de la Société des Lettres pourront se procurer cet ouvrage, port compris, en faisant parvenir au *Trésorier* de la Société la somme de trois francs.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 **AVRIL 1912**

La Société se réunira *le mercredi 3 Avril 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. A. Martin : Les Polonais à Bar-le-Duc.
2° M. Forêt : Le village de Lavoye.
3° Rapport de M. d'Arbois sur la candidature de M. Chrétien.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Février 1912.

Présidence du général Colard, *président.*

Sont présents : MM. Agrapart, Braye, Ch. Collin, Collot, Davillé, Elardin, Forêt, Fristot, Goblet, Lecomte, Lhuillier, A. Martin, Micault.

Se font excuser : MM. Chevalier, d'Arbois, Rettet, Vinchon.

Présentations de candidats. — M. Fristot est désigné pour faire le rapport d'usage sur la candidature de M. le docteur A. Gillot ; M. d'Arbois exposera les titres du docteur P. Serrière ; M. Fristot ceux du capitaine Kiffer.

Informations. — L'Académie des sciences naturelles de Philadelphie convie notre Société aux fêtes de son centenaire

qui auront lieu en mars 1912. Le programme des solennités est à la disposition des membres qui désireraient y prendre part.

La Société philomathique de Saint-Dié remercie de l'envoi de volumes de notre Société, qui manquaient à ses collections.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pol Simon, chef des travaux pratiques de mathématiques à l'Université de Nancy, qui sollicite le patronage de notre Société pour une conférence qu'il donnera à l'Hôtel de ville de Bar en vue d'ériger un monument à Cugnot sur une place de la ville de Void. Conformément aux précédents, nos confrères seront invités à prendre part à la souscription publique qui est ouverte pour élever une statue en l'honneur de l'inventeur de la voiture à vapeur.

COMMUNICATIONS. — M. le Trésorier lit son rapport annuel sur la situation financière de la Société, au 31 décembre 1911.

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1910	3.599f85
Cotisations de l'année	2.116 »
Vente de volumes	226 »
Intérêts : Caisse d'épargne	45 25
— Banque Varin-Bernier	44 30
TOTAL DES RECETTES	6.031f40

Dépenses :

Demande de reconnaissance d'utilité publique :	
Timbre et *Journal officiel*	9 20
Facture Facdouel, planches	211 »
— Berger-Levrault, clichés. . .	15 10
— Veuve Collot, fournitures . .	1 05
— Sarnaçki, reliure	24 »

Facture Neurdein, photo Musée du Louvre	59 20
— Contant-Laguerre :	
Volume VIII des Mémoires. 1.228,55 } Bulletin mensuel 1911. . . . .668,60 }	1.897 15
Frais de recouvrement par poste. . .	50 75
— — Banque. .	12 65
Timbre de quittance, port de colis, de lettres.	12 30
Frais de transfert de la bibliothèque .	17 »
— d'entretien, Concession de M. Servais.	10 »
Indemnités à M. Florentin, pour	
— écritures	40 »
— au concierge de la Mairie.	30 »
— aux facteurs	3 »
TOTAL DES DÉPENSES.	2.393f 40

Différence en faveur de la Société représentée par :	
Livret de Caisse d'épargne n° 47.507.	1.500f »
Dépôt à la Banque Varin-Bernier et fils.	2.038 05
En Caisse chez le Trésorier	99 95
TOTAL	3.638f »

La Société approuve ces comptes et, sur la proposition de M. le Président, vote des remerciements à M. le Trésorier pour l'excellente gestion qu'il a assurée avec autant de compétence que de dévouement.

Après discussion des arguments qui avaient été produits pour faire reporter à cinq heures de l'après-midi les séances, que beaucoup de membres trouvaient trop tardives, l'assemblée décide de maintenir l'heure traditionnelle.

Le lieutenant-colonel Lhuillier lit son étude sur les ancêtres du maréchal Oudinot.

L'exposé qu'il en fait est appuyé de preuves, extraites des

registres paroissiaux de Bar-le-Duc, des Marats et de Rembercourt-aux-Pots.

I. François Oudinot, né à Rembercourt-aux-Pots, le 26 février 1640, fils de Jean Oudinot et de Jeanne Garaudel, conseiller du roi, prévôt royal dudit Rembercourt, fut le bisaïeul du maréchal Oudinot.

Marié en premières noces à Rembercourt, le 27 janvier 1664, à Marguerite Godard, il en eut un fils, Jean Oudinot, né audit lieu le 16 juillet 1669, qu'il maria à Verdun, le 22 novembre 1695, à Barbe Dupont, fille du sieur Dupont, exempt de la maréchaussée de Verdun et de Marguerite Richier; d. p. Il obtint, en 1696, de lui transmettre son office de prévôt royal de Rembercourt.

Veuf depuis plusieurs années de Marguerite Godard, François Oudinot se remaria à Rembercourt le 9 mars 1701 à Marie Louvent, fille de Christophe Louvent et de défunte Magdeleine Vaillant. Il en eut un fils, François, né à Rembercourt, le 30 juillet 1702.

Il quitta alors Rembercourt pour aller habiter une maison de sa femme aux Marats où il mourut le 1er novembre 1706. Il laissait sa femme et son dernier fils en bas âge dans une situation de fortune des plus modestes. Celui-ci fut obligé de demander sa vie à un travail manuel : il se fit cordonnier.

Marie Louvent mourut aux Marats, le 1er mars 1732.

II. Son fils, François Oudinot, s'y était marié le 9 février 1728 à Catherine Gabriel, fille de défunt Jean Gabriel et Catherine Barthélemy, laquelle lui donna cinq enfants, dont Nicolas Oudinot, né aux Marats le 13 août 1730. Catherine Gabriel mourut aux Marats le 5 août 1738 et François Oudinot le 7 janvier 1760.

III. Nicolas Oudinot quitta encore jeune ses parents et les Marats et vint à Bar-le-Duc où il se créa par le commerce et son travail une honorable situation; il fut brasseur et distillateur d'eau-de-vie. Il se maria à Bar, le 18 janvier 1763, à Marie-Anne Adam, née à Bar, le 9 octobre 1736, fille de Gaspard Adam, maître menuisier et de Anne Martin (son épouse en secondes noces).



Cl. *Revue lorraine illustrée.*

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL.


UNIV.
OF
MICH.

IV. De cette union, naquit à Bar, le 25 avril 1767, Nicolas-Charles Oudinot, qui fut le maréchal, duc de Reggio.

M. Fristot donne communication de quatre pièces originales extraites de la collection Godefroy, conservée dans la bibliothèque de l'Institut de France. Deux de ces lettres proviennent de gouverneurs de Verdun, les deux autres de l'évêque Nicolas Psaulme; elles sont toutes les quatre adressées au roi Charles IX et sont datées des années 1567 et 1568. Leur objet est de faire participer le Trésor royal aux dépenses de l'occupation française devenues trop onéreuses pour les habitants. En outre dans sa lettre du 1er avril 1568, N. Psaulme demande au roi de ne pas tolérer l'exercice de la religion protestante dans la ville et le comté de Verdun.

Les Mémoires de MM. Forest et Davillé seront lus à la séance suivante.

MÉMOIRES

Saint-Mihiel. — Trois édifices à classer comme monuments historiques.

A la séance du 6 septembre 1911 nous exposions à la Société des Lettres la situation de trois édifices sammiellois non classés comme *Monuments historiques* et qui pourtant semblent mériter l'attention des pouvoirs publics : il s'agit de la tour romane de l'église Saint-Michel, du palais abbatial devenu palais de justice (propriété du département de la Meuse) et hôtel de la Division (propriété de la ville de Saint-Mihiel), et enfin de la maison du Roi (propriété particulière). Une entente entre l'État et les divers propriétaires de ces édifices — Ville de Saint-Mihiel, Département, Particulier — paraît, en effet, nécessaire pour maintenir, sous la surveillance désintéressée du service des Beaux-Arts, l'intégrité de ces constructions élevées jadis par des architectes de goût et de savoir, illustrées par des hôtes fameux et qui contribuent à

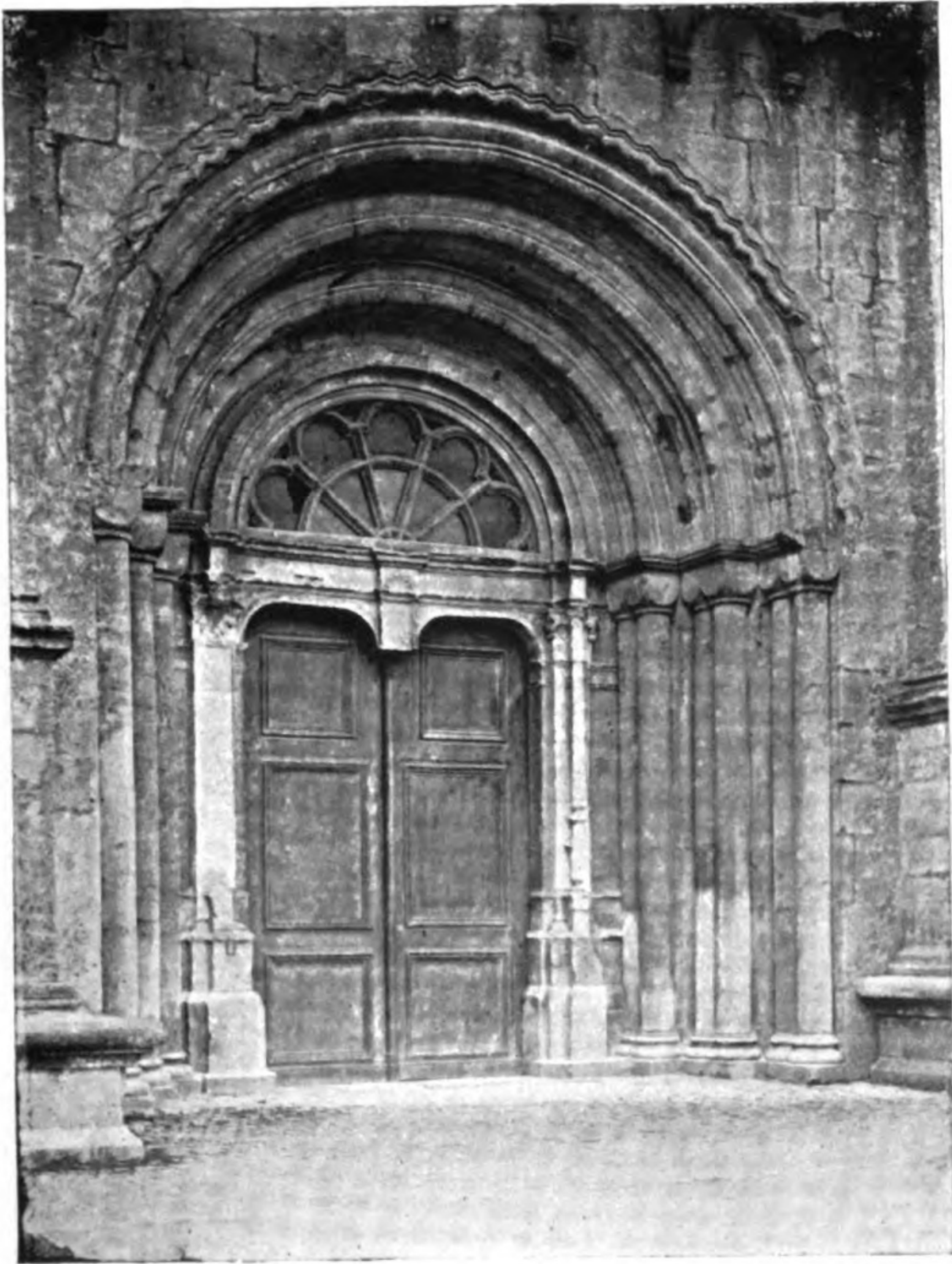
donner à la ville un caractère peu banal. La Société a bien voulu s'associer à notre motion et décider qu'un rapport, avec figures annexées, serait transmis à M. le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, avec les vœux de la Société en faveur du classement. Nous donnons ci-après la description de ces divers édifices :

I

La tour romane de l'église Saint-Michel et le palais abbatial

(Ancienne abbaye de Saint-Mihiel).

L'abbaye bénédictine de Saint-Mihiel, transférée par Smaragde au IXe siècle près de l'embouchure de la Marsoupe, devint, comme on l'a vu, le noyau d'un nouveau quartier, fermé de tous côtés par des murs et communiquant avec la ville par la porte de l'abbaye, flanquée d'une haute et large tour crénelée, et avec le dehors par la porte aux Champs. L'abbaye et l'église abbatiale Saint-Michel ont subi depuis le IXe siècle des modifications profondes, et les bâtiments actuels appartiennent à des temps divers depuis l'époque romane jusqu'au XVIIIe siècle. A la fin de cette dernière période, église, cloître, grand palais de dom Henezon, bibliothèque, pavillon des étrangers, bergerie, grange aux dîmes et aumônerie, formaient avec les cours, jardins et vergers un ensemble imposant et fort étendu. L'église Saint-Michel, telle qu'on la voit encore, dominant de ses tours la masse de l'abbaye, n'est plus l'édifice primitif élevé par Smaragde sur le même emplacement. Sa partie maintenant la plus ancienne est la grosse tour romane, bâtie au XIIe siècle, ancien signe de l'autorité abbatiale et jadis entretenue par l'abbé. Cette tour est d'une structure rectangulaire, de forme un peu barlongue, d'occident en orient ; elle présente un parti décoratif très sobre : son rez-de-chaussée est percé d'un large et vigoureux portail de l'école rhénane à triple voussure. De simples moulures sans ornementation constituent les deux premières voussures. L'archivolte est ornée de bâtons rompus surmontés de dents de loup. Les voussures reposent sur trois colonnes

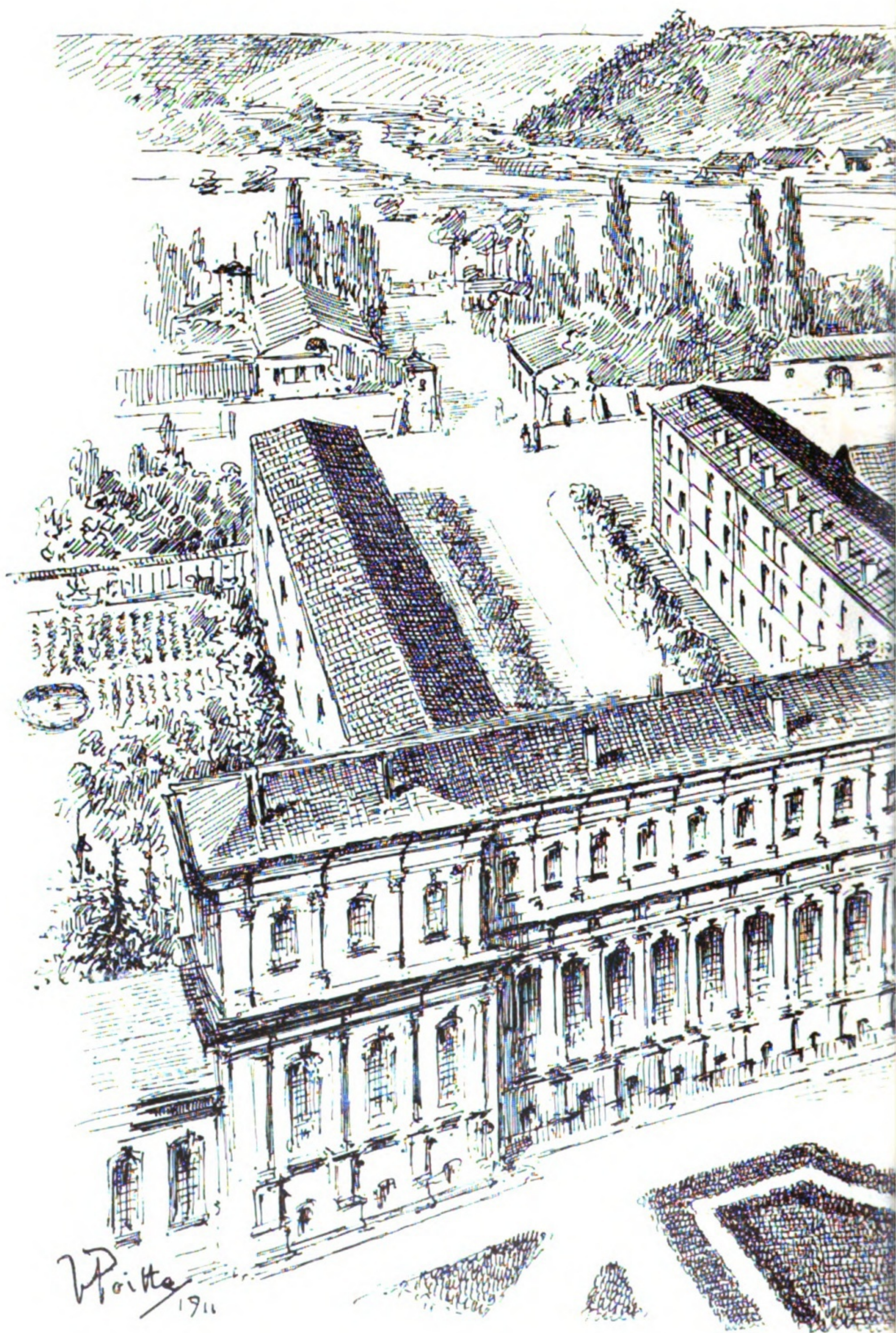


Cl. *Revue lorraine illustrée.*

ÉGLISE SAINT MICHEL. — LE PORTAIL ROMAN.




UNIV.
OF
MICH.



VUE DE L'ABBAYE



Cl. *Revue lorraine illustrée.*

L D'OISEAU AU XVIII[e] SIÈCLE.

géminées, à doubles chapiteaux cubiques, aux angles inférieurs arrondis. Cette ordonnance géminée ne peut se retrouver nulle part ailleurs (A. Rieder). Une réminiscence du XI[e] siècle a fait interrompre sur la face antérieure le tailloir de chacun des chapiteaux extérieurs. A l'époque de la Renaissance, on incrusta dans le portail roman un tympan ajouré en demi-rose, à linteau mouluré, orné d'une petite niche et muni d'un trumeau, maintenant supprimé, supporté par deux pieds droits ornés de colonnettes fuselées à chapiteaux corinthiens. Les étages supérieurs sont en retrait sur le rez-de-chaussée et se raccordent avec lui par un bandeau en talus régnant au-dessus d'une corniche d'arcatures ornées de billettes. Le premier étage s'orne de trois grandes arcatures à chapiteaux cubiques et à voussures ornées de billettes. L'arcature centrale encadre un oculus, également orné de billettes, et recoupé à la Renaissance par un croisillon curviligne. Le deuxième étage était jadis percé de baies, qui, à l'époque de la Renaissance, ont été remplacées sur les faces principales et latérales par des baies cintrées, à chambranles cannelés, refendues par un meneau avec tympan à oculus. Un cordon à billettes règne au-dessus des fenêtres. La corniche terminale à modillons du deuxième étage appartient à l'école bourguignonne; les quatre angles portent des gargouilles en forme de loups. Cette corniche est couronnée d'une balustrade, ajoutée au XVIII[e] siècle. Le porche est voûté en zones parallèles de petites voûtes d'arête, se neutralisant réciproquement de façon à n'avoir pas de poussée sensible sur les murs. Ces zones sont séparées par de grands arcs diaphragmes portant sur de puissantes colonnes à chapiteaux cubiques semblables à ceux du portail. Le premier étage renferme une salle, de structure analogue à celle du porche, et qui fut décorée de peintures à motifs géométriques (1).

A la fin du XVII[e] siècle, dom Henezon, abbé de Saint-Mihiel, entreprit la construction d'un nouveau bâtiment touchant au chœur de l'église et se prolongeant vers le sud, fort au delà

(1) Cf. A. Rieder, *Le porche de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1911).

du quadrilatère primitif. C'était le « Palais » destiné aux réunions de l'ordre et dont l'ampleur magnifique est ainsi justifiée par dom de l'Isle : L'intention de dom Henezon « avait été de bâtir un monastère qui pût être propre à contenir une assemblée générale ou chapitre de la congrégation; aussi est-il arrivé qu'on s'y est assemblé plus souvent qu'en toute autre maison; la raison est que Saint-Mihiel est presque situé dans le centre de la congrégation, et qu'on y trouve assez facilement les choses nécessaires à la vie ». Dom Henezon fit appel à l'architecte Retho, puis au frère Nicolas qui exécuta les dessins de détail, enfin à l'architecte Marc Boulanger qui fut apparemment le principal maitre d'œuvres et dont le premier traité est daté du 21 octobre 1679. Après la mort de Marc Boulanger, survenue le 4 novembre 1687, on employa maître Jean Thomas et son frère Thomas Thomas, « architectes italiens et entrepreneurs ». Claude Huart fit les belles fenêtres de la façade et consacra deux années à ce travail; les sculpteurs François Molet et Marc-Antoine Lachapelle firent les boiseries, de fort bon style. Les chapiteaux du réfectoire sont dus à François Molet; ceux de la salle capitulaire à Pierre Gillet; les clefs et chapiteaux du rez-de-chaussée à Jacques Guillaume, ceux du premier étage à Christophe Boulanger, auteur des clefs ornant les fenêtres des caves. La voûte de la grande salle fut entreprise par A. Spingue, et Noël Jobé, marbrier à Mézières, fournit la grande cheminée. Les travaux principaux durèrent treize ans, de 1679 à 1692, et la dépense fut de 146.000 francs. Le palais abbatial présente du côté de l'est une longue et splendide façade du plus pur style Louis XIV, composée d'un corps central et de deux avant-corps latéraux. Les soubassements comprenant les fenêtres des caves sont recoupés par les dés supportant les pilastres du premier ordre. Les hautes fenêtres en cintre surbaissé du rez-de-chaussée, ornées de clefs à feuilles d'acanthe, sont séparées par des pilastres unis, couronnés par des chapiteaux ioniques à guirlandes de fruits, de feuillages et de fleurs. Un entablement très sobre, mais à corniche heureusement moulurée, donne une belle saillie à la façade et supporte les pilastres unis du second ordre terminés par



Cl. *Revue lorraine illustrée.*

FAÇADE EST DE L'ABBAYE.



J. Poitte — Cl. Revue lorraine illustrée. 17a

FAÇADE OCCIDENTALE DU PALAIS ABBATIAL.



des chapiteaux corinthiens. Les fenêtres de cet ordre sont relativement petites, mais bien proportionnées et ornées comme celles du rez-de-chaussée d'élégantes clefs à feuilles d'acanthe. Une corniche, encore plus simple que la première, couronne l'édifice. — La façade de l'ouest n'est visible que sur une faible étendue, entre les deux grands bâtiments parallèles à l'église. Là se trouve, encadrée par deux colonnes doriques, la porte monumentale faisant communiquer le palais avec l'enclos de l'abbaye. Les fenêtres, au nombre de six au rez-de-chaussée et de neuf au premier étage, sont élégamment construites en cintre surbaissé ; elles sont encadrées de pilastres à fûts unis, doriques pour les premières, ioniques pour les secondes. Un entablement orné d'une corniche denticulée sépare les deux ordres et supporte deux colonnes ioniques correspondant aux deux colonnes doriques inférieures. La corniche du second ordre est garnie d'acrotères supportant des vases à fleurs ornés de draperies. Les extrémités de cette façade sont légèrement cintrées. Un grand vestibule appelé la Grande Allée partait de l'extrémité sud du palais pour aboutir à la sacristie. Sur son parcours étaient plusieurs percées, la première donnant accès à la bibliothèque et au premier étage, la seconde au cloître, la troisième au premier étage où l'on accédait par un majestueux escalier, dit le grand escalier, soutenu par une statue-cariatide de Samson. Le palais renfermait deux grandes salles voûtées, à colonnes couronnées de chapiteaux sculptés et dont l'une, la salle capitulaire, eut plusieurs fois l'honneur de renfermer la congrégation réunie (1).

II

La Maison du Roi.

La Grand'Maison, située à l'angle des rues Notre-Dame et du Four, venait de Henriet Aulmusse et appartenait au châtelain Jean de Mandres, en 1428, lorsque le roi René, duc de Bar,

(1) Extrait de la *Revue lorraine illustrée*, n° 3, 1911. *Saint-Mihiel*, IV, *L'Abbaye.*

en fit l'acquisition, dans le but de remplacer la Paliole (petit palais). On l'appela désormais la Grand'Maison du Roi. Cette maison, qui est un des rares spécimens du gothique civil dans les duchés, est conçue dans le style général de la seconde moitié du XIVe siècle, avec certains éléments avancés. Le portail, flanqué de contreforts prismatiques ornés de crochets et couronnés de clochetons, est fort remarquable ; il présente une série de voussures reposant sur de minces colonnettes à chapiteaux feuillus, l'archivolte (ornée de crochets) est couronnée par un fleuron. Le tympan est garni de trilobes inscrits, donnant lieu à des écoinçons garnis de feuillages, et qui encadrent une belle statue de la Vierge couronnée portant l'Enfant Jésus, reposant sur un cul-de-lampe à décoration végétale. Au rez-de-chaussée, de part et d'autre du portail et entre deux petites fenêtres à cadre mouluré, se trouve une grande fenêtre géminée en tiers points, à tympan plein, ornée d'arcs trilobés inscrits, encadrée d'une moulure d'archivolte à tracé rectangulaire; les montants et le meneau sont garnis de colonnettes à chapiteaux feuillus analogues à celles du portail. Le premier étage, séparé du rez-de-chaussée par un cordon mouluré, est percé de cinq grandes fenêtres géminées, analogues à celle du rez-de-chaussée.

La Grand'Maison possédait jadis un escalier en spirale nommé la Vis et placé dans une tour majestueuse, une chapelle voûtée, un colombier, une grande salle de réception éclairée de onze fenêtres. Le prince utilisait la maison au singe et plusieurs maisons voisines pour y loger sa suite, ses chevaux, ses mulets, et pour y abriter ses provisions de grains. Lorsque les souverains du Barrois non mouvant, qui étaient en même temps ceux de la Lorraine, eurent fait de Nancy leur résidence coutumière, ils séjournèrent beaucoup moins à la maison du Roi qui, en 1587, fut vendue à M. de Gournay, bailli de Nancy. Après M. de Gournay, elle passa à la famille Barrois, dont les membres devinrent seigneurs de Manonville. Au XVIIe siècle, François Barrois, comte de Kœur et baron de Manonville, envoyé de Lorraine et Barrois à la Cour de France, meubla somptueusement la Grand'Maison et



Cl. *Revue lorraine illustrée.*

LA MAISON DU ROI.



la garnit de splendides tapisseries représentant l'histoire d'Armide, l'histoire de Cyrus, les Enfants Jardiniers (1).

H. Bernard.

BIBLIOGRAPHIE

Marquis de Marmier. — *Stainville et Choiseul-Stainville.* Nancy, Crépin-Leblond, 1911. In-8°, 7 p.

Originaire du Barrois, l'illustre maison de Stainville, dont plusieurs membres sont plus connus sous le nom de Couvonges, tiré d'une de leurs seigneuries, s'éteignit en 1720 dans la personne d'Étienne, comte de Stainville, feld-maréchal des armées impériales. Il légua son nom et ses armoiries au fils de sa sœur François-Joseph II de Choiseul, en faveur duquel le duc Léopold érigea le comté de Stainville en marquisat, le 7 avril 1722. Le fils du nouveau marquis de Stainville, Étienne-François de Choiseul, le fameux ministre de Louis XV, franchit un degré de plus dans la hiérarchie nobiliaire en devenant duc de Stainville, par création de novembre 1758. Moins de six ans après, le 10 février 1764, le duché de Stainville aurait dû être aboli, à la suite du transport par Louis XV sur la baronnie d'Amboise du titre ducal auquel avait été élevé le fief de Stainville, redevenu de fait et expressément simple marquisat. Mais cette mutation ne fut pas enregistrée par la Chambre des comptes de Bar, elle ne valida même, chose curieuse, les lettres d'érection du duché de Stainville, données en 1758, que le 29 mars 1782. Aussi dans la seconde édition des Mémoires alphabétiques du Barrois, datée de 1773, Maillet regarde toujours Stainville comme le siège d'un duché-pairie et à sa suite Durival, dans le tome II de la *Description de la Lorraine et du Barrois* imprimé en 1779.

(1) Extrait de la *Revue lorraine illustrée*, n° 1, 1912. *Saint-Mihiel*, V, *La Halle*.

Il faut donc admettre que le duché de Stainville survécut en Lorraine et Barrois, à son abolition prononcée à Versailles en 1764. L'auteur expose à la fin de son travail comment le nom et les armes des Stainville appartiennent aujourd'hui exclusivement aux membres de la famille de Marmier.

Baron DE DUMAST. — *Histoire généalogique de la famille de Joybert en Champagne*. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1911. In-4°, XI-304 p.

La famille champenoise de Joybert a trouvé en M. de Dumast un historien excellent. La matière d'ailleurs était abondante et louable : dix-huit générations déroulent du XIIIe siècle à nos jours une chaîne ininterrompue de probes et vaillants gentilshommes, que leur généalogiste nous présente *con amore*, sans qu'on puisse lui reprocher cependant de sacrifier les droits de la vérité à une inclination trop favorable qui pourrait naître de son alliance personnelle avec cette maison. Il me paraît inutile d'insister sur la valeur scientifique de l'ouvrage, sur l'exactitude de la documentation : les écrits précédents de l'auteur bien connus des lotharingistes et particulièrement de tous ceux qui se préoccupent du passé de Bar et du Barrois, étaient une caution suffisante.

La famille de Joybert mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs à cause de ses relations avec beaucoup de familles de Bar, de celles que nous avons appris à mieux connaître grâce au même auteur, et à son magistral ouvrage qu'il faut rappeler pour acquitter une dette de reconnaissance, tant nous rend de services *La Chambre des comptes du duché de Bar*. — Dans la généalogie des Joybert, originaires des environs de Sainte-Menehould, et qui ont essaimé dans la région champenoise limitrophe du Barrois, on rencontre les familles suivantes : André, Antoine, d'Alençon, de Beurges, Brouillier, de Cheppe, de Combles, de Gondrecourt, Gossin, du Hautoy, Legrand, Malvoisin, de Marne, Morel, de Nettancourt, Oudinot, Peschart d'Ambly, de Rosières, de Rutant, de Salse, de Saint-Vincent, de Vendières, de Vyart.

Plusieurs tableaux généalogiques sont illustrés d'écussons

coloriés dus à la plume érudite et au pinceau habile d'un héraldiste consommé, M. Edmond des Robert.

A propos de la branche de Pringy, M. de D. suppose que François de Joybert et sa femme étaient protestants. Leur fils appartenait certainement à la confession réformée, ainsi que l'atteste la pièce suivante, tirée de la bibliothèque de la Société des sciences et arts de Vitry (papiers Payart, recueil Dominé-Beschefer) : « *Extrait des registres des mariages des habitants de Vitry-le-François et des environs, faisant profession de la religion prétendue réformée, déposés au greffe du bailliage de ladite ville :*

« *Le dimanche treizième jour de janvier mil six cent dix neuf, ont épousé en cette église Daniel Joybert, fils de François Joybert, seigneur de Pringy en partie, y demeurant; et Madeleine Hostome, fille de Pierre Hostome, bourgeois de Vitry-le-François.*

« *Délivré par moy greffier soussigné, ce quinze juin mil sept cent soixante seize, Félix* ». Suit le certificat de validation de la signature du greffier délivré par Pierre Grosteste, lieutenant général au bailliage de Vitry.

P. A. J.

CHRONIQUE

⁂ Dans les fascicules de juillet et août 1911 de la *Revue de l'art ancien et moderne*, M. Ch. Du Bousquet a publié deux articles sur un sculpteur contemporain, d'origine meusienne : *Chapu, lettres, pages d'album et croquis inédits*.

⁂ Par arrêté ministériel, la chapelle du cimetière de Sepvigny, qui passe pour être le chœur d'une ancienne église, de l'époque romane, a été classée. Le service des monuments historiques a encore pris sous sa protection, le 30 septembre 1911, une statue de sainte Barbe en pierre de la fin du xve siècle, qui est adossé à un pilier de la nef de l'église de Tronville, et dont le socle porte une inscription rappelant le nom du donateur, un chanoine de la cathédrale de Châlons, originaire de Tronville.

*** A signaler dans *Le Pays Lorrain* (février 1912) le commencement d'une étude de notre confrère M. Henry Poulet sur *L'émigration en Lorraine. L'affaire Chappes-Lassaulx et les émigrés d'Etain*. L'auteur expose dans quel état d'esprit se trouvait cette petite ville à la veille de la Révolution. La clarté et le pittoresque de son récit, comme l'étendue de sa documentation, donnent à ces pages un grand attrait. Dans la même *Revue*, M. l'abbé Nicolas, un autre de nos confrères, a résumé la curieuse légende de *Sainte Idelette de Doulcon*.

*** L'*Annuaire général du Touring-Club de France* pour 1912 a joint à la liste des hôtels classés par villes une *Géographie des gourmets*, qui donne un aperçu des richesses gastronomiques de chaque province. Les spécialités culinaires et les bons vins de notre région sont ainsi présentés :

Mets : Truites de l'Ornain, écrevisses de l'Ornain, de la Meuse et de l'Aire; pâté lorrain et quiche lorraine; charcuterie de *Jametz* et de *Vaucouleurs*; fromage fondu en bol; biscuits de *Stenay*; madeleines de *Commercy*; confitures de *Bar-le-Duc*; dragées de *Verdun*; fromage de *Void*.

Crus: Vin gris, pineau de *Bar*, de *Creuë*, de *Buxières*, de *Loupmont*; vin des côtes; eau-de-vie de prunes et de mirabelles.

Dans la liste générale des localités sont encore mentionnés des mets soit plus répandus, soit plus rares, par exemple à l'article *Bar*, la potée lorraine ou soupe au lard, qui est à notre humble avis préparée dans tout l'Est de la France; à l'article *Saint-Mihiel*, des croquettes, qui, n'en déplaise aux Sammiellois, me paraissent n'avoir guère franchi les limites de leur cité.

*** Le *Journal officiel* du 17 février 1912 a publié la loi suivante relative à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique :

« *Article unique*. — Lorsque l'administration des beaux-arts estime que la conservation ou la sécurité d'un objet classé appartenant à un département, à une commune ou à un établissement public est mise en péril, et que la collectivité propriétaire ne veut ou ne peut pas prendre immédiatement les mesures jugées nécessaires par l'administration pour remédier à cet état de choses, le ministre des Beaux-Arts peut ordonner d'urgence, par arrêté motivé, aux frais de son administration, les mesures conservatoires utiles, et même, en cas de néces-

sité dûment démontrée, le transfert provisoire de l'objet dans un trésor de cathédrale, s'il est affecté au culte; et, s'il ne l'est pas, dans un musée ou autre lieu public national, départemental ou communal offrant les garanties de sécurité voulues, et autant que possible situé dans le voisinage de l'emplacement primitif.

« Dans un délai de trois mois à compter de ce transfert provisoire, les conditions nécessaires pour la garde et la conservation de l'objet dans son emplacement primitif devront être déterminées par une commission réunie sur la convocation du préfet et composée : 1° du préfet, président de droit; 2° d'un délégué du ministère des Beaux-Arts; 3° de l'archiviste départemental; 4° de l'architecte des monuments historiques du département; 5° d'un président ou secrétaire de société régionale, historique, archéologique ou artistique désigné à cet effet pour une durée de trois ans par arrêté du ministre des Beaux-Arts; 6° du maire de la commune; 7° du conseiller général du canton.

« La collectivité propriétaire pourra, à toute époque, obtenir la réintégration de l'objet dans son emplacement primitif, si elle justifie que les conditions exigées y sont désormais réalisées ».

Ajoutons qu'au commencement de cette année a été promulguée une loi déclarant inaliénables pendant encore une durée de trois ans tous les objets mobiliers des églises.

⁂ Par les bons offices de notre confrère M. Cavenegot, le marbre funéraire de Jean de l'Eglise, qu'a décrit M. Ridet dans le *Bulletin mensuel* de mars 1911, a été replacé contre une paroi de la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Etienne de Bar. Une inscription rappelle que notre Société, à qui cette épitaphe avait été généreusement donnée, l'a fait apposer de nouveau dans l'église d'où elle avait été arrachée jadis.

⁂ Un comité s'est formé dans le but d'élever un monument en l'honneur de Nicolas Cugnot, l'inventeur de la voiture à vapeur. Ce monument s'élèverait sur une place de la ville de Void, où naquit Cugnot le 26 février 1725. Dans une conférence faite à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc tout dernièrement par M. Pol Simon, qui poursuit la réalisation de cet hommage bien dû au créateur de la locomotion automobile, la vie et l'œuvre de Cugnot ont été mis en pleine lumière. Ingénieur militaire estimé de ses chefs, notre compatriote fut amené à construire un tracteur à chaudière pour le déplacement du

matériel lourd de l'artillerie. Sa voiture est conservée comme une précieuse relique au Conservatoire des arts et métiers. Cugnot mourut à Paris en 1804. Le conférencier a insisté sur ce fait digne de remarque, que la priorité de l'invention de Cugnot lui est universellement reconnue.

Nous engageons vivement les membres de la Société des lettres à participer à la souscription ouverte depuis déjà un certain temps pour mettre à exécution le projet de monument, soumis par l'éminent sculpteur Désiré Fosse, Meusien d'origine, au comité formé des plus notoires savants, ingénieurs et représentants politiques de notre région.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 57. — Quelles fonctions imposait vers 1730 l'office de « conseiller du roi, contrôleur ancien des receveurs et payeurs des gages des conseillers secrétaires du roi maison couronne de France et de ses finances » ?

AVIS

Plusieurs quittances de cotisations sont revenues impayées au Trésorier. Nous devons rappeler que nous ne pouvons considérer comme démissionnaires que les associés qui auront informé M. le Président de leur intention de ne plus recevoir les publications. M. le Trésorier adressera une nouvelle quittance que nous recommandons au bon accueil des intéressés.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 5 **MAI 1912**

La Société se réunira *le mercredi 1er Mai 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° **M. A. Martin** : Les Polonais à Bar-le-Duc;

2° Baron de Dumast : Le lieu et la date exacts du mariage du second président de Beurges;

3° Rapport de M. Lhuillier sur la candidature de M. Geoffroy, professeur d'allemand au lycée;

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Mars 1912.

Présidence de M. Goblet, *vice-président.*

Sont présents : MM. Braye, Ch. Collin, d'Arbois, Davillé, Elardin, Forêt, Fristot, Lhuillier, A. Martin, Rettet, Ridet, Vigo, Vinchon.

Lectures. — M. Forêt commente le texte d'une donation faite à l'abbaye de Sainte-Hoïlde en 1239, par le comte de Bar Henri II. Ce prince, avant de partir pour la croisade où il devait trouver la mort, fit donation en avril 1239 à l'abbaye qu'il venait de fonder dans son domaine de Putil près de

Laimont, de vingt-cinq muids de froment et vingt-cinq muids d'avoine à percevoir chaque année, d'une vigne à Bar-le-Duc, de quelques dîmes, du moulin banal de Laheycourt, de celui de Varney. La cession fut ratifiée par Philippe de Dreux, femme du comte.

Au XVIIIe siecle, un procès s'engagea devant le Parlement de Paris entre les religieuses de Sainte-Hoïlde et le marquis Louis de Beauvau, seigneur de Fains et consorts, au sujet de la possession du canal du moulin de Varney. Mais un accord intervint devant le notaire de Laimont le 6 août 1729 et l'instance judiciaire tomba.

Un bail, consenti par les dames de Sainte-Hoïlde en 1771, du moulin de Varney, prouve qu'à la veille de la Révolution ce moulin était encore la propriété du monastère.

Ajoutons que le texte original de la donation de 1239 est donné par JACOB dans le *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde* et que dans l'*Annuaire de la Meuse* de 1848, p. CVII, avait été imprimée une traduction de cette pièce.

M. DAVILLÉ expose comment Leibniz s'est attaché à démontrer que le Barrois et la Lorraine dépendaient de l'Empire germanique et comment toute son argumentation reste sans valeur, malgré toute l'autorité qui s'attache à son nom (V. p. LXVIII).

La recherche des vestiges des anciennes fortifications de Bar-le-Duc est activement poursuivie par M. RIDET. Cette fois il donne communication de ses études pour reconstituer l'ancienne enceinte du bourg, de ce quartier, qui fut le noyau primitif de la ville médiévale, celle du commerce et des affaires.

Un essai historique sur Didier Bugnon, sa vie et ses œuvres, amène M. d'ARBOIS à parler de ce qu'étaient les limites, la contexture du duché de Bar au commencement du XVIIIe siècle, d'après les statistiques dressées par le géographe officiel du duché de Lorraine et de Bar.

Le village de Dagonville est des localités du Barrois une de celles qui souffrit le plus des courses des gens de guerre, au

temps de la lutte inégale soutenue par le duc Charles IV contre les rois de France. Une naïve pétition de ce qui restait d'habitants dans ce village dévasté, pris et repris par les troupes lorraines et françaises, permet à l'abbé CAMONIN de nous retracer la vie et l'aspect de la poignée de villageois demeurée sur place après tant de misères et de douleurs.

INFORMATIONS. — M. Alexandre MARTIN appelle l'attention de la Société sur un arbre magnifique qui étale sa puissante ramure au-dessus d'un terrain appartenant à la ville de Bar, sur la pente septentrionale du ravin de Parfondeval, à une portée de fusil de la ferme de Popey. A la demande de notre confrère, la Société émet le vœu que la ville de Bar, propriétaire de ce tilleul, fasse cimenter son tronc, qui est évidé à la base et sert de cheminée aux feux des gamins, et que le comité départemental des sites et monuments pittoresques sollicite auprès des pouvoirs publics le classement de ce bel et antique tilleul.

La Société accepte d'échanger ses publications avec l'Association meusienne de Paris qui compte parmi ses membres beaucoup de nos confrères et rallie dans la capitale un nombre considérable de nos compatriotes.

La ligue française pour la protection des oiseaux recevra l'adhésion de la Société à la lutte entreprise en vue de défendre les petits chanteurs de nos coteaux et de nos bois contre l'indifférence et l'inimitié qui précipitent leur regrettable anéantissement.

M. RIDET propose la formation d'un petit musée photographique, où seraient réunies les images des monuments barrisiens encore épargnés par la pioche des démolisseurs. Plusieurs membres font observer qu'il serait auparavant utile de dresser un répertoire des reproductions déjà données soit dans nos Mémoires, soit ailleurs, et que notre tâche devrait se borner à accroître les séries publiées jusqu'ici.

Sont élus à l'unanimité membres correspondants, sur le rapport de M. FRISTOT, MM. A. GILLOT, docteur en médecine

exerçant à Plombières-les-Bains, Kiffer, capitaine au 94ᵉ régiment d'infanterie, et, sur le rapport de M. d'Arbois, M. P. Serrière, docteur en médecine à Foug (Meurthe-et-Moselle).

Ouvrages offerts : Grandveau. Annuaire de la Meuse, *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, 1912. In-8°, xxxiv-248-88-447 p.

Un livre de raison de la maison d'Ernecourt, 1536-1659. *Montbrison, Brassart, 1912*. In-4°, 25 p. (tiré à cinquante exemplaires).

Albert Cim. — La revanche d'Absalon. *Paris, Hachette*, 1911. In-8°, 255 p.

Albert Cim. — Mes vacances. *Paris, Hachette*, 1912. In-8°.

MÉMOIRES

Une dissertation de Leibniz sur le Barrois.

Leibniz n'a pas été seulement un grand philosophe : ce fut un historien remarquable, qui s'occupa d'histoire durant toute sa vie, écrivit une foule d'opuscules historiques, trois grands recueils de documents et rédigea un grand ouvrage, resté inédit jusqu'en 1843, les *Annales Imperii*. Ses œuvres ne sont pas seulement remarquables par la connaissance approfondie des sources, mais par une méthode extrêmement complète qui fait de lui le précurseur des grands historiens du xixᵉ siècle (1).

Mais, comme ses contemporains d'aujourd'hui, c'est avant tout un historien allemand, germaniste et impérialiste. Très patriote, à une époque où l'Allemagne avait à peine conscience d'elle-même, il a toujours recherché l'avantage de sa patrie, surtout contre la grande rivale de l'Allemagne, la France de Louis XIV. L'histoire était à ses yeux le meilleur moyen de

(1) Cf. notre ouvrage, *Leibniz, historien*. Essai sur l'activité et la méthode historiques de Leibniz. Collection historique des grands philosophes, Paris, 1909, in-8°.

ressusciter le Saint-Empire romain germanique, en en revendiquant tous les droits anciens. C'est en partie pour faire revivre ces droits qu'il fouillait les bibliothèques de Paris et de Vienne, qu'il éditait son *Codex juris gentium diplomaticus* et que, historiographe de la maison de Brunswick, il en enchâssait l'histoire dans des *Annales Imperii occidentis brunsvicenses*.

Aussi la question des frontières occidentales de l'Empire d'Allemagne l'intéressa-t-elle à mainte reprise : c'est lui qui en 1693 a publié pour la première fois, dans son *Codex diplomaticus*, la fameuse enquête faite en 1390 sur les bornes de la Meuse (1); il y a ajouté différentes pièces concernant la Lorraine (2); peu après, il écrivait : « Il n'y a peut-être point de livre depuis longtemps, qui contienne tant de pièces authentiques propres à établir ou conserver les droits et prétentions de l'Empire », notamment sur les pays français de la rive gauche du Rhin « que le vulgaire y appelle encore la *parte dell'Imperio*, sans parler du duché de Bar, contesté depuis longtemps entre l'Empire et la France » (3). Sur la fin de sa vie, il a profité de l'apparition du château de Bar dans les textes pour faire, dans ses *Annales Imperii*, une large digression concluant aux droits de l'Empire sur le Barrois (4).

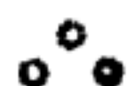
Nous allons résumer, aussi brièvement, mais aussi fidèlement que possible, son argumentation, après quoi nous en rechercherons, sans parti pris, la valeur.

(1) Information faite par ordre du conseil de France 1490 (*sic*) touchant les limites du Royaume de France devers la Lorraine, et les bornes mises à l'entrevue de l'Empereur Albert I. et du Roy Philippe-le-Bel devers Vaucouleur. N° CC. Edité d'après un Extrait du trésor des Chartes de Verdun, layette n° XVII. Bibl. de Hanovre, Ms. XIII, 787.

(2) Sentence arbitrale entre Antoine et Isabelle de Lorraine (1441), don de la Lorraine à Jean de Calabre par René, roi de Sicile (1452), don de ses droits en Provence à Frédéric de Lorraine par le même René (1458). *Cod. dipl.*, p. 371, 382 et 417.

(3) Lettre à Greiffencranz, 29 janvier 1697. O. Klopp, *Die Werke von Leibniz*... Erste Reihe, t. VI, p. 449.

(4) Anno 959, § 21-36, t. II, p. 601-609.



En 951, le futur duc de Lorraine Frédéric construisit à *Banis* ou plutôt à *Fanis* un château que, sur les réclamations de Louis d'Outremer, Otton Ier, l'obligea à détruire (§ 20). Telle est l'origine de la controverse sur la souveraineté du Barrois : pour le Français Blondel, qui lit *Barris* et identifie la localité avec Bar-le-Duc, il dépend de la France, tandis que le Franc-Comtois Chiflet, lisant *Banis* (Bagneux), rattache le Barrois à l'Empire ; Leibniz, qui sait dans *Fanis* reconnaître Fains, croit que ce village était en France, mais Bar-le-Duc en Allemagne, car Bar est plus ancien : il est cité par Frédégaire et son comté existe dès le VIIIe siècle (§ 21-22).

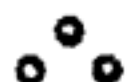
L'empereur est souverain du Barrois, puisque, au traité de Verdun, la Meuse a été établie comme limite entre la France et l'Allemagne, sans cependant partager les comtés qu'elle traverse ; or, Bar faisait partie du *pagus Tullensis, pagus major*, dont la capitale, Toul, était manifestement allemande (§ 23-24). Différents témoignages de Sigebert de Gembloux, de Hugues de Flavigny et d'Otton de Freisingen placent, d'ailleurs, Bar dans la Lorraine et dans l'Empire (§ 25) ; d'après Aubry des Trois-Fontaines, cette ville était située hors de France, aux frontières de l'Empire, c'était non un fief, mais un alleu : ce sont les arguments que développe avec raison Chiflet, et que Blondel essaie vainement de tourner (§ 26-28).

Chiflet apporte d'autres arguments pour prouver que le Barrois dépendait de l'Empire : la souscription d'une charte, un manuscrit de 1506 qui, pour les fiefs du Barrois parle des usages impériaux ; il ajoute que, d'après le conseiller lorrain François Thouvenin, les archives de Bar contiendraient un traité entre les comtes de Champagne et de Bar, déclarant que les Champenois devraient être reçus dans le Barrois d'après les lois de l'Empire. Blondel accuse à tort de fausseté Thouvenin, qui est un homme grave ; d'ailleurs, en 1272, le comte de Bar s'est reconnu vassal du comte de Champagne pour certaines localités, sinon pour Bar même (§ 30).

Le comte de Bar, vaincu par Philippe le Bel, est en 1301

« injustement » obligé de lui prêter hommage pour Bar, « si les traités donnés par Du Chesne sont véridiques » (1). Vers la même époque, le même roi réduit en son pouvoir bien des territoires de l'Empire, car après l'entrevue de Vaucouleurs, il fait établir des bornes d'airain de la source de la Meuse à la ville de Verdun, si l'on en croit l'enquête de 1390. Ainsi le territoire de Bar aurait été cédé aux Français; mais peut-être cette ligne de bornes est-elle une confusion avec la route militaire qui séparait le Barrois de la Champagne, dont les bornes, abattues, dit-on, sous Henri II, portaient d'un côté un aigle et de l'autre des fleurs de lys (§ 31-32).

Quoi qu'il en soit, le Barrois continuait à faire partie de la Lorraine et les empereurs à affirmer leurs droits sur lui, tandis que les rois de France en forçaient les princes à leur prêter hommage. C'est la nouvelle branche des ducs de Lorraine et des comtes de Bar, originaire de Vaudémont, qui commença à y revendiquer sérieusement les droits de l'Empire. Quand Charles-Quint aura empêché sa nièce, Christine, veuve du duc François Ier, de prêter hommage à la France, le roi François II abandonnera ses droits sur le Barrois (1559), « ce qui prouve que le droit de la France était controversé » et, en somme, insuffisamment établi. Tout ce qui a été fait contre le droit de l'Empire ne saurait donc le supprimer (2) (§ 32-36).



Cette longue et indigeste discussion n'a, croyons-nous, le mérite ni d'être originale, ni d'être exacte, ni même d'être complète. Leibniz y cite évidemment de première main les auteurs allemands; mais, pour les autres textes, il s'en tient

(1) « A Philippo Pulchro victus, et ad hominium etiam de Barro praestandum *injusta vi* adactus est a D. 1301, *si verae sunt tabulae, quas Quercetanus* produxit », § 31, p. 606.

(2) « Ex eo tamen ortum apparet, quod jus Galliae controversum haberetur, et si rem accurate discuteres, haud satis consisteret. Rebus ergo ultro citroque agitatis, quicquid deinde actum est, imperatori nostro jus suum auferre non potest ». Fin du § 36, p. 608-9.

aux deux principaux ouvrages de controverse, le *Commentarius lothariensis* quo præsertim Barrensis ducatus Imperio asseritur de Chiflet (1649) et le *Barrum Francico-campanum* de David Blondel (1651) : toute son argumentation est de seconde main et on peut même se demander jusqu'à quel point il en a recherché les textes. De plus, beaucoup de ses assertions sont inexactes : la conception des petits et des grands *pagi*, due au géographe A. Valois, est aujourd'hui rejetée, et il est absolument certain qu'en 843 le Barrois se trouvait dans la partie attribuée à Charles le Chauve ; la forteresse de Bar du pseudo-Frédégaire ne paraît pas être assimilable à Bar-le-Duc ; si *Fanis* est bien Fains, qui était sur le territoire de Louis d'Outremer, Bar ne s'y trouvait pas moins et ces deux localités devaient bientôt passer à Otton Ier (1); il semble bien qu'on ait planté des bornes d'airain dans le voisinage de la Meuse et qu'il n'y en ait jamais eu sur les frontières de la Champagne (2). Enfin, Leibniz passe bien rapidement sur le traité de Bruges, qui semble être une conséquence naturelle de l'entrevue de Vaucouleurs (3) et il ne parle même pas de la *mouvance* ; il interprète faussement l'acte de 1559 et ne cite même pas les concordats de Charles IX et de Henri III, qui, s'ils reconnaissaient l'entière souveraineté du Barrois mouvant, maintenaient sa dépendance de la France.

Pour toutes ces raisons, la dissertation de Leibniz n'a aucune valeur, elle est partiale, car l'auteur ou doute des faits contraires à sa thèse, ou les passe sous silence ; elle est confuse, car jamais le Barrois mouvant n'y est distingué du Barrois non mouvant : cette discussion fait songer aux dissertations du XVIe siècle sur les généalogies de Lorraine, où l'on mêle sans cesse les duchés de Haute et de Basse-Lorraine ; à part l'identification de *Fanis* avec Fains, elle n'a pas fait avancer la science d'un pas !

(1) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine et de la première maison ducale*, p. 211-2 et 310-2.

(2) Abbé Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, p. 79, note 1.

(3) *Id.*, p. 80-81.

Leibniz s'est borné à affirmer que le Barrois, comme la Lorraine, dépendait de l'Empire et, pour l'établir, tous les arguments lui ont paru bons; mais il a oublié de distinguer les époques. Bien que la frontière du royaume de France ait été fixée à la Meuse au traité de Verdun, on ne peut nier qu'un siècle plus tard, sous Otton le Grand, le Barrois, comme la Lorraine, ait dépendu de l'Empire d'Allemagne, mais, après l'entrevue de Philippe le Bel et d'Albert Ier à Quatrevaux, la frontière fut définitivement reportée à la Meuse; peu après, le traité de Bruges coupa le Barrois en deux parties, dont celle de gauche relevait de la France. Au XVIe siècle le duché de Barrois pouvait d'autant moins dépendre de l'Allemagne que, par le traité de Nuremberg (1542), Charles-Quint avait déclaré la Lorraine indépendante de l'Empire : dans le Barrois, le duc ne prêtait plus serment que pour le marquisat de Pont-à-Mousson (1).

Il ne reste donc rien de l'argumentation de Leibniz et cela nous paraît d'autant plus regrettable que, s'il n'avait été guidé par une idée politique *a priori*, il aurait pu nous donner une discussion intéressante. Néanmoins, le nom de ce grand homme est si connu, et ses procédés sont tellement d'accord avec ceux de ses compatriotes, qu'il nous a paru intéressant de signaler son opinion. Louis DAVILLÉ.

De la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant.

La question de la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant, et de l'inaliénabilité de leurs domaines dans cette partie de leurs États, fut portée, au cours du règne de Charles X, devant le tribunal civil de Bar-le-Duc, puis en appel devant la Cour de Nancy, et tranchée par la négative, malgré le savant plaidoyer de M. Troplong, avocat général, concluant en faveur de la souveraineté des ducs.

(1) Chr. Pfister, *L'histoire lorraine.* Idées modernes, juillet 1909, p. 28.

Déjà la Cour de cassation, par arrêt du 30 janvier 1821, avait décidé, dans une autre affaire, que les ducs de Bar n'avaient pu exercer les droits régaliens dans le Barrois mouvant et que, par suite, leur domaine n'y était pas inaliénable. Cet arrêt de la Cour suprême, jeté à Bar et à Nancy dans l'un des plateaux de la balance de Thémis, a pesé plus lourdement que le plaidoyer de Troplong et l'a emporté sur lui.

Eh bien ! malgré tout le respect dû à la justice, mais qui ne s'étend forcément pas à ses arrêts, en ce sens qu'on peut toujours les critiquer, nous estimons, quant à nous, que c'est Troplong qui avait raison.

Dans l'affaire qui nous occupe, voici de quoi il s'agissait :

M. de Vendières détenait, dans le Barrois mouvant, la ferme de Gaulmont, concédée à son aïeul, en 1736, par le duc de Lorraine. Cette propriété, confisquée, lors de la Révolution, pour cause d'émigration, fut rendue à M. de Vendières en 1817, à la condition qu'il la purgerait de la charge domaniale dont elle se trouvait grevée, comme provenant des domaines inaliénables de nos ducs.

M. de Vendières consentit tout d'abord à verser au Trésor une somme fixée par expertise contradictoire, afin de dégrever sa terre de la susdite charge domaniale. Mais ayant eu connaissance de l'arrêt de cassation cité plus haut, il retira ses offres, et c'est alors que s'engagea une instance judiciaire entre lui et le préfet de la Meuse, représentant l'État.

Le plaidoyer de Troplong, édité à Nancy et à Paris en février 1832, est divisé en six époques et comprend toute l'histoire du Barrois, au point de vue spécial de la souveraineté des ducs sur le Barrois mouvant.

Dans la première époque, Troplong nous montre le Barrois se détachant de la Lorraine Mosellane ou Haute-Lorraine, pour former un comté à part, mais continuant néanmoins, par un très fragile lien féodal, à faire partie de l'Empire germanique.

L'ancienne coutume de Bar portait, en effet, dans son

article premier, que tous les fiefs se réglaient et gouvernaient suivant les coutumes impériales.

Avec la deuxième époque, nous arrivons au traité de Bruges de 1301, qui soumit le Barrois d'Outre-Meuse à l'hommage-lige du roi de France.

Avant la conclusion de ce traité, le roi Philippe le Bel avait su obtenir du roi des Romains, à Vaucouleurs, la renonciation à ses droits de suzeraineté sur cette portion du Barrois, qui devenait ainsi un franc-alleu aux mains du comte Henri III, retenu prisonnier à Bruges.

Pour comprendre la féodalité dans sa pureté originaire, il faut se la représenter comme un gouvernement fédéral, ne reconnaissant d'autre point de ralliement qu'un chef appelé roi, le premier seulement entre ses pairs. Dans ses rapports avec le roi, le seigneur ne possédait qu'une souveraineté relative, plus ou moins étendue, étant lié, envers le premier, par des devoirs plus ou moins étroits; mais, dans ses rapports avec ses vassaux à lui, il jouissait de la plénitude de la souveraineté.

Par le traité de Bruges, que lui imposa Philippe le Bel, le comte de Bar ne perdit pas le dernier ressort de la justice et fut encore moins dépouillé du pouvoir législatif.

Bien avant ce traité, un certain nombre d'habitants du Barrois, à cause du bon renom de la justice française, et même beaucoup de Lorrains, avaient pris l'habitude de venir plaider leurs causes à Paris, à Reims, à Orléans, à Sens; mais d'autres habitants du Barrois, surtout ceux du bailliage de Bar, allaient plaider aux grands jours de Saint-Mihiel. Il en fut après le traité de Bruges, comme auparavant et la juridiction française resta facultative pour les Barrois.

La troisième époque nous transporte au temps de l'occupation du Barrois par Louis XI. Celui-ci, non pas comme souverain du Barrois, mais en vertu d'un bail arraché à la faiblesse du duc René Ier, se mit en possession de la ville de Bar, que son successeur, Charles VIII, restitua à René II, en reconnaissant n'avoir rien à y prétendre.

Le 25 mai 1506, dans son château de Louppy, le duc

René II détermina, par testament, l'ordre de succession au trône de ses deux duchés, établit la loi salique et régla le sort des apanages. Il légua à Claude, son fils puîné, ses terres et seigneuries situées en France. Or, le prince Claude n'a jamais prétendu que le bailliage de Bar, quoique relevant du roi en foi et hommage, dût entrer dans son lot.

Les habitants du Barrois mouvant, qui venaient s'établir en Champagne ou dans d'autres pays de France, et réciproquement les sujets français qui s'établissaient dans le Barrois mouvant, étaient considérés comme des étrangers et soumis au droit d'aubaine. Les habitants de la mouvance n'étaient donc pas sujets du roi de France et n'avaient d'autre souverain que leur duc, bien que celui-ci dût foi et hommage au roi. La féodalité avait créé un enchevêtrement de droits et de devoirs : ainsi les rois de France eux-mêmes étaient vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, et les rois d'Angleterre devaient foi et hommage aux rois de France pour les terres de Guyenne et de Normandie.

Avec la quatrième époque, nous assistons aux démêlés de François Ier avec les ducs de Lorraine et de Bar. Les officiers du roi avaient suscité mille difficultés au duc Antoine, en haine de son attachement pour Charles-Quint, lui contestant la souveraineté et le dernier ressort judiciaire dans la mouvance. C'était l'époque où se formulait le droit public français sous la main de légistes favorables au développement de l'autorité royale, et où le parlement de Paris devenait de plus en plus redoutable pour les débris encore debout de la féodalité. Le pouvoir royal faisait alors entendre les premiers accents du despotisme et cherchait à supprimer les libertés bruyantes du Moyen âge et les anciens privilèges féodaux.

François Ier fit pression sur le duc Antoine pour que celui-ci reconnût que, quoique par le passé, les appels eussent été portés indifféremment aux grands jours de Saint-Mihiel ou aux tribunaux français, néanmoins, à l'avenir, le duc ne pourrait exercer le droit de justice en dernier ressort dans le Barrois mouvant. Le duc refusa.

Mais quelques années après, Antoine et son fils, traîtres

à leur pays et cédant aux menaces du roi, signèrent, le 15 novembre 1541, un acte par lequel ils reconnaissaient qu'ils ne pouvaient user d'aucuns droits de régale et de souveraineté au duché de Bar sans la grâce et permission du roi de France, leur seigneur; ajoutant que c'était à leur prière que le roi leur octroyait, pour le cours de leur vie seulement, l'usage desdits droits de régale et souveraineté au dit duché.

Cet humiliant traité subsista pendant trois ans. Il est à remarquer que François Ier ne le fit pas enregistrer au parlement de Paris. Vingt-deux ans plus tard, alors qu'il avait été annulé par François Ier, ledit traité fut tiré de la poussière par la mauvaise foi du procureur général au parlement et enregistré le 28 mars 1563.

C'est par écrit daté à Chambord du 3 mars 1544, que le roi de France avait promis la restitution au prince lorrain du déshonorant traité du 15 novembre 1541, lequel il déclarait avoir perdu, engageant sa parole de roi — mais que valait la parole du roi François Ier? — de remettre ce traité à son cousin, le duc Antoine, ou à ses députés lorsqu'il serait retrouvé, si trouver se pouvait.

Nous avons vu plus haut, comment fut tenue cette promesse de roi.

Le concordat de 1515, passé entre François Ier et le pape Léon X, n'était pas applicable au Barrois mouvant, non plus, d'ailleurs, que l'édit de Nantes du roi Henri IV, nouvelle preuve que le royaume de France ne comprenait pas le Barrois mouvant.

La cinquième époque a trait aux démêlés sur la souveraineté de la mouvance depuis le roi Henri II jusqu'au roi Henri III et au concordat avec les ducs de Lorraine.

Les tracasseries reprirent à l'égard du duc de Lorraine sous le règne du roi Henri II. Le tuteur du jeune duc Charles III s'en plaignit au roi qui, par une déclaration du 7 janvier 1552, reconnut que les villes de Bar-le-Duc, Gondrecourt, Lamarche et Conflans étaient tenues en fief libre et n'étaient sujettes à aucun service, les édits royaux, ordonnances et impositions n'y ayant jamais eu lieu ni cours. C'était clair, et pourtant

cette déclaration royale ne mit pas fin aux difficultés.

Pour en terminer, il fut passé le 25 janvier 1571, par-devant deux notaires du Châtelet de Paris, un concordat, dans lequel il est dit que le roi de France reconnaît au duc de Lorraine et de Bar, son beau-frère, pour lui ou ses descendants, tous droits de régale et de souveraineté ès terres du bailliage de Bar et prévôtés de la Marche, Châtillon, Conflans et Gondrecourt, dont ledit duc lui a fait foi et hommage, sauf qu'au regard des sentences et jugements des baillis de Bar et de Bassigny, les appellations ressortiraient immédiatement en la Cour du Parlement de Paris, excepté les petites causes, dont les appellations ressortiraient au bailliage et présidial de Sens.

Le duc, au moyen de ce concordat, emportait tous les droits régaliens, sauf le dernier ressort en matière judiciaire, et toutefois les officiers royaux recommencèrent leurs vexations, le droit du plus fort étant toujours le meilleur. Le roi Henri III fut obligé de confirmer ledit concordat par trois déclarations, dont la dernière est en date du 8 août 1575.

Nous arrivons ainsi à la sixième et dernière époque, depuis Louis XIII jusqu'à la réunion définitive du Barrois à la France.

Le belliqueux duc Charles IV ayant refusé au roi l'hommage qu'il lui devait, un arrêt du parlement de Paris, du 5 septembre 1634, prononça la confiscation du Barrois mouvant, pour cause de félonie et en vertu du droit féodal.

Louis XIV en fit la restitution au duc par le traité de Vincennes de février 1661. Mais la paix fut bientôt rompue et le Barrois et la Lorraine furent réoccupés par les armées françaises. Une fois encore, par le traité de Ryswick du 30 octobre 1697, la maison de Lorraine rentra en possession de ses États, le roi de France déclarant ne rien se réserver de la possession ni du gouvernement qu'il avait eu du Barrois mouvant.

La féodalité avait reçu de terribles coups de la main de Richelieu; il n'en subsistait guère que des ruines. Mais debout, au milieu d'elles, se dressait encore, après le traité de Ryswick, l'antique Barrois avec sa Chambre des comptes,

cour souveraine sise à Bar même, au centre de la mouvance, comme un défi aux convoitises de Louis XIV.

Et lorsque le dernier duc, le roi Stanislas, en prit possession, il déclarait dans ses lettres patentes du 18 janvier 1737, et cela d'accord avec le roi de France, son gendre, qu'il prenait possession du duché de Bar pour le posséder en souveraineté.

Donc, depuis ses origines jusqu'à sa réunion définitive à la France, à la mort de Stanislas, le comté puis duché de Bar fut, n'en déplaise à la Cour de cassation, un petit État indépendant, bien que rattaché, par un lien féodal, d'abord à l'Allemagne, ensuite à la France; ses habitants n'étaient ni des Allemands ni des Français, ils étaient des Barrois; ses comtes et ses ducs étaient des souverains.

Merci à Troplong de l'avoir démontré.

CH. FORÊT.

CHRONIQUE

⁂ Tous les membres de la Société des lettres apprendront avec plaisir la haute distinction qui vient d'être conférée à notre confrère et dévoué collaborateur, M. Alexandre MARTIN : à l'issue du Congrès des sociétés savantes, l'écrivain barrisien, qui défend avec tant de sagacité et d'humour nos traditions et nos monuments, a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur, tant au titre d'inspecteur d'Académie honoraire, qu'à celui de membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

⁂ Nous n'éprouvons pas moins de satisfaction à rappeler que M. RIDET, dont nos lecteurs ont pu apprécier le zèle à sauver de l'oubli les vestiges des fortifications de Bar, a été fait chevalier du Mérite agricole, lors de la dernière promotion.

⁂ Dans les premiers *Bulletins mensuels de l'Association meusienne* de cette année a paru sous le titre de *Mystifications*

théâtrales, une étude de notre confrère M. Albert Cim sur une célébrité barrisienne, Jacques Fevez-Mougeot (1751-1837), qui fut joué dans le théâtre de Bar, le 6 octobre 1808, par dérision et prit pour des louanges et un succès ce qui n'était qu'une supercherie peu généreuse. Il faut lire dans le piquant récit de notre confrère comment la plaisanterie fut continuée jusqu'à Paris et à quel point fut berné le dramaturge barrisien. Les mêmes bulletins contiennent des extraits des *Mémoires* de Camille Fistié, publiés sous le titre : *A travers la Meuse* : ce sont les fines impressions d'un touriste très informé et quelque peu malicieux.

*** Le dernier numéro de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* renferme un instructif mémoire de M. Henri Jadart, l'historien rémois, où nous est donné un *État du Clergé du diocèse de Reims, insermenté ou assermenté en 1791*, d'après les notes d'un curé de Cernay-en-Dormois. On sait que l'archidiocèse de Reims s'étendait sur une fraction du département de la Meuse et que les doyennés de Dun, Mouzon et Varennes en relevaient. La liste publiée présente quelques inexactitudes, par exemple pour l'orthographe des noms et le nombre précis des chanoines de Montfaucon ; du moins il y a des divergences avec les listes données par MM. Pognon et Gillant. Druart, curé de Baulny, était mort le 10 décembre 1790, d'après le *Pouillé* (I, 722). Périn, curé d'Épinonville, mourut en 1789 (*Pouillé*, IV, 394). Il y a erreur à propos de la cure de Flaba, donné comme village meusien. Il s'agit de Flaba, commune des Ardennes. Le titulaire de la cure, qui figure dans la liste, n'a jamais appartenu au clergé meusien (*Pouillé*, IV, 271).

P. A. J.

AVIS

Dans peu de temps, les membres de la Société recevront le volume IX de la 4e série des Mémoires (année 1911), qui est déjà sorti des presses de notre très diligent imprimeur.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 **JUIN 1912**

La Société se réunira *le mercredi 5 Juin 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Ridet : Les vestiges des fortifications de la ville haute de Bar-le-Duc.

2° Commandant Chavanne : Jean Bérain, dessinateur ordinaire de la chambre et du cabinet de Louis XIV.

3° M. Forêt : A propos d'une conférence de M. Henri Poincaré sur la matière.

4° M. Davillé : Notes sur le développement du droit lorrain.

5° Rapports sur les candidatures de MM. Krug et Simonnet.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 avril 1912.

Présidence du général Colard, *Président.*

Sont présents : MM. Bernard, Braye, Ch. Collin, Collot, d'Arbois, Davillé, Enard, Forêt, Goblet, Lecomte, Lhuillier, Pinel, Rettet, Ridet, Vigo, Vinchon.

Se font excuser : MM. A. Martin, Kiffer.

Correspondance. — Lettres de remerciements adressées au président par MM. le docteur Gillot, le capitaine Kiffer, le

docteur Serrière, élus membres correspondants dans la séance précédente.

La Société française des fouilles archéologiques demande s'il existe dans notre département un ou plusieurs gîtes où elle pourrait ouvrir des chantiers de fouilles. A notre connaissance, les terrains déjà reconnus et explorés sont ceux de Naix et Lavoye, qui semblent laisser peu à glaner après les recherches très consciencieuses et patientes d'une pléiade d'archéologues, dont Maxe-Werly fut le plus autorisé pour Nasium, et les fructueuses et sagaces investigations du docteur Meunier pour le cimetière mérovingien et les ateliers de poterie de Lavoye et Autrécourt. En portant ces renseignements à la connaissance du bureau de la Société française des fouilles archéologiques, la Société lui exprimera le désir de voir cette puissante association affecter une petite partie de ses subsides à la mise au jour des résultats déjà obtenus par les archéologues meusiens que nous venons de citer, résultats contenus dans des travaux manuscrits d'une haute valeur scientifique et d'une information très abondante.

Lectures. — Le village de Lavoye, sur le territoire duquel le docteur Meunier a exhumé quantité d'objets antiques de l'époque gallo-romaine et barbare, offre dans son histoire des particularités curieuses qui ont attiré l'attention de M. Forêt. Cette paroisse verdunoise appartenait au comté de Beaulieu qui était traversé par la ligne frontière séparant le royaume de France de l'Empire germanique. Des fouilles entreprises pendant la première moitié du XIXe siècle et reprises à partir de 1886 ont mis à jour de nombreux vestiges, qui prouvent l'existence en ce lieu d'une station antique à laquelle succéda un important établissement mérovingien.

A un kilomètre au nord de Lavoye s'élevait un village nommé Berthaucourt. Les guerres du XVIe siècle amenèrent sa totale disparition. D'un autre côté et à la même distance il y avait un ermitage, dédié à saint Gorgon ou Gergoigne dans la langue vulgaire. Près de là existait encore une fabrique de poterie aujourd'hui anéantie. En suite de la donation d'une forêt

faite au xv[e] siècle par l'abbaye de Beaulieu à la communauté des habitants de Lavoye, ceux-ci étaient tenus de rendre tous les ans, à la date du 26 décembre, foi et hommage au valet de cuisine de l'abbaye. Deux députés de Lavoye se présentaient à Beaulieu devant cet humble serviteur et, un genou en terre, lui offraient un sol fort en le qualifiant dans leur hommage de Monseigneur. La redevance était augmentée de deux sous ordinaires versés au cellerier. Après cette bouffonne et ravalante cérémonie, qui se répéta pour la dernière fois en 1789, un copieux repas était offert aux représentants de Lavoye, en compagnie dudit valet de cuisine.

A la demande de M. A. Martin, sa communication sur les réfugiés polonais de Bar-le-Duc est reportée à la séance suivante.

Sur le rapport de M. d'Arbois, l'accession parmi les membres correspondants de M. Marcel Chrétien, imprimeur de la Société, est décidée à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture d'une protestation qu'il a adressée au Conseil général de la Meuse contre un projet de transfert dans les greniers du tribunal de Bar-le-Duc des documents des archives entassés dans deux salles, épargnées lors de la démolition de l'ancien dépôt. L'assemblée s'associe à cette requête et émet le vœu que le Conseil général repousse une opération aussi préjudiciable aux titres historiques du département, en maintenant le service des archives dans la possession de ses anciens locaux, jusqu'à l'achèvement du nouveau dépôt.

Ouvrages offerts. — E. Vincent-Dubé. Le monastère des Clarisses de Bar-le-Duc (1484-1792). — *Bar-le-Duc, Collot, 1912, in-8°, 95 p.*

G. May. La lutte pour le français en Lorraine avant 1870. — *Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, 215 p.*

MÉMOIRES

Quatre lettres du seizième siècle relatives à Verdun.

La bibliothèque de l'Institut de France possède dans ses manuscrits quatre pièces originales, qui ont trait à l'histoire de Verdun, dans les années 1567 et 1568. Ce sont des lettres adressées au roi Charles IX et faisant partie de la collection Godefroy, registre n° 257.

La première (22 avril 1567) porte la signature authentique de De Losse, gouverneur de Verdun, la seconde (1er avril 1568) celle de l'évêque Psaulme, la troisième (23 avril 1568) celle de De Manègre de Rieux, gouverneur de Verdun, et la quatrième (22 mai 1568) celle de l'évêque Psaulme.

De Losse mande au roi que le capitaine Rocq est député vers lui, afin de lui rendre compte de la marche des travaux de construction de la citadelle de Verdun. Il lui dit qu'il serait plus avantageux et plus expéditif d'avoir des entrepreneurs se chargeant de l'exécution des travaux de maçonnerie et autres à la toise. A cet effet, il a fait annoncer que la construction de la citadelle aurait lieu à la toise et que le prix serait mis au rabais. Il a trouvé des entrepreneurs. Leurs conditions seront exposées au roi par le capitaine Rocq. Le roi décidera, s'il y a lieu de donner suite à ce projet et d'arrêter le marché avec celui qui a mis au dernier rabais. En cas d'affirmative, il enverra un toiseur pour mesurer ce qui a été fait. De Losse termine en sollicitant de l'argent pour indemniser les habitants des dommages résultant de ces travaux.

Le gouverneur de Manègre de Rieux entretient également le roi de l'état de la citadelle. Il lui fait connaître qu'une brèche mesurant 52 ou 53 toises, s'est produite dans les murailles et qu'il faudrait pour la garder autant de gens de guerre qu'il y en a dans la garnison. Il a donné des ordres pour la faire réparer au plus tôt, mais il ne peut compter sur l'aide pécuniaire des États de Verdun, pour subvenir aux frais néces-

sités par les travaux de réfection. Tout subside lui a été refusé, la ville n'ayant pas un denier. C'est pourquoi, il supplie le roi d'assurer le paiement des dépenses.

Dans l'une de ses lettres, l'évêque Psaulme fait part au roi de la bonne volonté avec laquelle le Sénat verdunois s'engage, selon ses ordres, à payer une somme de 10.000 écus pour solder les reitres, engagés à son service. Par la même occasion, l'évêque prie le roi de ne pas étendre à la ville de Verdun les dispositions de l'édit de purification, dans la crainte que les idées nouvelles ne se propagent parmi le peuple. Car lui et les siens veulent demeurer fidèles jusqu'à la mort à l'ancienne religion, catholique et romaine. Cet édit, comme on sait, signé à Longjumeau, à la date du 23 mars 1568, confirmait sans restriction le traité d'Amboise de 1563. Il accordait aux protestants l'amnistie pour le passé et l'exercice de leur culte dans les maisons des nobles, dans les terres des seigneurs ayant droit de haute justice et dans une ville par bailliage.

Peu après, l'évêque écrit encore au roi pour lui annoncer que sur son ordre le Sénat de Verdun a souscrit une obligation de 10.000 écus au profit du duc de Lorraine. Il expose les lourdes charges qui pèsent sur le peuple, par suite des subsides fournis pour la construction de la citadelle, l'entretien d'une garnison, à son avis, inutile, et dont il demande la décharge, et les passages continuels de troupes sur ses terres. Le séjour du régiment de Bassompierre a déjà coûté 20.000 livres et il doit encore en coûter le double. Les moissons sont détruites, la campagne est ruinée. Il supplie le roi de mettre fin à cet état de choses pour éviter que ses sujets désespérés ne cherchent à se soustraire à sa protection.

Cette brève analyse indique suffisamment que ces documents paraissent présenter quelque intérêt, puisqu'ils se réfèrent à des faits, qui ont marqué les débuts de la domination française à Verdun.

Grâce à l'obligeance de l'un des fonctionnaires de la bibliothèque de l'Institut, j'ai pu prendre communication des quatre lettres et en recevoir la copie exacte dont la teneur suit.

Lettre du 22 avril 1567.

Lettre originale avec signature autographe de De Losse au roi Charles IX. Au dos cette adresse « au Roy ». Traces de pliure en 8; trace d'un cachet de cire rouge et rond.

1 p. 1/3 in-folio.

Bibliothèque de l'Institut de France. Fonds Godefroy. Registre n° 257, folios 173 et 174.

L'analyse suivante est d'une main du XVIIIe siècle : 22 avril 1567. Lettre de Losse au Roy, touchant la citadelle de Verdun. Il a trouvé à propos de bailler la construction à la toise et pour cet effect il l'a fait publier au rabais, prie le Roy d'envoyer de l'argent pour payer les maisons qu'on a prises.

Sire,

S'en allant le cappitaine Rocq vers vostre Magesté pour rendre compte de sa charge tant des fortifications de Champaigne que du commencement de la cytadelle de ceste ville qu'est à un fort grand et bon estat et pour le continuer, il m'a semblé toutes foys comme tout jour en telles choses, j'ay trouvé pour le mieulx et advantaige de vostre service le plus expédiant estre, de trouver personnes qui volsissent entreprendre et par faire pareilz ouvraiges à la toise tant pour le décombrement des fossés que massonerye. J'avoys à ceste fin envoyé par toutes les villes de Champaigne et aultres lieux plus prochains de ceste dicte ville faire publier s'il y auroit aulcuns personnaiges qui volsissent entreprendre lesdictz ouvraiges qu'il estoit besoing faire pour la construction de ladicte cytadelle qu'il seroit mis au rebais et suivant ce, Sire, dèz le XVIIIe de ce moys, seroient arrivés en ce lieu les entrepreneurs de Rocroy, ensemble d'aultres maistres massons tant de Mozon, Chaalon, Langres, Bar et de Sainct Miel lesquelz après avoir visité les lieux et leur avoir monstré par escript le contenu des articles dressés à ceste intention, n'auroient aulcunement voulu passer oultre en matière de marché que seullement ce qu'il plaira à Vostre dicte Magesté commender estre veu le procès-verbal qu'en a esté faict pour ce regard; et la cause, comme ilz disent, n'avoir voulu tirer plus avant ny plus faire meileur condition, est un rochier qu'avons trouvé faisant la tranchée d'entre la ville et ladicte cytadelle qu'est merveilleusement dur ainsy qu'il vous plaira entendre dudict cappitaine Rocq.

Sire, après que Vostre dicte Magesté aura considéré la condition estre

bonne ou non d'arrester le marché avecques iceluy qui a mis an dernier rebaiz, il seroit besoing on dict cas, que Vostre dicte Magesté commandast estre envoyé icy un toiseur pour toiser ce qu'a esté desjà faict. Et par meme moyen sera délivré à l'entrepreneur toutes les matières qui se trouveront sur le lieu, sur et tant moins de ce qu'il luy fauldra payer par cy après sur ces ouvraiges pour commencer à besoigner en toute diligence et tout ainsi que le service de vostre dicte Magesté le requiert. La suffisance du porteur sera cause, Sire, que je n'en feray plus long discours que supplier très humblement Vostre dicte Magesté commander estre envoyé l'argent à quoy les maisons de ce pouvre peuple ont esté estimées, car asseurément il y a grand pityé en eulx et pendant que Vostre dicte Majesté demeurera à se résouldre de ce dessus et jusques à ce que j'en auray commandement, j'espoire, Sire, que les ouvraiges se continueront si fidellement et bien, qu'il y aparoistra à bon esciant.

Sire, je supplieray le Créateur vous donner en saine santé très bonne et longue vye.

De Verdun le XXIII[e] jour d'apvril 1567.

Vostre très humble et très obéissant Serviteur et Subgect.

(signé) De Losse.

Nota : La lettre est écrite de la main d'un scribe ; la formule de salutation et la signature sont de la main de De Losse.

Lettre du 1[er] avril 1568.

Lettre originale, avec signature autographe de Nicolas III Psaulme, évêque et comte de Verdun, au roi de France, Charles IX. Au dos, cette adresse « au Roy ». Traces de pliure en 8, traces d'un cachet en cire rond et rouge, 1 p. in-folio.

Bibliothèque de l'Institut de France. Fonds Godefroy. Registre n° 257, folios 136-137.

L'analyse suivante est d'une main du XVIII[e] siècle :

1[er] avril 1568. Nicolas, evesque de Verdun, mande au Roy la prompte volonté que le Sénat de ladicte ville eust à payer les dix mil escus, à Francfort, que sa Majesté a souhaitté y estre payé aux reitres qui viennent pour son service, il prie le Roy que l'Edict de pacification ne s'estende pour la ville de Verdun, car luy et tous les habitants sont résolus de mourir plus tost que d'admettre la nouvelle religion.

Sire,

J'ay receu les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire pour le faict de l'assurance de dix milz escus qu'elle vouldroit estre faicte à quelques reystres venus à son service, à la première foire de Francfort, par les gouverneurs et gens du Sénat de la ville de Verdun, à quoy j'avoys mis tel ordre auparavant (sur ce que Monsieur le Mareschal de Vieilleville m'en avoit communicqué et requis) que l'affection de vostre service me peult et doibt commander, l'ayant faict consentir ausdicts du Sénat de bien bonne et prompte volonté, ce qu'ilz ont encores plus librement confirmé à la réception des lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté leur escrire, et de faict envoyent leurs députez pour donner ladicte assurance, ayans mandement suffisant de ce faire, qui sera parti du tesmoignage du bon vouloir et prompte obéyssance qu'eux et moy avons à vostre service, avec zel de continuer, plus avant cy après en nous maintenant et conservant, comme feuz de bonne et très heureuse mémoire vos progéniteurs et ayeulx ont faict et Vostre Masjesté m'a nomméement promis, en nostre ancienne et inviolable relligion catholicque et romaine, en laquelle jusques à mourir nous protestons (moyennant l'ayde de Dieu et vostre dicte protection) nous maintenir et garder, suppliant vostre dicte Majesté ne faire estendre l'édict de pacification en ladicte cité ny comté pour importunité des estrangers et forains, mesmement soubz couverture de bastir une citadelle (vraye invention de leurs desseings) et peu ou du tout rien servant à vostre service. Je supplie aussy très humblement Vostre Majesté unyr et estendre par vostre accoustumée clémence lescommis conte Rhingrave et baron de Saint Amand commencent à se jecter dans les terres du dict evesché et y faire séjour jusques après leur monstre, qui a apporté et apportera plus de dommage que ne monte la somme de leur foulle, eu esgard aux foulles que le pouvre a reçeu dernièrement au passage des camps de Monsieur d'Aumalle et des rebelles à vostre couronne. Mon serment et pitié me contrainct faire plus long discours à V. M[té] que je ne vouldraye, toutefois l'espérance que j'ay d'en avoir bon et prompte remède me fera faire la fin de cestes, suppliant très humblement la divine Bonté inspirer V. M[té] d'entendre et mes justes plaintes et clameurs et à moy faire prières et oraisons de conserver,

Sire, V. M[té], en toute perfection et accroissement.

De Verdun, ce XXII[e] may 1568.

De V. M. très chrestienne
Très humble et très obéissant orateur,
N. Evesque et comte de Verdun
(petit paraphe).

Nota : La lettre est écrite de la main d'un scribe; la formule de salutation et la signature sont de la main de l'évêque.

Lettre du 23 avril 1568.

Lettre originale avec signature autographe de Manègre de Rieux, gouverneur de Verdun, au roi de France Charles IX. — Au dos, cette adresse « au Roy ». — Traces de pliure en 8, traces d'un cachet de cire rond et rouge, 1 p. in-folio.

Bibliothèque de l'Institut de France. Fonds Godefroy. Registre n° 257, folios 132 et 133.

L'analyse qui suit est d'une main du XVIIIe siècle :

23 avril 1568. Le Sieur de Manègre de Rieux, gouverneur de Verdun, mande au Roy qu'il est tombé 52 ou 53 thoises de muraille de la citadelle qu'il faict refaire.

Sire,

Pour ce que depuis six jours en ça il est tunbé environ cinquante deux ou cinquante trois toizes de muraille de vostre citadelle de ce lieu, qui est une grande bresche, devant qu'en advertir vostre M^té, je me suis voulu ayder de la faire refaire par ceulx des estatz de ceste ville leur faisant entendre que cela ne consteroit que trois ou quatre cens livres, mais je n'ay tant sceu faire envers eulx qu'ilz y aient voulu entendre, disant qu'ilz n'ont pas ung denier et aussi que la muraille est tunbée par le moien de la descombre que l'on a mis derrier de ce que l'on a wydé des fossez de la dicte citadelle. Ce que voyant, et aussi la nécessité du temps, j'ay mis bon nombre de massons après, pour y besoingner, voyant qu'il fauldroit bien pour garder la dicte bresche encor aultant de gens de guerre qu'il y en a dedans la ville. Je y ay donné tel ordre que j'espère que dedans dix jours elle sera en bon estat, attendant qu'il plaise à Vostre Majesté y ordonner quelque argent pour y satisfaire. Je n'ay gaige en ma maison que je n'y employe, car j'ay tant emprunté partout pour prester aux soldatz qui sont soubz ma charge que je ne scaurois plus trouver ung denier, qui me faict supplier très humblement Vostre Majesté,

Sire, vouloir avoir pitié d'eux et de moy qui n'ay ne vie ne bien qui ne s'emploie pour le très humble service de Vostre Majesté.

Sire, suppliant le Créateur donner à Vostre Majesté en santé très heureuse et longue vie. De Verdun, ce XXIIIe avril 1568.

Le très humble et très obéissant subjet et serviteur
[signé] De Rieux.

Nota : La lettre est écrite de la main d'un scribe ; la formule de salutation et la signature sont de la main de De Rieux.

Lettre du 22 mai 1568.

Lettre originale, avec signature autographe de Nicolas III, Psaume, évêque et comte de Verdun, au roi de France Charles IX. — Au dos cette adresse « Au Roy ». Traces de pliure en 8; traces d'un cachet de cire rond et rouge. 1 p. 1/3 in-folio.

Bibliothèque de l'Institut de France. Fonds Godefroy. Registre n° 257, folios 126-127.

L'analyse qui suit est d'une main du XVIII[e] siècle.

22 may 1568. Nicolas, evesque de Verdun mande au Roy que les habitans de Verdun ont passé obligation au duc de Lorraine de dix mille escus, ne veulent recevoir davantage de garnison qu'ils en ont, ni les S[rs] de Tavannes et Masnègre pour leur garde et leur petite garde. Ledit evesque se plaint du logement du régiment de Bassompierre sur les terres de l'Evesché qui a esja despensé plus de 20.000[1] et qu'on y doit encore loger ceux du comte Rhingrave et baron de S[t]-Armand.

Sire,

Estant arrivé en ceste ville le sieur de Nesmon pour le faict de dix mil neuf escuz que V. M. désire estre asseurez à Monseigneur le duc de Lorraine par les gouverneurs et gens du Sénat de ce lieu, je n'ay eu grande peine à les induire à passer ladicte obligation par ce que dès la première fois que V. M[té] m'en escrivit, je les trouvay d'aussy prompte volonté à vous obéir que j'ay faict présentement. Tellement que par l'advis du sieur de Masnègre et dudict sieur de Nesmon ilz ont passé ladicte obligation en la forme que V. M[té] verra par la copie qu'ilz luy envoyent s'offrant à y adjouster ou diminuer comme il plaira à icelle. Leur prompte obéissance, Sire, me rendra plus asseuré de supplier V. M[té] avoir pitié d'eulx pour les foulles et charges qu'ilz ont eu et supporté depuis que vos M[tez] se sont emparées de ceste cité, y ayans tousjours supporté le moleste des garnisons sans intermission et employé grandz deniers aux fortifications de ceste ville pendant les premiers et derniers troubles de vostre royaulme. Néantmoins au lieu de recevoir deux compagnies de gens de pied et leur fournir vivres et entretenemens, ce que leur estant impossible de faire pour leur pouvreté, charge de trois compagnies y estans, que pour ne leur estre ladicte garnison nouvelle aucunement nécessaire pour vostre service, en ont faict leurs excuses amplement et faict entendre audict sieur de

Masnègre pour les faire entendre à V. M[té], lesquelles entendues elle en pourra recevoir bon consentement. Ilz m'ont faict entendre quelque sollicitation que les seigneurs de Tavannes et de Masnègre sont prestz de faire vers vostre M[té], pour la grande et petite garde que V. M[té] leur a donné. J'ay bien ouy leurs raisons pour sçavoir s'il y avoit fondement pour n'offenser V. M[té] et diminuer la bonne opinion qu'elle a conceu d'eulx. Et, le tout bien considéré, je puis asseuré qu'estant exposées par devant V. M[té], elles seront reçeues pour raisonnables, sans y avoir diminution de la recongnoissance et adveu de vostre très noble protection envers eulx; qui me fera vous supplier, Sire, n'ordonner aucune chose, sur ce faict à l'importunité des poursuivans sans les ouyr. Au reste, Sire, si jamais j'ay eu occasion et matière de me complaindre et lamenter, je l'ay présentement de veoir le régiment du sieur de Bassompierre jecté dans les terres de mon évesché y a huict ou dix jours avec desseing d'y faire séjour sans loger en aucuns villages ou lieux appartenans aux princes nos voisins. En passant et allant à vostre service il y logea et séjourna dix sept jours avec son régiment qui a faict et porté despence de vingt mil livres, mais à son retour je prévoys que la despence doublera qui rend les pouvres subgetz en tel désespoir, voyans leurs bledz couppéz en herbe et le reste de dommage que je ne puis dire, qu'au lieu de les retenir en mes terres soulz vostre protection, ilz sont en délibération de trouver nouveau seigneur, se voyans privez du bien de vostre protection et leurs voisins supportez. A quoy je supplie en toute humilité et instance de cueur prouveoir et promptement pour éviter une telle conséquence et importance, signaument que les autres régimentz du d'icelle cité sur aultres faictz qui concernent les affaires communes d'icelle et réglement avec vos lieutenans qui sont et seront cy après et y donner telle provision que Vostre Majesté trouvera raisonnable et moyennant ce, je tiendray tousjours de bonne main de tout mon pouvoir que tous les habitans de ladicte cité et moy nous renderons très affectionnez au service de vostre Majesté et de Vostre noble coronne priant le créateur conserver le très noble estat de Vostre Majesté, Sire, en bonne prospérité et abondance de sa saincte grâce. De Verdun, ce premier apvril 1568.

De V. Sacrée Majesté,
Très humble et très obéissant chapelain,
[signé] N. Evesque, et Comte de Verdun.
(petit paraphe)

Nota : La lettre est écrite de la main d'un scribe ; la formule de salutation et la signature sont de la main de l'évêque.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

En ce qui concerne la construction de la citadelle de Verdun, il convient de rappeler qu'elle fut ordonnée par Henri II, roi de France, en 1552, dès sa prise de possession de la ville. Les faits dont il est question dans les lettres de De Losse et de Rieux, datées de 1567-1568, indiquent donc qu'à cette époque elle n'était pas encore complètement achevée. Les travaux nécessitèrent la destruction d'un certain nombre de maisons et d'édifices, parmi lesquels l'abbaye de Saint-Paul, hors les murs, occupée par les religieux Prémontrés et dont l'évêque Psaulme avait le gouvernement spirituel. A cette occasion, l'évêque s'adressa vainement au cardinal de Lorraine pour en demander la conservation. Par lettre du 3 septembre 1552, le cardinal lui répondit :

« Pour mon abbaye de Sainct Paul, je ne désire rien moins que vous qu'elle reste debout, mais puisque le service du roy, que j'ay tousiours préféré à mon intérest particulier, et la nécessité veulent qu'elle soit abattue, il n'y a remède; pour ce, toutes les fois que le Sr de Tavannes (1) vous dira qu'il fault abattre, vous n'y mettrez empeschement aulcun et ferez retirer mes religieux aux Frères Prescheurs, qui cependant se retireront en un des hospitaulx dudict Verdun jusqu'à ce que j'y aye aultrement pourveu ».

L'abbaye disparut rapidement sous la pioche des démolisseurs et l'évêque n'eut pas le temps de faire transporter ailleurs les restes des personnages qui s'y trouvaient inhumés. On dut se contenter de recueillir leurs inscriptions funéraires. Par les soins du même prélat, l'abbaye fut transférée à l'intérieur de la ville. Les travaux de reconstruction, commencés en 1556, durèrent plusieurs années, et la nouvelle église des Prémontrés ne fut consacrée qu'en 1574 (2).

Ces renseignements sont tirés de l'ouvrage de l'abbé Frizon, Petite Bibliothèque Verdunoise, tomes II et V. L. FRISTOT.

(1) Tavannes, maréchal de France, fut le premier gouverneur de Verdun, nommé par le roi.

(2) Dans la suite des temps cette abbaye fut désaffectée. Ses locaux sont devenus le siège de la sous-Préfecture de Verdun.

Les Vestiges des Remparts du Bourg.

Si des remparts de la Ville-Haute il nous reste encore des vestiges intéressants, de la Neuve-Ville, quoique dernière venue des trois enceintes de Bar, il ne nous reste guère que la tour carrée, la muraille avoisinant la porte Saint-Jean et un pan de mur dans la propriété de M. le Dr Gelly. Des remparts du Bourg bien peu de chose nous a été conservé, néanmoins en examinant avec attention les bâtisses élevées sur son emplacement, on peut en retrouver quelques parties plus ou moins détériorées. Ce mur s'appuyait aux défenses du château, en haut de la rue Gilles-de-Trèves. Le parapet, qui borde cette rue du côté du faubourg de Véel, est construit sur ces soubassements; il était percé d'une porte fortifiée, dite porte Notre-Dame, à l'endroit où se trouve aujourd'hui celle de la Couronne.

Le mur d'une remise voisine paraît en être un reste. De là il descendait sur le canal dérivé de l'Ornain et le traversait à mi-distance entre les ponts de la rue du Coq et de la rue Dom-Ceillier, endroit où il est encore très visible sur une assez grande longueur. L'épaisseur est d'un mètre vingt centimètres et la hauteur de huit mètres. Etait-il plus élevé et traversait-il le canal en formant une voûte grillagée comme cela se pratiquait dans les défenses d'autrefois? Rien ne nous l'indique, et à cet égard, nous en sommes réduit à des suppositions.

En poursuivant notre promenade entre les deux rues du Coq et Dom-Ceillier, nous remarquons à l'angle de la rue des Fossés (nom significatif) un jardin, dont le niveau, beaucoup plus bas que le terrain environnant, nous indique que l'ancien fossé situé au pied des remparts n'a été là qu'imparfaitement comblé avant d'être transformé en jardin. Un peu plus loin, derrière la maison Bernard, rue du Coq, nous retrouvons à nouveau une parcelle du rempart, haute de six à sept mètres et d'une épaisseur d'un mètre vingt centimètres. Une large baie y a été percée pour éclairer un atelier; en dehors et à la base se distingue encore une meurtrière haute et étroite, bien

visible, quoique fermée par le propriétaire. Le jardin voisin a également conservé la profondeur du fossé.

A peu près à cet endroit le mur prenait la direction de l'Est pour gagner la porte du Bourg en passant par une tour, située face à la rue de la Banque, et aujourd'hui complètement détruite.

De la porte du Bourg le mur remontait vers le sud, en suivant le cours du ruisseau dérivé du canal des Usines, et se raccordait aux remparts de la Neuve-Ville à peu près à l'extrémité du couloir d'entrée du café des Oiseaux, où nous admirons les énormes tranches d'ormes provenant du pâquis de la Ville-Haute.

Malheureusement, dans ce parcours compris entre la rue du Bourg et le théâtre, il est impossible de retrouver aucune trace de la muraille d'enceinte, le dédale des vieilles constructions qui forment le derrière de la rue Entre-deux-Ponts rebuterait le mieux intentionné des chercheurs.

Du point de raccordement avec le rempart de la Neuve-Ville, le mur du Bourg se dirigeait à travers la place Reggio sur une porte fortifiée défendant l'entrée de la rue des Juifs, aujourd'hui rue de la Couronne et appelée porte Houdry. Il ne reste de cette porte aucun vestige, si ce n'est un étranglement de la rue assez semblable à celui qui existe rue du Bourg à l'emplacement de la porte de ce nom.

Quoique nos anciens plans ou dessins soient peu explicatifs à ce sujet, le mur du Bourg partant de la porte Houdry gravissait probablement le coteau pour rejoindre les murs du château et former ainsi une enceinte complète.

Où était le point de raccordement ? Nous l'ignorons complètement, mais il nous semble assez logique que ce soit auprès de la belle courtine située dans le jardin de l'Ecole Saint-Louis, laquelle servait peut-être de défense d'angle aux deux remparts.

E. RIDET.

CHRONIQUE

*** Au cours de sa dernière réunion, la Commission départementale de la Meuse a décidé, conformément au vœu de la Société des lettres émis dans la séance du 3 avril, que les papiers des archives entassés dans les salles voisines de la nouvelle construction ne seraient pas soumis à un nouveau déménagement et attendraient paisiblement l'achèvement du dépôt neuf pour y prendre place avec le moins de chances possibles de dégât.

*** La *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes*, que fait imprimer le ministère de l'Instruction publique, contient quelques articles intéressant notre région : 1° dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1908, p. 315, une note de M. DE VILLENOISY, relative à une épitaphe de Blaise-Léopold Le Prudhomme de Fontenoy, membre d'une vieille famille barrisienne. Cette épitaphe a été trouvée au marché du Temple. — 2° Dans les *Annales révolutionnaires* deux notes de M. CHUQUET indiquant le signalement de Drouet (p. 107) et le rôle d'Exelmans sous la première Restauration (p. 328). — 3° Dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, un mémoire de M. WELTER sur les *mares* ou *mardelles*, habitations souterraines celtiques en Lorraine.

*** La Bibliothèque d'art et d'archéologie fondée par notre confrère M. DOUCET, vient de faire paraître un très précieux *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art franc-comtois* dû à l'abbé Paul BRUNE. Nous y trouvons cité un horloger mécanicien renommé Antide Janvier (1751-1835), originaire de Saint-Claude et qui a travaillé pendant quelque temps à Verdun. Il serait intéressant de signaler les œuvres sorties de sa main pendant son séjour dans cette ville. Louvent Geainin, de Bar-le-Duc, est donné comme l'un des auteurs des peintures qui décoraient l'église Saint-Pierre de Besançon, d'après un marché de 1585.

*** L'Académie française a décerné le prix Gobert, de la valeur de 9.000 francs, à notre confrère M. MADELIN pour son ouvrage intitulé *la Révolution*.

⁂ Le prix Prost a été attribué par l'Académie des Inscriptions à trois écrivains lorrains ou plutôt aux collections historiques et littéraires qu'ils dirigent : parmi eux nous sommes heureux de rencontrer les noms de notre confrère M. Parisot, principal auteur de la *Bibliographie lorraine*, et de M. Sadoul, l'infatigable directeur du *Pays lorrain*, auquel notre Société est redevable des plus obligeants offices.

⁂ Le libraire Paul Chéronnet dans son catalogue de décembre 1911 mentionne (n° 133) un « inventaire général manuscrit des meubles, titres, papiers et enseignements des biens appartenant au collège de Ligny-en-Barrois, fait le 28 mars 1764, in-4° de 95 ff. ».

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 57. Où pourrait-on trouver des renseignements généalogiques sur la famille de Malabarbe, depuis 1623 jusqu'à son extinction au début du XVIIIe siècle? Elle était établie à Nancy au XVIe siècle.

Même demande pour la famille de Fiquelmont, depuis 1780 environ jusqu'à maintenant, car elle subsisterait, dit-on, encore aujourd'hui en Belgique.

AVIS

M. E. Ridet fera voir le *dimanche 2 juin* aux membres de la Société des lettres les vestiges des fortifications anciennes de la ville de Bar. Rendez-vous place Reggio à 9 heures 1/2 du matin.

M. le chanoine Aimond, auteur de la monographie de l'église Saint-Etienne de Bar-le-Duc, exposera à nos confrères, le *dimanche 9 juin*, à cinq heures 1/2 du soir, l'histoire du monument ainsi que ses détails de construction et leur en montrera toutes les parties intéressantes. On se réunira à l'église.

P. A. J.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 **JUILLET 1912**

La Société se réunira *le mercredi 3 Juillet 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Forêt : Le bourg de Triaucourt;

2° M. Micault : Les peintures murales de l'église Saint-Antoine de Bar-le-Duc ;

3° M. l'abbé Rogie : Histoire du village de Vaudoncourt;

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er mai 1912.

Présidence du général Colard, *président.*

Sont présents : MM. Bernard, Braye, Ch. Collin, Collot, d'Arbois, Davillé, Élardin, Forêt, Goblet, Kiffer, L'Huillier, A. Martin, Micault, Rettet, Ridet, Vigo, Vinchon.

Se fait excuser : M. Chevalier.

Lectures. — Parmi les Polonais qui se réfugièrent en France à la suite des insurrections nationales du xixe siècle, dont la dernière fut le soulèvement de 1863 contre la Russie, il y en eut un certain nombre qui firent élection de domicile

dans la Meuse. M. MARTIN retrace en une concise et néanmoins vivante notice la physionomie de ceux de ces émigrés qui s'établirent à Bar-le-Duc et s'y créèrent rapidement une situation dans le commerce et les carrières libérales, grâce à l'énergie et aux hautes qualités morales dont ils donnèrent la preuve : on a d'ailleurs montré depuis longtemps que des affinités de caractère et de civilisation avaient institué une sorte d'harmonie préétablie entre notre race et celle de ces émigrés, qui purent ainsi être assimilés en un très court espace de temps (V. p. XCIX).

M. de DUMAST a retrouvé dans les registres de l'ancien état civil de la commune de Vandœuvre, en Meurthe-et-Moselle, la mention du mariage du second président de Beurges. Le lieu et la date de cette cérémonie avaient été vainement cherchés jusque-là par l'excellent et véridique généalogiste de la Chambre des comptes du Barrois.

Au cours d'investigations poursuivies dans le but de résumer en de courts aperçus la vie et les œuvres des personnages auxquels la renommée a fait élever des statues dans des lieux publics de notre département, M. le Secrétaire a eu communication d'une notice biographique du professeur Liégeois dont la vie, toute de travail et d'honneur, lui a semblé mériter d'être rappelée à ses concitoyens. La ville de Damvillers ne saurait être moins fière d'avoir donné naissance à Jules Liégeois qu'au maréchal Gérard et au peintre Bastien-Lepage.

INFORMATIONS. — La candidature du pasteur KRUG présentée par MM. ÉLARDIN et D'ARBOIS sera exposée dans la prochaine séance par M. A. MARTIN ; celle de M. SIMONNET, avocat à Nancy, présenté par MM. COLLOT et d'ARBOIS, sera l'objet d'un rapport de M. BRAYE.

Conformément aux conclusions du rapport du lieutenant-colonel L'HUILLIER, M. GEOFFROY est élu correspondant.

OUVRAGES OFFERTS. — CH. AIMOND. L'église Saint-Etienne ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc. — *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, 1912. In-8°, 148 p.

L. Braye. L'église paroissiale de Ligny-en-Barrois. — *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, 1912. In-8°, 35 p.

L. Braye. L'image de Notre-Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois. — *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, 1912. In-8°, 13 p.

H. Evrard. Notes historiques sur les biens communaux du canton de Varennes-en-Argonne. — *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, 1912. In-8°, VII-335 p.

MÉMOIRES

Les Polonais à Bar-le-Duc.

On trouve encore à Bar-le-Duc quelques magasins portant un nom polonais sur leur enseigne; ainsi Laskoski, épicier, rue du Four, Palinski, tailleur, rue Entre-Deux-Ponts, Przyiemski, marchand de pianos, place Reggio, Sarnaçki, relieur, rue de la Couronne. Ce sont les restes d'une émigration polonaise assez considérable qui, dans le cours du XIXe siècle, eut sa résidence au chef-lieu de la Meuse, et dont l'étude présente de l'intérêt pour notre histoire locale.

Un des plus anciens Polonais fixés à Bar-le-Duc paraît avoir été un certain Laskoski, ou Laskowski, lequel y vint vers la fin du premier Empire, et y épousa une demoiselle Heuillon. Son petit-fils n'a pu me fournir verbalement sur lui des renseignements précis; mais il m'avait promis la communication de pièces officielles le concernant; après plusieurs rappels inutiles, j'ai renoncé à les obtenir.

C'est l'insurrection dite *Guerre de l'Indépendance*, et consécutive à la Révolution française de 1830, qui détermina le premier afflux sérieux de Polonais chez nous. Environ 5.000 se réfugièrent en France, et un certain nombre vinrent à Bar-le-Duc. Parmi eux était Cimochowski, le père de notre excellent

ami et confrère, Albert Cim. Né en 1808 à Bocianowo, près de la frontière prussienne, il était surnuméraire à la Direction générale des Forêts, lorsqu'il prit part à l'insurrection en qualité de sous-lieutenant. Il se réfugia en Prusse, puis en France. Interné à Mont-de-Marsan et à Saint-Sever par le gouvernement de Louis-Philippe, il se rendit suspect au pouvoir par ses relations avec le célèbre général Lamarque, et fut expédié à Bar-le-Duc, où il se maria avec la fille du docteur Louis-Richard Curel, chirurgien-major en retraite, et où il travailla pour l'administration des contributions directes. « Comme presque tous les exilés, m'écrit Albert Cim, mon père a eu une existence très triste, très douloureuse. Il avait été blessé à la jambe par un biscaïen, et il a toujours beaucoup souffert de cette blessure. La pensée de la patrie absente, le souvenir de sa mère, de ses frères, de ses sœurs, l'obsédaient sans cesse; à cette époque, les Russes empêchaient la communication entre les Polonais exilés et ceux de l'intérieur. Heureusement il a eu pour le consoler sa famille française, ma mère, ma grand'mère, mes tantes. Il est mort en 1875, et repose avec elles dans le cimetière de Bar ».

Cimochowski avait pour ami intime un autre Polonais, Théophile Paszkiewicz, qui habita longtemps Bar-le-Duc, et, après l'avoir quitté, y revenait passer quelques jours chaque année. « C'était, m'écrit encore Albert Cim, un type original et curieux, et, dans son genre, un grand artiste; il écrivait merveilleusement, dessinait à la plume des paraphes, des fantaisies superbes. Venu à Paris vers 1847, et d'abord attaché à la Banque de France comme dessinateur, il s'était fait professeur de calligraphie, professeur très apprécié et grassement rétribué; il est mort en 1880 ». Lors de l'insurrection, Paszkiewicz avait dû la vie à son talent de calligraphe; fait prisonnier par les Russes et condamné à mort avec une dizaine de ses camarades, il avait adressé une pétition au grand-duc Constantin pour la revision du procès: celui-ci, à la lecture de cette pièce, s'était écrié : « Ce serait folie de faire périr un homme qui écrit si bien! » Mais Paszkiewicz n'avait accepté sa grâce qu'à la condition qu'elle serait étendue à ses cama-

rades. En 1863, à l'âge de cinquante ans, il abandonnait tout pour aller faire de nouveau le coup de feu contre les Russes. — Il avait épousé à Bar une demoiselle Blanpain, dont le père et le frère étaient horlogers, rue Entre-Deux-Ponts.

Une sœur de cette demoiselle avait épousé un autre réfugié polonais de 1831, le tailleur Klisiowski, ou Kliszowski, que ceux de ma génération se rappellent bien, et qui était établi place Reggio. Si je ne me trompe, ce vieux brave, fort original, lui aussi, figurait vers 1855, avec une superbe prestance, parmi les quelques cavaliers composant un petit peloton qui caracolait fièrement devant l'infanterie de notre garde nationale. Klisiowski eut deux fils, l'un Boleslas, tailleur comme lui, l'autre, Stanislas, mon camarade de jeunesse, qui, après avoir passé par l'École normale supérieure, a pris sa retraite comme professeur de mathématiques au Collège Rollin, à Paris.

Albert Cim a eu pour parrain à Bar-le-Duc un Albert (en polonais Wojcieck) Konarzewski, qui travailla comme conducteur des ponts et chaussées à l'établissement du canal de la Marne au Rhin, fut employé ensuite à l'isthme de Suez, et, à l'âge de près de quatre-vingts ans, eut le bonheur de retourner définitivement dans son pays natal.

L'Almanach historique, ou Souvenir de l'émigration polonaise, par Adolphe comte Krosnowski, Paris, 1837-1838, donne les noms de dix-sept Polonais habitant Bar-le-Duc à cette époque, savoir : Michel Bokow, — Hippolyte Craziewski, — Jérome Jaraczewski, — Jérome Jezenski, — Onuphre Kamienski, — Charles Labanowski, — Léon Labanowski, — Adam Mieroslawski, père du général du même nom, une célébrité polonaise, — Théophile Paszkiewicz, — Joseph Polanowski, — Joseph Porjonowski, — Valentin Rayzacher, — Adolphe Sadlucki, — Isidore Staszewski, — Antoine Szaniawski, — Pierre Szmyt, — et Zadow.

L'insurrection de 1848 amena chez nous comme émigrés polonais Przyiemski et Franz Wieczorkiewicz, plus connu à Bar sous le nom du « petit tailleur ». Albert Cim a fait son portrait dans un chapitre du volume *Mes Vacances*, récem-

ment paru dans la *Bibliothèque des écoles et des familles* de Hachette. « Il était, dit-il, de taille très exiguë, mince, droit et raide comme un jonc ; il avait une petite figure maigriotte et pâle, avec des yeux bruns, vifs et brillants, sous des sourcils touffus et en broussailles, une longue et épaisse chevelure qu'il rejetait continuellement en arrière et qui retombait sur le col de son habit ». Le petit tailleur polonais était connu à Bar pour son honnêteté, sa complaisance et son habileté dans le travail de raccommodage dont il vivait, il faut le dire, chétivement. Il n'avait qu'un ennemi, et c'était un confrère, le tailleur Albustroff, qui habitait une maison, encore existante, curieusement perchée sur l'Ornain à l'une des extrémités du Pont Notre-Dame, et qui s'occupait beaucoup de politique. « Il sait pas seulement couper culotte, disait de lui le petit tailleur, et il voudrait gouverner la France! » Je me rappelle, pour mon compte, deux visites que je fis à Franz Wieczorkiewicz, l'une dans la curieuse chambre où il gîtait, rue des Grangettes, chambre voûtée en ogive, probablement un débris de l'ancien couvent des Annonciades, l'autre à l'hôpital, où, plus qu'octogénaire, il était étendu sur son lit d'agonie. Il mourut le même jour, et pourtant il m'exprimait encore l'espoir de retourner bientôt dans son logis de la Ville Haute. Après Albert Cim, je donne un souvenir ému à cet humble, qui passa si honnêtement et si discrètement dans la vie.

Enfin l'insurrection de 1863 transforma en Barrisiens deux Polonais, le tailleur Palinski, et l'excellent relieur Sarnaçki, dont l'atelier, établi rue de la Couronne, dans une curieuse maison du xve siècle, reçoit assez fréquemment ma visite, et qui obtenait, il n'y a pas longtemps, une récompense pour un acte courageux de sauvetage accompli par lui dans le canal des Usines, dont les eaux roulent sous ses fenêtres.

Je ne saurais en terminant oublier le nom d'un Polonais d'origine, fils d'un réfugié de 1831, que les hasards administratifs amenaient à Bar-le-Duc en 1880 comme conseiller de préfecture, qui s'attacha tellement à notre ville qu'il ne voulut plus la quitter, et qui consacra à l'histoire barrisienne ses rares talents d'érudit, d'écrivain et d'artiste ; tout le monde

comprend qu'il s'agit de Wlodimir Konarski, notre si regretté ami et confrère dont la mort prématurée a interrompu des travaux qui, s'il eût pu les achever, eussent constitué le plus beau des monuments en l'honneur du passé de notre vieille capitale barroise.

ALEXANDRE MARTIN.

BIOGRAPHIES MEUSIENNES

Le professeur Liégeois.

Jules-Joseph Liégeois était né à Damvillers le 30 novembre 1833. Il était fils unique de Joseph-Martin Liégeois, arpenteur forestier (c'est-à-dire conducteur auxiliaire des ponts et chaussées) à Damvillers, et de Anne-Rosalie Tabutiaux son épouse. Le grand-père de Jules Liégeois était conducteur des ponts et chaussées à Étain. Les ancêtres maternels de Jules-Joseph Liégeois avaient toujours habité Étain. Ses ancêtres paternels, depuis le début du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789, avaient tous été meuniers dans la région Étain-Longuyon.

Vers 1840, le père de Jules Liégeois quitta la Meuse, où il avait fait toute sa carrière, et fut envoyé à Avesnes (Nord) comme conducteur des ponts et chaussées. Jules Liégeois fut élevé au collège d'Avesnes, mais, à l'âge de treize ans, il en fut retiré pour travailler chez l'ingénieur d'Avesnes, comme élève-conducteur des ponts et chaussées. Sa vive intelligence et sa puissance de travail le firent signaler par cet ingénieur au sous-préfet d'Avesnes, M. Lenglet, qui le prit comme secrétaire particulier, en 1851. Liégeois avait alors dix-sept ans. M. Lenglet, ayant été nommé la même année, préfet de la Meuse, emmena avec lui son secrétaire, à Bar-le-Duc.

Le 1er novembre 1851, Liégeois fut nommé sous-chef de bureau à la préfecture de la Meuse, mais était chargé des

fonctions de chef de cabinet du préfet. Ce fut dans cette situation qu'il put apprendre fortuitement, lors du coup d'État de Louis Napoléon, que la « Commission mixte » de la Meuse allait arrêter les frères Buvignier, chefs du parti républicain dans la Meuse, pour les faire déporter l'un à Cayenne, l'autre à Lambessa. Indigné de cette mesure barbare, Liégeois les avertit par lettre de leur sort. Ils s'enfuirent aussitôt en Belgique. Jusqu'à leur mort, ils ignorèrent le nom de leur sauveur, Liégeois n'ayant pas voulu par modestie le leur faire connaître, même plus tard sous la République, où ils étaient redevenus hommes politiques. En revanche Liégeois s'était aussitôt dénoncé à son préfet qui, touché de sa générosité, eut la bonté de ne pas lui en garder rancune.

De 1851 à 1865, Liégeois exerça les fonctions de chef de cabinet du préfet. Il avait suivi à Nancy, en 1854, M. Lenglet nommé préfet de la Meurthe. Pendant ce laps de temps, Liégeois prépara seul son baccalauréat, lui qui n'avait jamais fait que des études primaires. De même, loin de toute Faculté (avant 1865, Nancy n'avait pas de faculté de droit), il fit son doctorat en droit. Il se signalait de façon particulièrement brillante aux examens et aux concours de la Faculté de droit de Strasbourg. Ses succès universitaires et sa remarquable thèse de Doctorat sur *L'histoire et la législation de l'usure* décidèrent Victor Duruy, l'éminent ministre de l'Instruction publique du second Empire, à le nommer de lui-même professeur titulaire à la Faculté de droit de Nancy (que l'on créait). Duruy, après avoir vaincu les hésitations de la modestie de Liégeois, lui écrivit : « Je félicite l'Université et Nancy de votre acceptation ».

Liégeois était chargé de professer le droit administratif. L'année suivante, Duruy le chargea, en plus, de faire à cette même Faculté un cours d'économie politique. Il eut l'honneur de créer ainsi l'enseignement de cette science dans les Facultés de droit, et, pendant une dizaine d'années, fut le seul professeur à l'enseigner dans ces Facultés. Ce fut même le succès de son cours d'économie politique dans toute la Lorraine qui fit créer une chaire de cette science dans chaque

Faculté de droit. En plus de son cours, Liégeois fit, de 1866 à 1883, de nombreuses conférences publiques dans toute la Lorraine, pour répandre les théories de Bastiat et les idées de liberté économique. Il avait prévu l'utilité des groupements de production et de consommation et les préconisait.

A partir de 1880, Liégeois, en collaboration avec le célèbre docteur Liébeault (alors dédaigné et inconnu !), de Nancy, s'adonna plus spécialement à l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion. En 1883, il fut, après Liébeault et en collaboration avec Bernheim et Beaunis (médecins à Nancy), un des fondateurs de la célèbre « École de Nancy », qui, peu à peu, fit triompher ses idées contre celle de Charcot, dite de « la Salpêtrière ». Liégeois étudia l'hypnotisme et la suggestion au point de vue du droit, tandis que ses collaborateurs précités l'étudièrent au point de vue médical. Il fut autorisé par Jules Simon en 1884 à lire et à exposer ses théories à l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Cette lecture eut un énorme retentissement dans le monde savant européen. Liégeois était en effet le premier jurisconsulte de tous les pays, qui découvrait et établissait les règles de ces rapports du droit et de l'hypnotisme.

Sa notoriété européenne, due à ses recherches et à ses ouvrages sur ces points, le fit désigner en 1892, comme vice-président du congrès international de psychologie expérimentale de Londres et, en 1897, comme président d'honneur du congrès international de neurologie et d'hypnologie de Bruxelles. Malgré ses titres, il ne fut décoré de la Légion d'honneur qu'en 1904 ! La même année, atteint par la limite d'âge, il cessa ses fonctions de professeur de la Faculté de droit et fut nommé, le 22 mars 1904, professeur honoraire.

Jusqu'à sa mort, Liégeois, qui avait conservé intacte sa puissance de travail, étudia l'hypnotisme et la suggestion. Il eut la joie de voir, peu à peu, adopter ses théories par tous les savants étrangers. Le grand philosophe allemand Wundt fut un des premiers à s'y rallier. La question des « suggestions criminelles » restera toujours inséparable du nom de Liégeois qui les a découvertes.

Mentionnons aussi que Liégeois avait été élu président de la section d'économie politique aux congrès de Blois en 1885, de Grenoble en 1890, de Limoges en 1892.

Il avait été élu en 1899, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques).

Le 5 octobre 1908, à la Société d'économie politique de Paris, Frédéric Passy, membre de l'Institut, fit son éloge funèbre. Entre autres choses, il dit : « on lui doit de nombreux et intéressants travaux économiques, toujours animés du même souffle libéral ».

En novembre 1908, à la rentrée solennelle des Facultés de l'Université de Nancy, le recteur de l'Université, M. Adam, parla ainsi de lui : « Le deuil fut général, ce professeur de droit eut le rare honneur d'être regretté de toutes les Facultés. « C'est un des savants qui ont le plus honoré l'Université de » Nancy », m'écrivait aussitôt M. Blondlot lui-même... »; aussi notre Université tout entière le revendique comme sien ».

Ouvrages de Jules Liégeois.

De la liberté de l'intérêt, 1858.

Essai sur l'histoire et la législation de l'usure, 1863.

Rapports de l'économie politique avec le droit administratif, 1865.

Répétitions écrites de droit administratif (avec Cabantous).

La monnaie et le billet de banque, 1877.

De la suggestion hypnotique, 1884 (lu à l'Institut).

De la suggestion et du somnambulisme dans leurs rapports avec le droit et la médecine légale, 1888.

L'hypnotisme et les suggestions criminelles, 1898.

Enfin un grand nombre de brochures et d'articles de Revues.

X...

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

I

R. Parisot : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale* (959-1033). Paris, 1909. In.-8°, 614 pages avec tableaux généalogiques, carte et fac-similé.

Tout a été déjà dit ailleurs de cet important ouvrage, et il paraît bien tard pour en signaler ici l'intérêt et le mérite. Mais le travail du distingué professeur de l'Histoire de l'Est est de ceux qui peuvent attendre, parce qu'ils ne risquent guère de vieillir. D'autre part, il reste encore à en définir l'intérêt spécial pour notre histoire locale. Or les « Origines de la Haute-Lorraine » pourraient tout aussi bien s'intituler : « Les Origines de la maison, du comté et de la ville de Bar ».

En effet, les trois premiers ducs de Mosellane (Frédéric Ier, Thierry Ier et Frédéric II), dont M. Parisot a si clairement exposé la nébuleuse histoire, sont les ascendants directs des comtes et des ducs, qui régnèrent sur le Barrois jusqu'au XVe siècle. Quand Sophie, fille et principale héritière du dernier duc, Frédéric II, épousa Louis, comte de Montbéliard et de Mousson, elle lui apporta en dot les territoires, qui devaient un jour constituer essentiellement le duché de Bar. Aussi bien, M. Parisot nous montre les ancêtres du comte Louis lui-même gouvernant déjà tout ce pays, sous l'autorité et au bénéfice des premiers ducs de Mosellane, aïeux de sa femme.

A côté de la biographie de ces princes et de leur généalogie nécessairement très complexe, M. Parisot nous présente l'histoire de leurs domaines et de leur administration. Comme il le remarque à juste titre dans sa conclusion, « l'œuvre capitale » des premiers ducs de Haute-Lorraine est « la création, ou du moins le développement du comté féodal de Bar ». Sans doute leur autorité s'étendait en théorie, sur une région qui équivalait à peu près à la province ecclésiastique de Trèves. Mais en réalité, le duc Frédéric Ier et ses successeurs immédiats n'eurent d'autorité effective que sur le Sud-Ouest de la Mosellane, c'est-à-dire sur le Barrois et l'Ornois, qu'ils possédaient à titre de comtes, et sur les domaines de l'abbaye de Saint-Mihiel, dont ils disposaient à titre d'avoués. Les relations des premiers ducs de Haute-Lorraine avec cette importante abbaye constituent à notre avis un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage de M. Parisot (1). Comme il le dit très bien : « Si l'avouerie

(1) A compléter aujourd'hui par la belle publication de *M. A. Lesort* sur la chronique et les chartes de Saint-Mihiel.

de Saint-Mihel n'avait pas appartenu à nos ducs, jamais le comté de Bar n'aurait pris l'extension, qu'il finit par atteindre au XIe et au XIIe siècle ». Ainsi s'affirme, dès avant l'an mille, l'union nécessaire de ces deux moitiés de la terre barroise, dont Saint-Mihiel et Bar devaient être les capitales historiques.

Précisément M. Parisot nous fait assister à la naissance du château de Bar (1), cette fondation du duc Frédéric Ier, qui allait doubler et finalement éclipser l'antique bourgade de Bar-la-Ville (959-961). Déjà le même Frédéric avait bâti tout près de là, à Fains, un château qu'une réclamation du roi Louis IV d'Outre-mer l'obligea à démolir. Enfin, c'est près de la future capitale du duché de Bar, que se livrera un jour la bataille, où sera vaincu et tué le redoutable adversaire du dernier duc de Mosellane, Eudes II, comte de Blois et de Chartres. C'est ainsi que les premiers princes de Haute-Lorraine s'installent définitivement dans l'étroit vallon de l'Ornain, alors que leur échappe de plus en plus cette vallée de la Moselle, qui aurait dû être l'axe historique et géographique de leur duché.

A côté des faits qui appartiennent à l'histoire barroise, on trouvera dans l'ouvrage de M. Parisot de nombreux renseignements relatifs aux évêchés lorrains et à leur histoire territoriale. Signalons en particulier les événements dont Verdun fut le théâtre au Xe siècle (2) et la lente transformation de son comté laïque en comté ecclésiastique, au bénéfice de ses évêques. L'âme vraiment « lorraine » de M. Parisot s'émeut au spectacle du morcellement et de la désagrégation continue dont souffre « la malheureuse Lotharingie ». Il en vient à regretter la constitution de ce comté de Bar, qui selon nous donne à son ouvrage si complexe son unité et son vivant intérêt. Si, en notre qualité de Barrisien, nous ne pouvons guère partager les regrets de l'érudit lotharingiste, nous n'en rendrons qu'un plus complet hommage à ses éminentes qualités d'historien (3). Il faut lui savoir gré d'avoir porté la lumière dans ce ténébreux Xe siècle féodal, et d'avoir animé d'une vie relative ces « fantômes », nous allions dire (d'après ses propres recherches) ces « fantoches », que sont les premiers ducs de Haute-Lorraine et de Bar. Ch. Aimond.

(1) Contrairement à Maxe-Werly, M. Parisot hésite à identifier le *castrum* de Bar, mentionné au Ve siècle par le Pseudo-Frédégaire, avec le château de Bar-le-Duc.

(2) En particulier le double siège de 985, par le roi Lothaire, auquel M. Parisot consacre en appendice toute une dissertation.

(3) Dans l'excellente table analytique, p. 575, au lieu de *Laneuveville-sur-Meuse*, lire *Laneuville*.

II

P. Denis. — *Ligier Richier. L'artiste et son œuvre.* — 1 vol. in-4° de xxv-426 pages, avec 51 planches hors texte et 44 illustrations dans le texte. Nancy, 1911.

Par la nature du sujet qu'il traite, comme par la manière attrayante dont il l'expose, ce bel ouvrage mérite toute l'attention de ceux qui s'occupent d'histoire barroise. Ne leur donne-t-il pas de nouvelles et décisives raisons, de revendiquer spécialement pour l'ancien duché de Bar, le maître sculpteur, que d'autres continuent d'appeler « lorrain » ou « meusien » ? N'est-ce pas dans les deux anciennes capitales du Barrois, qu'on admire (entre autres sculptures) ses deux œuvres les plus fameuses : le Squelette et le Sépulcre? D'ailleurs Saint-Mihiel vît naître Ligier, tandis que Bar-le-Duc garde sa signature dans son musée et, dans ses archives, l'un des rares documents, qui nous renseignent sur la vie de l'artiste. Ce sont d'anciens chefs-lieux de prévôtés barroises, Briey, Clermont, Etain, Hattonchâtel (et autrefois Pont-à-Mousson) qui possèdent la plupart des œuvres justement attribuées au grand sculpteur. Enfin, en feuilletant le livre de M. Denis et en consultant sa copieuse bibliographie, on remarquera qu'il a utilisé en première ligne les diverses publications de la *Société des Lettres* de Bar et les ouvrages des principaux érudits barrisiens.

C'est donc pour nous un plaisir tout spécial, de suivre l'aimable guide qu'est M. Denis, à travers l'ancien duché de Bar, à la recherche des œuvres de Ligier Richier. Sa critique très avertie, aidée de ses belles photographies, nous fait découvrir dans les œuvres déjà connues du maître, des raisons nouvelles de les admirer. D'autre part son ingéniosité, que d'aucuns trouveront peut-être excessive, nous montre des sculptures de Richier, là où nous ne les soupçonnions guère, comme à Génicourt-sur-Meuse et à Notre-Dame de Bar. La reconstitution de l'important Calvaire de cette dernière église, intéressera à bon droit tous les lecteurs barrisiens. Grâce à M. Denis, ils sauront désormais, que leur ville posséda jusqu'au xviiie siècle un Calvaire plus imposant et plus célèbre, que celui de l'église Saint-Etienne actuelle.

On ne goûtera pas moins le chapitre, où l'auteur s'est attaché à définir le talent de Ligier Richier et à marquer sa place dans l'histoire de l'art français. M. Denis nous semble avoir heureusement caractérisé l'attitude de l'artiste, à l'égard de l' « italianisme » envahissant, comme il a bien montré ce qu'il devait à ses prédécesseurs, les vieux imagiers du pays meusien. Par

une rare fortune, Ligier Richier a su réunir le charme si prenant des Primitifs du XVe siècle, à la grâce étudiée et à la science technique des grands sculpteurs de la Renaissance

Dans un ouvrage aussi considérable que celui de M. Denis, vaste synthèse de tout ce qui a été écrit sur le Maitre de Saint-Mihiel, la critique trouverait sans doute à s'exercer sur certains détails (1). Pour notre part, nous serions tenté d'expliquer par les nécessités de la mode féminine, l'attitude si caractéristique de la Madeleine de Briey, en la rapprochant de plusieurs miniatures de la fin du XVe siècle, de certains portraits des Van Eyck et surtout des études sur les costumes féminins, exécutées par Holbein vers 1520 (Musée de Bâle). Nous reconnaissons d'ailleurs, avec M. Denis, que le réalisme le plus brutal n'était pas pour effrayer les artistes du XVIe siècle.

Souhaitons en terminant que l'auteur, développant son remarquable chapitre sur « L'art en Lorraine avant Ligier Richier », nous donne un jour l'histoire de la Sculpture dans l'Est de la France, à partir du XVe siècle. Félicitons aussi la maison Berger-Levrault, du luxe avec lequel elle a présenté au public l'œuvre de Ligier Richier, et celle de son historien.

CH. AIMOND.

CHRONIQUE

Une omission à réparer. — Les membres de la Société apprendront avec plaisir que le lieutenant CHEUTIN, l'aviateur si aimé à Bar-le-Duc, notre confrère et l'un des auteurs du tome VIII de nos Mémoires, a reçu la décoration de la Légion d'honneur, le 1er mai dernier.

(1) P. 112, n. 2 et p. 159, n. 2, l'auteur a cru, sans doute d'après le « Pouillé de Verdun », t. II, que le pape avait approuvé la fondation de la collégiale Saint-Pierre, et que l'église Notre-Dame avait cessé d'être l'unique paroisse de Bar en 1688 (au lieu de 1785). — PP. 209, 210, n. 3, les statuettes d'apôtres en marbre blanc ne sont plus dans la sacristie de Saint-Etienne, mais au Musée de Bar. — P. 286, aucun auteur sérieux n'admettra l'étymologie gréco-latine du nom de Véronique (*vera*, *icon*). — P. 384. Au lieu de « Ban de Treure » ou (Troyon)? nous proposons de lire « Ban de Keure ». — Ajoutons que le « bâton », que brandit un personnage du retable d'Hattonchâtel (p. 85), n'est autre que le manche d'un fouet à lanières, tel que celui que tient encore l'ange du sépulcre de Saint-Mihiel. A notre connaissance, il a été brisé il y a vingt ou vingt-cinq ans.

*** La rosette d'officier de l'Instruction publique vient d'être décernée à notre confrère M. Lorrain, percepteur en retraite à Tronville, que ses traités et manuels d'administration financière et communale recommandaient instamment à cette marque d'estime des pouvoirs publics.

*** Dans le bourg de Triaucourt l'édicule en forme de temple grec, qui abrite le buste du fameux humaniste Lemaire, est ombragé par un orme d'une hauteur et d'une frondaison remarquables. Les papiers de la mairie nous livrent au sujet de cet arbre un renseignement bien curieux. Il aurait été planté pour rappeler un événement qui excita une grande joie dans Triaucourt au temps passé, lorsque fut célébré en grande pompe le prix d'honneur remporté au concours annuel de l'Université de Paris par un enfant du bourg, Nicolas-Éloi Lemaire, en 1787. Le sol de la place publique semble toujours très favorable à l'épanouissement de cet arbre magnifique.

On pourrait recommander à la Société lorraine des amis des arbres et aux Sociétés scolaires forestières, cette ancienne coutume de commémorer un événement public ou familial par la plantation d'arbres. Dans un ouvrage récemment paru, M. Henri Évrard (1), de Varennes, a cité une ordonnance du maire de cette ville, datée de 1707, qui enjoint à tous les nouveaux mariés, ses ressortissants, « *de planter chacun deux poiriers sauvages, d'une belle venue et de hauteur d'environ cinq pieds, le long des grands chemins et dans les places vaines et vagues du ban et finage... Lesquels jeunes arbres, lesdits nouveaux mariés fermeront alentour pour leur conservation et donner lieu de croître et empêcher les bestiaux ou malavisés d'y faire dommage* ». Une amende de 30 s. était prévue, en cas de contravention à l'ordonnance.

*** Dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, M. Jadart achève la publication de l'*Etat du clergé du diocèse de Reims insermenté ou assermenté en 1791*, dont il a été parlé dans le *Bulletin* du mois de mai. L'auteur, un curé contemporain, fait suivre le nom de chacun des titulaires de la qualification de fidèle ou d'assermenté, de sorte qu'on peut se rendre compte de la proportion des curés qui, dans la partie du département de la Meuse placée jadis sous l'obédience de Reims, prêtèrent le serment constitutionnel. Sur vingt-trois curés valides, il n'y en eut que neuf d'assermentés, un peu plus du tiers.

*** M. Le Clert a publié dans les *Mémoires de la Société*

(1) *Notes historiques sur les biens communaux du canton de Varennes-en-Argonne*, p. 304.

académique de l'Aube un *Armorial historique de l'Aube*, très complet et très précis, dans lequel nous avons relevé les noms de quelques familles de notre région. Les armes des *Avrillot* de Champagne, originaires, pense-t-on, de Bar-le-Duc, sont différentes de celles que donne le *Nobiliaire de Bar-le-Duc*, au témoignage d'ailleurs de M. Le Clert. Cette contradiction avait déjà été relevée par le baron de Dumast, qui doute de l'unité d'origine des deux familles barroise et champenoise.

L'article 370 est consacré aux *Chadenet*, originaires de la Meuse. « Le général *Henri* (Jean-Pierre-Léon), créé baron de l'Empire par décret du 31 mai 1808, étant mort sans enfants, Henri Chadenet a été autorisé à relever le titre de son grand-oncle maternel, par lettres-patentes du 11 février 1869. Le baron Henri Chadenet, mort aussi sans descendants directs, en novembre 1908, a désigné par testament son petit-neveu Julien Chadenet, pour relever le titre ».

Plusieurs membres de la famille de *Chauvirey* offrent des armoiries un peu différentes. Une branche de cette famille posséda une part dans la seigneurie de Maxey-sur-Vaise.

Les *La Morre* de l'*Armorial* ne seraient-ils pas les mêmes que ceux du *Nobiliaire de Bar-le-Duc?* Il n'y aurait entre eux qu'une différence d'émaux.

Ajoutons que M. Le Clert a fait suivre son répertoire d'une *Table alphabétique des pièces héraldiques* qui rendra les plus précieux services, en permettant d'identifier les écussons, au seul aperçu de ses éléments caractéristiques. L'utilité d'une pareille liste pour les héraldistes de notre région serait très grande.

⁂ Le dimanche 2 juin a eu lieu, sous la direction de M. Ridet, une promenade dans les rues, les cours et les jardins de la ville de Bar-le-Duc. Neuf membres de la Société étaient présents : leur guide leur a montré les aspects les plus intéressants de ce qui reste des murs de défense de l'ancienne ville forte : dans les jardins de la rue du Coq, l'épaisseur de la muraille et la profondeur du fossé; au fond d'un cellier de la même rue, un pan de mur très imposant; dans le jardin de Mme Boulanger à la ville haute, une échauguette dont l'encorbellement est demeuré intact; enfin aux abords de la porte Saint-Jean les dispositions particulières des murs, des tours et des courtines.

⁂ Le dernier fascicule de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* débute par un article de notre confrère M. Bossu sur *Une taque de foyer ardennaise en Morvan*. Cette taque, conservée au château de Villargoix en Morvan, offre entre autres écus celui de la famille de L'Escale, du Barrois, à cause de l'alliance de Jean d'Estocquoy avec Philippe de L'Escale en 1620. P. A. J.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nos 8-9 AOUT-SEPTEMBRE 1912

La Société se réunira *le mercredi 4 Septembre 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. DAVILLÉ : La « synthèse historique » d'après un livre récent;

2° M. RIDET : Note complémentaire sur les remparts du bourg et de la neuve ville de Bar-le-Duc;

3° M. BISTER : Contrat d'engagement de maître d'école à Villotte-devant-Louppy en 1741;

4° M. CH. GILLANT : Claude Joly, évêque d'Agen et le lieutenant général Chevert.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Juin 1912.

Présidence de M. GOBLET, *vice-président.*

Sont présents : MM. H. BERNARD, BRAYE, CH. COLLIN, COLLOT, CHEVALIER, CHRÉTIEN, D'ARBOIS, DAVILLÉ, ELARDIN, FORÊT, KIFFER, LECOMTE, L'HUILLIER, A. MARTIN, RIDET, VIGO.

CORRESPONDANCE : Avis est donné par le ministère de l'Instruction publique de la réception des 91 exemplaires du tome IX

de la 4e série de nos *Mémoires*, qui ont été envoyés à Paris pour le service des échanges avec les sociétés correspondantes.

Le Touring-Club communique un excellent plaidoyer en faveur de la plantation des routes, œuvre aussi utile qu'attrayante.

A Genève en septembre 1912 se tiendra un congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique : les organisateurs convient notre Société à s'y faire représenter.

La librairie Berger-Levrault, qui est chargée d'imprimer le Rapport général sur l'exposition internationale de l'est de la France à Nancy en 1909, transmet avec un prospectus les conditions de vente de l'ouvrage qui va sortir de ses presses.

Notre confrère M. Laurent, signale à M. le président l'existence à Rupt-aux-Nonnains de terrains qui ont livré des antiquités gallo-romaines. Cette localité offre donc des gîtes propres aux fouilles des archéologues, comme Naix et Lavoye.

Lectures : M. Ridet donne le résumé des investigations qu'il poursuit avec tant de succès dans les jardins et les cours de la ville de Bar-le-Duc : il entretient cette fois l'assemblée des vestiges qu'il a pu retrouver des remparts de la ville haute.

Le commandant Chavanne rectifie l'état civil du fameux dessinateur Jean Bérain : il expose ensuite comment se développèrent ses talents et sa fortune artistique, en harmonie avec le goût de ses contemporains du siècle de Louis XIV.

M. Forêt résume en quelques pages une conférence faite récemment à Paris par M. Henri Poincaré sur la *matière*. D'après M. Poincaré, la science est condamnée à osciller constamment de l'*atomisme* au *continuisme* et du *mécanisme* au *dynamisme*. Mais si par définition les atomes sont indivisibles, ils cessent de l'être pour notre pensée, qui les décompose en atomes d'atomes et qui de chacun d'eux fait comme une sorte de synthèse solaire. Et lorsque nous trouvons une action à distance, nous imaginons aussitôt un milieu intermédiaire

transmettant l'action de proche en proche. Si ce milieu est continu, nous cessons de comprendre; et, s'il est formé d'atomes, nous plaçons entre ces atomes un second milieu plus subtil qui les unit; puis nous recommençons la même opération intellectuelle à l'égard de ce second milieu nous débattant jusqu'à épuisement entre les milieux faits d'atomes et les milieux continus.

M. Davillé montre l'intérêt que présente pour la Lorraine le règne du grand duc Charles III, dont il compare la personnalité et l'œuvre à celles de Louis XIV; il insiste sur l'intérêt de ce règne au point de vue juridique et législatif. A titre d'exemple, il rappelle quelle différence existait dans le duché de Lorraine entre les anoblis et les nobles de l'ancienne chevalerie, résume la lutte qui eut lieu entre ces deux corps, et montre comment le souverain dut malgré lui donner satisfaction aux chevaliers au détriment des anoblis.

Élections : Les deux candidats, soumis au scrutin, sont élus : M. le pasteur Krug comme membre titulaire, M. Simonnet comme membre correspondant.

L'assemblée adopte un vœu de M. A. Martin qui reprend le projet, agité antérieurement, de constituer un répertoire complet et détaillé, où seraient enregistrées toutes les choses à la fois anciennes et artistiques que peut offrir à l'heure actuelle la ville de Bar : façades ornées de maisons, inscriptions du temps passé, boiseries anciennes, vieux puits, pans de murs de l'enceinte fortifiée, débris des portes, etc. Une commission est nommée, avec charge de mettre à exécution le plan de M. Martin : sont désignés pour en faire partie, outre l'auteur du projet, MM. Goblet, Lecomte et Élardin.

Ouvrages offerts : Louis Bossu. Une taque de foyer ardennaise en Morvan. *Paris*, *Picard*, *1912*. In-8°, 13 p. — M. Victor Parisel. Notes biographiques. *Saint-Dizier*, *Brulliard*, *1912*. In-8°, 7 p.

L. Germain de Maidy. Images de Saint-Michel psycho-

pompe sur des tombeaux. *Nancy, Crépin-Leblond, 1909.* In-8°, 5 p. — Les statues de saint Henri et de saint Yves à l'église abbatiale de Saint-Mihiel. *Nancy, Berger-Levrault, 1909.* In-8°, 20 p. — L'arbre des fées à Domremy se trouvait-il en un lieu mal famé? *Nancy, Crépin-Leblond, 1911.* In-8°, 10 p. — L'étymologie du nom de Cléry. *Montmédy, Pierrot, 1910.* In-8°, 5 p. — Sur Stenay et le culte de saint Dagobert. *Nancy, Crépin-Leblond, s. d.* In-8°, 10 p. — La légende de la famille de Tillon. *Nancy, Crépin-Leblond, 1911.* In-8°, 15 p. — « Bacchi ara » et la « tour du Bacha ». *Nancy, Crépin-Leblond, 1911.* In-8°, 3 p. — Le duc Antoine de Lorraine et les « saints auxiliateurs ». *Nancy, Berger-Levrault, 1910.* In-8°, 25 p. — Le « grimé » de Saint-Dié. *Nancy, Crépin-Leblond, 1909.* In-8°, 25 p. — Note sur l'église de Senon (Meuse). *Montmédy, Pierrot, 1910.* In-8°, 13 p. — Anoblissement expectatif de la postérité d'un Thionvillois en 1818. *Nancy, ext. du pays lorrain, s. d.* In-8°, 4 p. — Sur la prétendue armoire au cierge pascal de l'église d'Avioth. *Montmédy, Pierrot, 1910.* In-8°, 9 p. — Note complémentaire sur la cloche de Bermont. *Nancy, Crépin-Leblond, 1910.* In-8°, 6 p. — Sur les branches diverses de la famille de Mussey ayant porté des armoiries différentes. *Montmédy, Pierrot, 1910.* In-8°, 6 p. — A propos d'une récente étude sur Marville (*suite*). *Montmédy, Pierrot, 1909.* In-8°, 8 p. — A propos de Nicolas Clément, auteur des « Austrasiae reges et duces ». *Nancy, Crépin-Leblond, 1909.* In-8°, 4 p.

Almanach de Lorraine et Barrois, année 1787. *Nancy, veuve Charlot, 1787.* In-12, 263 p. (don de M. Ridet).

L. Hubert. La Harouille au prieuré de Cons. *Paris, Chapelot, 1912.* In-8°, 115 p.

C. Pfister. La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés. *Paris, Cerf, 1912.* In-8°, 138 p.

MÉMOIRES

Le lieu de mariage du président de Beurges en 1659.

Le très important et remarquable travail, fruit de longues années de recherches, que mon érudit confrère M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, vient de faire paraître(1), contient beaucoup de renseignements intéressant le Barrois. J'y ai trouvé, entre autres, le lieu et la date du mariage d'Alexandre de Beurges, président de la Chambre des comptes de Bar de 1661 à 1688.

Alexandre de Beurges, comme son père, devait sa haute position à des influences françaises et à la protection du roi de France. Rien donc de plus naturel qu'il se soit marié dans la famille d'un notable « occupant ». Son contrat, passé à Nancy le 2 juillet 1659, devant Vuillaume, notaire, nous apprenait que la fiancée, Élisabeth Gasselin, étant fille de feu Pierre Gasselin, écuyer, seigneur de Taffarete (2), et d'Anne de Galoy, et nièce de Jean Gasselin, d'abord contrôleur général des contributions des Duchés pour S. M. Louis XIII, puis trésorier général de Lorraine. Mais l'acte n'existait ni à l'état civil de Nancy, ni à celui de Bar; et voilà qu'il se retrouve à celui de Houdemont, consigné sur les registres paroissiaux de Vandœuvre. Il est ainsi libellé : « 3 juillet 1659, Alexandre de Beurges, président de Bar, avec Élisabeth Gasselin parisienne ».

Il y a donc tout lieu de croire que la mariée, orpheline, avait été recueillie par son oncle que ses fonctions fixaient à Nancy

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, série E, supplément; arrondissement de Nancy, première partie. — 1 fort vol. in-4° de 615 pages. — Nancy, 1912.

(2) Aujourd'hui : La Taffarette, près de Lagny (Seine-et-Marne).

et qui se trouvait sans doute, à ce moment de l'année, à la campagne aux environs et que le marié, bien que M. de Longaux donne sa date de nomination au 7 mai 1661, possédait au moins, le titre de président, depuis la mort de son père arrivée à Bar le 20 juillet 1653, s'il n'en remplissait pas encore les fonctions.

B[on] DE D.

« La branche lorraine » des Macquart.

Le *Dictionnaire de la Noblesse* de de La Chesnaye-Desbois et Badier, dans sa 1[re] édition de 1778, donne la généalogie d'une famille Macquart qui peut offrir un certain intérêt pour notre histoire locale, plusieurs des membres qui y sont présentés ayant vécu à Bar-le-Duc ou dans la région Barroise.

J'en tire quelques extraits pour servir de base à des observations que j'exposerai intéressant ceux de cette famille Macquart qui furent du Barrois.

La famille Macquart est originaire de l'Orléanais. L'auteur en est « Raoul Macquart », qui, « pour les services importants qu'il rendit et les grandes actions qu'il fit », fut anobli « par Chevalerie, lui, sa femme Elissende et toute sa postérité » par le roi Philippe-le-Long au mois d'avril 1317.

Son petit-fils, Jean I Macquart, « écuyer, suivit comme ses ancêtres la carrière des armes »; il vint se fixer en Lorraine, s'y maria et y mourut vers 1459.

Le fils de celui-ci, Philippe II Macquart (1432-1536) (1) acquit la seigneurie de Dainville (2) « au duché de Lorraine ». Il épousa, par contrat du 8 juin 1456, Jeanne du Lys, fille de Messire Pierre d'Arc, dit le Chevalier du Lys et de dame Jeanne de Proville, nièce de Jeanne d'Arc.

(1) 1536. — Cette date est donnée par M. Paul Magon de la Giclais dans sa généalogie sur les Macquart.

(2) Dainville-aux-Forges, localité du canton de Gondrecourt (Meuse).

Il est qualifié des titres d' « écuyer, seigneur de Dainville », comme le sont de même, après lui, ses descendants qui continuèrent à rester en Lorraine et à servir dans les troupes des ducs de ce pays.

Le septième descendant de l'auteur de la famille, Jean II Macquart (1538-1626), entra au service de Charles-Quint; il alla résider en Flandre où il devint maire de Merville (1), et il y acquit divers biens.

Le partage de sa succession (1626) donna à l'un de ses fils, Georges I Macquart, les biens qu'il avait conservés en Lorraine et à un autre, Philippe III Macquart, ceux de Flandre.

Georges I Macquart alla prendre possession des biens de Lorraine; il se fixa à Bar-le-Duc où il se maria et où il mourut (1684). Philippe III Macquart resta en Flandre; il y servit le roi d'Espagne, s'y maria, y devint « premier échevin de Merville » et y mourut en 1639.

La famille Macquart se trouva dès lors et resta, depuis, divisée en deux branches : l'une dite « de Lorraine »; l'autre, dite « de Flandre ».

Le dictionnaire de de La Chesnaye-Desbois conduit la descendance des deux branches jusque 1777; il fait suivre la généalogie de ces mots : « dressée sur titres originaux communiqués et que nous avons vérifiés ».

En 1891, M. Paul Magon de la Giclais a fait paraître une brochure, tirée à un petit nombre d'exemplaires (2), exposant à nouveau la généalogie de la famille Macquart. « Il suit, dit-il, scrupuleusement le texte » du *Dictionnaire de la Noblesse* et il continue, jusqu'au jour où il écrit, la descendance de la branche de Flandre à laquelle il appartient; il laisse toutefois celle de la branche de Lorraine dans l'état où elle se trouve à la date de 1777. Il cite des actes, des documents constituant des preuves à l'appui de la généalogie et il donne la copie de plusieurs d'entre eux (3); il présente en outre des explications, qui lui

(1) Merville, ch.-l. de c. de l'arrond. d'Hazebrouck (Nord).

(2) *Généalogie de la famille Macquart; sa parenté avec Jeanne d'Arc.* — Société de St-Augustin, 1891.

(3) Dans une note n° 1, à la fin de son livre, M. de la Giclais fait

sont toutes personnelles, sur la parenté de l'épouse de Philippe II Macquart, Jeanne du Lys, avec la Pucelle d'Orléans.

Une revue d'art héraldique et d'histoire, paraissant sous le nom de « Heraldica » (1) a réédité dans son numéro 4, du mois d'octobre 1911, la généalogie de la famille Macquart. Elle reproduit exactement celle du Dictionnaire de la Noblesse, et, comme lui, sans citer aucune preuve, sans faire aucun commentaire. Elle laisse toujours les Macquart de Lorraine à la date de 1777 et elle s'occupe spécialement de ceux de Flandre, des Macquart de Terline, dont elle poursuit la descendance jusqu'à nos jours.

J'ai recueilli, dans le Barrois, divers documents intéressant les membres de la famille Macquart qui y ont vécu ; les renseignements qu'ils contiennent ne sont pas toujours concordants avec ceux des généalogies publiées.

Après la lecture de la brochure de M. de la Giclais, j'avais rédigé, pour moi, des observations relevant ou discutant les points discordants. L'apparition de la revue *Heraldica* leur a apporté un caractère d'actualité et je me suis décidé à en faire matière d'une communication à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.



Je ne remonterai pas, avec son généalogiste, la filiation de la famille jusqu'à Raoul Macquart, l'anobli de 1317, dont les lettres d'anoblissement se trouvent « en original, sur parchemin, au dépôt du trésor des Chartes ». Je ne suis pas documenté pour cela.

Je n'aborderai pas, non plus, l'alliance de Philippe II Macquart avec Jeanne du Lys et je ne discuterai pas sur le degré de parenté de celle-ci avec la Pucelle d'Orléans. Pour expliquer et démontrer ces deux faits, M. Paul Magon de la Giclais

connaître qu'il reproduit la généalogie, avec citation des preuves à l'appui, telle qu'elle a été dressée par les Macquart de Flandre pour être communiquée à MM. les membres de la Chambre des comptes de Paris. — Il en sera parlé plus loin.

(1) Bureaux de la Revue : Paris, rue de Miromesnil, 108.

établit tout « un système » faisant de Jeanne du Lys, non pas la « fille de Messire Pierre d'Arc », le plus jeune frère de Jeanne d'Arc, comme l'a déclaré le premier généalogiste, mais une petite-fille de Jacquemin, son frère aîné. Il donne, à ce dernier, quatre petites-filles au lieu de trois que certains auteurs acceptent ou reconnaissent; il obtient la quatrième par dédoublement d'une des trois autres et il la marie à Philippe II Macquart, s'appuyant, dit-il, sur les documents qu'ont réunis les Macquart de Flandre pour l'établissement de leur généalogie. Je renvoie le lecteur aux études faites sur la famille de Jeanne d'Arc par MM. de Bouteiller et de Braux (1), et par M. Boucher de Molandon (2), ainsi qu'au livre de M. le comte de Maleyssie : *Les reliques de Jeanne d'Arc; ses lettres* (3).

Si Mgr Debout, dans son histoire complète de Jeanne d'Arc accepte l'existence de Jeanne du Lys et son alliance avec Philippe Macquart, les autres écrivains repoussent l'une et l'autre ou n'en font pas mention. Pour moi, je ne possède aucun document me permettant d'entrer dans le débat.

Je ne m'occuperai que des membres de la famille Macquart qui constituent la branche dite de Lorraine et sur lesquels, exclusivement, j'ai des renseignements présentant toute garantie. J'ai puisé ceux-ci aux Archives de la Meuse, dans les registres paroissiaux de différentes localités et aussi dans des papiers particuliers ayant appartenu à des Macquart de cette branche.

Après avoir développé les remarques que ces renseignements m'ont amené à faire, je donnerai, à mon tour, un tableau de *la branche lorraine* des Macquart, tel qu'il ressort de mes documents et je poursuivrai la descendance de cette branche jusque dans le milieu du XIXe siècle.

(1) Paris, A. Claudin, éditeur, 3, rue Guénégaud, 1878.

(2) *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, d'après des documents authentiques* (Orléans, 1878).

(3) Paris, librairie Bloud, 7, place Saint-Sulpice, 1909.

§ 1. — *Observations sur la généalogie de la famille Macquart.*

Lorsqu'on compulse les registres paroissiaux (1) de Bar-le-Duc, on y relève le nom de « Macquart » (2) en maints endroits tant au XVIIe qu'au XVIIIe siècle. Les indications que fournissent les actes permettent la reconstitution d'un nombre assez élevé de familles de ce nom, et encore, pour certaines, le rétablissement des liens de parenté qui existaient entre elles (3).

Sur les premières pages de ces registres, on y trouve le nom de Georges Macquart, de celui qui — d'après la généalogie qui nous occupe — devenu à la mort de son père, juillet 1626, héritier de ses biens de Lorraine, « retourna » de Flandre « en Lorraine » et s'y est fixé.

Il se mariait à Bar-le-Duc, en 1627, paroisse Notre-Dame. Voici l'acte de mariage : « du 4 mai 1627 ».

« George Macquart a espousé Charlotte Gonnet en l'église Notre-Dame en présence de François Baudoux, Antoine Censigny ».

Le ménage eut six enfants, tous nés à Bar et dont le dernier est le suivant : paroisse Notre-Dame : « du 14 octobre 1640 », « Georges, fils de Georges Macard et Charlotte Gonné a esté baptizé ; parr. Me Sébastien Billault, cellerier de Bar, ass. Jean Rouillon advocat es-sièges de Bar; marr. : dam^{lle} Anne Bourgeois, ass. d^{lle} Sébastienne Baudoux ».

Celui-ci s'est marié dans la paroisse de Bonnet (4).

« Georges Macquart, fils de Macquart, bourgeois demeurant à Bar-le-Duc et Anne Haldat (5), fille d'Antoine Haldat, mar-

(1) Les inscriptions commencent pour les naissances en 1622; pour les mariages en 1625; pour les décès en 1692.

(2) L'orthographe est très variable, non seulement pour des personnes différentes, mais encore pour un même individu : *Maquart* ou *Macquard* ou *Macar*, chacun de ces mots, avec ou sans *t* ou *d*.

(3) Il y a encore, de nos jours, dans la région Barroise et à Bar même, des habitants portant le nom de Macquart.

(4) Commune du canton de Gondrecourt (Meuse).

(5) « Anne, fille de Mre Anthoine Haldat et de dame Anne Pierrot »,

chand, demeurant à Bonnet, sont espouséz au dit lieu en face l'Eglise le 20e Jour de septembre, feste St Mathieu, 1665, en présence de Florentin Magnin, Claude Cassin, Mre Macquart, Jean Geudinot, lieutenant en la justice de Bonnet soubsignés tesmoins, Mre Anthoine Haldat prévost ».

Georges Macquart et Anne Haldat eurent douze enfants dont je citerai les trois suivants, nés à Bar, paroisse Notre-Dame :

6e enfant; « du 3 octobre 1677 ».

« Anthoine, fils de Me Georges Macquart et de honneste femme Anne Haldat, a reçu les cérémonies du baptême pour avoir esté baptizé par nous auparavant pour considération et a eu pour parain honorable homme Anthoine Haldat, ass. M. François Remy, et pour maraine honneste fille Marguerite Mayeur ».

11e enfant; « du 17 octobre 1689 ».

« Henry, fils de George Macquart et de dlle Anne Haldat, a esté baptisé et a eu pour parain le sieur Henry Laurent et pour maraine dlle Françoise Haldat ».

12e enfant; « du 30 juin 1692 ».

« Bernard, fils de George Macquart et de Anne Halda, sa femme, a esté baptisé le 30 juin : il a eu pour parain Anthoine Macquart et pour maraine Marie Macquart ».

« L'an 1704, le premier jour du mois de décembre » décédait à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame, « George Macquart, époux de Anne Haldat, âgé de 64 ans ». Son corps était inhumé le 2 dans le cimetière de la paroisse.

A son tour, « Anne Haldat, veuve de deffunt le sieur Georges Maquart, commissaire de police, bourgeois de Bar, âgée de soixante et dix-sept ans ou environ » décédait dans la paroisse de Loisey (1) le 15 septembre 1725; son corps était inhumé dans le cimetière de cette localité.

La généalogie de de La Chesnaye-Desbois donne sur ces deux Georges Macquart, père et fils, les renseignements suivants :

était née à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame, où elle fut baptisée le 19 août 1650.

(1) Commune du canton de Ligny-en-Barrois (Meuse).

1° « Georges Macquart, Ier du nom, écuyer, sgr de Dainville, etc., — (né à Merville en 1604, ajoute M. de la Giclais) — succéda comme aîné aux biens situés en Lorraine où il retourna..... servit dans sa jeunesse et mourut à Bar-le-Duc le 1er novembre 1684 »; « il avait épousé le 4 mai 1627, Charlotte Gonnet, morte à Bar le 24 septembre 1685 ».

2° « Georges Macquart, II du nom, écuyer, sgr de Dainville — (terre qu'il revendit, ajoute M. de la Giclais), — servit à l'exemple de ses ancêtres les ducs de Lorraine et mourut le 2 décembre 1704. Il avait épousé le 20 septembre 1665, Anne Haldat née le 4 août 1650, morte le 16 septembre 1725, fille d'Anthoine Haldat, écuier, seigneur de Bonnet et d'Anne Pierrot. Cette Anne Haldat avait pour 4e aïeul Georges Haldat, époux de Catherine du Lys, sœur de Jeanne du Lys, femme de Philippe Macquart II du nom dont il est parlé ci-dessus. Elle était par conséquent cousine au VIe degré de George Macquart, son mari ».

A la suite de ces citations, l'attention du lecteur se porte naturellement sur les titres, qualités, etc., donnés à ces deux Georges Macquart, et dont les registres paroissiaux ne font aucune mention. Il est amené à en demander la preuve.

La généalogie fait connaître que Nicolas Macquart, « écuyer, sgr de Dainville » petit-fils de l'acquéreur de la terre de ce nom, « fit le 9 juillet 1544 un échange avec une tante, dame Catherine du Lys », — (sa grande-tante, rectifie M. de la Giclais), — mais sans fournir aucun renseignement sur la nature, ni sur le lieu de l'échange.

Si on se reporte au livre de MM. de Bouteiller et de Braux sur la famille de Jeanne d'Arc, on trouve aux preuves à l'appui copie d'un contrat d'échange (1), passé, à cette même date du 9 juillet 1544, devant le prévôt de Grondrecourt, « entre damoiselle Catherine du Lys ayant pouvoir de Me George Haldat, son mari, écuyer, capitaine d'infanterie », avec un Macquart. Mais ce n'est pas avec « Nicolas Macquart, écuyer,

(1) La copie de ce contrat, est-il dit dans le livre, se trouve chez M. de Haldat du Lys, à Nancy.

seigneur de Dainville », qu'est fait ce contrat; c'est avec « Demenge Macquar, laboureur, demeurant à Dainville ». Catherine du Lys abandonnait à ce dernier des terres à Horville (1), en échange d'une maison avec dépendances, sise au dit lieu de Dainville et « laquelle, elle a déclaré la bien sçavoir et connaître pour avoir esté aliénée et provenir de deffunct messire Pierre d'Arc du Lys son père ».

C'est donc, venant de deux sources différentes, en un même jour, la même personne Catherine du Lys qui fait un échange. Tandis que dans la généalogie des Macquart, la seconde partie contractante est un petit-neveu, « écuyer, sgr de Dainville », elle est, dans le livre de MM. de Bouteiller et de Braux, un simple laboureur, sans aucune indication de parenté.

Il en découle: ou bien que Catherine du Lys a fait en même temps 2 échanges avec 2 personnes du nom de Macquart dont l'une appartenait à la noblesse et l'autre à la roture, ou bien, s'il n'y a eu qu'une seule opération, que les copies du contrat qui en a été rédigé ne sont pas arrivées avec le même texte dans les deux familles qui les détiennent, chez les Macquart de Flandre et chez M. de Haldat du Lys, à Nancy.

Je laisse, à d'autres, le souci de chercher la solution du problème découlant de ce dilemme, bien qu'elle me paraisse de nature à fournir une réponse à la demande de preuve que j'ai formulée plus haut.

D'après les données du généalogiste, la seigneurie de Dainville serait restée pendant deux siècles environ dans la famille Macquart; — elle y serait entrée par acquisition entre 1456 et 1500; elle en serait sortie par vente, faite par Georges II Macquart, entre 1665 et 1700. — Je déclarerai à ce sujet, que dans les documents que j'ai consultés intéressant la parcisse et la seigneurie de Dainville « au duché de Lorraine », je n'y ai trouvé aucun seigneur du nom de Macquart; je n'y ai vu aucune vente de la terre par un Macquart. Les procès-verbaux des informations (2) faites, tant par les prévôts de Gondrecourt aux XVIe et

(1) Commune limitrophe de celle de Dainville; toutes deux du canton de Gondrecourt (Meuse).

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 293.

XVIIe siècles pour relever les droits seigneuriaux des ducs de Lorraine que par le prêtre Antoine Rice, au commencement du XVIIIe siècle pour constater l'état temporel des paroisses de Lorraine et Barrois, ne donnent pas des Macquart comme seigneurs de Dainville.

Si les deux Georges Macquart avaient bien eu, en leur possession, la terre de Dainville, ils auraient bénéficié des droits matériels et honorifiques qui y étaient attachés. Leur situation eût été connue de leurs contemporains. A Bar, où ils vécurent, on leur aurait donné les titres et qualités auxquels ils pouvaient prétendre; on les aurait ajoutés à leurs noms sur les actes, sur les documents établis les concernant, comme cela se faisait toujours pour toute personne qualifiée. Or, sur aucun papier, ni le père, ni le fils n'est désigné comme « écuyer, seigneur de Dainville » et ils ne réclament pas, eux-mêmes, l'insertion de ces titres sur ceux qui sont signés d'eux. Ils y sont déclarés — quand une qualité leur est donnée — tout simplement : « honorable homme »; « bourgeois »; ou « marchand de Bar-le-Duc ».

D'un autre côté, s'ils avaient réellement joui de l'état de noblesse, leurs descendants en eussent bénéficié du fait de leur naissance, et on n'eût pas vu, comme je l'exposerai plus loin, deux fils du second Georges Macquart, désireux d'acquérir cet état, adresser en 1720 au duc de Lorraine une requête tendant à reprendre la noblesse de leur mère Anne Haldat.

Le généalogiste dit encore, pour chacun des deux Georges Macquart, qu' « il servit, à l'exemple de ses ancêtres les ducs de Lorraine ». Comme il a spécifié, pour les ancêtres, en indiquant même les grades qu'ils y ont eus, que c'est dans les troupes qu'ils ont servi les ducs de Lorraine, on en déduit logiquement que les descendants, eux aussi, ont suivi « la carrière des armes ». Or les documents du Barrois ne font pas ressortir leur présence dans les troupes régulières lorraines, ni même dans celles du roi de France. Toutefois, j'ai relevé sur un acte de baptême de décembre 1663 que le parrain était assisté d'un « Sr Georges Macquart, lieutenant en la maréchaussée ». — C'est la seule fois que j'ai eu à lire, pour l'un

ou l'autre des deux Georges Macquart, une telle situation.

Le 12 novembre 1660, « le sieur George Macquar était pourveu, par son Altesse, des offices de concierge du Chasteau de Bar et de géolier des prisons dudit lieu » (1). Aucune indication ne fait ressortir qui était, d'où venait ce « sieur George Macquar »; mais, pour moi, sans erreur possible, il appartient à la branche lorraine des Macquart qui fait l'objet de ma communication. Car, de tous les Macquart de Bar, dont j'ai relevé les noms, — et ils sont nombreux, — je n'ai trouvé le prénom de Georges que dans cette branche seule. Celui, dont il s'agit, est Georges I Macquart, le mari de Charlotte Gonnet.

En janvier 1663 (2), ce même Georges Macquart (aucune qualité, aucun titre n'accompagne son nom) prenait part à une adjudication du tabellionnage et du commissariat de Bar; malgré qu'il eût mis une surenchère, l'office ne lui fut pas attribué. C'est bien certainement lui, qui, à la fin de cette même année, est qualifié, sur un acte de baptême, de « lieutenant en la maréchaussée ».

Plus tard, son fils, Georges II Macquart, après avoir été marchand à Bar, y devint commissaire de police comme le spécifient l'acte de décès de sa veuve Anne Haldat et les lettres de reprise de noblesse accordées à deux de ses enfants.

Comme conséquence des observations déjà présentées, on demandera, peut-être, si des liens de parenté ont été trouvés existants entre ceux qui en sont l'objet et les autres Macquart de Bar-le-Duc dont j'ai pu reconstituer les familles.

J'ai relevé sur les registres paroissiaux de cette ville, de 1637 à 1671, des actes de parrainage de la part de membres de la famille de Georges Macquart dans une seule des autres familles Macquart de Bar (3); mais je n'ai pas constaté la réci-

(1) Archives de la Meuse, B. 272.

(2) *Ibid.*, B. 273.

(3) Dans la famille de Jean Macquart et de Jacqueline Maupérin. Celle-ci était originaire de Ville-sur-Saulx; elle était sœur ou proche parente de Messire Jean Maupérin, chanoine de l'église collégiale de Bar.

proque. Le seul fait unique ci-dessus n'est pas suffisant pour en déduire parenté, aucune mention sur les actes de baptême ne la signalant. D'ailleurs, existât-elle, elle pouvait aussi bien venir du côté de Charlotte Gonnet dont la famille était Barrisienne que de celui de Georges Macquart. Par suite, tant qu'une preuve de parenté n'aura pas été établie et reconnue, on doit regarder la famille de Georges Macquart comme indépendante des autres familles du même nom qui lui étaient contemporaines à Bar-le-Duc.

Sur la fin du XVII[e] siècle, la famille Haldat, d'où est sortie l'épouse de Georges II Macquart, avait fourni, par titres et papiers, des preuves qu'elle descendait de Georges Haldat, capitaine d'infanterie pour le service du roi et de Catherine du Lys, nièce de la Pucelle et elle avait été acceptée à jouir de l'état de noblesse, en conformité de l'édit de Charles VII anoblissant, avec Jeanne d'Arc, toute sa famille et la postérité de celle-ci. Les enfants de Georges II Macquart avaient acquis, de leur mère, Anne Haldat, la même origine d'extraction; ils ambitionnèrent la jouissance du même privilège de noblesse.

Deux d'entre eux commencèrent par s'attribuer eux-mêmes des titres, avant toute autorisation souveraine, ainsi que plusieurs documents le font ressortir. Ce furent :

1° Antoine Macquart qui, receveur des aides à Coutances en Normandie, est qualifié sur son acte de mariage (mai 1712) (1) du titre d'écuyer et de sieur de Ruère (V. note 1, p. suiv.).

(1) A l'occasion de son mariage, Antoine Macquart se fit délivrer une copie de son acte de baptême. Bien que la copie, qui lui fut remise, datée d'avril 1712, soit certifiée véritable et conforme à l'original par M[re] Estienne de Rabaumont, curé de Bar, qui l'a signée et par M[e] Mosleur, conseiller de S. A. R. et doyen du bailliage de Bar qui l'a contresignée, son texte n'est pas strictement identique à celui de l'acte de baptême inscrit sur les registes paroissiaux de Bar-le-Duc. On y a ajouté, à deux noms, des titres et des qualités qui ne sont pas sur l'original, reproduit plus haut, p. CXXIII. Cette copie est ainsi conçue (en soulignant les additions) :

« Le 3[e] octobre de l'année 1677, Anthoine, fils de Georges Macquart, *écuier, sieur Deruaire* et d'honneste femme..., etc.; parrain : hono-

2° Henry Macquart qui, vers 1715, se dit aussi écuyer et sieur d'Armanson (1). Il était lieutenant au régiment d'Agenais.

Vers 1720, les deux frères jugèrent nécessaire d'obtenir des lettres patentes, qui leur permissent de reprendre légalement la noblesse de leur mère. Ils résolurent de s'adresser, à cet effet, au duc de Lorraine dans les états duquel ils étaient nés et vivait encore leur mère, en basant leur requête sur l'article 70 de la Coutume de Bar qui autorisait, sous certaines conditions, « les enfants procréés d'un père roturier et d'une mère noble à suivre l'estat et condition de la mère ». Toutefois, avant d'entamer les démarches, Antoine Macquart, receveur des aides à Coutances en Normandie, fut désireux de connaître, pour le cas où le duc de Lorraine accueillerait favorablement sa requête, si les patentes qui lui seraient octroyées seraient respectées en France. Il consulta, à ce sujet, M. de Bar, conseiller à la Cour des Comptes du Barrois, qui, en date du 7 février 1771, lui remit un mémoire affirmatif sur le point qui l'intéressait (2). Les deux frères lancèrent leur requête d'anoblissement.

Le duc de Lorraine l'accueillit favorablement et à la date du 22 octobre 1723, il octroyait aux deux frères, Antoine Macquart de Ruère et Henry Macquart d'Armanson, des patentes les anoblissant, « ensemble ainsi que leurs enfants nés et à naître en légitime mariage », sans les astreindre à lui payer aucune finance ni à lui céder le tiers de leurs biens suivant la rigueur des ordonnances, leur en faisant don et remise. Il leur

rable homme Anthoine Haldat, *seigneur et patron de Bonnet...*, etc. ».

(Archives privées de « la branche lorraine » des Macquart. On y trouve aussi une seconde copie du même acte de baptême, dressée en 1771 et signée par un autre curé de Bar ; elle est exactement conforme à l'original consigné sur les registres paroissiaux).

(1) Ruère ou Ruaire; Armanson ou Ormanson sont les noms d'un bois et d'un ruisseau de la seigneurie de Bonnet, dont le grand-père des deux Macquart, Anthoine Haldat (le parrain d'Anthoine Macquart) acheta un tiers en 1678.

(2) Archives privées de la branche lorraine des Macquart.

permettait de porter les armes suivantes : « d'argent à l'épée mise en pal et couronne d'azur, cottoyé de deux fleurs de lys de même ; au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent et pour cimier une étoile d'argent issante d'un armet morné orné de son bourlet et lambrequins au métail et couleur de l'écu ».

Le dernier des fils de Georges Macquart, Bernard Macquart, ne s'unit pas à ses deux frères pour revendiquer l'état de noblesse. Il n'était d'ailleurs en possession d'aucun office, d'aucun emploi, d'aucun grade dans l'armée, qui permît, comme cela eut lieu pour ses aînés, d'attirer sur lui les marques particulières du duc de Lorraine ; aussi il n'est pas cité dans les patentes de 1723 pour profiter de leur bénéfice. Cela ne l'empêcha pas, de faire ajouter à son nom les mots de « de Haldat » ainsi qu'on le voit sur certains actes et de signer lui-même « Macquart de Haldat » ; mais cela ne dura pas longtemps ; il en revint à signer : « Macquart » tout simplement.

En 1736, M. de Ruère, c'est-à-dire Anthoine Macquart le receveur des aides à Coutances, produisait ses titres de noblesse devant M. d'Hozier, juge général d'armes en France. Il en recevait cette réponse, datée du 8 juin 1736, qu'il serait mis sur l'Armorial général de la France qui se dressait alors par ordre du roi (1).

A l'époque de leur anoblissement, les Macquart de « la branche Lorraine » ignoraient ceux de Flandre et réciproquement ; soit qu'ils appartinssent à deux familles distinctes n'ayant jamais eu entre elles aucun lien de parenté, soit qu'ils formassent deux branches d'une même famille dont les liens s'étaient complètement effacés, perdus, remontant à des temps lointains.

Les Macquart de Lorraine n'avaient pas ou plus notion de Raoul Macquart qui est donné comme auteur de leur famille ; ils ne connaissaient pas son anoblissement en 1317 ; ils ignoraient l'alliance d'un ancêtre, Philippe Macquart, avec une petite-nièce de Jeanne d'Arc. Si tous ces faits, contenus dans

(1) Archives privées de la branche lorraine des Macquart.

la généalogie qui nous occupe, avaient été connus d'eux, ils auraient été certainement de nature à faire modifier leur attitude et leur requête lorsqu'ils jugèrent nécessaire de recourir au duc de Lorraine pour jouir de l'état et des droits de la noblesse.

J'ai puisé une preuve de l'ignorance dans laquelle ces deux familles Macquart se trouvaient, à l'égard l'une de l'autre, dans une lettre, datée du 18 février 1771 (1), qu'un Macquart de Flandre, écrivait à François-Michel Macquart, sieur de Ruère, docteur en médecine à Triaucourt, fils du receveur des aides de Coutances.

Le signataire de la lettre déclare que « c'est avec bien du plaisir » qu'il a appris par l'armorial de M. d'Hozier « qu'il subsistait encore en Lorraine une famille de Macquart qui selon toute apparence, est sortie de la même souche que les Macquart de Flandre »; car, ajoute-t-il, sa mère se souvient avoir entendu son grand-père lui dire « plusieurs fois qu'un des siens avait quitté la Flandre pour aller s'établir en Lorraine ». Il exprime ensuite le désir « d'avoir quelque connaissance des ancêtres de George Macquart », grand-père de François-Michel Macquart et il termine : « je souhaite de tout mon cœur que nous soyons parents ».

J'ignore quelle fut la réponse de ce dernier; mais j'ai relevé par les papiers que j'ai eu entre les mains que les relations, ouvertes par la lettre précitée, continuèrent. Des entrevues eurent même lieu et, à leur suite, des liens de parenté furent reconnus ou retrouvés, en tout cas déclarés existants entre les deux familles.

Le 6 octobre 1771, François-Michel Macquart étant mort, son acte de décès mentionne la présence à ses obsèques, à Triaucourt, « du sieur Maquard de Rulecourt, capitaine d'hussards, régiment de Nassau, son parent » (2). Ce dernier n'est autre que « Messire Charles-Félix Macquart, baron de Rullecourt, chevalier seigneur de Dainville, Saint-Cosme, Lagendronnière, etc. » de la branche de Flandre.

(1) Archives privées de la branche lorraine des Macquart.
(2) Registres paroissiaux de Triaucourt (Meuse).

Le 28 octobre 1771, ce baron de Rullecourt « seigneur de Dainville, etc. » et son frère, « seigneur de Terlines », demeurant tous deux à Lille en Flandre, firent dresser par un notaire royal de Merville, en présence de témoins, un acte par lequel ils « ont déclaré, certifié et attesté à tous qu'il appartiendra, que Messire Henri Macquart, écuyer, seigneur Deruaire, Louis-François Macquart Deruaire aussi, écuyer, fils de Messire François-Michel Macquart, écuyer, seigneur de Soisy (1) en Champagne, sont leurs parents consanguins de même nom et issus de la même souche dont ils sont sortis, comme il est prouvé par la généalogie », qu'ils présentent, « vérifiée par les titres qui ont été communiqués » (2).

C'est le baron de Rullecourt qui avait fait établir cette généalogie. En 1776, il fut désireux d'en faire le dépôt au greffe de la Chambre des Comptes à Paris, avec les différentes preuves qui l'appuyaient « pour en assurer la conservation et pouvoir prouver en tous temps la noblesse et l'ancienneté de son extraction ». A cet effet, il les envoya « à nos seigneurs des Comptes » avec un mémoire explicatif (3).

Il est arrivé, y déclare-t-il, qu'à la suite des malheurs des guerres qui éprouvèrent longtemps la Flandre et la Lorraine, « ses ancêtres avaient perdu les titres originaires de leur noblesse dont il n'avait lui-même que la simple possession. Quelques papiers qui avaient été heureusement conservés lui firent soupçonner une origine beaucoup plus ancienne et lui firent sentir la nécessité d'y remonter et, à cet effet, il fit faire des recherches dans les dépôts publics des différentes provinces où sa famille a été établie ». A l'aide des documents qu'il recueillit, ajoute-t-il, « il est parvenu à prouver une descendance suivie de Raoul Macquart », anobli en 1317 par Philippe le Long.

Le baron de Rullecourt fit lui-même imprimer sa généalogie de famille, en y insérant l'indication des titres originaux cons-

(1) Château (auj. détruit), proche du village d'Evres; canton de Triaucourt (Meuse).

(2) Archives privées de la branche lorraine des Macquart.

(3) Archives privées de la branche lorraine des Macquart; il s'y trouve une copie, non signée, de ce mémoire.

tituant les preuves à l'appui. Il en envoya un exemplaire à ses parents de Lorraine (1). Il la communiqua à MM. de La Chesnaye-Desbois et Badier qui l'insérèrent dans leur *Dictionnaire de la Noblesse*, abstraction faite toutefois de l'indication des preuves données. C'est donc la généalogie même du baron de Rullecourt qui a fait l'entrée en matière de la présente communication.

Si les preuves qui ont servi à l'établissement de cette généalogie ont été énumérées par son auteur — et, après lui, par M. de la Giclais; — il n'a pas été indiqué, sauf pour un ou deux documents, quels étaient les dépôts publics où elles avaient été retrouvées, où copie en avait été levée. C'est à regretter : car cette indication était le meilleur moyen, sinon pour empêcher toute controverse, toute discussion de s'élever, du moins pour la rendre plus difficile.

Dans l'état actuel des choses, tout doute venant à surgir sur l'exactitude d'un point quelconque ne peut qu'avoir une influence préjudiciable à l'appréciation de l'ensemble.

Mais, quel qu'en soit l'effet, les Macquart « de la branche Lorraine » n'en conservent pas moins — et cela d'une façon indiscutable, — tout le lustre qui leur vient de leur alliance avec les Haldat et de leur anoblissement par le duc de Lorraine en 1723.

Voici, maintenant, la généalogie de cette branche telle que la donnent les documents que j'ai réunis.

(*A suivre.*) H. L'HUILLIER.

Les Remparts de la Ville-Haute de Bar-le-Duc.

Les remparts de la Ville-Haute construits au XIe siècle n'ont pas subi d'aussi graves mutilations que ceux du Bourg

(1) L'exemplaire se trouve encore aujourd'hui dans les archives privées ci-dessus indiquées.

et de la Neuve-Ville, et cela est assez compréhensible si l'on examine avec attention la topographie des lieux. La ville construite sur un plateau dont les pentes sont très abruptes ne s'est jamais étendue; il était plus pratique pour construire des habitations d'utiliser du terrain à la Ville-Basse; aussi les murs défensifs couronnant les crêtes de la colline ont-ils été en partie respectés. Il est certain que sans la sauvage destruction ordonnée par le roi de France en 1670 la presque totalité de ces murs existerait encore.

Malheureusement les démolisseurs de Louis XIV ont exécuté fidèlement leur besogne, et n'ont laissé que la base des remparts et des tours.

Ces restes sont effectivement bien peu de chose, mais malgré tout, nous devons les identifier, les faire connaître et les protéger en faisant obstacle à une destruction totale, ce que j'essaye de faire dans la mesure de mes moyens en commençant cette étude au point de jonction du mur de la Neuve-Ville. Depuis la tour carrée que j'ai fait connaître déjà par une précédente description, et se dirigeant vers le sud-ouest, le rempart suit une ligne droite surplombant un fossé très profond en avant duquel était ménagée une défense en terre, dite tenaille. De ce monticule les défenseurs pouvaient tenir en respect les assaillants se présentant de face et prendre à revers ceux qui se risquaient dans le fossé. A la base des murailles il existe encore des ouvertures ou poternes par lesquelles ces défenseurs rentraient à l'intérieur de la place lorsqu'ils le jugeaient à propos.

La tenaille a gardé son caractère et mérite d'être conservée telle qu'elle est (elle a été acensée ainsi que les fossés en 1752). A l'extrémité de ce fossé, le rempart prend une direction sud formant ainsi un léger angle; chaque angle étant un point faible pour les assiégés, il devait être spécialement protégé. Celui-ci l'était par une tourelle posée en encorbellement sur le mur; elle a été rasée en 1670, mais la base très jolie existe toujours (malencontreusement, elle est surmontée d'une maisonnette de jardin qui lui enlève un peu de son aspect féodal). La partie inférieure du mur est plaquée de

pierres fouillées Renaissance assez intéressantes. Sous l'encorbellement une ouverture étroite laisse voir une cavité profonde supposée être la salle basse de la tour, ou une galerie de communication quelconque.

A quelques mètres de là toujours en se dirigeant vers le sud et en contre-bas de la terrasse de la prison, le mur conserve la trace bien nette d'un escalier à degrés de bois. Au haut de cet escalier deux énormes pierres surplombent et paraissent avoir été placées pour supporter un palier en pierre. — Quelle était cette porte et la tour qui l'avoisine?... Bellot-Herment nous dit que lors de la construction des ouvrages de défense de la Ville-Haute, on ménagea sur le vide de la terrasse de la prison, une sortie pour les jardins du bas appelés alors enclos de la Halle. Cette porte nommée Vinchon, Vincenot ou Vuisson était défendue par une tour. Comme le rempart ne présente aux environs aucune trace de porte et que cet escalier correspond à l'endroit où était la porte Vinchon, nous nous trouvons donc bien en sa présence. Cette sortie, n'étant pas tout à fait indispensable aux habitants, fut fermée en février 1713.

La tourelle en encorbellement décrite plus haut était bien la tour Vinchon, puisque située seulement à quelques mètres de cette porte, elle en constituait la défense en même temps qu'elle défendait l'angle du rempart.

RIDET.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie lorraine (1910-1911). — Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. *Annales de l'Est* publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, 28e année, fascicule 3. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1911, gr. in-8° de 155 pages.

La disparition des *Annales de l'Est et du Nord*, qui continuaient les *Annales de l'Est*, avait ému tous les lotharingistes,

en particulier les anciens élèves de la Faculté des lettres de Nancy; personnellement, nous sommes aujourd'hui presque tenté de nous en réjouir, en constatant l'heureuse transformation de l'ancien périodique : pour le fond, au lieu d'articles sans lien entre eux, la nouvelle collection donne des volumes; au point de vue bibliographique, elle a remplacé les anciens comptes rendus isolés et dispersés par un tableau suivi, complet, présenté d'une façon méthodique par les spécialistes les plus autorisés.

Le plan de la présente *Bibliographie* est le même que celui de la précédente; la géographie est traitée par M. Auerbach, l'archéologie par M. Grenier, l'histoire générale et l'histoire de toute la Lorraine indépendante par M. R. Parisot, l'histoire littéraire par M. Collignon et le mouvement économique par M. Brocard. Cependant l'ouvrage actuel a subi deux modifications importantes : M. R. Parisot n'a pu y donner l'histoire de la Lorraine française (incomplètement remplacée par son histoire militaire, résumée par M. le capitaine Tournès) et M. Perdrizet l'histoire de l'art; par contre, M. Rodolphe Reuss, l'ancien et fidèle collaborateur des *Annales*, a tracé, dans un *Bulletin alsatique*, un tableau sommaire, mais aussi complet que possible, du mouvement historique en Alsace.

Au point de vue spécialement meusien, l'on trouve dans cet ouvrage, outre le compte rendu des travaux de notre *Société* de 1909 à juillet 1911, ceux de la *Géographie* du département de la Meuse de H. Lemoine, des trois derniers volumes du *Pouillé du diocèse de Verdun* achevé par l'abbé Gillant, de plusieurs articles concernant Verdun, Montmédy, Saint-Mihiel, Marville et Brouenne, pour ne citer que les plus importants. Un index alphabétique des noms d'auteurs, de personnes et de lieux, très complet, permet, d'ailleurs, d'utiliser complètement l'ouvrage (voir, entre autres, aux mots *Barrois* et *Bar-le-Duc*). Nous croyons reconnaître, dans cette table, la main de M. R. Parisot, qui reste le collaborateur principal de tout l'ouvrage et nous y admirons l'abnégation en même temps que l'érudition de notre confrère.

Louis Davillé.

A. Cim, *Mes vacances*. Paris, 1912, in-8° de 187 pages et 43 gravures.

Ce nouveau livre de notre confrère n'est plus un roman ; c'est un recueil de récits, parus surtout dans *Mon Journal* et que l'auteur vient de réunir en un volume de la *Bibliothèque des écoles et des familles*. Ce recueil a cependant ceci de commun avec la *Revanche d'Absalon* que, à part les deux dernières nouvelles, *le Chien de Paestum* et le *Porte-monnaie*, tous se rapportent au pays meusien, et, en particulier, à Bar-le-Duc. Ainsi, la *Chasse à l'ours* a pour théâtre l'Argonne; dans le *Fou rire*, si nous nous promenons jusqu'à Neuville-sur-Orne, c'est pour revenir au lycée de Bar; c'est dans la capitale meusienne, principalement dans la Ville-Haute, ou dans ses environs immédiats, qu'est la scène des récits intitulés : *le Père Laverdure et son chien Finaud*, *la Brouette de mon grand-père*, *la Bague*, *Mauvaise farce*, *le Petit tailleur polonais* (1), et *une Visite au Casino*. Les lecteurs meusiens et surtout barrisiens peuvent facilement suivre l'auteur en esprit.

Outre cet intérêt purement local, nous trouvons encore à ce livre un intérêt plus humain : Cimochowski y rapporte avec beaucoup de sincérité des souvenirs de jeunesse qui nous paraissent aussi captivants pour ses lecteurs que pour lui-même : l'ouvrage s'adresse ainsi aussi bien aux grands qu'aux petits. Ajoutons-y la saveur de terroir qui s'en dégage, grâce aux mots savoureux, surtout aux locutions lorraines et barrisiennes que l'on y retrouve à mainte page, et nous aurons expliqué pourquoi nous n'hésitons pas à recommander à nos confrères de lire un livre que l'auteur a, d'ailleurs, généreusement offert à la Bibliothèque de notre Société comme à la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc. Espérons donc que nous verrons, aux prochaines distributions de prix, joindre *Mes vacances* à la *Revanche d'Absalon* : ces ouvrages sont à la portée de tous les esprits et leur lecture vaut bien tel traité

(1) Paru également dans le *Pays lorrain et messin* du 20 mars 1912, p. 134-43.

savant qu'on leur inflige, à la fin de l'année, comme récompense à l'école primaire ou même au collège!

LOUIS DAVILLÉ.

Lucien HUBERT, *La Harouille au prieuré de Cons.* Paris, *Chapelot, 1912.*

Dans ce récit nous est narrée avec beaucoup d'humour l'histoire d'une curieuse coutume dont l'abolition fut l'objet d'un long procès entre les religieux de l'abbaye de Saint-Hubert, dont dépendait le prieuré de Cons, et les seigneurs du lieu. L'usage s'était établi que le lundi gras les religieux du prieuré distribuaient à tout venant un hareng à titre d'aumône et à cette occasion de grands désordres finirent par se produire dans la foule accourue pour prendre part à cette largesse. Afin de les faire cesser, les religieux s'adressèrent à l'autorité souveraine et à la cour ecclésiastique de Trèves qui leur permirent de remplacer la distribution des harengs par celle de michettes faite à des pauvres reconnus tels; mais ils avaient omis de s'assurer le bon vouloir des seigneurs de Cons. De là l'origine d'un litige qui dura de 1628 à 1656 et se termina par un compromis favorable au désir des religieux.

Le prieuré de Cons ne fut pas le seul établissement religieux assujetti à pareille redevance bizarre et onéreuse : beaucoup de monastères qui devaient aux jours gras des distributions de victuailles ne purent s'en affranchir qu'à la suite de procès longs et dispendieux semblables à celui dont les pièces ont fourni à M. Hubert le sujet de son intéressante étude. L'abbaye de La Chalade dans notre région donnait, d'après Clouet, des michettes et des verres de vin à tout requérant le mardi gras; seulement ce droit n'appartenait qu'aux habitants de Florent, La Neuville-au-Pont, Maffrécourt et Moiremont. A la suite d'un procès cette coutume fut abolie et remplacée par une redevance annuelle de six livres donnée annuellement par l'abbaye aux fabriques des paroisses qui bénéficiaient de la coutume (1).

P. A. J.

(1) Cf. ROBINET, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. I, p. 743.

CORRESPONDANCE

A Monsieur le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Mon cher Président,

Je lis dans le dernier bulletin, que la Société française des fouilles archéologiques, demande s'il existe dans notre département, un ou plusieurs gîtes où elle pourrait ouvrir des chantiers de fouilles.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il existe dans notre département, à Rupt-aux-Nonains, distant de Bar-le-Duc de 16 kilomètres, plusieurs hectares de terrains cultivés, couverts de friches et de bois plantés dans lesquels les cultivateurs de ce pays, il y a douze ou quinze ans y labourant, ont mis à jour des pans de murs en briques et des restes de poterie romaine dont quelques spécimens sont déjà au musée de notre ville.

Moi-même, j'ai donné à ce musée, au nom de M. Hornu, cultivateur, qui m'en avait fait cadeau, *une Minerve* parfaitement conservée en bronze et *une asperge,* aussi en bronze, trouvés dans un champ situé sur le territoire de cette commune entre Rupt et la ferme de la Houline.

Mon ami, feu le docteur Goyot, d'Ancerville, donna aussi, en même temps que moi *un glaive bien* conservé, avec sa poignée en bronze et la boucle de ceinturon, qu'un propriétaire de Rupt lui avait donné.

Ce glaive avait été trouvé dans un cercueil en pierre, qui contenait un squelette entier très bien conservé, avec toutes ses dents d'adultes, âgé d'environ vingt-cinq à trente ans, reste probablement *d'un centurion romain.*

Ce cercueil fut mis à découvert par un propriétaire qui cultivait son jardin situé derrière sa maison, en bordure sur la rue, dite voie de Bar, qui se continue par une route de contrée,

conduisant en ligne droite de Rupt à Bar-le-Duc, à travers la forêt du Haut-Juré.

Ces découvertes, avec d'autres, que je ne connais pas, et les morceaux de briques et de poterie, rouge et jaune, que possèdent plusieurs habitants, avec les cercueils en pierre et le squelette, font supposer qu'entre Rupt-aux-Nonains, la ferme de la Houline, la Houpette, et Haironville sur le plateau, il existait une ville romaine, complètement détruite et enfouie dans le sous-sol.

J'estime donc que la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc doit faire connaître, à la Société française des fouilles archéologiques, l'existence de ces terrains, riches sûrement en objets précieux de l'époque gallo-romaine, qui pourront enrichir non seulement les musées de Paris, mais aussi notre musée de Bar-le-Duc et compléter l'histoire ancienne du département de la Meuse et du Barrois.

Recevez, mon cher Président, etc.

LAURENT.

NOTES

L'imprimerie dans le Barrois et le Verdunois.

Sous le titre de *Gallia typographica*, M. Lepreux donne depuis quelque temps, comme supplément à la *Revue des Bibliothèques*, un *Répertoire bibliographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution*. La cinquième partie de ce supplément forme le tome II de la série départementale et l'auteur y énumère les lieux d'impression et les imprimeurs des « provinces de Champagne et de Barrois ». C'est dans cette section de son ouvrage qu'est compris le département de la Meuse, venant après ceux des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de

la Haute-Marne. Un avant-propos spécial à chaque département offre le résumé des travaux entrepris pour l'établissement de la liste des imprimeurs par villes et du catalogue alphabétique des notices d'imprimeurs : ce sont là les parties neuves et excellentes de la *Gallia typographica*.

Au sentiment de nos historiens, une certaine difficulté réside toujours dans le manque de liaison des parties de la région envisagée : le département de la Meuse n'a jamais été qu'un amalgame de pays disparates non seulement par leur fortune historique mais encore par leurs traits physiques. Aussi ne faut-il pas s'étonner, si le Barrois, après avoir été de 1502 à 1527 le berceau de l'imprimerie lorraine par la production du fameux atelier de Longeville, ne donna lieu ensuite qu'à un très faible développement de l'art typographique surtout à Bar-le-Duc, alors qu'à Verdun l'imprimeur appelé par Nicolas Psaulme en 1560 avait dans la seconde moitié du XVIe siècle cinq successeurs ou concurrents. Dans cette ville les arrêts de limitation rendus dans le royaume de 1704 à 1760 purent être appliqués, tandis que ce ne fut que bien tard, après l'annexion du duché de Bar à la France en 1778, que la licence d'imprimer fut accordée à un seul imprimeur de la ville de Bar-le-Duc. Son industrie ne devait donc y prendre d'essor qu'au XIXe siècle.

Comme sources de son travail M. Lepreux indique les ouvrages déjà vieillis de Beaupré et de Servais ; son information manuscrite ne pouvant être satisfaite par ses recherches habituelles dans les collections relatives à l'histoire de l'imprimerie, il a eu le louable mérite de recourir aux registres du Conseil d'État de Lorraine, qui sont conservés aux Archives nationales.

Néanmoins sa moisson de renseignements est restée assez maigre, de son propre aveu, et c'est bien loyalement qu'il termine son introduction par la déclaration suivante, qui donne le résumé de ses lectures. « Des bribes à glaner dans un ouvrage de M. Beaupré, remarquable pour l'époque, constituaient tout le bagage de nos connaissances pour Verdun et Saint-Mihiel. Des recherches sur l'imprimerie à Bar-le-Duc étaient venues s'y ajouter depuis ; le champ des investigations demeurait

cependant encore plus vaste que le terrain défriché. J'ai courageusement porté tous mes efforts sur les points les plus obscurs de cette histoire, mais patience et labeur n'ont pas encore vaincu toutes les difficultés et je ne puis pas dissimuler les lacunes que je laisse ici avec regret, ayant tout tenté pour essayer de les combler ».

Afin d'inciter les érudits à rectifier et développer les listes de M. Lepreux, nous croyons utile de les transcrire telles qu'il les a données dans sa *Nomenclature chronologique des imprimeurs*.

Bar-le-Duc.

1701-1720. Jean Lochet.
1708-1714. Nicolas Baltazard.
1721-1728. Marie Féty, veuve de Jean Lochet.
1733-1761. Richart Briflot.
1738-1739. Louis Gérardon.
1761-1802. Jean-Richard Briflot.
1763-1778. François-Louis Christophe.

Commercy.

1741-1744. Henry Thomas.

Longeville-devant-Bar.

1502-1527. Martin Mourot.

Saint-Mihiel.

1613-1619. François Dubois.
1621-1625. François et Jean Dubois.
1625-1634. Jean Dubois.
1764-1790. Charles (aliàs François) Duval.

Stenay.

1763-1790. Jean-Baptiste Meurant.

Verdun.

1560-1568. Nicolas Bacquenois.
1564. François Angevin.

1572-1582. Martin Marchant.
1578. Pierre Pedic.
1582-1588. Mathurin Marchant.
1590-1592. Richard Grégoire.
1592-1630. Jean Wapy.
1619. François Dubois.
1630-1661. Nicolas Jacquet.
1635-1644. Jean Dubois.
1653-1686. Jean Jacquet.
1668-1704. Michel Fanart.
1686-1689. Julienne Moreau, veuve de Jean Jacquet.
1689-1699. François Vigneulle.
1699-1700. [Louis] Mauroy.
1699-1742. Didier Fanart.
1699-1716. Claude Muguet.
1727-1740. Claude Vigneulle.
1740-1741. Gabriel de Liège.
1741-1752. Pierre-Perrin.
1742-1745. Elisabeth Hacquet, veuve de Didier Fanart.
1742-1775. Nicolas Hyacinthe Fanart.
1776-1778. Geneviève Picart, veuve de Nicolas-Hyacinthe Fanart.
1778-1790. François-Louis Christophe.

Le catalogue alphabétique des notices d'imprimeurs fait suite à ces listes. Nous y relevons quelques menues observations de notre auteur qui permettent de donner à ses tableaux plus de précision. Les noms de François Angevin, de Didier Fanart, Gabriel de Liège, Mathurin Marchant, Pierre Pedic, tous de Verdun, ne sont connus que par un seul monument typographique. Il n'est pas certain que Michel Fanart et son petit-fils Nicolas-Hyacinthe, (Louis) Mauroy, de Verdun, Jean-Baptiste Meurant, de Stenay, aient fait autre chose que ce qu'on appelle des travaux de ville. Claude Muguet, Pierre Perrin, Claude Vigneulle, de Verdun, n'ont pas droit, selon

M. Lepreux lui-même, au titre d'imprimeur, car ce furent simplement des libraires.

P. A. J.

L'étymologie des noms de lieu.

Le cahier de mai-juin de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* contient un très intéressant compte rendu, par M. Ch. Bruneau, de deux mémoires de M. L. Roger insérés dans les *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg* en 1910 et 1911. Le premier de ces mémoires intitulé : *Recherches sur la toponymie du pays Gaumet et plus spécialement sur celle de Jamoigne* intéresse le nord de la Meuse : l'auteur y a étudié les noms d'Avioth, Montmédy et Médy-Bas, la Thonne, Thonne-le-Thil, Thonne-la-Long, « il a, selon son critique, soigneusement relevé les formes anciennes, appliqué une méthode vraiment scientifique et tiré parti des répertoires qu'il est nécessaire de consulter. Les historiens de la région ardennaise [et ajoutons meusienne] auraient tout intérêt à se reporter à son livre, — une table excellente permet de faire facilement tous les rapprochements utiles, — et à s'inspirer des mêmes principes ».

Mais l'intérêt du compte rendu de M. Bruneau consiste surtout dans la conclusion où brièvement il résume, pour employer ses propres expressions, les principes généraux de la toponymie, indique les recueils à consulter pour sa région et la nôtre et cite les ouvrages à imiter.

« Les noms de lieu peuvent être classés en quatre séries d'époque de plus en plus récente.

» 1° **Noms celtiques.** — Ils sont excessivement rares dans la région ardennaise... Tout ce qui intéresse l'onomastique celtique a été réuni dans l'*Altceltischer Sprachschatz*, de Holder, Leipzig, 1891, avec un *Supplément* (en cours de publication).

» 2° **Noms gallo-romains.** — Ils sont composés le plus souvent d'un nom d'homme, quelquefois employé seul... mais

en général suivi d'un suffixe : — *o*, — *acus*, et surtout — *iacus* (*Sabiniacus*, Sévigny).

» Les *patronymiques* qui ont pu servir à la désignation des noms de lieu ont été recueillis par HOLDER, *op. cit.*; on peut consulter aussi H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieu habités en France*, Paris, Thorin, 1890, et les tables du *Corpus inscriptionum latinarum*.

» 3° **Noms germaniques.** — Il est rare dans la région ardennaise que des substantifs germaniques aient servi à dénommer des lieux habités. En général les noms de lieu d'origine germanique sont constitués par un nom propre suivi d'un suffixe de lieu : — *han*, — *heu*, — *court*, — *ville*.

» Les noms propres germaniques ont été relevés dans l'*Altdeutsches Namenbuch* de FŒRSTEMANN, Nordhausen, 1856; 2ᵉ éd., 1872. On peut consulter du même auteur : *Die deutschen Ortsnamen*, 1863.

» 4° **Noms romans.** — Ces noms sont récents et par là même plus clairs. Les types latins de ces mots doivent être étudiés à l'aide du glossaire de DU CANGE; les types vulgaires à l'aide du Lexique de GODEFROID (10 vol. in-4°) ».

M. Bruneau donne en terminant les conseils suivants que nous transcrirons encore, tant ils méritent d'être suivis : « Pour établir l'étymologie d'un nom de lieu, il est nécessaire : 1° d'en posséder les formes anciennes; 2° d'en connaître la prononciation vulgaire..., car le nom patois n'est pas moins instructif.

» Les livres à consulter pour l'érudit ardennais [et meusien] qui s'occupe de l'étude des noms de lieu sont ceux d'A. LONGNON, *Dictionnaire topographique de la Marne*, *Introduction*, et de ses élèves : BERTHOUD et MATRUCHOT, *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*, Semur, 1901-1902; LECLER, *Origine des noms de communes dans le département de la Haute-Marne*, Langres, 1908 ».

P. A. J.

CHRONIQUE

D'après M. l'abbé E. Misset, les personnages représentés dans un vitrail de la cathédrale de Châlons au-dessous de Saint Memmie seraient non de fabuleux bénéficiaires d'un miracle du saint, mais le donateur du vitrail Saint-Louis, accompagné de Marguerite de Provence et de leurs deux fils aînés Louis et Philippe. C'est dans cette verrière qu'il faudrait chercher le plus ancien portrait de Saint Louis, fait en 1258. Nous trouvons l'analyse de la brochure de M. Misset dans le bulletin des publications hagiographiques qui termine le fascicule de juillet 1912 des *Analecta Bollandiana*.

⁂ La même livraison contient un article du regretté père Poncelet sur l'auteur de la vie de Saint Basin, évêque de Trèves, qui n'est ni Nizon, abbé de Mettlach, ni Thiofrid, abbé d'Echternach, écrivains du XIe siècle, mais un hagiographe du XVIe siècle, Jean Scheckmann. Les arguments donnés enlèvent toute hésitation.

⁂ Le fascicule de janvier-avril de la *Bibliothèque de l'école des chartes* contient les intéressants renseignements suivants : un portrait de souverain figurant dans un très précieux fragment d'une grande *Bible en images*, de la collection de M. J. Pierpont-Morgan, donne les traits de Saint Louis (p. 55). — En 1911, a paru une nouvelle édition de la *Généalogie de la maison de Briey par Lainé*, revue et continuée par le comte Michel de Pierredon (p. 173). — M. l'abbé Parat a publié dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* de 1910 une étude sur Jeanne d'Arc dans les pays de l'Yonne (p. 182). — L'université de Harvard à Cambridge (Massachusetts) a reçu en don une importante collection de livres relatifs à Jeanne d'Arc, qui est ainsi mentionnée : « Le plus notable don de cette année, écrit le bibliothécaire, a été le legs fait par le juge Francis C. Lowell de ses

livres sur Jeanne d'Arc et l'histoire de France au xve siècle, collection qui a une grande valeur à cause du soin éclairé avec lequel elle a été formée. Elle compte plus de cinq cents volumes et brochures, et soixante-cinq de ces volumes ont été formés de brochures reliées ensemble. Une rente a été donnée par Mme Lowell pour assurer l'accroissement régulier de la collection » (p. 207).

⁂ Les *Notes biographiques* sur *Victor Parisel* de notre confrère M. L. Bossu rappellent à la mémoire un de ces obstinés et modestes chercheurs qui sont l'honneur des sociétés d'histoire locale et en font la force. Parisel, instituteur pendant 39 ans à Malaincourt (Haute-Marne), a publié de 1889 à 1901 des travaux historiques sur des villages, des familles, des établissements religieux du Bassigny barrois.

⁂ Le 6 juin dernier eut lieu sous les auspices de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont et de la Société des lettres, des sciences et des arts de Saint-Dizier une excursion dont le succès est tout à l'honneur des dévoués présidents et secrétaires de ces deux associations. Une douzaine d'automobiles amenèrent à Joinville, point de concentration, les participants à cette excursion. De là nous fûmes menés à l'église classée de Blécourt du xiiie siècle qui contient une statue en bois de la Vierge du même temps, admirable de style, mais menacée de destruction par les vers, comme celle en pierre de Marville, qui lui est comparable, est exposée à un complet anéantissement par les intempéries. De Blécourt nous avons gagné Mussey qui possède dans son église un retable de Bouchardon, puis Donjeux dont nous avons visité l'église et le château, magnifique construction du xviiie siècle, bâtie dans un site superbe, enfin Saint-Urbain, où l'on nous montra les ruines de la célèbre abbaye. La pleine réussite de cette excursion, encouragera, nous l'espérons, ses promoteurs, à la renouveler les années suivantes sur d'autres points de leur département.

P. A. J.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre confrère, M. Georges Laguerre, député du Vaucluse, qui était membre correspondant de notre Société depuis 1909.

AVIS

Une table, donnant dans leur suite chronologique les titres des mémoires et des communications insérés dans les procès-verbaux, les bulletins mensuels et les volumes annuels de notre Société, a été dressée grâce à l'initiative de M. Paul Errard, un laborieux érudit du nord de notre département, qui a droit à toute notre reconnaissance. Elle sera imprimée à la fin de cette année.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 10 **OCTOBRE 1912**

La Société se réunira *le mercredi 2 Octobre 1912*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. A. MARTIN : Vieux logis barrisiens (*suite*);

2° M. CH. GILLANT : Un intéressant registre des baptêmes de la paroisse de Buzy;

3° M. E. GROFFE : Les derniers Lescamoussier dans la prévôté de Montfaucon d'Argonne;

4° M. GERMAIN DE MAIDY : Sur l'église Saint-Dagobert de Stenay;

5° M. CH. FORÊT : Les deux larrons en croix de l'église Saint-Étienne de Bar;

6° Rapports sur des candidatures.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 juillet 1912.

Présidence de M. GOBLET, *vice-président.*

Sont présents : MM. AIMOND, D'ARBOIS, BRAYE, CHRETIEN, COLLOT, ÉLARDIN, FORÊT, KRUG, L'HUILLIER, A. MARTIN, MICAULT, RETTET, VIGO, VINCHON.

Se font excuser : MM. CHEVALIER et DAVILLÉ.

Correspondance. — Il est fait part des deux invitations adressées aux membres de la Société pour le neuvième congrès international de zoologie, qui se réunira à Monaco du 25 au 30 mars 1913, et pour le sixième congrès international d'électrologie et de radiologie générales, qui a lieu à Prague du 26 au 31 juillet 1912.

Lectures. — M. Forêt lit une notice sur Triaucourt. Ce bourg, autrefois, chef-lieu du bailliage du comté de Beaulieu, faisait partie de la Champagne. Ses habitants avaient obtenu de Milon, abbé de Beaulieu, vers le milieu du xiii[e] siècle, une charte d'affranchissement, qu'ils surent défendre énergiquement contre tous les empiétements des abbés leurs seigneurs. — Une ordonnance royale de décembre 1577 leur permit de fortifier leur bourg. Un château fort y fut édifié par Jean de Nettancourt, baron de Vaubecourt, gardien de la terre de Beaulieu. Lors des troubles de la Ligue, les Guises enlevèrent au baron le protectorat du comté de Beaulieu, qui passa aux officiers de M[me] de Vaudémont, puis fut repris par Jean de Nettancourt, ami et compagnon d'armes de Henri de Navarre, après l'assassinat du duc de Guise. Mais les Lorrains attaquèrent Triaucourt, s'en emparèrent, démantelèrent l'enceinte et renversèrent les tours qui la défendaient. Une seconde fois, ils revinrent : l'église fut battue par le canon, des brèches y furent ouvertes, et l'ennemi enleva jusqu'aux cloches.

M. de Rommecourt, abbé de Beaulieu, désirant résider à Triaucourt, s'y fit construire un château, à l'est du bourg, vers la fin du xvii[e] siècle. C'est cet abbé qui rendit une ordonnance datée de son château de Triaucourt le 29 avril 1691, aux termes de laquelle les habitants de Triaucourt, devaient avoir, dans la formation des cortèges, le premier pas dans leur bourg, et ceux de Beaulieu partout ailleurs dans le comté.

Triaucourt a vu naître le savant professeur de poésie latine Nicolas-Éloi Lemaire, en 1767, et, en 1802, son neveu, Auguste Lemaire, auteur de deux études, l'une sur Beaulieu-en-Argonne, et l'autre sur Triaucourt.

Un buste en marbre blanc de Nicolas-Éloi Lemaire décore la place publique de Triaucourt.

M. Micault expose comment il a été amené à remettre au jour une portion des anciennes peintures murales de l'église Saint-Antoine, dont la plus grande partie est encore cachée sous un épais badigeon. Au xve siècle, l'église qui venait d'être achevée, fut décorée d'une suite de peintures qui devaient produire par la variété des scènes et la richesse des couleurs le plus heureux effet, autant qu'on peut en juger par les beaux fragments restitués grâce au zèle et au goût artistique de M. Micault. Une aquarelle reproduisant les traits et les coloris permettait de suivre avec plus de fruit ses explications. Nous sommes sûrs que le succès remporté par notre confrère l'encouragera dans la tâche, qu'il a entreprise avec tant de mérite, de rendre à l'admiration publique cette magnifique décoration picturale. Les peintures murales ne sont pas rares dans les églises de nos contrées : on en voit encore de superbes restes à Avioth et à Marville, pour ne citer que des chefs-d'œuvre.

M. l'abbé Rogie a envoyé la table des matières d'une histoire du village de Vaudoncourt : il s'est surtout attaché à décrire comment vivaient ses habitants au xviie et au xviiie siècle. Les détails dans lesquels il est entré ont un grand prix, parce qu'ils nous permettent de saisir, pour ainsi dire sur le vif, toute l'évolution d'un petit groupe rural au cours des âges.

Communications. — M. A. Martin expose la fondation et le programme de la *Société Lorraine des études locales dans l'enseignement public*, qui s'est proposé pour but d'inspirer le goût de l'histoire et de la géographie locales et le souci de leur divulgation, à tous ceux qui donnent l'instruction à un degré quelconque dans les trois départements lorrains. Il s'agit en résumé de leur fournir les moyens de développer cet enseignement par des procédés pratiques : conférences avec projections, visites de monuments, publications de précis historiques et descriptifs, échanges des manuels indispensables; enfin d'encourager et d'aider ceux de ces maîtres qui désireraient

faire paraître des travaux se rapportant à l'histoire, à la géographie, à la philologie, au folk-lore et à l'art, restreints dans les limites d'une division topographique de plus ou moins grand développement.

Ouvrages offerts. — L. Yvert. Lettres inédites du baron de Dumast écrites au sujet de la conversion au catholicisme de Madame la comtesse de Civry (née Élisabeth-Wilhelmine de Brunswick). *Paris*, 1912. In-8°, 31 p.

L. Germain de Maidy. Le défenseur de Blâmont en 1587. *Nancy, Crépin-Leblond*, 1912. In-8°, 3 p. — Le monument gaulois de Hérange au musée lorrain. *Nancy, Crépin-Leblond*, 1912, In-8°, 3 p. — Oraisons en l'honneur de la Sainte Vierge attribuées à l'apôtre Saint Jean. *Nancy*, 1912. In-8°, 4 p.

P. Brune. Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France. Franche-Comté. *Paris, bibliothèque d'art et d'archéologie*, 1912. In-4° (Don de M. Doucet).

MÉMOIRES

« La branche lorraine » des Macquart (*Suite*).

§ II. — *Généalogie de « la branche Lorraine » des Macquart. Les Macquart-Haldat.*

I. Georges Macquart I, né.....; † Bar.....; ép. Bar, 4 mai 1627, Charlotte Gonnet, née.....; † Bar.....; d'où :

1° Françoise, bapt. Bar, 7 avril 1628; †.....

2° Anthoinette, bapt. Bar, 14 mai 1630; †.....

3° Gille, bapt. Bar, 6 novembre 1633; † .....; ép. Hélène Guiot, d'où : George-Joseph, né, Bar, 30 may 1689; †.....

4° Claude, bapt. Bar, 14 décembre 1636; †.....

5° Magdeleine, bapt. 19 août 1638; † ....

6° Georges, qui suit :

II. Georges Macquart II, bapt. Bar, 14 octobre 1640, † Bar, 1er décembre 1704; marchand, puis commissaire de police,

ép. Bonnet, Anne Haldat, née, Bar, 9 août 1650; † Loisey, 15 septembre 1725; fille de M. Anthoine Haldat, marchand et prévôt à Bonnet et de dame Anne Pierrot; d'où :

1° Anne-Charlotte, bapt. Bonnet, le 18 octobre 1666; « âgée de huit jours »; † Vaubecourt, 8 juin 1747, « âgée de soixante-quinze ans » (1); ép. Vaubecourt, le 5 février 1742, « âgée de soixante ans » (2), Henry du Laurent, écuyer, sieur de Vautrombois, « âgé de soixante-quinze ans » (3), né.....; † Vaubecourt, 14 janvier 1743, « âgé de quatre-vingts ans » (4), sans postérité.

2° Jeanne, bapt. Bar, 21 mai 1668; †.....

3° Charlotte, bapt. 30 mai 1670; †.....; se trouvait à Toul, près de son grand-oncle, Estienne Haldat, chanoine de cette ville, le 1er juin 1723, jour du décès de ce dernier; elle est qualifiée sur l'inventaire : « veuve du sieur d'Alenoncourt, lieutenant-colonel pour le service du roy » (5).

4° Françoise, bapt. Bar, 2 may 1672; †.....

5° Georges, bapt. Bar, 4 septembre 1674; †.....

6° Anthoine, qui suit.

7° Marie, bapt. Bar, 23 décembre 1679; †.....

8° Françoise, bapt. Bar, 1er août 1682; †.....

ép. à..... (vers 1717) Jean-Baptiste Gruyer, avocat en parlement ès-sièges de Bar; né.....; † Loisey le 24 février 1719, âgé de quarante ans environ; veuf de Madeleine Dauvillers

(1) Vaubecourt, acte de décès.

(2) Vaubecourt, acte de mariage.

(3) Vaubecourt, acte de mariage. En 1718, « noble Henry Laurent était receveur général du revenu temporel de l'abbaye de Lisle-en-Barrois ».

(4) Vaubecourt, acte de décès.

(5) Arch. Meurthe-et-Moselle, G. 7.

(† Bar, 25 juin 1715); — fils de Me Nicolas Gruyer, advocat ès-sièges de Bar et de demoiselle Madeleine Massu; d'où :

Henry Gruyer, né Loisey, le 12 novembre 1718, bapt. le 22; prêtre, chapelain de la chapelle N. D. de Bonnet, curé d'Amanty (1744-1748), puis de Laimont (1748-1769), enfin de Brabant-le-Roy où il est décédé le 8 frimaire an VI « dans la maison cy-devant presbitériale, âgé de soixante-dix-neuf ans » (1).

9° Cæsar, bapt. Bar, 7 juin 1684; †.....

10° Madeleine, bapt. 10 avril 1687; †.....

11° Henry, bapt. 17 octobre 1689; † Vaubecourt, 4 avril 1748; sieur d'Armanson, lieutenant, puis capitaine au régiment d'Agenois, fut anobli avec son frère Antoine, par patentes du duc de Lorraine, datées du 22 octobre 1723; ép. Vaubecourt, 1er décembre 1725, Nicolle-Antoinette Aubry, née..... ; † Vaubecourt, 4 juin 1763, fille de Georges Aubry, notaire royal et bailli de Vaubecourt et de dlle Nicolle Lafournière. Sans postérité.

12° Bernard, qui suivra après la famille de son frère Antoine.

IIIa Antoine Macquart, bapt. Bar, 3 octobre 1677; † Coutances en Normandie, 2 octobre 1756, sieur de Ruaire, receveur des aides à Coutances; fut anobli avec son frère Henry Macquart, sieur d'Armanson, par patentes du duc de Lorraine du 22 octobre 1723; ép. à Coutances, le 3 mai 1712, Marie Hébert, née.....; † Coutances, 2 octobre 1726; « veuve et non héritière » de Jean-Baptiste-Joseph Michel, escuier, sieur de Tresville; fille de Jacques-Michel Hébert, sieur de Langronne, bourgeois de Coutances († Coutances, 19 décembre 1720), et de dlle Françoise Bauquet († Coutances, 6 novembre 1730); d'où :

1° Perrine-Hyacinthe-Nicolle, bapt. Vire, 15 novembre 1714; †....; ép., Coutances, 1er décembre 1742, Charles-Antoine-

(1) Reg. paroissial de Brabant-le-Roy, commune du canton de Revigny. Voir *Pouillé de Verdun*, t. II, arrondissement de Bar.

Augustin Michel sieur de Haconville, âgé d'environ 32 ans, fils de feu Charles Michel, s[r] de Haconville et de d[lle] Suzanne-Monique Collin de la paroisse de Saint-Pierre-Eglise ; d'où postérité (1).

(1) Sans postérité, ont dit MM. de Bouteiller et de Braux dans leur livre sur la famille de Jeanne d'Arc.

La descendance, qu'ils ont eue et qui est exposée ci-après, est extraite du dossier d'un procès intenté à la famille de M[me] Ulry demeurant à Bar-le-Duc, qui me l'a communiqué.

Cette dernière famille était devenue, en 1813, sans contestation, héritière de M[me] Marie-Josèphe Aubry, veuve de Louis-François Macquart de Ruaire, mort en émigration en 1807. Plus tard, elle fut seule à se présenter pour revendiquer et recueillir les sommes attribuées aux héritiers de ce dernier sur l'indemnité des émigrés. Elle ignorait que la famille Macquart eût des descendants en Normandie. Ceux-ci se firent connaître vers 1840 en réclamant moitié des sommes allouées. Un procès s'engagea. Ils justifièrent leur filiation ainsi que leur parenté et ils obtinrent gain de cause. La postérité exposée au procès est la suivante :

A[1]) Bernard-René-Hyacinthe Michel (dit de Beauval), né, Saint-Pierre-Eglise, 28 mai 1756; † Saint-Pierre, 2 mars 1816, notaire à Saint-Pierre-Eglise; ép. au Vast, 12 novembre 1776, Marie-Suzanne Levallois; d'où :

1° Marie-Henriette Michel, née, Saint-Pierre, 22 août 1777 ; sans alliance.

2° Bernardine-Hyacinthe-Monique Michel, née, Saint-Pierre-Eglise, 28 novembre 1778; ép. Auguste Bouillon; demeurant à Anneville-en-Terre.

3° Charles-Hyacinthe-Augustin Michel (dit de Beauval), né Saint-Pierre-Eglise, 29 décembre 1780, notaire en cette localité; marié, Saint-Pierre, 1[er] mai 1806 à Marie-Jeanne-Hyacinthe Michel, d'où :

a) Zoé-Agathe Michel, née, Cherbourg, 10 thermidor an III (29 juillet 1805), ép. Jean-François Hochet, marin à Cherbourg;

b) Marie-Hortense-Hyacinthe Michel, née, Cherbourg, 28 août 1814, ép. M. Lemarchand, douanier à Cosqueville (Manche).

A[2]) François-Léonard-Hyacinthe-Augustin Michel (dit de Bon-

2° François-Michel qui suit.

3° Jacques, né, Coutances 1er septembre 1717 ; † Coutances 1764, dit le Chevalier de Ruaire, épousa dlle Jeanne Girouard (1) sans postérité.

IV. François-Michel Macquart, né, Vire, 7 mai 1716, † Soizy (2) le 6 octobre 1771, inhumé le 7 à Triaucourt; écuyer, sieur de Ruaire et de Beaucoudray; puis seigneur de Soizy dont il acheta la terre en juillet 1771; docteur en médecine; ép. par contrat de mariage dressé à Triaucourt, le 16 janvier 1748 (3), dlle Françoise-Charlotte Aubry, née, Vaubecourt, 14 avril 1727 ; † Triaucourt, 24 vendémiaire an III, fille de feu maître Jacques Aubry, vivant écuyer, bailli de Vaubecourt et de feue dame Jeanne Gaillot; d'où :

nefonds), né, Saint-Pierre-Eglise, le 9 juillet 1757; † Caen..... 1827, greffier du tribunal criminel à Coutances; ép. Julie Bescherelle; d'où :

1° Théophile Michel (dit de Bonnefonds), né, Coutances, 19 nivôse an II, contrôleur des domaines, à Brest.

2° Victor-Bernardin Michel (dit de Bonnefonds), né, Coutances, 20 thermidor an V, greffier du tribunal à Issigny (Calvados).

(1) Renseignements tirés des Arch. de la Meuse, F. 138. « Dossier Macquart » — François-Michel Macquart alla de Triaucourt à Coutances en 1764 recueillir la succession de son frère Jacques. La famille de leur sœur Perrine, épouse de Michel sr de Haconville, ne se présenta pas à l'ouverture de la succession, malgré les publications qui furent faites pour l'annoncer; celle-ci s'offrait d'ailleurs « plus onéreuse que profitable ».

(2) Voir note (1), p. 18.

(3) François-Michel Macquart quitta Coutances en 1746 à l'appel de sa tante Anne-Charlotte Macquart, veuve de Henri du Laurent, sieur de Vautrombois, qui habitait Vaubecourt. Il vint résider dans cette localité et dut faire preuve de son état de noblesse devant la Cour des comptes de Bar pour ne pas être compris « dans les rolles de la communauté » de Vaubecourt, sur lesquels le maire voulait l'inscrire.

Françoise-Charlotte Aubry, qu'il épousa, était nièce de Nicolle-Antoinette Aubry, épouse de son oncle Henry Macquart, sieur d'Armanson.

a) Marie-Antoinette, née, Triaucourt, 14 janvier 1749; † Vaubecourt, 26 may 1749.

b) Henry, né, Triaucourt, 22 octobre 1750; † Triaucourt, 27 janvier 1791, sieur de Ruaire et de Beaucoudray, écuyer; fut officier de cavalerie et était, au jour de son décès, major de la Garde Nationale. Sans alliance.

c) Françoise-Thérèse, née, Triaucourt, 7 juillet 1752.

d) Louis-François, né, Triaucourt, 5 mars 1754; † dans l'Ile de Jersey, en émigration, le 22 octobre 1807; dit de Ruaire. Étant capitaine au régiment de Montréal, ép., Bar, d^lle Marie-Josèphe Aubry, sa cousine-germaine; née, Bar, 16 août 1757; † Bar, le 11 juin 1813; fille de Messire Henry Aubry, escuier († à Riaucourt, près Vaubecourt, 12 octobre 1785), et de dame Thérèse de Lescale († Bar, 17 juillet 1789).

Louis-François Macquart fut porté sur la liste des émigrés le 16 octobre 1792; il était capitaine au bataillon de chasseurs Cantabres. Sa femme fit prononcer son divorce, pour cause d'émigration de son mari, à Evres le 9 pluviôse an 2 (28 février 1794). Sans postérité. Branche éteinte.

III *b*. Bernard Macquart, né, Bar, 1692; † Bar, 30 mars 1770, ne bénéficia pas des patentes de 1723 qui anoblirent ses deux frères Antoine et Henry. Néanmoins, après son mariage, il se fit inscrire en différents actes et il signa lui-même, pendant plusieurs années, sous les noms de « Macquart de Halda »; ensuite, il fut appelé et signa simplement « Macquart »;

ép. Chaumont-sur-Aire, 3 octobre 1731, d^lle Jeanne de Tannoy, née....; †...., fille de André-François de Tannoy, ancien chevau léger de la Garde de son Altesse royale et de d^lle Marguerite d'Issoncourt; d'où :

1° Anne-Henriette, née Chaumont-sur-Aire, 30 juillet 1732; † Chaumont-sur-Aire, 29 août 1732.

2° Jean-Baptiste-Hyacinthe, qui suit.

3° Hubert, né, Bar, 10 octobre 1737; †.....

4° Jean-Baptiste, né, Bar, 16 février 1763; †.....

5° Antoine, né, Bar, 24 janvier 1746; † Bar, 22 juillet

1811; fut « commissaire de police » jusque 1792, puis « agent de police » Bar; ép. en 1res noces, Bar, le 31 janvier 1769, Marie Trompette, née, Bar, 12 juillet 1729; † Bar, le 9 frimaire an XII (1er décembre 1803), « âgée de quatre-vingt-deux ans » (*sic*), fille de deffunt Nicolas Trompette et de Didière Amiot;— se remaria, à Bar, 9 septembre 1807, à Marie-Gabrielle Laboissière, âgée de cinquante-deux ans, veuve de Jérôme Mangin († Bar, 18 germinal an VII); fille des défunts Henry Laboissière et de Marie-Marguerite Dordelu. Il eut, de son premier mariage, une fille Charlotte, née, Bar, 18 may 1770; †.....

IV. Jean-Baptiste-Hyacinthe Macquart, né.... 1735; † Ligny, 6 avril 1815, âgé de quatre-vingt un ans; y était agent de police. A l'exemple de son père, il se fit appeler et signa, pendant quelques années « Macquart de Halda », puis reprit le nom de « Macquart » sans aucune addition; ép. Ligny, 3 septembre 1757, Marie-Madeleine Étienne, née.....; † Ligny, 29 ventôse an II, âgée de cinquante-quatre ans, fille de Simon Etienne marchand demeurant à Ligny et de Anne Hauwy; — se remaria, Ligny, le 25 floréal an II, à Elisabeth-Ursule Robin, âgée de cinquante-trois ans; † à l'hospice de Ligny le 17 mars 1839.

Il eut : A. du premier mariage :

1° Anne et Elisabeth, nées, Ligny, 23 octobre 1758; † Ligny, 27 octobre 1758.

2° Antoine-Gérard, né, Ligny, 16 janvier 1762.

3° Henriette, née, Ligny, 6 mai 1763; † à l'hospice Saint-Charles de Ligny, le 23 août 1844; a épousé en 1res noces, le 10 janvier 1786, Jean-François Renard, né, Ligny, 5 avril 1759, fils de Sébastien Renard et de Marie Richard; a fait prononcer son divorce à Ligny le 20 fructidor an X, se trouvant abandonnée depuis environ quatorze ans par son mari; — s'est remariée à ..... le..... avec Louis Desjardins, originaire d'Œillet (Somme), herboriste; † à l'hospice Saint-Charles de Ligny, le 9 novembre 1845, âgée de quatre-vingt-six ans; d'où

postérité (1) (Ils ont habité Buffon et Aissey-le-Duc [Côte-d'Or]).

4° Claude, fille, née..... août 1764; † Ligny, 31 mars 1765, âgée de sept mois et demi.

5° Marie, née Ligny, 21 mars 1766; † Ligny, 7 juin 1766.

6° Claude, né.....; † Ligny, 29 mars 1767, « jeune enfant ».

7° André, né.....; † Ligny, 26 novembre 1771, « âgé de quatre ans et demie ».

8° Marie Marthe, née, Ligny, 4 may 1770; † Ligny, 9 septembre 1775.

9° Elisabeth, née.....; † Ligny, 3 janvier 1808, « âgée de trente-six ans, épouse de M. Jean-Baptiste Laporte, capitaine au deuxième bataillon do sapeurs » (sans autre renseignement sur ce dernier).

10° André, né, Ligny, 23 janvier 1775; † Ligny, 4 novembre 1775.

11° Nicolas-Antoine, né, Ligny, 20 avril 1778; † Ligny, 25 juin 1779.

12° Claude, qui suit.

B. du second mariage :

(1) Descendance de Louis Desjardins et d'Henriette Macquart.

a) Marie-Madelaine, née Buffon (Côte-d'Or), † Ligny, 3 novembre 1808, âgée de quinze ans.

b) Benigne Desjardins, originaire de la commune d'Aissey-le-Duc (Côte-d'Or), faiseur de bas; a épousé, Ligny, 3 décembre 1833, âgé de vingt-neuf ans, Marie-Anne Larcher, originaire de Nantois, âgée de vingt-trois ans, fille de Jean Larcher († Tréveray, 12 octobre 1811) et de Félicité Oudinot; d'où, 5 garçons et 3 filles; dont 5 se sont mariés et ont laissé, à leur tour, postérité. Des membres de cette famille vivent encore aujourd'hui à Ligny.

c) Elisabeth, née à Aissey-le-Duc (Côte-d'Or), le 24 mai 1809, couturière : a épousé, Ligny, le 29 août 1835, Antoine Simon, tisserand; né, Bar-le-Duc, 9 frimaire an VI, veuf de Julie Maison († Bar, 13 juillet 1830); d'où postérité.

13° Claude, né et mort Ligny, le 30 ventôse an VI.

V. Claude Macquart, né, Ligny, 27 avril 1780; † à l'hospice de Ligny, le 21 octobre 1864, cloutier; a épousé, Ligny, Anne-Catherine Dridemy, âgée de trente et un ans, née à Berweiler (Moselle); † à l'hospice de Ligny, le 30 mars 1859, fille de Jean Dridemy, charron († Boulay, Moselle, le 11 brumaire an III) et d'Anne-Catherine Reiff, demeurant à Boulay, d'où :

1° Claude-Joseph Macquart, né à Metz (antérieurement au mariage).

2° Emilie, née, Ligny, 7 décembre 1808.

3° François, né, Ligny, 5 septembre 1812.

(Aucun renseignement sur ce que sont devenus ces descendants, qui ont quitté Ligny.)

ANNEXE

Autres familles Macquart.

J'ai dit, dans la première partie, qu'il y avait à Bar de nombreuses familles Macquart; il y en avait aussi en diverses autres localités de la région lorraine et barroise.

Je donnerai quelques renseignements sur trois d'entre elles, dans la pensée que plusieurs de nos confrères pourront y trouver un certain intérêt.

I

Le 23 août 1711, se mariaient à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame : Nicolas Billaudel, natif de Blesme, ancien soldat au régiment aux gardes de S. A. R., et Marie-Anne Macquart, veuve de Pierre Parisot († Bar, 9 décembre 1699).

De cette union, naissaient à Bar :

1° Marie, le 8 septembre 1712; † Bar, 22 décembre 1765; épouse, Bar, le 16 janvier 1731, Pierre Gérard, né Bar,

19 octobre 1701, † Bar, 25 décembre 1755, fils de Me Pierre Gérard, advocat en parlement et de dame Lucie Hacquart.

2° Elisabeth, le 6 janvier 1714 ; † Ligny, le 12 mars 1759 ; ép. Bar, le 15 juin 1734, Jean Brigeat, directeur des postes à Ligny, né, 25 février 1706, fils de deffunct Claude Brigeat et de Jeanne Lambert, anobli en 1759 et autorisé à s'appeler « Brigeat de Lambert », seigneur de Morlaincourt, Bazincourt, etc.; † Ligny, 29 mars 1784 ; d'où :

a) Marie-Anne-Reine Brigeat de Lambert qui épousa le comte Nicolas-Antoine-Augustin de Broussel, et qui a laissé des mémoires écrits pendant l'émigration.

b) Messire Jean-François-Nicolas-Alexandre de Brigeat de Lambert, sgr de Morlaincourt, qui épousa dlle Jeanne-Gabrielle-Barbe de la Morre, et dont la postérité est encore aujourd'hui existante dans le Barrois.

c) etc., etc.

Marie-Anne Macquart était née à Bar, le 4 février 1671. Elle était :

1° fille de Charles Macquart, né, Bar, 7 mars 1648 et de Anne de Rosne, lesquels avaient contracté mariage à Bar, paroisse Notre-Dame le 28 janvier 1670 ;

2° petite-fille de Me Charles Macquart, serrurier et de Sébastienne Bertignon qui avaient contracté mariage, à Bar, paroisse Saint-Etienne le 30 juillet 1645.

Elle mourut, Bar, le 21 mars 1739. Nicolas Billaudel est décédé, Bar, le 18 août 1759.

II

Dans leur livre : *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, MM. de Bouteiller et de Braux donnent, comme fils à George Macquart et à Anne Haldat, Maurice Macquart, époux de Marguerite Brulefer.

C'est une erreur.

Maurice « Macard » (1) est né à Hattonchâtel le 4 novembre

(1) Orthographe sur les registres paroissiaux d'Hattonchâtel.

1687 ; il est « fils du S[r] Jean-Claude Macard, greffier et controlleur du marquisat de Hattonchâtel et de Françoise Lombart, sa femme ». Le père était originaire de Jaulny, diocèse de Metz, et s'était marié à Hattonchâtel le 20 may 1681.

Maurice « Macquard » ou encore « Macquart » (1) fut sergent au régiment des gardes de S. A. R. dans la compagnie du s[r] Hédival. Il épousa, Bar, paroisse N. D. le 22 aoust 1724, Marguerite Brulefer; ✝ Bar, 24 janvier 1747; fille de Jean-Baptiste Brulefer et de Françoise Curieux; d'où postérité qui doit être encore existante à Ligny et de laquelle j'extrais :

Jean-Maurice « Maquart », né, Bar, 11 avril 1727; ✝ Ligny, 24 janvier 1764; ép., Ligny, Marguerite Barrois; ✝ Ligny, 20 octobre 1806; fille de Simon Barrois et de Marie Bertier; d'où :

Angélique-Catherine Maquart, née, Ligny, 25 septembre 1774, ✝, Ligny, 19 avril 1843; ép. Ligny, 19 brumaire an V Aubin Cuny, originaire de Saint Aubin; ✝ Ligny, 1[er] août 1833; d'où :

Dominique Cuny, né, Ligny, 12 vendémiaire an IX; ✝ maire de Belrain, 15 mars 1884; ép. Ligny, 21 novembre 1827, Marie-Clémence de Migot, née....., ... ✝ Belrain, 1[er] février 1871, fille de M. Charles-Joseph de Migot (✝ Ligny, 15 avril 1834) et de dame Marie-Françoise-Sophie de Laférandière (✝ Ligny, 30 janvier 1827); d'où :

Marie-Amélie-Gabrielle Cuny, née, Vaucouleurs, 12 octobre 1831; ép. Philippe-Joseph Chavanne, inspecteur des forêts, ✝ Belrain, 26 mai 1896; d. p.

III

Le général Marbot parle, dans ses Mémoires (t. I[er], chap. x), d'un général Macard, « soldat de fortune que la tourmente révolutionnaire avait porté presque sans transition du grade de trompette-major à celui d'officier général » et qui, dans des combats de la campagne d'Italie en 1796, s'écriait, « lorsqu'il allait charger à la tête de ses troupes : *Allons, je*

(1) Orthographe sur les registres paroissiaux de Bar-le-Duc.

vais me mettre en bête! — Il ôtait alors son habit, sa veste, sa chemise et ne gardait que son chapeau, sa culotte de peau et ses grosses bottes! Ainsi nu jusqu'à la ceinture, le général Macard offrait aux regards un torse aussi velu que celui d'un ours ».

Ce général « Macard » est né le 18 octobre 1738 à Haumont (commune du canton de Vigneulles, Meuse). Il s'appelait François Macquard et était fils de Jean Macquard et de Magdeleine d'Alençon.

Les anecdotes que raconte sur lui le général Marbot ne seraient pas exactes. « Il n'aurait jamais chargé nu l'ennemi », écrit M. Despiques dans son livre *Soldats de Lorraine* (1). Il n'a pas été « trompette-major » et il était déjà officier plusieurs années avant la Révolution, disent ses états de service. Voici d'ailleurs ce qu'ils font connaître sur sa carrière militaire :

Macquard entra au service au régiment de Touraine-Infanterie en 1755. Il passa au régiment de Dragons du roi en 1762; il y était brigadier en 1763, maréchal des logis en 1765; adjudant en 1776; sous-lieutenant en 1785; lieutenant en 1790, et capitaine en 1792. Il devint chef du bataillon de l'Héraut en décembre 1792; général de brigade en l'an II et quelques mois après général de division.

Il fut admis au traitement de réforme en l'an V, puis retraité. Il est mort à Lachaussée (Meuse), le 30 novembre 1801. Lt-Col[l] L'HUILLIER.

NÉCROLOGIE

Jean-Baptiste-Antoine Gillant.

Le 12 septembre dernier est mort dans sa paroisse le chanoine GILLANT, curé d'Auzéville depuis trente-sept ans, correspondant de notre Société depuis vingt-huit ans. Entraîné par son goût pour les études historiques, demeurées fort en honneur dans le

(1) Chap. « Oudinot et Marbot », p. 171.

diocèse de Verdun, il leur consacra de bonne heure tous les loisirs que lui laissait l'accomplissement de son devoir pastoral, dont il s'acquittait avec le plus entier dévouement et une activité que la maladie seule put ralentir vers la fin de sa vie. Il commença à se faire connaître et apprécier de tous ceux qu'intéressent les recherches locales, les enquêtes diligentes sur le passé, par des publications tirées de pièces d'archives, telles que *L'Instruction publique à Clermont-en-Argonne, avant la Révolution* (1888); *Les écoles de filles avant la Révolution. Notes* (1893).

Aussi, à la mort survenue en 1894 de l'abbé Robinet, auteur du premier volume du *Pouillé du diocèse de Verdun*, est-ce à juste titre qu'il parut le seul écrivain qualifié pour continuer la publication de cet ouvrage. Le chanoine Gillant se donna tout entier à sa tâche qui exigeait de longs dépouillements, des démarches incessantes, une abnégation que rien ne rebutait : il put faire paraître de 1904 à 1910 les trois volumes du *Pouillé* qui font suite à celui qu'avait donné l'abbé Robinet et terminer l'ouvrage le plus considérable et le plus solide consacré à l'histoire de notre diocèse. Dans les Bulletins des années précédentes on a dit lors de la présentation des tomes II à IV du *Pouillé* toute l'utilité de ces volumes et on a justement loué leur auteur, en associant à son éloge celui qui lui avait frayé la voie : ce livre suffira à sauver leurs noms de l'oubli.

D'autres travaux sont dus encore au chanoine Gillant : *L'église de Clermont-en-Argonne. Notice historique et archéologique. Inscriptions tumulaires* (1901); *Louis le Géant, professeur de philosophie et de théologie, curé d'Auzéville, chanoine de Sainte-Croix*, 1668-1754 (1896); *M. Thomas, vicaire général du diocèse de Verdun* (1899); *Souvenirs de la Révolution. Recherches biographiques sur le clergé du diocèse de Verdun* (1905). Il laisse inachevé, croyons-nous, un travail important sur les ecclésiastiques meusiens déportés pendant la Révolution.

Le chanoine Gillant était né à Lempire le 7 novembre 1843. Ajoutons à cette courte note biographique que les sociétés historiques de la région avaient tenu à le compter parmi leurs membres et qu'il collaborait à leurs travaux. Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de ce prêtre au visage souriant et ferme à la fois, au cœur droit et à l'esprit vif autant que persévérant dans ses desseins. P. A. J.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 **NOVEMBRE 1912**

La Société se réunira ***le mercredi 6 Novembre 1912*****, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. J. Baudot : Le pays barrois. Géographie et histoire, par Alexandre Martin.

2° M. Forêt : Le notariat dans les duchés de Lorraine et de Bar.

3° M. Génin : Additions à sa notice historique sur le village d'Epiez.

4° M. d'Arbois : Lettres de Léopold Delisle relatives à l'histoire de la Champagne.

5° Rapports de MM. Chevalier et L'Huillier sur deux candidatures.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 septembre 1912.

Présidence de M. Braye, secrétaire adjoint.

Sont présents : MM. H. Bernard, Chevalier, Chrétien, Collot, Davillé, Elardin, L'Huillier, Pinel, Rettet, Ridet.

Lectures. — M. Davillé montre comment les théoriciens de l'histoire, après s'être défiés à juste titre de l'ancienne philoso-

phie de l'histoire, veulent l'établir aujourd'hui d'une manière scientifique en partant des résultats de l'analyse des faits historiques. Il donne un précis détaillé de l'ouvrage de M. Berr, *La Synthèse en histoire*, et, tout en trouvant ce travail par trop théorique, fait ressortir les avantages qu'il présente pour les érudits en leur fournissant des définitions précises des principaux facteurs de l'histoire et des cadres de classement commodes pour les faits.

Lecture est donnée par M. Ridet d'une courte note complétant ses précédentes communications relatives à la reconnaissance des vestiges de l'enceinte de Bar-le-Duc.

C'est un document très utile et très intéressant que communique M. Bister : il vient s'ajouter à tous ceux que l'on connaît déjà, relatifs à l'instruction primaire dans le Barrois à la veille de la Révolution.

L'acte de 1741 constate d'abord la nécessité de pourvoir aux fonctions de maître d'école à Villotte-devant-Louppy. Puis il renseigne sur la forme et les conditions du traité passé entre les habitants et le maître. C'est un bail fait pour une durée déterminée, sans doute pour une année, à un candidat ayant fait ses preuves et agréé par le curé.

Voici les services que l'on peut attendre du maître : donner l'éducation aux enfants et servir à l'église « à ce qui sera nécessaire ». La suite de l'acte précise ces fonctions. En tant qu'éducateur il a pour mission d'apprendre aux écoliers à lire et à écrire, « sy faire se peut », mais il devra avant tout leur enseigner la doctrine chrétienne. Il faut faire de l'enfant un bon chrétien, le reste pourra venir par surcroît. A l'église le maître remplira l'office de sacristain et de sonneur, il sera chargé de plus de « conduire l'orloge autant qu'il luy sera possible » et de distribuer l'eau bénite.

Quels gages correspondaient à ces charges? Le maître d'école a pour toute rémunération annuelle la somme de 10 sols « par chacun habitant ». Or, comme d'après les *Mémoires* de Maillet (édition de 1773), Villotte comptait de 115 à 120 habitants, Claude Lane, le maître d'école, pouvait prétendre à un salaire annuel de 60 livres au maximum, et en

admettant qu'il pût se le faire verser sans peine. En outre, il était exempté « des chaussées cy devant faites », à l'exclusion des nouvelles auxquelles il devrait contribuer.

L'abbé CH. GILLANT, en examinant les registres de catholicité de la paroisse de Buzy, a relevé la filiation des membres de la famille Joly à laquelle appartenait Claude Joly, évêque d'Agen de 1665 à 1678. Il a pu établir que d'étroits liens de parenté unissaient celui-ci au lieutenant général Chevert, issu d'une nièce de l'évêque.

COMMUNICATIONS. — Le 12 juillet dernier s'est tenue dans la salle de notre bibliothèque, au second étage de l'Hôtel de Ville, une réunion des membres du comité de publication. Étaient présents MM. COLART, président, BRAYE, BROCARD, CHEVALIER, d'ARBOIS, ELARDIN, GOBLET, RETTET, VINCHON. M. COMTE s'était fait excuser. Le secrétaire rend compte de l'avancement des travaux d'impression du tome X de la 4e série des *Mémoires*, qui doit, après les bulletins mensuels, contenir ainsi qu'il a été décidé antérieurement, les recherches consacrées par le lieutenant-colonel L'Huillier à la famille du maréchal Oudinot. Sur la proposition du secrétaire est approuvée l'impression à la suite du travail précédent de plusieurs des mémoires lus aux précédentes séances de la Société. Ce sont par ordre de date les mémoires intitulés : 1° *La dévastation du village de Dagonville pendant les guerres entre Charles IV et les rois de France;* 2° *Jean Bérain, dessinateur ordinaire de la chambre et du cabinet de Louis XIV:* 3° *A propos d'une conférence de M. Henri Poincaré sur la matière.* Enfin une liste en préparation des objets mobiliers des établissements publics et religieux, classés ou susceptibles d'être classés comme monuments historiques, pourra être ajoutée à ces travaux. Le secrétaire est chargé de soumettre à la prochaine assemblée de la Société ces conclusions de la commission.

CANDIDATURES. — M. G. LIÉGEOIS, juge d'instruction à Épinal, est présenté par MM. BRAYE et D'ARBOIS; M. GUÉRY, par MM. BRAYE et Jules BAUDOT; M. DEMEUSY, avocat, par

MM. Braye et Jules Baudot; M. Féry, notaire, par MM. Braye et Chevalier; M. Georges Grieseneman, employé de la banque Varin-Bernier, par MM. d'Arbois et L'Huillier; M. Renard, avoué, par MM. L'Huillier et d'Arbois. Les rapports d'usage seront lus aux prochaines séances par MM. P. Chevalier, d'Arbois, Bernard, Collot, J. Baudot.

Ouvrages offerts. — M. Hébert. M. Bergson et son affirmation de l'existence de Dieu. *Bruxelles*, *Weissenbruch*, *1912*, in-8°, 8 p. — Un Evangile avant les Evangiles. *Bruxelles*, *1912*, in-12, 32 p.

F. Lemaire et P. Serrière. Les écoles de Foug à travers les siècles. *Bar-le-Duc*, *Contant-Laguerre*, *1912*, in-8°, 46 p. — P. Serrière. Du rôle de la prostate dans la genèse des urétrites spontanées. *Lyon*, *Rey*, *1905*, in-8°, 121 p.

MÉMOIRES

Les derniers Lescamoussier dans la Prévôté de Montfaucon d'Argonne.

Il existait à Gesnes (1) une branche de la famille de Lescamoussier dont les membres n'avaient que le droit de bourgeoisie, les chanoines de la collégiale Saint-Germain de Montfaucon d'Argonne étant les seuls seigneurs du village; d'ailleurs la plus grande partie de ces Lescamoussier étaient tombés en roture par suite de leur mariage avec des filles du peuple, et ils étaient devenus de simples laboureurs.

Les registres paroissiaux de Gesnes renfermant de nombreuses lacunes, il n'est pas possible d'établir la généalogie exacte des Lescamoussier, dont les noms suivent :

(1) Canton de Montfaucon, arrondissement de Montmédy.

7 janvier 1669 : Elie de Lescamoussier, écuyer, seigneur de Sorbey, est inhumé dans l'église de Gesnes.

25 novembre 1670. Baptême de Pierre de Lescamoussier, fils de Jean-Louis de Lescamoussier qui vivait encore en 1688, et de Marguerite Stourm ; parrain Pierre Husson, chanoine de la collégiale Saint-Germain de Montfaucon, marraine Anne de la Grange, dame de Cierges et de Manimont.

Ce Pierre de Lescamoussier épouse en premières noces Martine Jamin, cette dernière décéda en 1763 ; et en deuxièmes noces il épousa en 1767 à l'âge de 97 ans Catherine Mabille et décède en 1772, âgé de 102 ans.

1683. Marguerite de Lescamoussier de Sorbey, fille de Louis de Lescamoussier.

1684. Damoiselle Claude de Lescamoussier.

1689. Françoise de Lescamoussier.

3 août 1732. Baptême de Claude de Lescamoussier.

14 janvier 1734. Baptême de Marguerite-Catherine de Lescamoussier.

25 novembre 1758. Inhumation d'Henry de Lescamoussier, écuyer, âgé de 84 ans.

8 septembre 1759. Décès d'Anne de Bigault, épouse du dit Henry de Lescamoussier, leur fille Marie-Catherine épouse en 1762 J. B. Guénaux.

Enfin en 1773, Pierre de Lescamoussier, fils de Pierre de Lescamoussier dénommé ci-dessus, meurt et avec lui s'éteint la branche des Lescamoussier de Gesnes, et probablement les vrais Lescamoussier.

M. Biguet, ancien instituteur de Gesnes, et notre excellent confrère et historien de Gesnes, pourra-t-il compléter les renseignements ci-dessus ?

Emile Groffe.

Claude Joly, évêque d'Agen et le lieutenant général Chevert (1).

Tous les ouvrages qui traitent de l'histoire locale rapportent à *Buzy* l'honneur d'avoir donné le jour à Claude Joly, évêque et comte d'Agen de 1665 à 1678, orateur de talent qui eut son heure de célébrité même au siècle de Louis XIV et dont les œuvres se trouvent encore dans les meilleures bibliothèques. Comme il arrive presque toujours pour les personnages qui ont donné ailleurs la mesure de leurs talents, pendant que le diocèse d'Agen le regarde comme l'un de ses évêques les plus remarquables et consacre par la plume de l'un de ses prêtres sa mémoire honorée, chez nous son souvenir demeure assez imprécis même pour les érudits, et à Buzy son pays natal, il est peu de personnes qui connaissent son existence, à plus forte raison, sa notoriété. Jusqu'ici seule une peinture portant la date de 1673 et donnée au presbytère par l'abbé Frizon rappelait son souvenir. Ses armoiries récemment peintes à la clef de voûte évoqueront désormais sa pensée dans l'église où il fut baptisé par son oncle Dieudonné Joly, alors curé de Buzy et où lui-même célébra le Saint Sacrifice, particulièrement dans la chapelle de la Sainte Trinité dont il fut titulaire.

Notre but dans ce court mémoire n'est pas de le faire connaître, encore moins de le juger; les amis de l'histoire trouveront de quoi satisfaire leur légitime curiosité dans le livre de *Mgr Hébrard*, publié par le chanoine *Dubourg* en 1905 (2). Mais ce que les biographes de l'évêque d'Agen ne purent savoir et qu'un pur hasard nous a fait découvrir, ce sont les relations de parenté qui existent entre Claude Joly et le lieutenant

(1) Voir ci-contre la généalogie de la famille Joly.

(2) *Histoire de Messire Claude Joly, évêque et comte d'Agen (1610-1678)*, par Mgr P. Hébrard, vicaire général d'Agen, revue, complétée et achevée par le ch. P. Dubourg, curé de Layrac. Agen, F. Brousse, 1905, in-8°, XXIII-541 p.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE JOLY

I

Demenge Joly, ép. vers 1575 Isabelle Burlureau.

Dieudonné Joly, curé de Buzy, 1598-1632.	Nicolas Joly, ép. Comptesse La Charette.	Claude Joly, ép. Claudine Gilbert.

Enfants de Nicolas Joly :

Elisabeth, ép. Picquard de Viaville, 1602.	Nicolas, 1609.	CLAUDE, 1610, év. d'Agen.	Catherine, 1612.	Elisabeth, 1615.	Nicolas, 1617.	Catherine, 1619.	Dieudonnée, 1622.	Jean, 1624.	François, 1626.	Marguerite, 1628.

Dieudonnée, 1622, ép. Jean Vernier.

Marguerite Benoite, ép. Louis-Jacques Chevert.

FRANÇOIS CHEVERT, Lieutenant-général des armées du Roi.

général Chevert. Le général est en effet tout simplement le petit-neveu de l'évêque. Un simple coup d'œil sur les généalogies des familles Joly et Chevert suffira pour le démontrer.

Claude Joly, né à Buzy le 25 juin 1610, était fils de Nicolas Joly et de Comptesse La Charette, il avait onze frères et sœurs et parmi celles-ci, *Dieudonnée-Marie*, qui épousa *Jean Vernier*, lieutenant en la prévôté de Fresnes. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres *Marguerite-Benotte* qui épousa *Louis-Jacques Chevert*, d'où *François Chevert*, lieutenant général des armées du roi (1).

Des nombreux neveux de Messire Claude Joly, le général est certainement le plus célèbre ; mais sa gloire, loin de nuire à la notoriété du célèbre prédicateur, doit en raison de leur parenté lui donner un nouvel éclat.

Ch. Gillant.

Les deux Larrons.

Quand on examine les deux larrons de l'église Saint-Étienne de Bar, chefs-d'œuvre attribués à Ligier Richier, on remarque bientôt deux différences, assez importantes, entre leur crucifiement et celui de Jésus.

D'abord, les croix : celles des larrons sont en forme de T. Puis le mode du supplice : Jésus fut attaché à la croix avec des clous, et les larrons au moyen de cordes. Et pourtant, il est à peu près certain que le Christ et les malfaiteurs subirent exactement le même supplice, et que les Juifs ne firent aucune distinction entre ceux-ci et celui-là. Les Ecritures Saintes ne nous disent-elles pas, d'ailleurs, que Jésus fut mis au rang des malfaiteurs?

Dès les plus anciennes représentations du crucifiement, les deux thèmes existent concurremment dans l'art chrétien primitif. La plupart des artistes italiens, jusqu'à Bernardino

(1) Cf. *Chevert, lieutenant général des armées du roi, 1695-1769*, par Mlle M. Buvignier-Clouët, Verdun, Renvé-Lallemand, 1888.

Luini, peintre de l'école milanaise et élève de Léonard de Vinci (xvi[e] siècle), tiennent que les deux larrons furent cloués au gibet. Les exceptions à cette règle se rencontrent surtout dans les écoles se rattachant à Venise et à l'art d'au delà des Alpes.

La tradition presque constante de nos imagiers français et des peintres de l'Allemagne et des Flandres, veut que le crucifiement des larrons eut lieu par les cordes (1). Ligier Richier ne faillit pas à cette tradition.

Est-ce le désir de ne pas donner à des brigands la position devenue sacrée de la loi, qui conduisit à les crucifier avec des cordes? C'est possible.

Ne serait-ce pas plutôt, toutefois, la nécessité, pour les artistes, d'exprimer dans leurs œuvres le repentir du bon larron et l'impénitence de son compagnon, que nous indique l'Évangile de saint Luc?

De fait, le contraste existe entre l'attitude des deux larrons de l'église Saint-Étienne de Bar. La honte, tout autant que la souffrance, est nettement indiquée, pour le bon larron, par la position de son corps; tandis que l'autre larron a les traits convulsés, et que son corps est tordu par les spasmes de l'agonie et par le désespoir. On sent que Richier a opposé à la résignation du bon larron, à la majesté douloureuse du Christ, l'épouvantable souffrance du désespéré!

Saint Jean l'évangéliste nous rapporte que les larrons eurent les jambes rompues, pour accélérer leur mort et par pitié; et l'on voit ce thème assez souvent représenté, au moins dès le xiv[e] siècle (1).

On voit, dit M. Alexandre Masseron, sur une *Lamentation autour du corps du Christ*, conservée au musée de Vienne (Autriche), œuvre d'un maître flamand de la fin du xv[e] siècle, quelques bourreaux enterrer, à grand renfort d'outrages, au pied même du Calvaire, le cadavre du mauvais larron dans un fossé qu'ils viennent de creuser, pendant que d'autres se dirigent vers le bon larron encore crucifié.

(1) *La Revue pour tous* (31 mars 1912).

Giovanni da Fiesole, surnommé Fra Angelico ou le peintre des anges, artiste toscan du xv[e] siècle, et Donatello ou Donato, sculpteur toscan, son contemporain, comme aussi beaucoup d'autres artistes italiens, ont donné au bon larron le nimbe des saints.

Dans l'Évangile apocryphe de Nicodème il est dit qu'au moment où les justes retenus dans les limbes, arrivaient au ciel, ils firent la rencontre d'un homme portant sur ses épaules le signe de la croix. Cet homme se joignit à eux : c'était le bon larron.

Et dans un admirable tableau de Rubens, au musée de Munich, on voit rassemblés les modèles des pécheurs repentants, à qui le Christ, dans sa gloire de Ressuscité, vient apporter son pardon. Et côte à côte avec Pierre qui trahit son Maître, avec Paul, persécuteur des premiers chrétiens, avec Marie-Magdeleine, pécheresse publique, se trouve le bon larron, dont le nom était Dismas (1), si l'on en croit la légende, cette fleur poussée en marge de l'histoire sacrée.

CHARLES FORÊT.

BIBLIOGRAPHIE

H. HAUSER, *Les Sources de l'Histoire de France, XVI[e] siècle (1494-1610)*. T. III, *Les guerres de religion (1559-1589)*. Paris, Picard, 1912, in-8° de xv-327-7 p.

Nous avons dit en détail ailleurs (*Revue des Études historiques*, novembre-décembre 1912) ce que nous pensions de ce livre, en indiquant sa grande valeur pour la période des guerres de religion, tout en faisant quelques réserves pour l'époque de

(1) L'autre larron se serait nommé Gestas, d'après la même légende.

la Ligue; nous nous bornerons ici à signaler ce qui a trait à l'histoire de Lorraine. Hâtons-nous de dire qu'en dehors de l'Université de Pont-à-Mousson (n° *1629*) on n'y trouve rien de particulier au Barrois : si la seconde moitié du XVIe siècle est marquée par la floraison des journaux et des mémoires, l'ancien duché n'y fait naturellement pas exception, mais M. Hauser n'a pas connu le journal de Pierre Vuarin, garde-notes à Étain, 1587-1666, intitulé *Remarques de plusieurs choses notables advenues en Lorraine* et édité dans les *Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. IV; quant aux *Annales de la ville de Bar-le-Duc* de 950 à 1676, qui deviennent assez détaillées depuis 1518 et paraissent avoir été rédigées régulièrement depuis 1583, ce manuscrit dont il n'existe qu'une copie due à Victor Servais (Bibl. municipale de Bar-le-Duc, ms. 53) et dont nous n'avons pu encore percer l'anonymat, n'a fait jusqu'ici à notre connaissance l'objet d'aucun travail.

Pour la Lorraine proprement dite, celui qui veut étudier le règne de Charles III, correspondant en partie aux règnes des trois derniers Valois, consultera : parmi les sources narratives les mémoires du Lorrain Bassompierre (n° *1427*, cf. *2029*); ceux du protestant La Hugueryre (*1461*) qui fut le secrétaire de Jean Casimir pendant l'expédition de 1587 et mourut au service de Charles III; du Champenois La Caille (*1517*); du Barrisien François de Rosières (*1532*), l'archidiacre de Toul, dont le procès de lèse-majesté en cour de France figure plus loin à l'année 1582 (n^os^ *1812* et *2343-5*); parmi les sources diplomatiques, les lettres de Charles III pendant la Ligue (*1603*) et les recueils de documents publiés par G. Hérelle dans la *Société... de Vitry-le-François* (*1637*); parmi les documents étrangers, les papiers d'État et la correspondance du cardinal Granvelle (*1714*) et les lettres du comte palatin Jean Casimir (*1734*). Pour ce qui touche à la ville de Metz — le seul des Trois-Evêchés qui paraisse avoir eu des historiens — citons le pasteur François Buffet, le paysan Jean le Coulon et la *Chronique messine rimée* (*1534-36*) : cette infériorité de la Lorraine et des autres évêchés catholiques, vis-à-vis de la cité protestante, s'explique facilement par le fait que, à ce moment, l'activité et la critique

historiques sont aux mains des calvinistes contre les catholiques.

Pour le détail des événements, mentionnons l'entrevue des ducs de Guise et de Wurtemberg à Saverne en 1562 (n° *1821*), la guerre cardinale, dirigée par Pierre Salcède, gouverneur du temporel de l'évêché de Metz, contre le cardinal de Metz en 1565 (n° *1966*), la seconde et la troisième guerre de religion, où Condé et Jean Casimir traversèrent toute la Lorraine (*2010* et *2021*), une lettre du cardinal de Lorraine à Nicolas Psaulme à la suite de la Saint-Barthélemy (*2139*), l'histoire du « Tumulte du Bassigny », apaisé par le même cardinal (*2184*), sa vie par Nicolas Boucher (*2299*) et les opuscules relatifs au siège de Jametz (*2487-88*).

Tels sont les ouvrages qui intéressent directement notre région ; mais, pour qui veut connaître à fond son histoire, principalement pendant la Ligue, il faut recourir à bien d'autres sources : l'histoire locale est inséparable de l'histoire générale et, au XVIe siècle, l'histoire de la Lorraine est unie étroitement à celle des pays voisins et principalement de la France.

LOUIS DAVILLÉ.

Un livre de raison de la maison d'Ernecourt, 1536-1659. Montbrison, Brassart, 1912, in-4°, 25 p. (tiré à 50 ex.).

L'auteur des *Sires de Narcy*, ayant fait l'acquisition d'un livre d'heures, sur les feuillets de garde duquel ont été transcrits les événements de famille intéressant les membres de la maison d'Ernecourt de 1536 à 1621, a eu l'heureuse idée de publier la suite de ces notes en identifiant avec soin chacun des personnages et des noms de lieux indiqués. On a fait remarquer dans la préface que ce document apportait une utile contribution à l'histoire de Mme de Saint-Balmont, la fameuse héroïne lorraine, dont le nom de fille était Alberte-Barbe d'Ernecourt.

De l'abondante annotation nous détachons le passage suivant : « Le 15 septembre 1617, Gilles d'Ernecourt, baron de

Thuillières, fournit ses reversales à Henri II duc de Lorraine, à cause de la donation à lui faite des haute, moyenne et basse justices de Villers et de Remicourt, à charge de consentir à l'introduction des Jésuites au collège de Trèves fondé à Bar-le-Duc, par Gilles de Trèves ».

Parmi les alliés de la famille d'Ernecourt se trouvait Pierre Brûlart, qui fut secrétaire des commandements de Catherine de Médicis en 1564, puis secrétaire d'État le 8 juin 1564 et mourut en 1608.

Les généalogistes et historiens de notre région consulteront avec profit cette liste des membres de la famille d'Ernecourt et sauront gré à son éditeur des précieuses notes dont il l'a enrichie.

P. A. J.

CORRESPONDANCE

A Monsieur le Président de la Société des Lettres

Monsieur le président,

Je lis dans le dernier bulletin de la Société que la Société française des fouilles archéologiques demandait si on pouvait lui indiquer des fouilles à exécuter dans notre département. Il existe dans la contrée dite « les cercueils », non loin de Rumont et près de la grande route de Bar, un ancien cimetière gallo-romain. Les tombes en forme d'auges en pierre recouvertes d'une dalle sont presque à fleur de sol et la charrue les fait facilement découvrir.

Veuillez agréer, etc.

Commandant Chavanne.

CHRONIQUE

Dans la livraison de mai-août de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la liste des livres nouveaux contient la mention suivante (780) : Richer Edmond. Histoire de la Pucelle d'Orléans. Texte collationné et publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, cote 10.448, par Philippe-Hector Dunand. T. I, Paris, Desclée et Brouwer, 1911, in-8°, 506 p. et portrait (*La première histoire en date de Jeanne d'Arc 1625-1630*), 12 francs.

*** La même revue indique deux brochures où est étudiée une courte période des campagnes de Jeanne d'Arc : *La chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais (novembre 1429)*, par l'abbé Joseph Clément : Moulins, 1909, in-16, 94 p., fig. et carte. — *Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais. Son passage au Veurdre en octobre et novembre 1429*, par E. Le Brun. Paris, Champion, 1912, in-16, 33 p. fig. et cartes.

*** L'ouvrage de M. Mettrier qui a pour titre : *La formation du département de la Haute-Marne en 1790* (Chaumont, Andriot-Moissonnier, 1911, in-8°, 399 p.) intéresse l'histoire du Barrois auquel appartenaient sous l'ancien régime un certain nombre de communes englobées dans le département limitrophe du nôtre. L'auteur explique comment, dans le but de donner une position plus centrale à Chaumont, les députés du tiers état, et spécialement Laloy, représentant du bailliage de Chaumont, exclurent du département à créer le bailliage de Lamarche, bien que sa situation géographique et ses intérêts économiques semblassent imposer son rattachement beaucoup plus à la Haute-Marne qu'aux Vosges.

*** La *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, de juillet-août, contient le très curieux récit d'une enquête linguistique sur le patois des Ardennes dirigée par M. Charles Bruneau, lauréat de l'Institut. C'est à l'aide d'un phonographe très perfectionné

qu'une mission, transportée dans une puissante automobile et composée de deux linguistes dont M. Bruneau, d'un ingénieur spécialiste et d'un mécanicien, a pu enregistrer le parler de sujets choisis dans une trentaine de villages des Ardennes françaises et belges. La moisson a été fructueuse : plus de 200 disques ont été recueillis. L'auteur de l'article donne quelques explications au sujet de l'appareil construit en vue de cette exploration toute nouvelle par la maison Pathé frères ; il décrit avec humour son arrivée dans les villages et les séances de notation de la parole. Il est à remarquer qu'un village de notre département, Thonne-le-Thil, s'est trouvé sur le parcours de l'expédition que dirigeait M. Bruneau et a fourni sa contribution à l'enquête.

*** *Le pays lorrain*, dans son fascicule du 20 octobre contient une très suggestive *Esquisse d'une histoire de la région lorraine*, due à notre confrère M. Robert Parisot, l'éminent professeur de l'Université de Nancy. C'est une synthèse, pleine d'aperçus originaux, des grands travaux historiques dont notre pays a été l'objet. Cette étude fait encore davantage désirer la publication annoncée d'un manuel d'histoire lorraine, que donnera bientôt l'érudit historien et pour lequel la présente esquisse sert en quelque sorte de programme.

*** Un aimable correspondant nous a fait remarquer, à propos de l'orme magnifique qui ombrage le buste du plus fameux des Lemaire, à Triaucourt, que ce bourg a conservé pendant le premier tiers du XIX[e] siècle, la coutume de commémorer des succès universitaires flatteurs pour les compatriotes des lauréats. Lorsque les deux neveux de l'humaniste remportèrent leurs triomphes scolaires, on planta les deux ormes qui encadrent aujourd'hui l'ancêtre de 1787. C'est en vertu de délibérations prises le 21 octobre 1821 et le 23 novembre 1831 que la commune érigea ces sylvestres monuments.

*** La collection de documents inédits de l'histoire de France vient de s'augmenter du premier volume de l'ouvrage suivant dû à M. L. Tuetey, *Procès-verbaux de la commission temporaire des arts, 1[er] septembre 1793-30 frimaire an III*. Cette

commission établie à l'instigation du peintre David se préoccupa du sépulcre de Saint-Mihiel : « Il sera écrit aux administrateurs du district de Saint-Mihiel, pour leur demander les moyens de conservation d'un sépulcre qui se trouve dans cette commune » (séance du 17 août 1794). La sollicitude de la commission se comprendra d'autant mieux si l'on se rapporte à la note suivante de M. Tuetey : le 25 thermidor [12 août], les administrateurs de ce district avaient écrit à la Commission qu'il n'existait dans l'étendue de leur district « aucun objet d'art et de science appartenant à la nation ». Rendons pourtant cette justice à la ville de Saint-Mihiel que, selon M. Paul Denis, dès le 22 février 1794, un arrêté du Conseil général de la commune, en ordonnant la démolition de l'église Saint-Étienne, exceptait le sépulcre « qui est un monument d'art ». L'auteur du beau livre sur Ligier-Richier, récemment paru indique comment le sépulcre put être conservé intact jusqu'à nos jours.

Dans les mêmes procès-verbaux nous relevons les quelques mentions suivantes : « Le citoyen Viard, propriétaire de quatre suites généalogiques de la maison de Lorraine, en bronze, ouvrage du célèbre graveur Saint-Urbain, offre de les céder à la Nation d'après une estimation calculée par son amour pour la patrie : cette lettre est renvoyée à la section des antiquités » (séance du 15 novembre 1794).

« Le citoyen Janvier écrit de Verdun (1) que Carrage n'est pas le seul auteur des outrages faits aux arts, la municipalité en corps avec les citoyens sous les armes a brûlé en grande pompe les tapisseries, les livres et tous les objets provenant de la cathédrale, et a forcé l'évêque constitutionnel à danser autour du bûcher : après quoi l'on s'est livré à une orgie de vandales (2). Cette lettre est renvoyée au Comité d'instruction publique avec invitation de faire poursuivre les auteurs des délits qui y sont dénoncés » (séance du 15 décembre 1794).

P. A. J.

(1) Le 10 décembre 1794.

(2) Cf. Aimond, *La cathédrale de Verdun*, p. 55.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 **DÉCEMBRE 1912**

La Société se réunira ***le mercredi 4 Décembre 1912*****, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

M. BRAYE : La législation protectrice des monuments et des sites naturels de caractère artistique.

M. LECOMTE : Notice sur une vieille maison de Bar-le-Duc : la maison Baudier.

M. RIDET : Les remparts de la ville haute (*suite*).

Un chef-d'œuvre à sauver de la destruction : la statue de la Vierge au portail de l'église de Marville.

Élections pour le renouvellement du bureau et du comité de publication.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 octobre 1912.

Présidence du général COLARD, ***président.***

Sont présents : MM. BERNARD, BRAYE, CHEVALIER, COLLOT, D'ARBOIS, DAVILLÉ, ELARDIN, FORÊT, FRISTOT, GILLOT, GOBLET, L'HUILLIER, A. MARTIN, MICAULT, RETTET, VIGO.

Se font excuser : MM. J. BAUDOT et KRUG.

CORRESPONDANCE. — Le président annonce le décès du chanoine GILLANT, curé d'Auzéville, membre correspondant de notre Société ; en quelques mots il rappelle l'importance et la

succession des travaux historiques du défunt. Dès que la nouvelle de la mort du chanoine Gillant lui est parvenue, il a fait exprimer à sa famille les regrets et condoléances de la Société.

Communications. — M. A. Martin décrit deux maisons anciennes sises à Bar-le-Duc, l'une rue Dom-Ceillier, l'autre rue de la Banque, et, à l'aide des titres de propriété qui ont passé entre ses mains, parvient à reconstituer l'histoire de ces demeures, que caractérise encore aujourd'hui l'élégance de leurs façades. Il décrit également deux maisons sises à la ville haute, rues du Tribel et des Ducs, qui sont intéressantes pour l'archéologue (V. p. clxxxiii).

M. l'Abbé Ch. Gillant a relevé dans le plus ancien registre de baptêmes de la paroisse de Buzy beaucoup d'indications historiques curieuses qui lui ont paru mériter d'être signalées à notre attention. Ces notes furent écrites par deux curés, Dieudonné Joly et Sébastien Humbert, entre 1598 et 1670.

M. Groffe, en dépouillant les registres de l'état civil de Gesnes, a retenu les mentions concernant des membres de cette famille Lescamoussier, qui a été l'objet de maints travaux insérés antérieurement dans nos bulletins (V. p. clxviii).

M. Germain de Maidy expose le débat qui divise les archéologues au sujet de l'église Saint-Dagobert, de Stenay. Pour lui il ne peut être question de reconnaître dans les débris qui en subsistent l'édifice bâti par Charles le Chauve, mais on doit attribuer ces ruines à une construction d'une époque bien postérieure. Cependant l'auteur concède qu'il est possible de signaler dans une église romaine ou gothique des substructions carolingiennes.

M. Forêt suppose que c'est à l'imitation des sculpteurs du Moyen âge français et des peintres flamands et allemands, que Ligier Richier a représenté les larrons du calvaire de l'église Saint-Étienne de Bar, liés à leurs croix au moyen de cordes. Cependant il lui semble plus plausible de croire que le

grand artiste meusien a été mû par une préoccupation artistique, celle de tordre les corps de ses larrons, afin de leur faire prendre des attitudes plus conformes à leurs derniers sentiments (V. p. CLXXII).

CANDIDATURES. — Les candidatures du comte de Labry présenté par MM. BRAYE et d'ARBOIS, de M. Albert ULRICH présenté par MM. COLLOT et L'HUILLIER feront l'objet de rapports qui seront lus à la prochaine séance par MM. L'HUILLIER et CHEVALIER.

DÉCISIONS. — A la suite d'une remarque de M. Martin, il est résolu qu'à partir de l'an prochain la commission de publication établira le devis des frais d'impression des travaux dont elle proposera l'insertion dans les mémoires. Un projet de publication définitif est adopté pour le prochain volume qui sera mis en distribution au commencement de l'année 1913.

LIVRES OFFERTS. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier. Excursion archéologique, 6 juin 1912. Blécourt, Mussey, Donjeux, Saint-Urbain. *Chaumont, Cavaniol*, 1912, in-4°, fig.

ALBERT CIM. Disparu (Bibliothèque des écoles et des familles). *Paris, Hachette*, 1912, in-8°.

A. GÉNIN. Maxey-sur-Vaise, 3 vol. in-8°. *Autographie.*

MÉMOIRES

Vieux logis barrisiens (*suite*) (1).

Continuant notre étude des vieux logis barrisiens, faite un peu à bâtons rompus, nous signalerons deux maisons de la ville basse qui présentent des analogies sensibles de style et

(1) Voir *Mémoires de la Société*, IV[e] série, t. VIII, p. XXII, LXXII et CXXIV.

qui méritent d'attirer l'attention de l'archéologue; elles sont situées l'une rue Dom-Ceillier, n° 25, et l'autre boulevard de la Banque, n° 36.

La maison de la rue Dom-Cellier appartient actuellement à M. Paul Mahaut, fabricant de vernis, en résidence à Nancy; elle est louée à M. Philbert, professeur de dessin au lycée de Bar-le-Duc, notre confrère; une dépendance est occupée par M. Kuntz, loueur de voitures.

Son rez-de-chaussée, sans étage, s'élève au fond d'un grand jardin, qui s'ouvre sur la rue par une porte que forment deux pilastres surmontés chacun d'un vase en pierre de style Louis XVI. En montant un perron de quatre marches, on entre dans ce rez-de-chaussée par une porte-fenêtre, que deux hautes fenêtres flanquent de chaque côté. Au-dessus de ces cinq ouvertures, de gracieux ornements, sculptés dans la pierre, accusent le style Louis XIV, ainsi que les trois lucarnes qui percent le toit aigu.

Le bâtiment ne comprend que deux pièces, un grand salon, entièrement revêtu de magnifiques boiseries en chêne, de style également Louis XIV, auquel la porte-fenêtre donne accès, et une chambre à coucher. A main droite, faisant pendant avec la bâtisse, de construction moderne, et sans aucun intérêt, qu'occupe M. Kuntz, une bâtisse à peu près contemporaine du corps de logis central, mais sans caractère artistique, prolonge l'appartement occupé par M. Philbert.

Le document le plus ancien que nous ayons pu trouver concernant ce curieux logis barrisien est un acte d'échange, daté du 12 mars 1767, entre le sieur Jean-François Lefebvre l'aîné et le sieur Pierre-François-Mathurin Hériot. Le sieur Jean-François Lefebvre l'aîné, écuyer, avocat en la cour, demeurant à Bar, contre une rente de 300 livres au capital de 6.000 livres, cède au sieur Hériot « le jardin qui lui appartient situé sur la rue des Fossés allant de Saint-Dizier à Ligny, et maison étant au dedans dudit jardin, entre les Pères Capucins et le maître des chantres de Saint-Maxe d'une part, les héritiers ou ayant cause du sieur Legrand d'autre part, donnant d'un bout par devant sur la dite rue, et d'autre par derrière sur les Pères Capucins ».

L'acte est muet sur les origines de la propriété cédée par le sieur Lefebvre. Le plan de Bar de 1617 montre simplement des jardins entre la rue des Fossés (qu'il ne faut pas confondre avec la rue des Fossés actuelle, laquelle ne fut percée qu'au XIX[e] siècle) (1) et le *Collegium Capucinorum*. Le plan de Bar par Didier Bugnon (qui figure dans le tome I de l'*Histoire de la Lorraine* de Dom Calmet publiée en 1728), plan défectueux, on le sait, ne donne sur ce quartier de la ville que des renseignements assez confus, et il me paraît impossible d'y distinguer la propriété dont il s'agit.

Le sieur Lefebvre l'avait-il acquise lui-même d'autres possesseurs, ou, hypothèse qui n'a rien d'invraisemblable, avait-elle été créée par lui ou par ses ascendants? Quoi qu'il en soit, on ne peut que remarquer le contraste entre l'élégance du pavillon qui appartient aujourd'hui à M. Mahaut, la somptuosité des boiseries du salon, les dimensions du jardin, et l'exiguïté relative du logement. On est amené à penser que ce pavillon avait été édifié par un propriétaire riche, non pour en faire sa demeure habituelle, mais pour y avoir un pied-à-terre, un rendez-vous de chasse, un vide-bouteille (qu'on me passe l'expression), peut-être un lieu discret pour certains rendez-vous. Je demande pardon à sa cendre, si cette dernière hypothèse ne correspond à aucune réalité.

Le style Louis XIV n'indique pas nécessairement que la construction soit du XVII[e] siècle. La mode, pour l'architecture, comme pour le reste, est toujours un peu en retard dans les provinces. Il est possible qu'à Bar des bâtiments de style Louis XIV datent réellement des années qui ont suivi la mort du grand Roi, et que, par conséquent, le pavillon de la rue Dom-Ceillier soit l'œuvre de celui qui le vendait en 1767, ou de son ascendant immédiat.

Il ne resta pas longtemps en la possession du sieur Hériot, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France. Car, par acte sous signatures privées en date du

(1) Voir dans mon article *Bar-le-Duc en 1819*, dans les *Mémoires de la Société*, IV[e] série, t. IX, p. LXXVI.

29 juin 1774, celui-ci le vendait, pour la somme de 5.550 livres valeur cours de France, au sieur Pierre Champenois, secrétaire du point d'honneur. L'avant-dernier propriétaire, que j'ai connu, était un simple charcutier retiré des affaires, M. Lesure.

La maison du boulevard de la Banque, n° 36, présente, nous l'avons dit, des analogies sensibles avec celle dont nous venons de nous occuper. Comme elle, elle n'a qu'un rez-de-chaussée, surmonté d'un toit aigu, et on y accède par une porte-fenêtre au centre de la façade, précédée d'un perron de plusieurs marches. Mais elle en diffère à d'autres égards. La façade, beaucoup plus large, compte huit fenêtres, dont deux cintrées et six carrées. Les deux fenêtres cintrées qui flanquent la porte, cintrée également, forment avec elle un ensemble surmonté d'un fronton triangulaire, dans lequel est sculpté un bel ornement, représentant un écusson supporté par deux petits génies. Si les deux lucarnes du toit sont moins élégantes que celles de la rue Dom-Ceillier, la façade annonce, dans son ensemble, un logis plus important que le pavillon décrit tout à l'heure.

Cette habitation, construite, dit Bellot-Herment, « sur la fin du dernier siècle », appartenait, vers le temps de la Révolution, à Marie-Madeleine-Julie Jourdaine Le Tyrent de Villers, veuve de Jacques Désandrouin. Après son décès, en 1805, ses enfants, dont l'un était à Vienne chambellan de l'empereur d'Autriche, la vendirent, par acte du 22 septembre 1806, moyennant 50.000 francs, au département de la Meuse, qui l'acquit pour y établir la Préfecture. Les dépendances, mentionnées sur l'acte, étaient importantes. Par devant, il y avait logement de portier, remises, basse-cour, colombiers et hangar. Par derrière, aux deux extrémités d'une terrasse, s'élevaient deux petits pavillons et se trouvaient cuisines et écuries. Un vaste jardin, de la contenance d'environ un hectare, s'étendait de la maison jusqu'au canal dit aujourd'hui des Usines, et même au delà, jusqu'à la rue des Foulans.

Une annexe à l'acte de vente contient l'inventaire des statues et plantes qui ornaient ce jardin, et qui étaient comprises dans la cession faite au département. Il y avait six vases sur

la terrasse, en arrière du corps de logis principal, deux statues, le jardinier et la jardinière, près du premier bassin, deux satyres dans des corbeilles, deux enfants près du second bassin, quatre statues représentant les saisons près du troisième. et près du quatrième « une Melpomène en grand, ornée de ses attributs, d'une corne d'abondance et d'une couronne de cyprès en fer-blanc », enfin, sur une terrasse au fond du jardin, un militaire assis et un prêtre également assis.

Sur cet inventaire, que notre excellent confrère, M. Collot, a bien voulu dépouiller pour moi, ainsi que l'acte principal, je ne vois pas mentionnés les « deux colosses, mi-femmes, milions accroupis », que signale Bellot-Herment à la page 392 de son prodigieux *Historique*, et qu'il qualifie d' « hiéroglyphes ».

Parmi les plantes inventoriées, au nombre de 664, on remarque 49 orangers, 21 citronniers, 4 grenadiers, 21 lauriers. Beaucoup de ces arbustes provenaient des serres du roi Stanislas. En 1816, six des plus beaux furent offerts à la duchesse de Berry, et s'en allèrent à l'Élysée-Bourbon. Les autres furent dispersés ultérieurement.

L'hôtel Désandrouin, abandonné par la préfecture pour le bâtiment qui élève sur la rue du Bourg son insipide façade, fut vendu par le département le 12 mars 1822, pour la somme de 53.600 francs, à trois marchands de biens qui, le 24 janvier 1824, le repassèrent à Nicolette Oudinot, fille du maréchal, épouse de Guillaume Latrille, comte de Lorencez, général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis et chevalier de la Couronne de Fer.

Le 29 décembre 1856, l'hôtel de Lorencez devenait la propriété de l'abbé Victor Raulx, qui y transporta l'Institution Saint-Augustin, fondée par lui quelques années auparavant rue de Ligny, actuellement rue Bradfer. J'étais élève de l'abbé Raulx rue de Ligny, et je le fus encore à l'ancien hôtel de Lorencez; j'ai joué comme un bienheureux dans le magnifique jardin d'un hectare, avec des camarades qui se font rares, bien rares aujourd'hui. J'en trouve encore deux dans notre Société, mes amis le général Colard, notre président actuel, et Charles

Collin. L'abbé Raulx conduisait ses élèves latinistes au Lycée Impérial. C'est dans ces conditions qu'avec Colard et Collin nous fîmes chez lui et au lycée nos classes de cinquième et de quatrième. Mes parents me retirèrent de Saint-Augustin et me mirent définitivement au lycée lorsque l'abbé Raulx, à la suite d'embarras financiers, je crois, dut céder son établissement aux R. P. Maristes, qui l'acquirent par acte du 7 décembre 1859.

Les Maristes occupèrent l'immeuble pendant onze ans. Le 7 juillet 1870, ils le vendirent à M. Louis Guérin, imprimeur-éditeur, qui lui-même le revendit, le 25 mars 1873, au R. P. Jean-Baptiste-Aurélien Bezuret, supérieur de l'Ordre des Célestins. Quelques mois après, le 3 décembre, la propriété passait à l'abbé Bertrand, imprimeur-éditeur. Enfin, le 6 novembre 1879, l'abbé Bertrand le vendait à une Société constituée sous le nom d'imprimerie Saint-Paul, qui le possède encore.

Je prie maintenant mes confrères de vouloir bien avec moi monter à la Ville-Haute et aller jusqu'à la maison de la rue du Tribel, n° 30, qui a été vendue récemment par son propriétaire, M. Alfred Yung, notre confrère, le professeur de musique bien connu chez nous, à M. et M[lle] Corret, fonctionnaires de l'Instruction publique retraités. La façade extérieure est moderne et peu monumentale, quoique la porte d'entrée ne soit pas d'un dessin banal. Mais, à l'intérieur, qui est ancien, assez vaste, et qui aboutit à un très beau jardin, plusieurs détails méritent l'attention de l'archéologue. Il y a une chambre de style Louis XIV, une de style Louis XV, une de style Louis XVI. Le salon paraît être de deux époques; le plafond est de style Louis XV, et la cheminée de style Louis XVI. Il contenait jadis de belles tapisseries, qui en ont disparu. On remarque dans une chambre une sorte de placard-secrétaire qui est un beau travail d'ébénisterie ancienne; dans une autre, devant l'âtre de la cheminée, des carreaux en faïence de Rouen authentique; enfin, dans un cabinet de toilette, une très ancienne tenture.

A l'approche de la Révolution, cette maison appartenait au



MAISON
RUE DOM-CEILLIER,
Nº 25.

Clichés Rettel.

MAISON BOULEVARD DE LA BANQUE, Nº 36.

chanoine Antoine-François-Régis Cachedeuier de Vassimont l'aîné, qui refusa le serment constitutionnel, et subit la peine de la déportation. La maison fut confisquée et mise en vente le 11 fructidor de l'an II. Elle est ainsi décrite sur l'affiche : « Ladite maison composée d'un vestibule d'entrée, au bout duquel est une assez belle basse-cour; à gauche de cette cour une cuisine et une pièce servant de poële, boisée à son pourtour, à hauteur d'étage, servant de différentes armoires à demeure; deux cabinets au bout de ladite cuisine; au bout du poële une très belle salle prenant jour sur le jardin, avec une chambre à côté, donnant aussi sur le jardin, dans laquelle il y a une alcôve et deux petits cabinets, un buffet et une armoire aussi à demeure servant de boiserie à hauteur d'étage; une pièce à côté prenant jour sur la cour, dans laquelle est une niche en pière de taille avec un buffet de chaque côté à demeure, faisant boiserie à hauteur d'étage; au-dessous desquelles pièces il y a trois caves voûtées et un caveau; le haut de ladite maison est composé de différents cabinets avec une chambre au-dessus de la cuisine prenant jour sur la cour; à gauche de l'escalier, au-dessus de la salle il y a une chambre avec différents cabinets, une alcôve à demeure, une autre chambre attenant à celle ci-dessus, et deux cabinets prenant jour sur le jardin, avec une pièce donnant sur la cour, dans laquelle il y a deux buffets à demeure; au-dessus de toutes ces pièces il n'y a qu'un faux-grenier; à côté du vestibule est une assez belle foulerie prenant son entrée sur la rue du Tribel, une cave voûtée au-dessous, et un grenier au-dessus de la totalité de ladite foulerie ».

Ce logis, cossu en somme, et digne habitation d'un chanoine du Chapitre noble de la Sainte-Chapelle (Saint-Pierre et Saint-Maxe réunis), sur la mise à prix de 13.000 livres, fut adjugé pour 22.300 francs au citoyen Pierre-Henri Badelle, demeurant à Bar.

Le 30 germinal an III il passait au citoyen Jean-Antoine Thiriot, architecte. Le 11 août 1816, les héritiers Thiriot le vendaient pour la somme de 8.000 francs à Jean-Baptiste-Charles de Noirel, chevalier de Saint-Louis et à son épouse Jeanne-Françoise de Bouvet.

Nous terminerons aujourd'hui notre promenade au n° 45 de la rue des Ducs, qui appartient actuellement à M. Baudier, boulanger, dont la boutique a défiguré le rez-de-chaussée. Les titres mis à notre disposition ne nous ont pas permis de remonter au delà du 27 novembre 1845, date à laquelle la maison était donnée par la propriétaire, demoiselle Marie-Rose D'Heyblot, rentière, y demeurant, par moitié à Louis-Hippolyte de Beauval, propriétaire à Loisey, et à dame Eléonore-Elisabeth-Sophie de Montauban, épouse de Louis-Henry-Nicolas Dumesnil de Fiennes, sous la réserve que la donatrice conserverait sa vie durant la jouissance de l'immeuble, et qu'après sa mort (arrivée à Bar le 30 mai 1848), les donataires paieraient une rente viagère de 300 francs à son domestique, le sieur Husson.

Mme Dumesnil de Fiennes vendit sa moitié à De Beauval, au décès duquel (1867) la maison passa à ses légataires universels la vicomtesse de Tréhaut, née de Fiennes, demeurant à Vittonville, et le sieur Nagnan, maire de Bislée. Ceux-ci la vendirent presque immédiatement, pour la somme de 4.900 francs, à Nonnon, corsetier. En 1874, la famille Nonnon la cédait pour 9.200 francs à Guy-Marie Lhotelier, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. Elle devenait en 1881, par héritage, la propriété de la demoiselle Hervagault, nièce de Lhotelier, et en 1887, pour le prix de 17.000 francs, la propriété des époux Baudier.

Il est à noter que dans l'espace de quarante-deux ans, de 1845 à 1887, elle a changé cinq fois de propriétaire.

La maison Baudier n'est pas de celles qui, à la Ville-Haute, attirent le plus de prime abord l'attention des curieux. Elle présente cependant pour l'archéologue un véritable intérêt, d'autant plus qu'elle contient dans ses dépendances la Tour Heublot, ce reste remarquable des fortifications de l'acropole barrisienne. Notre excellent confrère, M. Lecomte, auquel j'avais demandé de vouloir bien l'étudier, en a fait l'objet d'un examen approfondi. Son travail mérite d'être donné comme modèle, et nous en demanderons l'insertion dans un de nos prochains bulletins.

ALEXANDRE MARTIN.

NOTES

Le Procès des Baronnies

Dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas (1911-1912), nous avons trouvé une étude fort intéressante de M. Ambroise intitulée *Le Procès des Baronnies*. — Le duc Léopold, après avoir élevé au poste de chambellan le marquis Marc de Beauvau, lui avait donné en 1711 la terre de Morley, dans le Barrois mouvant. Après la mort de Léopold, cette terre dut être restituée et rentra dans le domaine ducal, sur les injonctions de la duchesse régente. Mais François III, en 1736, rétrocéda au marquis ladite terre de Morley, en même temps que la baronnie de Saint-Georges. — Vint la Révolution, qui en vertu du principe de l'inaliénabilité du domaine public fit mettre sous séquestre notamment la terre de Morley, et l'affaire fut renvoyée devant les tribunaux. Du tribunal de Bar l'affaire vint au tribunal d'appel de Nancy qui déclara, conformément aux idées qui avaient toujours eu cours en Lorraine, que les terres du Barrois, même dans la partie mouvant au parlement de Paris, étaient soumises au principe de l'inaliénabilité, parce qu'elles étaient domaniales, nos ducs y étant souverains. — La Cour de cassation cassa l'arrêt de Nancy, le 27 janvier 1807, en se basant sur le traité de paix signé à Vienne le 15 février 1737, par lequel le roi de France consentait à laisser subsister tout ce qui avait été fait en faveur de M. de Beauvau-Craon. — Pour cette fois, la Cour de cassation s'en tirait par un biais.

Charles Forêt.

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

E. Vincent-Dubé (M[lle]). *Le monastère des Clarisses de Bar-le-Duc* (1484-1792). *Bar-le-Duc, Imprimerie Saint-Paul, 1912.* In-8° de 93 p. avec 6 planches hors texte.

Poursuivant ses études sur l'histoire religieuse de Bar-le-Duc, M[lle] Vincent-Dubé nous donne cette fois une monographie de l'ancien couvent des Clarisses. Son travail forme une intéressante contribution à l'histoire du mouvement franciscain dans le Barrois vers la fin du Moyen âge, en même temps qu'un utile répertoire de renseignements biographiques et généalogiques. Aidé du précieux *Cérémonial des pauvres Clarisses de la première règle de Sainte-Claire du monastère de Bar-le-Duc*, paru à Châlons en 1674, l'auteur nous initie à la vie fort édifiante des moniales barrisiennes. De belles illustrations reproduisent, l'une un tableau de l'ancienne chapelle des Clarisses (aujourd'hui à l'église Saint-Antoine), les autres les plus intéressantes gravures d'un riche volume ayant appartenu autrefois à leur bibliothèque. Elles nous montrent que les filles de Saint-François savaient, comme leur bienheureux père, allier à la plus austère pauvreté l'amour de la Beauté. On pourra regretter, dans le chapitre que l'auteur a consacré à la topographie du monastère, l'absence d'un plan détaillé de ses bâtiments, de sa vaste église et de la muraille de la Neuve-ville qui les longeait. On trouverait, croyons-nous, les éléments de ce plan dans une des pièces de la collection Maxe-Werly, à la bibliothèque de Bar. L'ouvrage se termine par un utile recueil de neuf pièces justificatives (1489-1791).

Ch. Aimond.

H. Evrard, docteur en droit. Notes historiques sur les biens communaux du canton de Varennes-en-Argonne. *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1912.* In-8° de VII-325 p.

Cette étude, dont les dimensions excèdent notablement celles de beaucoup de thèses du même genre, intéresse à la fois l'histoire générale du droit et l'histoire strictement locale. Sans prendre parti dans les discussions qui se sont élevées autour de l'origine des biens communaux, l'auteur expose simplement, mais non sans sympathie, l'histoire de cette propriété collective, où les communautés paysannes trouvèrent souvent le sentiment de la cohésion, de la discipline et de la véritable égalité. On lira surtout avec intérêt les chapitres où l'auteur a étudié les institutions communales de la petite ville de Varennes-en-Argonne, chef-lieu du canton, et l'exploitation séculaire de la forêt d'Argonne par les communautés riveraines. Ici les droits d'usage sont parfois si singuliers, que l'histoire du droit rejoint presque celle du Folk-lore.

De nombreuses citations dans le texte et, à la fin du volume, une trentaine de pièces justificatives en majorité inédites, attestent la diligence avec laquelle l'auteur a fouillé les archives des douze communes, qui constituent le canton actuel de Varennes. Souhaitons qu'à l'exemple de M. H. Evrard, de jeunes juristes étudient d'autres régions du pays meusien, d'un caractère moins exclusivement forestier et rural. La connaissance intime de notre histoire administrative et économique gagnerait beaucoup à cette enquête.

Ch. Aimond.

CHRONIQUE

Le journal *Le Temps* du 30 octobre 1912 a publié un article très humoristique de Th. Gosselin, *alias* Lenôtre, sur un représentant de Verdun à l'Assemblée législative de 1791 J.-J. Paillet. Le titre seul de l'article : *A quoi sert un député*,

indique de quelle amusante manière l'écrivain a narré le séjour à Paris du législateur, sans cesse occupé à se faire le commissionnaire de ses concitoyens.

*** Dans le *Bulletin de la Société lorraine de photographie*, sont reproduites deux vues meusiennes : l'église et le village d'Avioth, Marville près Montmédy.

*** Les Sociétés des beaux-arts des départements tiendront leur session annuelle à l'école nationale des beaux-arts du 13 au 16 mai prochain.

*** Il est question de transférer le musée géographique fondé par Bonnabelle de son lieu d'exil de la Ville-Haute de Bar-le-Duc dans les anciennes salles de la bibliothèque municipale au second étage de l'Hôtel de Ville. Ce projet devrait être adopté avec enthousiasme par les pouvoirs publics.

*** De curieuses peintures murales viennent d'être remises au jour dans une tour du château de Gombervaux et dans le bas-côté septentrional de la cathédrale de Verdun, où on a retrouvé une fresque donnant l'image de l'apôtre Saint André.

*** *Les vitraux de Maréchal à la cathédrale de Metz.* — Parmi les transformations projetées dans le mobilier de ce bel édifice, figurait l'enlèvement des vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement (ou du Sacré-Cœur), œuvre du célèbre Maréchal. Ces cinq verrières, posées au lendemain de la guerre de 1870 et avant le transfert des ateliers Maréchal-Champigneulle à Bar-le-Duc, ont été décrites dans les *Mémoires de la Société des Lettres* (1re Série, t. VII, 1877), par l'architecte *E. Birglin.* Nous apprenons avec satisfaction que la Commission nommée pour apprécier les transformations accomplies ou à accomplir dans la cathedrale de Metz, a conclu au maintien des vitraux de Maréchal.

CH. A.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES



LE MARÉCHAL OUDINOT.

Portrait peint, en 1811, par Robert Lefèvre
et dont l'original est au musée historique de Neuchâtel en Suisse.

Lieutenant-colonel L'HUILLIER

LA FAMILLE

DU

MARÉCHAL OUDINOT

SON CIMETIÈRE A BAR-LE-DUC

AVERTISSEMENT

Je crois bon d'exposer au lecteur les conditions dans lesquelles ce travail a pris naissance, s'est développé et est venu à recevoir une ampleur à laquelle j'étais loin de penser lorsque je l'entrepris.

Mon attention avait été appelée sur la concession du Maréchal Oudinot au cimetière de la ville de Bar-le-Duc.

Je n'eus primitivement d'autre vue que de connaître comment elle avait été créée, de relever les noms de ceux qui y reposaient ou dont la mémoire y était rappelée. Mais l'étude de ces deux points m'incita à rechercher aussi la composition de la famille du Maréchal.

Je parvins à réunir un certain nombre de renseignements

qui me parurent susceptibles d'intéresser ceux de nos compatriotes qui sont amoureux d'histoire locale. J'en tirai « une causerie », que je fis à la Société des Lettres, des Sciences et des Arts de Bar-le-Duc dans sa réunion du 7 juin 1911. Je la présentai sous ce titre, emprunté aux souvenirs inédits de la Duchesse de Reggio (1) : « *Le cimetière de la famille* » *du Maréchal Oudinot à Bar.*

L'étude de ce cimetière fut le sujet principal de ma communication; je ne donnai, sur la famille et sur la descendance du Maréchal, qu'un exposé succinct. Le bulletin mensuel de la Société, dans son numéro d'août-septembre 1911, en a publié un compte rendu.

Lorsque la Société eut à s'occuper de la publication du volume annuel de ses Mémoires, elle voulut bien retenir mon travail pour y être inséré.

Il y vient remanié et complété.

Répondant au désir de plusieurs confrères, j'ai donné plus de développement à l'exposé de la descendance du Maréchal, utilisant davantage les notes que j'avais recueillies, et profitant de documents qui me sont venus postérieurement. En outre, je me suis occupé de l'ascendance du Maréchal sur laquelle j'étais fort peu documenté et qui me paraissait peu connue des personnes à qui j'en parlais; j'ai trouvé, la concernant, des renseignements très intéressants que j'ai fait entrer dans le tableau généalogique de sa famille.

Ce tableau est devenu suffisamment important pour ne plus rester, comme dans ma première communication, une annexe à mon étude sur « le cimetière de la famille » du Maréchal. Aussi, il m'a paru utile et nécessaire de l'en détacher et de constituer, avec lui, dans le travail que je présente aujourd'hui, une partie spéciale et distincte.

(1) *Le Maréchal Oudinot, duc de Reggio, d'après les souvenirs inédits de la Maréchale*, par Gaston Stiegler. Paris, librairie Plon, 1894.

Les recherches, que j'ai dû faire, m'ont amené à frapper à bien des portes. J'ai consulté de nombreux papiers dans des archives publiques et privées ainsi que les registres paroissiaux de plusieurs localités. Partout, j'ai été gracieusement accueilli et je me fais un devoir de remercier ici tous ceux qui m'ont aidé en me facilitant l'examen des documents dont ils avaient la garde ou la possession.

J'adresserai, également ici, un remerciement tout particulier à Mme Emmanuel Bocher, à M. le comte de Vésins, à M. le baron de Nexon et à M. le vicomte de Broc, qui ont bien voulu examiner les essais de généalogie intéressant les branches particulières de la descendance du Maréchal auxquelles ils appartiennent et me les renvoyer avec leur approbation et leurs annotations. Je remercie encore M. David, ancien sous-préfet, demeurant à Nancy, qui m'a documenté sur la famille de Lorencez à laquelle son fils est allié.

Le présent travail comprend deux parties :

1re PARTIE. — *Le cimetière de la famille du Maréchal Oudinot à Bar-le-Duc.*

2e PARTIE. — *La famille du Maréchal Oudinot : ascendants et descendants.*

Avril 1912.

H. L'HUILLIER.

ABRÉVIATIONS

= A épousé.
† Décédé.

Arch. Meuse......	Archives départementales de la Meuse.
Arch. mun. Bar...	Archives municipales de Bar-le-Duc.
Arch. hosp. Bar...	Archives de l'hospice de Bar-le-Duc.
Arr.............	Arrondissement.
Ch.-l. d'arr.......	Chef-lieu d'arrondissement.
Cant............	Canton.
Ch.-l. de c.......	Chef-lieu de canton.
Com.............	Commune.

PREMIÈRE PARTIE

LE CIMETIÈRE DE LA FAMILLE DU MARÉCHAL OUDINOT A BAR-LE-DUC

Parmi les concessions privées qui existent au cimetière de Bar-le-Duc, il en est une qui, tant par son étendue que par la haute situation du chef de la famille qui y a ses tombes, appelle l'attention du visiteur. *C'est celle du Maréchal Oudinot.*

Elle est placée dans la partie ouest du cimetière, au pied du mur d'enceinte, et elle présente une superficie sensiblement carrée, sur 8 mètres environ de côté. Elle est entourée de murs assez élevés, celui du fond n'étant autre qu'une partie exhaussée du mur d'enceinte. Ceux latéraux sont extérieurement bordés de haies de thuyas et le quatrième, qui fait face à l'intérieur du cimetière, offre en son milieu, pour donner accès dans la concession, une large baie que ferme une forte grille en fer. Ce dernier mur est surmonté d'un fronton triangulaire au milieu duquel sont, en relief, les armes du Maréchal; à sa partie inférieure, on lit ces mots, gravés par moitié de chaque côté de la grille : « CONCESSION A PERPÉTUITÉ ».

Cette concession est à 50 mètres de la porte sud du cimetière. On en remarque immédiatement, en entrant, au-dessus de la bordure de thuyas, le fronton de son mur antérieur.

Si, à travers les barreaux de la grille, on jette les yeux dans l'enceinte, on voit : sur le sol, plusieurs pierres tombales;

adossé au mur du fond, un monument funéraire surmonté d'une croix qui dépasse ce mur de toute sa hauteur ; à droite et à gauche du monument, ainsi que sur les murs latéraux, de nombreuses plaques mortuaires. On a l'impression d'être en présence d'une petite nécropole et il vient à l'esprit ces différentes questions :

Quels sont donc ceux qui dorment, là, leur dernier sommeil ou dont on a voulu perpétuer la mémoire par toutes ces plaques mortuaires?

Quel est le degré de parenté de chacun d'eux avec le Maréchal Oudinot?

Tous les descendants du Maréchal sont-ils là ou la mémoire de tous y est-elle rappelée?

Ces questions, je me les suis posées. Ce sont les résultats de mes recherches pour y répondre, qui font l'objet de la présente communication.

I

Premier cimetière du Maréchal.

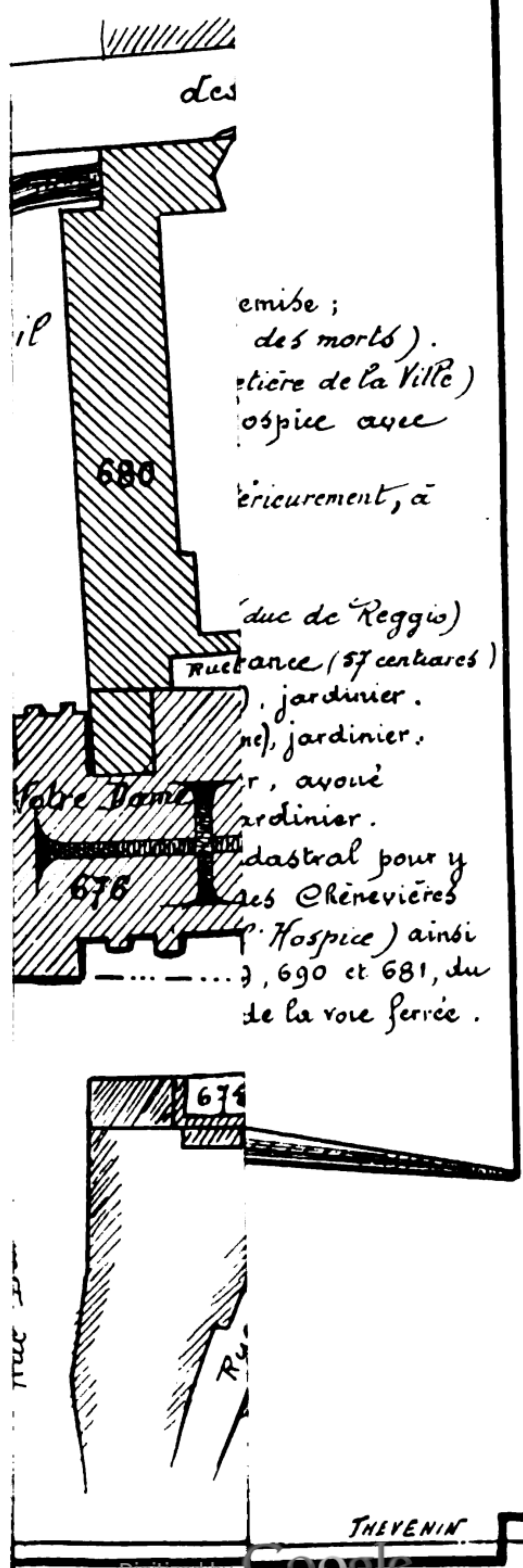
Mais, tout d'abord, à quelle époque cette concession a-t-elle été créée?

Le cimetière actuel de Bar n'est que de date relativement récente, ainsi que le fait connaître l'inscription gravée à droite et à gauche de ses portes d'entrée :

Anno Domini MDCCCXXXXX

Le Maréchal Oudinot était mort depuis 1847. Comme la duchesse de Reggio vint fixer sa résidence à Bar qu'elle ne quitta plus, on pourrait être porté à voir en elle la fondatrice de cette nécropole ; il n'en est rien. Elle n'a fait qu'autoriser, et encore en 1857 seulement, le transfert, dans la concession actuelle, d'un cimetière particulier, situé ailleurs, qui appartenait en propre au Maréchal.

DASTRAL n 1825.
etière du




UNIV.
OF
MICH.

Dans ses souvenirs inédits (1), la duchesse de Reggio signale ce premier cimetière. Après avoir exposé qu'un des fils de son mari, Auguste Oudinot, colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, avait été tué le 26 juin 1835 à Moulé Ismain (2), dans un combat d'avant-garde contre les Arabes, et que le fils aîné, le général Victor Oudinot, avait aussitôt demandé à prendre un commandement actif en Algérie, elle ajoute : « Non seulement le général Oudinot voulait venger son frère, mais il s'était promis de rechercher sa dépouille mortelle et de la rapporter à nous, qui lui préparions une place *dans le cimetière de la famille* ».

Où était donc ce premier cimetière de la famille du Maréchal Oudinot ?

Le plan cadastral de la ville, qui date de 1825, m'a renseigné. Il montre, à la section B, quartier de Couchot et de Bar-la-Ville, sous le n° 688, une parcelle de terrain, entourée de murs, d'une contenance de 57 centiares, sur laquelle de petites croix sont dessinées et que la matrice cadastrale dénomme : « *Cimetière particulier de Oudinot* (*duc de Reggio*) *Charles-Nicolas, Maréchal de France* ».

Cette parcelle avait été achetée, le 22 mai 1810, le jour même de la mort de Françoise-Charlotte Derlin, première femme du Maréchal. Elle fut choisie touchant, « au Nord », le cimetière paroissial, « le grand cimetière », que la ville avait, à cette époque, « derrière l'église Notre-Dame au point où s'élève à présent le presbytère et au-delà encore » (3).

L'acquisition en fut faite (4), « par devant Me Jean Pierre et son collègue, notaires impériaux à la résidence de Bar-sur-Ornain », sur M. Jean Mayeur fabricant de toiles de coton, au nom de « son Excellence Monseigneur Nicolas-Charles Oudinot,

(1) G. Stiegler, *Le Maréchal Oudinot, op. cit.*, p. 525.

(2) Province d'Oran : à 12 lieues environ de la ville de ce nom.

(3) Konarski, *Bar-le-Duc et le Barrois*, p. 101. « Grand cimetière » par rapport au « petit cimetière » qui se trouvait, au commencement du XVIIe siècle, au nord de l'Église, « sur l'emplacement du square créé depuis peu devant l'entrée principale de l'hospice ».

(4) Arch. mun. Bar. Dossier du cimetière.

Maréchal d'Empire, grand-aigle de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, commandant de l'ordre de St-Henry de Saxe, président à vie du collège électoral du département de Seine-et-Oise, commandant en chef l'armée Gallo-Batave, domicilié à Bar », par « M. Charles-Jean-Baptiste Henrionnet propriétaire, membre du collège électoral et du conseil général du département de la Meuse, aussi demeurant en cette ville » et grand ami du Maréchal. Celui-ci « était alors en Hollande, chargé d'une importante mission à la fois militaire et diplomatique » (1).

Le terrain, dit l'acte de vente, « contient environ quarante centiares d'une dimension carrée dans œuvre, dont chaque côté a pour mesure celle de l'ancienne chapelle des morts (2) à l'aspect du couchant ; il tient au nord le cimetière de cette ville, au levant ladite ancienne chapelle des morts, au midi le sieur Lorcet, jardinier, au couchant le vendeur ». Il fut stipulé que l'entrée en jouissance serait du jour même, « à charge par l'acquéreur de construire un mur de séparation, séparatif du terrain ainsi vendu avec le vendeur, lequel sera mitoyen avec l'une et l'autre des parties ». La vente était faite « moyennant la somme principale et pour toutes choses de trois cents francs qui ont été payés comptant par ledit M. Henrionnet au vendeur ».

La parcelle cédée était prélevée sur « le jardin d'agrément » attenant, du côté du levant, à la maison du vendeur. Celle-ci était en bordure de la rue des Chènevières dans sa partie très rétrécie, voisine de l'Église Notre-Dame (aujourd'hui dénommée rue de l'Hospice), et à proximité du point où s'y embranchait le chemin du Pont Triby.

(1) G. Stiegler, *Le Maréchal Oudinot*, *op. cit.*, p. 112.

(2) Le bâtiment de « cette ancienne chapelle des morts » s'élevait, à environ 218 pieds (73 mètres), au sud-est de l'abside de Notre-Dame, en dehors du cimetière de la ville. Il s'appuyait, par un côté, sur le mur de ce cimetière, près de son angle sud-est ; il touchait par un autre, regardant vers le levant, le jardin potager de l'hospice sur lequel donnait sa porte d'entrée. Désaffecté depuis longtemps, il appartenait à l'hospice et lui servait de remise ; il ne fut démoli qu'à la fin de l'année 1857 (Arch. hosp. de Bar. Au sujet de l'ancienne chapelle des morts, voir Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 229 et 230, Konarsky, *op. cit.*, p. 102).

Le corps de Françoise-Charlotte Derlin fut inhumé dans le terrain ainsi acquis, qui devint dès lors le cimetière particulier de la famille du Maréchal Oudinot. Un monument, faisant face à l'Église Notre-Dame, fut élevé à sa mémoire.

A cette époque de 1810 le cimetière de Bar-le-Duc, au sud de Notre-Dame et à proximité des bâtiments de l'hospice, devenait insuffisant pour sa population. De plus, il donnait lieu à des protestations de la part des médecins et des voisins; car, de ces terres trop fréquemment remuées, il s'échappait des émanations délétères, qui incommodaient les habitants. Sa désaffectation fut décidée et, à la date du 20 février 1813, il fut interdit et fermé. La ville en céda le terrain à l'hospice qui l'utilisa pour l'agrandissement de ses jardins.

Un autre cimetière avait été établi, hors la ville, *aux Chènevières*.

Quant au cimetière du Maréchal, il resta là où il avait été créé, comme le fait ressortir le plan cadastral de 1825. On ne pouvait y accéder qu'en passant par l'hôpital et en traversant tous ses jardins. En 1853, une porte de service (1), ménagée dans un nouveau mur de clôture des jardins, le long de la rue de l'Hospice (antérieurement rue des Chènevières), et placée en face d'une allée passant devant le monument funéraire, permit de s'y rendre plus facilement et plus directement.

On continua a y enterrer. En 1855, le corps du général Guillaume de Lorencez, gendre du Maréchal, y était encore inhumé; mais « seulement par tolérance, fait connaître la lettre préfectorale d'autorisation, à la condition que la fosse sera creusée à la profondeur de trois mètres au moins ». Lorsque ce lieu de repos fut à son tour désaffecté, dans les conditions qui seront exposées au paragraphe II, son terrain fut réuni à celui des jardins de l'hospice.

Des transformations successives se sont produites, avec les temps, autour de l'église et la situation des lieux n'est plus du tout celle qu'offre aux yeux le plan cadastral de 1825. Les

(1) C'est celle qui existe encore aujourd'hui près de la maison nº 7 de la rue de l'Hospice.

plus importantes ont été occasionnées par le tracé de la ligne ferrée de Paris à Strasbourg qui, soit dit en passant, a amené aussi la désaffectation du cimetière des Chènevières et a obligé la ville à en créer de nouveau un autre, le cimetière actuel.

En 1852, pour avoir une voie facile d'accès du quartier de Couchot à la gare, la rue des Chènevières fut élargie dans sa partie, voisine de l'Église Notre-Dame, qui a reçu, de ce moment, le nom de « rue de l'Hospice ». L'élargissement fut obtenu par la démolition des maisons qui s'y trouvaient en bordure à l'est et par un prélèvement de terrains sur les jardins de l'hôpital. Une maison fut reconstruite, sur le côté est de la nouvelle rue, dans « le jardin d'agrément » sur lequel avait été prélevé le terrain vendu en 1810 au Maréchal et devenu le cimetière de sa famille. C'est celle qui porte aujourd'hui le n° 7 de la rue de l'Hospice.

En 1854, pour la construction du presbytère de Notre-Dame, la ville diminuait encore l'étendue des jardins de l'hôpital en lui achetant partie de ceux qui avaient été créés sur l'ancien « grand cimetière ».

Enfin, en 1903, longtemps après la désaffectation du cimetière particulier du Maréchal, le doublement de la ligne ferrée et la création du chemin, qui va de la rue de l'Hospice au passage supérieur de la ligne ferrée, enlevaient encore à l'hôpital une autre partie de ses jardins, et de nouveaux murs étaient élevés pour enclore les dépendances qui lui restaient.

Je me suis demandé ce qu'était devenu, à la suite de ces transformations, le terrain qui avait été propriété du Maréchal Oudinot et cimetière de sa famille.

Diverses lignes, portées au crayon sur le plan cadastral pour y marquer le tracé de la voie ferrée et celui du chemin d'accès au passage supérieur, montrent que les différents travaux exécutés en ont laissé intact l'emplacement et que ce terrain fait toujours partie intégrante des jardins de l'hospice. Il m'a paru intéressant d'en vérifier sur place l'exactitude.

A cet effet, je me suis rendu à l'hôpital. J'eus le bonheur d'y trouver un Barrisien, vieillard de 80 ans, qui avait connu l'an-

cien Couchot et avait vu le premier cimetière du Maréchal. Il fut mon guide.

Il me conduisit dans les jardins de l'établissement, au sud de Notre-Dame, et il me mena droit dans l'angle formé par le mur nord-est de la maison n° 7 de la rue de l'Hospice et le mur sud-est des jardins. « Le cimetière du Maréchal était là, me dit-il. Il me semble le voir encore; il était de forme carrée. Le portail avec un fronton triangulaire faisait face à l'Église; au fond contre le mur de clôture, était un monument dont la croix le dépassait de toute sa hauteur. Le tout était comme cela est aujourd'hui au cimetière de la ville ».

Pendant qu'il causait, j'examinais les lieux tout en réfléchissant. Le terrain, sur lequel j'avais été amené, était en dehors de la limite « sud » de l'ancien « grand cimetière ». Il tenait « au couchant » à la maison n° 7 de la rue de l'Hospice comme autrefois le cimetière du maréchal avait tenu « au jardin d'agrément » sur le terrain duquel cette maison avait été élevée. Sa situation correspondait à celle que le plan cadastral donnait à la parcelle n° 688 représentant ce dernier cimetière. Enfin la similitude de ce que le vieillard avait vu en cet endroit avec ce qui existe dans la concession actuelle était vraisemblable; elle était la conséquence d'une condition posée par la Maréchale pour accepter la translation du cimetière de sa famille. Ces réflexions m'amenaient à la conviction que j'étais bien, comme le déclarait mon guide, sur l'emplacement recherché lorsque je remarquai, sur le mur de séparation avec la maison voisine, le logement d'une plaque mortuaire, à la forme et aux dimensions de celles qui sont dans la concession actuelle. De longues lignes droites, tracées diagonalement en creux sur le mur, donnaient la preuve que l'on n'était pas en présence de pierres récemment rapportées, que le mur était contemporain de l'ancien cimetière du Maréchal. S'il n'était pas celui que le Maréchal avait été tenu, aux termes du contrat d'achat de son terrain, d'élever pour le séparer de son vendeur, il avait été construit, sans doute possible, avant la désaffectation de son cimetière. Étant mur mitoyen, il avait pu être réédifié en même temps que la maison voisine était construite; alors c'était à 1852 au

moins qu'il remontait. A cette date, le cimetière du Maréchal était toujours au chevet de Notre-Dame ; et il avait encore à y rester cinq ans. En 1855, comme je l'ai dit plus haut, on y déposait les restes mortels du général de Lorencez ; le logement vide dans le mur était peut-être celui de sa plaque mortuaire ?

Ma dernière remarque affirma ma conviction. Le terrain de l'ancien cimetière du Maréchal n'avait pas été touché par les transformations du voisinage ; il restait bien tout entier dans les jardins de l'hospice. Il s'étendait au pied du mur nord-est de la maison n° 7 de la rue de l'Hospice, mais il n'allait pas jusqu'au mur sud-est actuel des jardins ; sa profondeur était égale à la longueur du mur de cette maison n° 7.

II

Concession actuelle au cimetière de la ville.

Ce fut en 1857 que « le cimetière particulier du Maréchal » fut établi dans la concession actuelle du cimetière de la ville, après entente entre la duchesse de Reggio propriétaire du terrain, l'administration de l'hospice et la municipalité.

A la date du 15 juin 1857 la Maréchale écrivait à la municipalité (1) :

Monsieur le Maire,

Désirant assurer, dans des conditions aussi définitives que possible, les sépultures que mon mari avait fait préparer pour sa famille, je viens, au nom de ses membres, vous prier de leur faire concéder dans le cimetière de la ville, un terrain en échange duquel serait abandonné à l'hospice le cimetière qui se trouve aujourd'hui dans les jardins de cet établissement.

En ne demandant que l'équivalent du terrain qu'elle céderait, la famille espère que son monument, fondé par le Maréchal, serait transporté par les soins de l'administration et avec le moins de changement possible.

(1) Arch. mun. Par. Dossier du cimetière.

De son côté la commission administrative de l'hospice fit à la ville la proposition de lui acheter 66 mètres carrés de terrain au nouveau cimetière, à 10 francs le mètre carré, — au lieu de 36 francs, prix normal (1) — ajoutant que « cette concession serait donnée a la famille du Maréchal en échange de son cimetière actuel par l'hospice qui se chargerait en outre de la translation des corps et des tombes, de la démolition et de la reconstruction des murs d'enceinte de ce cimetière ».

Par délibération du 24 juin 1857, le conseil municipal accepta les propositions de la commission administrative de l'hospice et sans délai, « le cimetière de la famille » du Maréchal Oudinot fut reconstitué, là où on le voit aujourd'hui, tel qu'il était dans les jardins de l'hospice, avec le même portail et son fronton triangulaire (2).

Les restes mortels de ceux qui reposaient dans le terrain

(1) 10 francs étaient le prix que la ville avait payé à l'hospice les terrains, venant de l'ancien cimetière, qu'elle lui avait achetés pour la construction du presbytère et son jardin.

(2) Un contrat, dressé en date du 23 octobre 1857, en l'étude de Me Demange, notaire à Bar-le-Duc, régla toutes les conditions des vente et échange de terrains auxquels donna lieu le transfert du cimetière du Maréchal Oudinot (Arch. hosp. Bar). Il contient, à ce sujet, les stipulations suivantes :

« 1° Le terrain, qui vient d'être cédé à Madame la Maréchale dans le nouveau cimetière, servira de lieu de sépulture à Madame la Maréchale, aux héritiers de M. le Maréchal, à toute leur descendance en ligne directe et collatérale et à leurs conjoints à perpétuité.

» Il recevra en outre les exhumations dont il va être question.

» 2° L'hospice fera exhumer de l'ancien cimetière de la famille de M. le Maréchal et inhumer, dans le nouvel emplacement, toutes les dépouilles qu'il peut contenir.

» Il fera rétablir les murs et monuments tels qu'ils existent.

» Le tout à ses frais et sous la direction d'un délégué de Madame la Maréchale.

» 3° Les parties feront et disposeront des biens ci-dessus désignés comme de chose leur appartenant en toute propriété à partir du jour où les présentes seront approuvées par l'autorité compétente.

» 4° Elles supporteront les charges de toute espèce auxquelles peuvent être assujettis les biens qui sont devenus leur propriété à compter du jour de la dite approbation et satisferont aux lois et règlements qui régissent ces

désaffecté, le monument funéraire, les pierres tombales et les plaques mortuaires, qui s'y trouvaient, furent transportés dans la nouvelle concession.

III

Ceux qui reposent dans le cimetière.

Connaissant les origines de la concession de la famille du Maréchal Oudinot, entrons maintenant dans son enceinte.

On y compte dix pierres tombales, placées sur quatre lignes parallèles aux murs latéraux; cinq sont avec épitaphe et cinq sans aucune inscription.

Le monument adossé au mur du fond porte deux plaques mortuaires : l'une, à la mémoire de Françoise-Charlotte Derlin, première épouse du Maréchal, pour qui le monument a été élevé; l'autre, à celle du Maréchal lui-même. A sa droite, ainsi qu'à sa gauche, se voient deux plaques mortuaires pour leurs deux fils et le père de chacun des deux époux.

Sur le mur de droite, se trouvent huit plaques mortuaires dont trois concernent la famille du Général de Lorencez et cinq celle de M. Poriquet. Le premier fut gendre et le second beau-frère du Maréchal et de Françoise-Charlotte Derlin.

Sur le mur de gauche, dix plaques mortuaires, toutes intéressant la famille d'Eugénie de Coucy, deuxième femme du Maréchal.

Ainsi par les groupements, qui ont été faits de ces plaques, on a marqué des divisions bien nettes dans la famille du Maréchal. L'examen des inscriptions gravées sur chacune d'elles permet d'établir la situation, par rapport au chef de la famille, de chacune des personnes dont elle consacre le souvenir. En voici le relevé :

natures de propriété; le tout sans que les échangistes puissent exercer de recours l'un contre l'autre, ni contre la ville de Bar ».

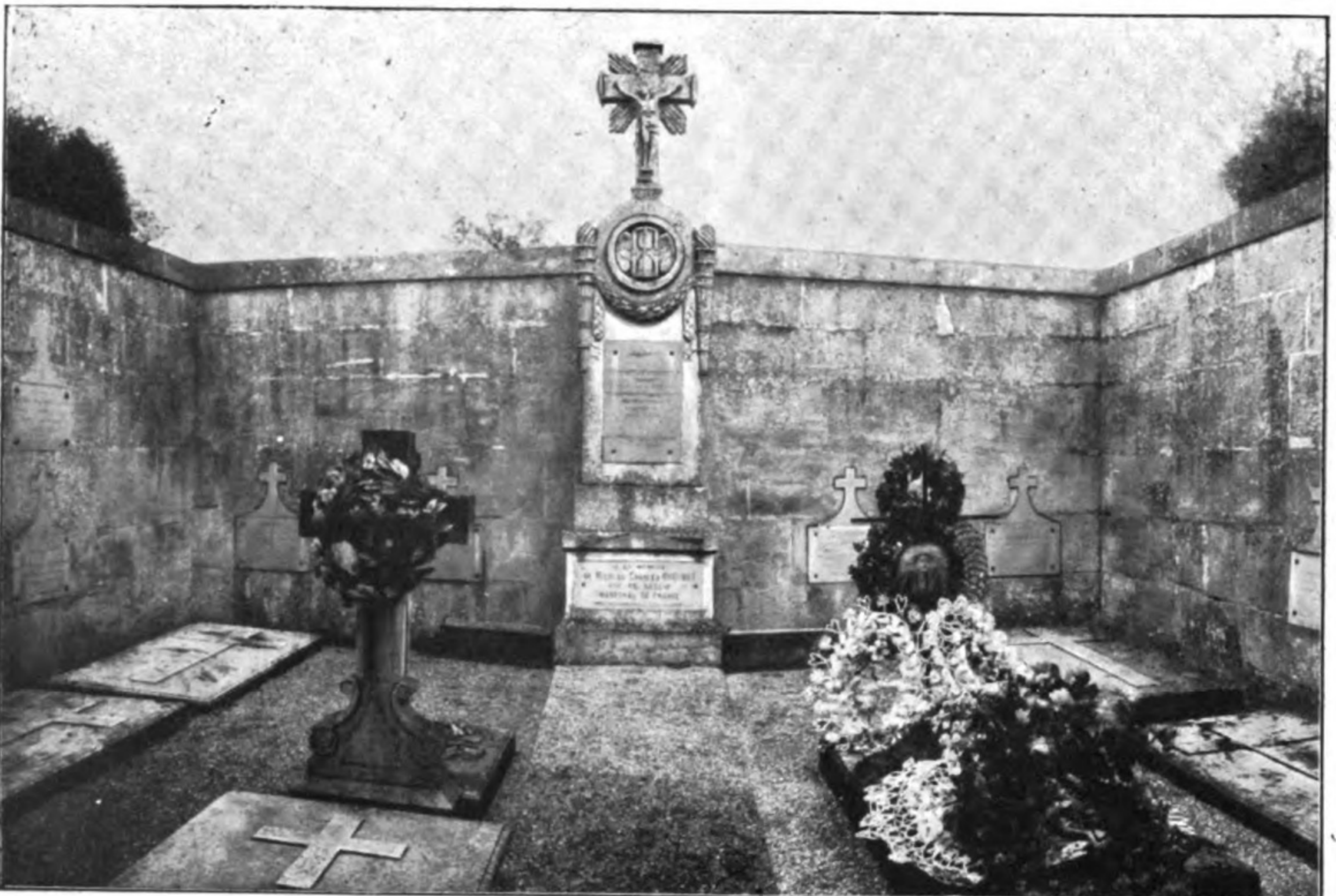
Le préfet de la Meuse donna son approbation à ce contrat, à la date du 5 novembre 1857.



Cl. Rettet.

LE CIMETIÈRE DE LA FAMILLE DU MARÉCHAL OUDINOT.

Façade du monument.



Cl. Rettet.

LE CIMETIÈRE DE LA FAMILLE DU MARÉCHAL OUDINOT.

Intérieur du monument.

INDICATION des plaques.	INSCRIPTIONS SUR LES PLAQUES.	DEGRÉ DE PARENTÉ avec le Maréchal.
	A. — Mur du fond.	
Monument.	Les deux plaques mortuaires qui se trouvent sur le monument, adossé à ce mur, sont l'une au-dessus de l'autre; la supérieure, rectangulaire, est dans le milieu du monument.	
1re plaque.	CI-GIT MADAME FRANÇOISE-CHARLOTTE DERLIN, ÉPOUSE DE M. NICOLAS-CHARLES OUDINOT, DUC DE REGGIO, MARÉCHAL D'EMPIRE, ETC. DÉCÉDÉE A BAR-LE-DUC LE 22 MARS 1810, AGÉE DE 41 ANS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.	1re femme du Maréchal Oudinot.
2e plaque, au-dessous de la précédente.	A LA MÉMOIRE DE NICOLAS-CHARLES OUDINOT, DUC DE REGGIO, MARÉCHAL DE FRANCE. SES CENDRES REPOSENT SOUS LE DÔME DES INVALIDES.	Le chef de la famille.
A gauche du monument. *3e plaque.*	A LA MÉMOIRE DE VICTOR-NICOLAS OUDINOT, DUC DE REGGIO, GÉNÉRAL DE DIVISION, GRAND CROIX DE L'ORDRE IM^{al} DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDEUR DE L'ORDRE MIL^{re} DE SAINT-LOUIS, GRAND CROIX DE L'ORDRE DE PIE IX, GRAND OFFICIER DU NICHAN DE TUNIS, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA RÉUNION, GÉNÉRAL EN CHEF DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE LA MÉDITERRANÉE EN 1849 (SIÈGE ET PRISE DE ROME). PRIEZ POUR LUI.	Fils aîné du Maréchal et de Françoise-Charlotte Derlin.

INDICATION des plaques.	INSCRIPTIONS SUR LES PLAQUES.	DEGRÉ DE PARENTÉ avec le Maréchal.
4e plaque.	CI-GIT FRANÇOIS-MAURICE DERLIN, DÉCÉDÉ LE 9 JUILLET 1815, AGÉ DE 84 ANS. REQUIESCAT IN PACE.	Père de Françoise-Charlotte Derlin; beau-père du Maréchal.
A droite du monument. *5e plaque.*	A LA MÉMOIRE DU COMTE AUGUSTE OUDINOT, COLONEL DU 2e CHASSEURS D'AFRIQUE, TUÉ A LA TÊTE DE SON RÉGIMENT, LE 26 JUIN 1835. PRIEZ DIEU POUR LUI.	2e fils du Maréchal et de Françoise-Charlotte Derlin.
6e plaque.	CI-GIT NICOLAS OUDINOT, PROPRIÉTAIRE, DÉCÉDÉ A BAR-LE-DUC, LE 12 JUILLET 1814, AGÉ DE 84 ANS. REQUIESCAT IN PACE.	Père du Maréchal.
	B. — Mur de droite.	
	1o de droite à gauche : famille de Lorencez ; trois plaques mortuaires sur une seule ligne.	
7e plaque.	CI-GIT MADAME NICOLETTE OUDINOT DE REGGIO, COMTESSE DE LORENCEZ, DÉCÉDÉE LE 9 AVRIL 1865. PRIEZ POUR ELLE!	Fille du Maréchal et de Fr.-Charl. Derlin.

INDICATION des plaques	INSCRIPTIONS SUR LES PLAQUES.	DEGRÉ DE PARENTÉ avec le Maréchal.
8e plaque.	CATHERINE-MARIE-ADÈLE LATRILLE DE LORENCEZ, NÉE LE 25 NOVEMBRE 1859, A BOURBONNE, MORTE LE 7 MAI 1860, A VESOUL.	Fille du second général de Lorencez; arrière-petite-fille du Maréchal.
9e plaque.	GUILL. LATRILLE COMTE DE LORENCEZ, GÉNÉRAL DE DIVISION, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, CHEVALIER DE LA COURONNE DE FER, NÉ A PAU LE 21 AVRIL 1772, MORT A BAR-LE-DUC LE 1er 8bre 1855. PRIEZ DIEU POUR LUI.	Gendre du Maréchal et de Françoise-Charlotte Derlin; époux de Nicolette Oudinot.
	2° de gauche à droite : famille Poriquet; cinq plaques mortuaires sur deux lignes.	
Ligne supérieure. *10e plaque.*	CI-GIT JOSEH PORIQUET, INSPECTEUR DES POSTES, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DÉCÉDÉ LE 11 JANVIER 1823, A L'AGE DE 61 ANS. REQUIESCAT IN PACE.	Époux de la sœur de Françoise-Charl. Derlin; beau-frère du Maréchal;
11e plaque.	CI-GIT Me SCHOLASTIQUE DERLIN, ÉPOUSE DE JOSEPH PORIQUET, DÉCÉDÉE LE 17 AOUT 1834, DANS SA 64e ANNÉE. PRIEZ DIEU POUR ELLE.	Sœur de Françoise-Charlotte Derlin; belle-sœur du Maréchal.

INDICATION des plaques.	INSCRIPTIONS SUR LES PLAQUES.	DEGRÉ DE PARENTÉ avec le Maréchal.
12e plaque.	CI-GIT ÉMILE-VICTOR PORIQUET, LEUR FILS, DIRECTEUR DES POSTES A VALENCIENNES, DÉCÉDÉ LE 9 Xbre 1835, DANS SA 41e ANNÉE. UN DE PROFUNDIS.	Fils des époux précédents; neveu du Maréchal.
Ligne supérieure. *13e plaque.*	CI-GIT MARIE-CLAIRE-CHARLOTTE DE FIENNES ÉPOUSE DE ÉMILE-VICTOR PORIQUET DÉCÉDÉE A VERSAILLES LE 27 SEPTbre 1888 A L'AGE DE 79 ANS. REQUIESCAT IN PACE.	Nièce par alliance du Maréchal.
14e plaque.	CI-GIT MARIE-CLAIRE-HÉLÈNE PORIQUET 1832-1910 REQUIESCAT IN PACE	Fille des époux précédents; petite-nièce du Maréchal.
	C. — Mur de gauche. famille de la deuxième duchesse de Reggio. — de gauche à droite : les plaques mortuaires sont sur deux lignes.	
Ligne inférieure. *15e plaque.*	CI-GIT EUGÉNIE DE COUCY, MARÉCHALE OUDINOT, DUCHESSE DE REGGIO, NÉE AU CHATEAU DE MERÇUAY (Hte-SAONE) LE 11 JUILLET 1791. DÉCÉDÉE A BAR-LE-DUC LE 20 AVRIL 1868. PRIEZ POUR ELLE!...	2e femme du Maréchal.

INDICATION des plaques.	INSCRIPTIONS SUR LES PLAQUES.	DEGRÉ DE PARENTÉ avec le Maréchal.
16e plaque.	A LA MÉMOIRE DE VICTOR OUDINOT DE REGGIO, NÉ A BAR-LE-DUC LE 14 SEPT^{bre} 1856, MORT LE 25 ET ENTERRÉ LE 27 MAI 1857 A CALAIS.	Petit-fils du Maréchal et d'Eugénie de Coucy; fils de leur fils le Lt-Colonel comte Charles Oudinot de Reggio.
17e plaque.	CI-GIT J^{n}-E^{l} DIEUDONNÉ DE LEVEZOU DE VESINS, NÉ LE 24 MARS 1858, MORT LE 6 AVRIL 1858.	Petit-fils du Maréchal et d'Eugénie de Coucy; fils de leur fille Louise-Marie-Thérèse Oudinot de Reggio et du marquis de Vesins.
18e plaque.	CI-GIT MARIE-GABRIELLE DE COUCY, NÉE MAIGNIEN DE MERÇUAY, DÉCÉDÉE A BAR-LE-DUC LE 1er 9bre 1822. AGÉE DE 63 ANS. REQUIESCAT IN PACE.	Mère d'Eugénie de Coucy; belle-mère du Maréchal.
19e plaque.	A LA MÉMOIRE DE MADAME PERRON NÉE CAROLINE-MARIE-PHILIPPINE- FERDINANDE-LOUISE OUDINOT DE REGGIO 1817-1866 — QU'ELLE REPOSE EN PAIX	Fille du Maréchal et d'Eugénie de Coucy.
Ligne supérieure. *20e plaque.*	ICI REPOSE DANS L'ATTENTE DE LA RÉSURRECTION ÉTERNELLE HENRY-VICTOR-ANGÉLIQUE GÉNÉRAL COMTE OUDINOT DE REGGIO NÉ A PARIS LE 3 FÉVRIER 1822 MORT A VERSAILLES LE 29 JUILLET 1891 PRIEZ POUR LUI	Fils du Maréchal et d'Eugénie de Coucy (4e fils du Maréchal).

INDICATION des plaques.	INSCRIPTIONS SUR LES PLAQUES.	DEGRÉ DE PARENTÉ avec le Maréchal.
21e plaque.	A LA MÉMOIRE DU COMTE ANTOINE-DIEUDONNÉ-CHARLES-LOUIS DE LEVEZOU DE VESINS, LIEUTENANT AU 93e DE LIGNE, BLESSÉ MORTELLEMENT A GRAVELOTTE LE 16 AOUT 1870 ET DÉCÉDÉ LE LENDEMAIN A VIONVILLE A L'AGE DE 25 ANS. — DITES A MA MÈRE QUE JE MEURS EN SOLDAT ET EN CHRÉTIEN. MARCHEZ EN AVANT!... PRIEZ POUR LUI.	Petit-fils du Maréchal et d'Eugénie de Coucy; fils de leur fille Louise-Marie-Thérèse Oudinot de Reggio et du marquis de Vesins.
22e plaque.	A LA MÉMOIRE DE Mr LE LIEUTENANT COLONEL COMTE CHARLES OUDINOT DE REGGIO, MORT A L'AGE DE 39 ANS, DANS SON CHATEAU DE COULOGNE LE 10 xbre 1858 ET ENTERRÉ A CALAIS. PRIEZ POUR LUI.	Fils du Maréchal et d'Eugénie de Coucy (3e fils du Maréchal).
23e plaque.	A LA MÉMOIRE DE FRANÇOIS-RENÉ-JOSEPH CUILLIER-PERRON, NÉ A CHINSURA (HINDOUSTAN) LE 25 JUILLET 1804, DÉCÉDÉ EN SON CHATEAU DE MALICORNE LE 12 AOUT 1869. PRIEZ POUR LUI.	Gendre du Maréchal et d'Eugénie de Coucy; époux de leur fille Caroline-Marie-Philippine-Ferdinande-Louise Oudinot de Reggio.
24e plaque.	A LA MÉMOIRE DE LOUISE-MARIE-THÉRÈSE OUDINOT DE REGGIO MARQUISE DE LEVEZOU DE VESINS DÉCÉDÉE A L'AGE DE 93 ANS LE 15 MARS 1909 — PRIEZ POUR ELLE	Fille du Maréchal et d'Eugénie de Coucy.

Il ressort de cet exposé que, sur les vingt-quatre plaques mortuaires, quatorze font connaître les personnes dont les restes mortels ont été rapportés ou inhumés dans la concession et sont, là, sous les pierres tombales. Les autres ne font que perpétuer, à Bar, le souvenir de membres de la famille, ayant ailleurs leur sépulture.

Si nous examinons maintenant les différentes pierres tombales, de l'entrée de la Concession vers le fond, nous voyons :

A. — *Du côté droit* :

1° Le long du mur latéral, celle avec épitaphe de « Guillaume Latrille comte de Lorencez, général de division etc. ». Elle est placée exactement au-dessus des trois plaques mortuaires de la famille Lorencez et elle recouvre aussi les restes mortels de Nicolette Oudinot, épouse du Général.

A sa gauche, la pierre tombale avec épitaphe de leur petite-fille « Catherine-Marie-Adèle, etc. ».

2° Au-dessus, également le long du mur latéral, sans aucune inscription, la pierre qui recouvre les restes mortels de Joseph Poriquet et de sa femme Marie-Madeleine Scholastique Derlin, auxquels on a réuni ceux de leur fils Victor-Emile Poriquet (1).

Elle est placée au-dessous des plaques mortuaires de la famille Poriquet.

A sa gauche, celle, également sans aucune inscription, de Charlotte de Fiennes, épouse de Emile-Victor Poriquet. C'est sous elle qu'en 1910 on a inhumé le corps de leur fille Marie-Claire-Hélène. Plusieurs couronnes mortuaires la recouvrent entièrement.

3° Plus haut, la pierre tombale, sans inscription, de Nicolas Oudinot, père du Maréchal. Elle est au-dessous de la plaque mortuaire rappelant sa mémoire.

B. — *Du côté gauche* :

4° Le long du mur latéral, la pierre, avec épitaphe, d' « Eugénie de Coucy, Maréchale Oudinot, duchesse de Reggio ».

(1) Arch. mun. Bar. Dossier du cimetière.

A sa droite, également avec épitaphe, celle de son fils, « le général Comte Henry Oudinot de Reggio ».

Le général est mort à Versailles. Son corps a été ramené à Bar et déposé sous cette pierre, conformément à son désir. « *Que ma dépouille mortelle*, écrivait-il le 15 juillet 1884, *aille reposer dans le cimetière de la ville, berceau de ma famille, et près de la tombe de ma mère, La Maréchale* ».

5° Au-dessus, également le long du mur latéral, celle sans inscription de « Marie-Gabrielle de Coucy, née Maignien de Merçuay »(1), veuve de M. Antoine-Nicolas de Coucy, ancien capitaine d'infanterie, et mère de la Maréchale.

A sa droite, avec épitaphe, celle de « Dieudonné de Vesins », petit-fils de la Maréchale.

6° Plus haut, sans inscription, celle de François-Maurice Derlin, père de la première femme du Maréchal. Elle est au-dessous de la plaque mortuaire le concernant.

C. — *Au fond :*

Le monument de Françoise-Charlotte Derlin. Aucune pierre tombale n'est à son pied.

IV

Ceux qui n'y sont pas.

Le créateur du cimetière, le Maréchal Oudinot lui-même, n'y repose pas. Une plaque commémorative le concernant est placée sur le monument élevé à sa première femme; l'inscription qu'elle porte a été reproduite page 17.

Il est mort, le 13 septembre 1847, à Paris, aux Invalides dont il était le Gouverneur et son corps y est resté.

(1) Elle mourut à Bar-le-Duc le 1er novembre 1822 « en l'Hôtel de son Excellence M. le duc de Reggio, rue Lapique, âgée de 63 ans » (acte de décès). Elle y était depuis peu de temps pour se faire soigner d'une maladie grave. Sa dépouille mortelle fut déposée au cimetière dans l'emplacement qui appartient à la famille de M. le Maréchal (*Narrateur de la Meuse*, n° du 8 nov. 1822).

« Après la cérémonie (des funérailles qui se fit le 5 octobre 1847 à l'Eglise Saint-Louis des Invalides), le corps (du Maréchal), dit un de ses biographes (1), fut descendu dans le caveau destiné aux gouverneurs des Invalides et placé dans une des cases pratiquées dans le mur pour recevoir les cercueils de ces officiers. La case où fut déposé celui qui contient les restes mortels d'Oudinot est la plus élevée de la dernière travée de droite, en face de celle qu'occupe le Maréchal de Moncey auquel il a succédé dans le commandement de l'Hôtel. Lui-même avait manifesté le désir que cette case lui fut destinée ».

Son cerceuil porte, au centre, une plaque de cuivre sur laquelle on lit :

NICOLAS-CHARLES OUDINOT,
DUC DE REGGIO,
MARÉCHAL ET PAIR DE FRANCE,
GOUVERNEUR DE L'HÔTEL ROYAL
DES INVALIDES, GRAND-CROIX
DE LA LÉGION D'HONNEUR ETC., ETC.,
DÉCÉDÉ A PARIS LE 13 SEPTEMBRE
1847, A L'AGE DE 80 ANS.

Marie-Anne Adam, la mère du Maréchal; Marie-Anne Devoulge, sa belle-mère, épouse de François-Maurice Derlin, ne reposent pas dans le cimetière de la famille Oudinot. Décédées, celle-ci en 1791 et la première en 1804, elles furent inhumées l'une et l'autre dans l'ancien cimetière de la ville, au chevet de Notre-Dame. Leurs corps y sont restés, n'ayant pas été rapportés dans le premier cimetière créé en 1810 par le Maréchal.

Des onze enfants que le Maréchal eut de ses deux épouses, neuf n'y sont pas. — En énumérant ces derniers, je rappellerai par la lettre p (plaque) ceux qui y ont une plaque commémorative.

Sept sont inhumés dans les caveaux des familles qu'ils ont créées ou avec lesquelles ils se sont alliés; savoir :

(1) *Les hommes remarquables de la Meuse.* Imprimerie Laguerre, Bar-le-Duc, 1848.

1° Marie-Louise Oudinot. Elle repose avec son mari le général comte Pajol et leur fils aîné, le second général Pajol, dans le caveau que ce dernier a fait construire, sur ses plans, à Nozeroy (Jura).

2° Nicolas-Charles-Victor Oudinot, deuxième duc de Reggio ; le général de division ayant commandé en chef l'expédition de Rome en 1849 (p). Il repose avec sa femme, à Paris, au Père-Lachaise.

3° Elisa Oudinot. Elle est inhumée, à Versailles, avec son mari Armand Chevalier, baron de Caunan.

4° Stéphanie Oudinot. Elle est inhumée, à Paris, au Père-Lachaise près de son mari Georges-Tom Hainguerlot.

5° Louise-Marie-Thérèse Oudinot de Reggio (p). Elle est inhumée avec son mari Ludovic de Levezou, marquis de Vesins, dans la chapelle de leur château de Caylus (Tarn-et-Garonne). Les restes de leur fils (p), le lieutenant de Vesins, tué à Gravelotte en 1870, y ont été aussi rapportés et déposés.

6° Caroline-Marie-Philippine-Ferdinande-Louise Oudinot de Reggio (p). Elle est inhumée, à Malicorne (Sarthe), avec son mari François-René-Joseph Cuillier-Perron (p).

7° Joseph-Gabriel-Charles Oudinot de Reggio (p). Il repose avec sa femme et leur fils (p) dans le cimetière de Calais.

Les deux autres enfants, qui n'y sont pas, sont :

8° Emélie Oudinot. Morte en bas âge en 1805, elle a été inhumée dans l'ancien cimetière de la ville au chevet de Notre-Dame et ses restes ne furent pas rapportés en 1810 dans le cimetière du Maréchal.

9° Auguste-Numa Oudinot (p.). Il fut tué en Algérie, en 1835, d'une balle au front, au début d'une reconnaissance qu'il dirigeait contre les Arabes.

Son corps ne put être rapporté en France, et dans ses mémoires la Maréchale en fait connaître la raison (1).

Deux tombes avaient été creusées près du lieu où il était tombé pour y déposer, dans l'une, son corps, « tel qu'il était dans son uniforme » et dans l'autre celui d'un jeune sous-offi-

(1) G. Stiegler, *Le Maréchal Oudinot.*, *op. cit.*, p. 525.

cier, tué à ses côtés. « On marqua la place où ils furent enterrés de manière à les retrouver un jour ».

Lorsque, quelques mois après le général Victor Oudinot alla rechercher le corps de son frère avec l'intention de le rapporter dans le cimetière de la famille, il ne le retrouva pas. « Tandis qu'on retrouvait non loin de sa fosse les restes mortels du sous-officier enterré en même temps que lui, on ne put recueillir le moindre vestige ni du corps, ni de l'uniforme du colonel. Ce sombre mystère n'a pu être éclairci ».

V

Entretien et conservation du cimetière.

La marquise de Vesins, qui avait vécu de longues années à Bar-le-Duc près de sa mère, la duchesse de Reggio, et qui, à la mort de celle-ci, était allée habiter son château de Caylus, près de Montauban, eut toujours, malgré son éloignement, un souci filial de veiller à l'entretien du « cimetière de la famille » du Maréchal Oudinot.

Presque annuellement, elle revenait à Bar, tant pour y entretenir les amitiés qu'elle s'y était créées(1), que surtout pour y faire, suivant sa propre expression, un pèlerinage.

A chacun de ses séjours, toujours avec la même émotion, elle revoyait la maison natale de son père ; elle se rendait au cimetière particulier où reposait sa mère et, là, elle donnait une prière ardente à tous ceux qui lui étaient chers, qui y dormaient ou dont là mémoire y était rappelée. Elle se préoccupait de l'état d'entretien de la concession, donnait les instructions nécessaires et pourvoyait aux dépenses.

La marquise de Vesins n'est plus. C'est aujourd'hui, M. le Comte Auguste de Vesins, son dernier fils, qui continue et

(1) « Elle était restée jusqu'à son dernier jour très étroitement attachée à Bar où elle avait conservé toutes ses relations, et dont elle partageait les joies et les épreuves avec une sympathie toujours éveillée ». *Echo de l'Est*, 1909 ; art. nécrolog.

qui continuera, tant qu'il sera de ce monde, le pieux devoir de l'entretien du monument que le Maréchal a élevé aux siens.

S'il devait arriver un jour qu'il n'y eût plus personne de la famille pour y pourvoir, la ville de Bar-le-Duc aurait à en assumer la charge.

Le Maréchal Oudinot aimait beaucoup sa ville natale, et, en maintes circonstances, il lui a donné des preuves manifestes de son affection. De plus, la gloire qu'il a acquise a rejailli sur elle.

Aussi, dans le lieu de repos où toutes les familles élèvent et entretiennent des monuments à ceux qu'elles ont perdus, Bar doit avoir à honneur, si le cas envisagé survenait, d'assurer elle-même, à jamais, la conservation du monument qui y rappelle la mémoire du plus illustre de ses enfants. Il y a là, d'ailleurs, pour elle, obligation et reconnaissance.



Extrait de la *Revue lorraine illustrée* — 1907. Cl. L. Duval.

MAISON NATALE DU MARÉCHAL OUDINOT

à Bar, rue Oudinot, nº 18.



DEUXIÈME PARTIE

LA FAMILLE DU MARÉCHAL OUDINOT

CHAPITRE PREMIER

Les Ascendants.

NICOLAS-CHARLES OUDINOT, qui fut Maréchal de France, duc de Reggio, etc., est né, à Bar-le-Duc, le 25 avril 1767. Son acte de naissance est ainsi rédigé :

Nicolas-Charles, fils légitime de Nicolas Oudinot et de Marie-Anne Adam, son épouse, est né et baptisé le 25 avril 1767 : a eu pour parrain Jean Charles (1) et pour marraine Anne Martin (2) qui ont signé avec moi.

Signé : Jean Charles; — Anne Martin; — F. Gauthier, prêtre vic.

Il vit le jour dans la maison, « sise en cette ville, rue de Savonnières (auj. rue Oudinot, nº 18), entre la ruelle du pont Clicquot d'une part et les RR. PP. Augustins d'autre », sur

(1) Grand-oncle maternel de l'enfant.
(2) Grand'mère maternelle de l'enfant.

laquelle une plaque commémorative de sa naissance a été placée en 1858. — Cette plaque, de marbre noir, porte l'inscription suivante (1) :

NICOLAS-CHARLES OUDINOT
DUC DE REGGIO
MARÉCHAL D'EMPIRE, GOUVERNEUR DES INVALIDES,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 25 AVRIL 1767.

Marie-Anne Adam avait reçu la maison en dot de sa mère, Anne Martin, « en avancement d'hoirie de sa future succession ».

Nicolas-Charles Oudinot était le troisième enfant de Nicolas Oudinot et de Marie-Anne Adam, qui avaient contracté mariage à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame, le 18 janvier 1763. Voici copie de leur acte de mariage :

L'an 1763, le 18 janvier, après la publication d'un ban de mariage, pour premier et dernier, faite au prône de cette paroisse, entre Nicolas Oudinot, fils majeur des défunts Nicolas Oudinot (2) et Catherine Gabriel, ses père et mère, de cette paroisse d'une part, et Marie Adam, fille de défunt Gaspard Adam et d'Anne Martin, ses père et mère, aussi de cette paroisse, d'autre part; veu aussi le consentement des parents requis par le droit, sans que personne s'y soit opposé ou qu'il soit venu à ma connaissance aucun empêchement, je soussigné prêtre et vicaire de cette paroisse, j'ai reçu leur consentement mutuel de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale, avec les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte-Eglise, en présence des témoins de Jean Vannesson, beau-frère de l'époux (3); de Didier Gabriel son oncle (4); de Georges Adam, frère de l'épouse (5); de Jean Martin (5) son cousin germain qui ont signé et plusieurs autres avec l'époux et l'épouse.

(1) Le propriétaire de la maison a donné, par écrit, au moment de l'apposition, l'engagement « de conserver à perpétuité la plaque en marbre noir avec inscription » (Arch. mun. Bar).

(2) Son prénom était *François* et non *Nicolas*. D'autres documents le montreront.

(3) Mari de sa sœur, Catherine Oudinot; habitait le village des Marats (Meuse).

(4) Frère de sa mère; habitait le village des Marats (Meuse).

(5) Habitaient Bar-le-Duc.

Marie Adam (ou plutôt, d'après son acte de naissance, Marie-Anne Adam), appartenait à une vieille famille barrisienne : mais il n'en était pas de même pour son mari.

Bien que la ville de Bar comptât dans son sein, depuis longtemps, des familles du nom d'Oudinot ainsi que le font connaître les registres paroissiaux des XVII[e] et XVIII[e] siècles, Nicolas Oudinot n'était pas né à Bar-le-Duc; il y était seul des siens.

Cette assertion sera, pour un certain nombre de concitoyens, en désaccord avec la tradition qui leur faisait admettre le père du Maréchal pour un enfant de Bar. Aussi, il me paraît nécessaire de l'appuyer par des preuves. Je les fournirai par la reproduction des documents qui m'ont amené au rétablissement de l'ascendance du Maréchal.

I

Ascendants (et parents) paternels.

Si on s'en rapporte à l'âge de 84 ans, qu'il avait au jour de son décès, survenu, à Bar, le 12 juillet 1814, Nicolas Oudinot était né en 1730.

Les recherches que je fis sur les registres paroissiaux de la ville de Bar pour trouver, avec sa naissance, des traces de sa famille, restèrent infructueuses. J'eus connaissance de la localité, dont il était originaire, par un tableau énumératif des personnes qui assistaient à la rédaction de son contrat de mariage[1]. Le document fournissant aussi des renseignements intéressants sur les familles des deux époux, je le reproduis ci-après :

Furent présents (10 juill. 1763) Nicolas Oudinot demeurant à Bar, fils majeur de feu François Oudinot, cordonnier, demeurant à Marat,

(1) Le contrat de mariage fut passé, à Bar, le 10 janvier 1763, par-devant M[e] Bouillard, notaire en cette ville. Le futur se mariait dans ses droits et biens, estimés 866 livres, consistant en terres, vignes, sur le finage des Marats et en contrat d'argent. La future était dotée, par sa mère, d'une somme de deux mille francs, estimation d'une maison, rue de Savonnières, qu'elle lui abandonnait en avancement d'hoirie de sa future succession (Arch. Meuse; série C, contrôle des actes des notaires; 666[A], f° 77 v°, case 10).

et de feue Catherine Gabriel, ses père et mère, assisté de Jean Vannesson cordier demeurant à Marat à cause de Catherine Oudinot sa femme, son beau-frère; de Didier Gabriel vigneron, son oncle maternel; du sieur Dominique Hussenot, son cousin-germain paternel à cause de demoiselle Anne Oudinot, sa femme; de Christophe Contenot aubergiste, son parrain et son ami; demeurant à Marat-la-Grande, Marat-la-petite et Rambercourt au pot d'une part, et Marie-Anne Adam, fille majeure de Gaspard Adam, vivant Me menuisier, et d'Anne Martin, ses père et mère, assistée de la ditte sa mère et d'elle duement autorisée à l'effet des présentes; de George Adam distillateur d'eau-de-vie, son frère; de Jean Charles Me bonnetier, de Catherine Demengeot, ses oncle et tante (1); de Me Pierre Launois, procureur au bailliage, son ami, d'autre part.

Ainsi, les parents de Nicolas Oudinot habitaient la paroisse des Marats (2). J'ai relevé, dans cette localité, l'acte de leur mariage et celui de la naissance de leur fils; les voici :

1° Acte de mariage.

L'an 1728, le neuvième jour du mois de febvrier, après avoir ci-devant publié trois bans au prône de la messe paroissiale, scavoir, le premier le 25 janvier, le second le dimanche premier febvrier et le troisième le dimanche huictième dudit mois, entre François Oudinot, fils de deffunct François Oudinot et de Marie Louvent, ses père et mère, d'une part et entre Catherine Gabriel (3) fille de deffunct Jean Gabriel et de Catherine Barthélemy, ses père et mère, d'autre part, mes paroissiens, sans qu'il y ait eu aucun empêchement ny opposition, je soubsigné Pierre la Fournière, prêtre et pasteur des Marats, ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte Église, en présence des parens et amis qui ont signez avec moi.

Signé : François Oudnot (*sic*); — Gabriel; — Sébastien Jacquinot; — La Fournière (curé).

(1) Jean Charles et Catherine Demengeot donnèrent à leur nièce à l'occasion de son mariage et « en considération des services qu'elle leur a rendus » une chambre garnie avec du linge, le tout estimé 300 livres et deux vignes estimés 360 livres, situées l'une à Guédonval, l'autre à Blamecourt (Arch. Meuse; série C, docum. cité p. 31, case 11).

(2) Les Marats : com.; cant. de Vaubecourt; arr. de Bar-le-Duc (Meuse); formée de la réunion de deux villages voisins, à 1 kil. 3 l'un de l'autre, appelés : l'un, Marat-la-Grande, et l'autre, Marat-la-Petite.

(3) Catherine Gabriel est née, aux Marats, le premier may 1698, fille de

2° Acte de naissance.

Nicolas, fils légitime de François Oudinot et de Catherine Gabriel son épouse, habitans du Grand Marat, est né le treizième jour du mois d'aoust et il a été baptisé le même jour en l'année 1730. Il a eu pour parrein Nicolas Brissot et pour marreine Elisabeth Lorrette, tous deux de cette paroisse; le parrein signé et la marreine déclaré ne pas scavoir.

Signé : N. Brissot; — La Fournière (curé).

François Oudinot et Catherine Gabriel eurent cinq enfants. Nicolas Oudinot était le deuxième. Le quatrième fut Jeanne-Catherine Oudinot; elle épousa, aux Marats, le 29 janvier 1760, Jean Vannesson, originaire de l'Isle-en-Barrois (1) qui est cité parmi les personnes présentes au mariage de Nicolas Oudinot.

Catherine Gabriel est décédée aux Marats, le 5 août 1738. François Oudinot se remaria à Jeanne Vannesson et mourut aux Marats le 6 janvier 1760 « agé de 58 ans ». Cet âge, au jour de son décès, faisait remonter sa naissance à l'année 1702.

Je ne trouvai pas cette naissance aux Marats, bien que les registres paroissiaux y paraissent correctement tenus et au complet depuis le commencement du XVIIIe siècle.

Ces registres, dont les premiers actes remontent à 1620, mais qui présentent toutefois de nombreuses lacunes dans le cours du XVIIe siècle, n'enregistrent pas davantage le mariage de ses père et mère. Ils ne mentionnent le nom d'Oudinot pour la première fois qu'en 1706. C'est à l'occasion du décès d'un François Oudinot, dont l'acte est ainsi rédigé.

L'an 1706, le premier jour du mois de novembre, François Oudinot est décédé dans cette paroisse, âgé de 70 ans;... son corps a été inhumé dans le cimetière en l'endroit du crucifix du costé droit.

Le défunt laissait sa veuve dans une situation des plus modestes, ainsi que le fait ressortir « *l'criginal du rôle de la*

Jean Gabriel et de Catherine Barthélemy; parrain, Pierre Lefebvre; marraine, Michel George.

(1) L'Isle-en-Barrois; com.; cant. de Vaubecourt; arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

subvention » dressé dans le village des Marats le 24 novembre 1706 (1), quelques jours après son décès. Sa veuve y était inscrite sous la dénomination de « *la vefve François Odinot* » et sous la qualification de « *pauvre journalière* »; elle y est portée pour une imposition de 1[l] 1[s] avec cette annotation qui a été consignée, « *sur sa déclaration* », en regard de son nom : « *possède, en propre, moitié d'une maison; 34 verges de vignes; 5 verges de chanvière et un jour de terre; a dit devoir 54 livres* ».

Il ne ressort pas du tout, des documents ci-dessus reproduits, que le François Oudinot, visé par eux, appartienne bien à la famille dont la présente étude fait l'objet. Il en est cependant; il était le mari de Marie Louvent. D'autres documents, qui seront présentés plus loin, justifieront cette affirmation; mais on en a déjà un commencement de preuve en observant que ce François Oudinot était le seul chef de famille de ce nom dans la paroisse des Marats et en rapprochant ce fait du texte de l'acte de décès suivant :

L'an 1732, le premier jour du mois de mars, est décédée [*aux Marats*] Marie Louvent, veuve de deffunct François Oudinot, environ aagée de soixante-trois ans,... son corps a été inhumé dans le cimetière du lieu, vis-à-vis la tour.

D'après son âge à son décès, Marie Louvent était née vers 1669; or pour cette époque-là, les registres paroissiaux des Marats n'ont pas été tenus. On peut néanmoins supposer et admettre que c'est dans cette localité qu'elle a vu le jour; car le nom de « *Louvent* », — comme aussi, soit dit en passant, celui « *de Gabriel* » que portait la mère de Nicolas Oudinot, — y était très répandu; on relève l'un et l'autre avec les premiers actes consignés sur les registres.

Sur le tableau des personnes présentes à la rédaction du contrat de mariage de Nicolas Oudinot, on a remarqué, parmi les parents, le sieur « *Dominique Hussenot, son cousin germain à cause de D[lle] Anne Oudinot, sa femme* ». En s'en tenant au texte seul qui semble offrir, dans un même ordre, les noms de ces personnes et ceux des lieux où elles demeuraient, Dominique

(1) Arch. Meuse; B. 3053.

Hussenot y apparaît comme habitant Marat-la-Petite. Je le recherchai sur les registres paroissiaux de cette localité; je n'y relevai ni son nom, ni celui d'aucun membre de sa famille.

J'avais espéré, dans cette recherche, rencontrer sur les Oudinot une indication quelconque, qui me permît de poursuivre mon étude. N'ayant rien obtenu, je ne pensais plus pouvoir me documenter davantage sur les ascendants paternels du Maréchal, lorsqu'un renseignement me vint, me mettant en mains un nouveau fil conducteur pour retrouver les Hussenot et les Oudinot.

J'appris que, lorsqu'en 1789 Nicolas Oudinot maria son fils le futur Maréchal, il y avait, parmi les assistants au mariage, une « *demoiselle Marie-Anne Hussenot, fille majeure demeurant à Rambercourt-au-pot, cousine-germaine paternelle* » de ce dernier (Elle n'était en réalité que sa cousine issue de germains).

Je fus examiner les registres paroissiaux de Rembercourt-aux-Pots (1) et la consultation que j'en fis fut couronnée d'un plein succès.

J'y trouvai, sur les ascendants et sur des parents du Maréchal Oudinot, de nombreux actes dont les premiers remontent au commencement du XVIIe siècle.

J'y relevai, d'abord en 1702, l'acte de naissance du fils de François Oudinot et de Marie Louvent; puis, en 1701, l'acte de mariage des deux époux. Les voici :

1° Acte de naissance.

François, fils légitime du sieur François Oudinot et de Marie Louvent, ses père et mère, nay le trentième juillet et baptisé le même jour, an 1702; parain Didier Gabrielle, demeurant à Marat-la-Grande et maraine Jeanne Oudinot de cette paroisse et ont signé :

J. Lescaille (curé). — D. Gabriel. — Jeanne Oudinot.

2° Acte de mariage :

L'an 1701, le mardi neufvième jour du mois d'aoust, après avoir ci-devant publié un ban, le dimanche septième du dit mois d'aoust et dispense des deux autres obtenue de Toul le deuxièsme aoust, entre

(1) Rembercourt-aux-Pots : com.; cant. de Vaubecourt; arr. de Bar-le-Duc (Meuse). — Rembercourt et les Marats sont à 4 k. 1 l'un de l'autre.

le sieur François Oudinot, homme veuve d'une part, et entre Marie Louvent, fille de Christophe Louvent et de deffuncte Magdelaine Vaillant, ses père et mère d'autre part, mes paroissiens, sans qu'il y ait eu aucun empêchement ny opposition, je soussigné prêtre et curé de Rembercourt aux Pots ay receu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte-Eglise en présence desdits père et mère, parens et amis qui ont signé, ceux qui savent signer.

Signé : Lapicque. — F. Oudinot avec paraphe. — A. Hacquin. — Haidon. — G. Vaillier. — J. Guyot. — J. Lescaille (prêtre).

Quel était ce François Oudinot ? De qui était-il veuf ?

En remontant la série des actes paroissiaux de Rembercourt-aux-Pots, mon attention fut attirée sur deux actes de baptême, par la signature particulière, avec paraphe, du parrain qui était sur chacun d'eux, un François Oudinot.

Le premier de ces actes, de 1697, qualifie le parrain de « ancien prévôt ». — L'autre, de 1696, est rédigé ainsi qu'il suit :

François, fils de Jean Oudinot et de Dlle Barbe Dupont, conseillier du roi, enquêteur examinateur prévost en la prévosté royale de Rembercourt au pot ; parain, François Oudinot, père grand et prévost ancien de la dite prévosté : mar. Dlle Marguerite Richié, femme à Mre Adrien Dupont exempt en la maréchaussée de France en la résidence de Verdun (1) ; lequel François est nay le dernier jour d'aoust et baptizé le 1er septembre 1696.

Signé : F. Oudinot avec paraphe.

Les signatures du parrain sur les deux actes de baptême se présentaient semblables de forme, d'écriture et de paraphe : elles étaient également identiques à celle se trouvant au bas de l'acte du 9 août 1701 portant mariage entre « *le sieur François Oudinot, homme veuve et Marie Louvent* ». Il me vint cette conviction que les trois François Oudinot en trois situations distinctes ne formaient qu'une seule et même personne ; que le mari de Marie Louvent était l'ancien prévôt royal de Rembercourt-aux-Pots. Ma déduction se changea en certitude, lorsque

(1) Verdun ; ch.-l. d'arr. (Meuse).

j'eus plus tard reconstitué, par filiation de famille, la parenté des Hussenot et des Oudinot.

Des autres actes, que j'ai extraits des registres de Rembercourt sur les Oudinot, je ne retiens ici que ceux qui intéressent directement mon travail.

1° Naissance.

Dans le milieu du XVIIe siècle, on ne trouve qu'un seul Oudinot portant le prénom de François. C'est :

François, fils de Jean Oudinot, nay le 26 février (1640); par. Thomas Louvent; mar. Françoise Geoffroy.

Il m'a paru être, aussi, fils de « *Jeanne, fille à Didier Garaudel* » que « *Jean Oudinot espousa le sept mai 1626* ».

2° Mariage.

François Oudinot et Marguerite Godard ont espousé 27 janvier 1664.

3° Enfants.

a) Jean, fils de François Oudinot et de Marguerite Godard, sa femme; a été baptisé le seize juillet 1669, par. Nicolas Bridet; mar. Barbe Godart.

b) Claudine, fille de François Oudinot et de Marguerite Godart, sa femme, a été baptisée le dimanche 16 août 1671; par. Claude Godart; mar. Françoise Haydon.

Le 22 novembre 1695, en la paroisse Saint-Sauveur de Verdun, fust célébré mariage entre le sr Jean Odinot (*sic*), natif de Rambercourt aux Pots, âgé de 26 ans, fils du sieur François Odinot (*sic*), conseiller du roy, prévost royal dudit Rambercourt et de feue damoiselle Margueritte Godard, ses père et mère, d'une part et demlle Barbe Dupont, fille du sieur Dupont, exempt de la maréchaussée de Verdun et de Marguerite Richier, ses père et mère, de cette paroisse d'autre part.

Jean Oudinot et Barbe Dupont vécurent à Rembercourt. Ils y eurent dix enfants, dont : Anne-Thérèse Oudinot, née le 18 octobre 1707, qui épousa à Void(1), le 4 mai 1734, « *Domi-*

(1) Void : ch.-l. de c. ; arr. de Commercy (Meuse).

nique Hussenot, fils de feu le sieur Pierre Hussenot et de défunte Claude Robin, ses père et mère, de la paroisse de Givrauval » (1). La bénédiction nuptiale leur fut donnée par « *Joseph Hussenot, prêtre et curé de Gondrecourt* (2), *en présence de Mre Quentin Hussenot, prêtre et curé de Void et de Vacon son annexe* » (3).

Jean Oudinot mourut antérieurement à 1734. Il fut lui aussi, « *conseiller du roy, prévost royal de Rambercourt au pot* », ainsi que le fait connaître l'acte de naissance de son premier né, dont copie a été donnée page 36. Il succéda à son père, dans l'office de prévôt, fin de 1695 ou commencement de 1696.

Les époux Hussenot eurent, à leur tour, neuf enfants, tous nés à Rembercourt et dont le dernier fut Marie-Anne Hussenot, née le 10 juin 1746. C'est elle qui assistait, en 1789, au mariage du futur Maréchal Oudinot.

Tous les renseignements que j'ai exposés contiennent les éléments pour refaire et justifier, par filiation de famille, l'ascendance de Nicolas Oudinot, déjà déduite d'une simple similitude d'écriture.

Pour point de départ, je prendrai ce fait nettement établi : *Dlle Anne-Thérèse Oudinot*, l'épouse du sieur Dominique Hussenot, et *Nicolas Oudinot* se reconnaissaient comme cousins germains paternels.

Ce degré de parenté implique la fraternité de deux de leurs pères et mères respectifs et ensuite la descendance d'un aïeul commun.

Aucune des deux mères — (Barbe Dupont et Catherine Gabriel) — n'est la sœur d'un des deux pères; par suite la fraternité de ceux-ci s'impose. Il s'ensuit que Jean Oudinot, le prévôt royal de Rembercourt, et François Oudinot, le cordonnier des Marats, sont frères.

Ces deux Oudinot n'ont pas, pour mère, la même personne ; ils ne sont frères que de père. D'où ces conséquences : 1° François Oudinot, prévôt de Rembercourt, père de Jean Oudinot

(1) Givrauval : com.; cant. de Ligny : arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(2) Gondrecourt : ch.-l. de c.; arr. de Commercy (Meuse).

(3) L'acte de mariage a été consigné sur les registres paroissiaux de Rembercourt-aux-Pots.

qu'il eut de Marguerite Godard, est aussi le père de François Oudinot ; 2° Il est « *l'homme veuve* » qui, en 1701, épousa Marie Louvent ; 3° Il est le grand-père commun de Anne-Thérèse Oudinot et de Nicolas Oudinot.

L'ascendance prouvée, les événements qui se sont passés dans la famille Oudinot peuvent être reconstitués vraisemblablement ainsi qu'il suit :

François Oudinot (1640-1706), prévôt de Rembercourt-aux-Pots, après avoir marié son fils Jean, obtint pour lui la transmission de son office. Veuf de Marguerite Godard depuis plusieurs années, quoique déjà assez âgé, il se remaria en 1701 à Marie Louvent, originaire des Marats, et il en eut en 1702 un fils François.

Il quitta Rembercourt pour aller habiter une maison de sa femme aux Marats; il y mourut peu après (1706), laissant sa femme et son fils François, presque sans ressources.

Il advint alors, que le fils ainé Jean Oudinot était conseiller du roy, prévôt de Rembercourt-aux-Pots et vivait, par sa charge, dans une certaine aisance, tandis que le plus jeune, François Oudinot, habitant Les Marats (de 33 ans moins âgé que son frère), fut obligé de demander sa vie à un travail manuel ; il se fit cordonnier.

Nicolas, le fils de François Oudinot et de Catherine Gabriel quitta, jeune encore, ses parents et Les Marats. Il vint à Bar-le-Duc et s'y maria. Il devait, par le commerce et son travail, y acquérir une honorable situation et faire renaître dans sa famille l'aisance qu'avait connue son grand-père, le prévôt de Rembercourt.

Ci-après un tableau de la filiation de la famille Oudinot telle, qu'elle découle des documents que j'ai recueillis.

TABLEAU DES ASCENDANTS (ET PARENTS) PATERNELS.

IV JEAN OUDINOT = Rembercourt-aux-Pots, 7 mai 1626, Jeanne Garaudel, « fille à Didier Garaudel », d'où :

III FRANÇOIS OUDINOT; né Rembercourt, 26 février 1640; † Marats, 1er novembre 1706; fut prévôt royal à Rembercourt;

= en 1res noces, Rembercourt, 27 janvier 1664, Marguerite GODARD; d'où :

1° : Jean ; qui suit :

2° : Claudine; née, Rembercourt, 16 août 1671.

II[1] JEAN OUDINOT ; né, Rembercourt, 16 juillet 1669 ; † avant 1734; conseiller du roy, prévôt en la prévôté royale de Rembercourt-aux-Pots,

= Verdun, 22 novembre 1695, dlle Barbe Dupont; † Rembercourt, 21 mai 1761, âgée de 90 ans environ; fille du sieur Adrien Dupont exempt de la maréchaussée de Verdun et de Marguerite Richier. D'où :

1° : François; né, Rembercourt, 1er septembre 1696; par : « François Oudinot, père grand et prévôt ancien en ladite prévôté »; mar. Marguerite Richier, femme à Mre Adrien Dupont.

2° : Léopold-Adrien ; né, Rembercourt, 24 février 1698.

3° : Claude; né, Rembercourt, 18 janvier 1699.

4° : Georges-François; né, Rembercourt, 23 février 1700.

5° : Jacques-François; né, Rembercourt, 25 février 1701.

6° : Jeanne; né, Rembercourt, 13 juin 1703.

7° : Marie; née, Rembercourt, 30 janvier 1705; † Rembercourt, 17 avril 1705.

= en 2mes noces, Rembercourt, 9 avril 1701, Marie LOUVENT; † Marats 1er mars 1732; fille de Christophe Louvent et de défunte Magdelaine Vaillant; d'où :

II[2] FRANÇOIS OUDINOT; né, Rembercourt, 30 juillet 1702; † Marats, 6 janvier 1760, cordonnier;

= en 1res noces, Marats, le 9 février 1728, Catherine Gabriel; née, Marats, 1er mai 1698; † Marats 5 août 1738; fille de défunt Jean Gabriel et de Catherine Barthélemy.

= en 2mes noces, Jeanne Vannesson; † Marats, 28 novembre 1770 âgée de 80 ans environ.

Du premier mariage :

1° : Françoise; née, Marats, 18 août 1729.

2° : NICOLAS OUDINOT; né, Marats, 13 août 1730; † Bar-le-Duc, 12 juillet 1814.

= Bar, 18 janvier 1763, MARIE-ANNE ADAM; d'où postérité donnée au paragraphe III.

3° : Pierre; né, Marats, 24 avril 1732; † Marats, 6 juin 1732.

4° : Jeanne-Catherine; née, Marats, 4 juillet 1735; † Marats, 26 décembre 1810; = Marats, 29 janvier 1760, Jean Vannesson, cordier; † Marats, 17 frimaire an 5; fils de Jean Vannesson et de Lucie Adam, de la paroisse

8° : Anne-Thérèse Oudinot; née, Rembercourt, 18 octobre 1707; † Rembercourt, 11 juin 1780; = Void (Meuse), 4 mai 1734, Dominique Hussenot, originaire de Givrauval (Meuse); † Rembercourt, 17 novembre 1783, âgé de 87 ans; fils de défunt Pierre Hussenot et de défunte Claude Robin; d. p. (1).

de l'Isle-en-Barrois (Meuse); d. p. (2).

(1) Enfants de Dominique Hussenot et de Anne-Thérèse Oudinot.

1° Marie-Anne; née, Rembercourt, 10 février 1735;

2° Catherine; née, Rembercourt, 9 juin 1737; = Rembercourt, 8 juin 1761, Louis Richard; fils du sieur Louis Richard, marchand et de d[lle] Marguerite Bridet, de la paroisse de Ligny (Meuse), d. p. dont :

Marie-Anne-Victoire Richard; † Revigny (Meuse), 21 mai 1853 = François-Daniel Flise; † Revigny, 17 mai 1814, d. p.

3° et 4° { Barbe; née, Remb., 12 sept. 1738. Marie-Anne; { née, Remb., *id.* † *id.*, 21 sept. 1738.

5° et 6° { Pierre, né, Remb., 1er janv. 1740. Marie-Anne; { née, Remb., *id.* † *id.* 6 janv. 1740.

7° Jean-François; né, Rembercourt, 9 janvier 1743.

8° Marie-Anne; née, Rembercourt, 17 janvier 1745.

9° Marie-Anne; née Rembercourt, 10 juin 1746; † Rembercourt, 27 germinal an onze (17 avril 1803); sans alliance. Assiste en 1789 au mariage de son cousin issu de germain, Nicolas-Charles Oudinot, le futur maréchal de France, avec Françoise-Charlotte Derlin.

(2) Enfants de Jean Vannesson et de Jeanne-Catherine Oudinot :

1° Nicolas; né, Marats, 24 novembre 1760; par. : Nicolas Oudinot, son oncle; † Marats, 2 septembre 1762.

2° Claude-Vincent; né, Marats, 19 juillet 1762; † Marats, 19 août 1762;

3° Marie-Anne; née, Marats, 17 septembre 1763; par. : Nicolas Oudinot, son oncle; mar. : Marie-Anne Adam, sa tante, épouse de Nicolas Oudinot; † à Creuë, canton de Vigneulles (Meuse), le 23 avril 1827; = Marats, 22 janvier 1783, Jean Prin, cordonnier; fils de deffunt Claude Prin et de deffunte Anne Caron. D'où postérité dont :

Martin Prin, né, Paris, vers 1786; † Marats, 9 décembre 1862, chef de bataillon d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur; = Marats, 27 novembre 1815, Anne-Sophie Purson; née, Marats 1794; † Marats, 24 mars 1873; d. p.

4° Pierre; né, Marats, 2 février 1768, émouleur; † Verdun (Meuse), 18 mai 1832; = Marats, 19 prairial an 9, Jeanne Marchal; née, Condé-en-Barrois (Meuse), 25 juin 1776; fille de feu Claude Marchal et de Barbe Maury : d. p.

(Il existerait encore des descendants à Verdun).

5° Anne; née, Marats, 17 janvier 1770; † Marats, 23 janvier 1770.

6° Léger; né, Marats, 2 octobre 1771; † Marats, 13 avril 1772.

7° Claude; né, Marats, 17 février 1773.

8° Bernard; né, Marats, 6 juillet 1775; † Marats, 4 décembre 1838; capitaine

9° : Jean; né, Rembercourt, 13 juin 1710.

10° : Marie-Anne Oudinot; née, Rembercourt, 3 août 1713; = Rembercourt, 12 janvier 1739, Charles Flise, de la paroisse de Revigny (Meuse); fils de feu Nicolas Flise chirurgien et de D[lle] Marie Poriquet; d. p. (1).

5° : Marie-Anne : née, Marats, le 26 août 1736.

II

Ascendants (et parents) maternels.

L'établissement du tableau des ascendants maternels n'a donné lieu à aucune difficulté de recherches. Je l'expose. ci-après, sans aucune observation.

IV. Nicolas ADAM = Bar, 25 janvier 1634, Nicolle Henrion; d'où, plusieurs enfants, dont :

(1) Enfants de Charles Flise et de Marie-Anne Oudinot.

1° Barbe-Charlotte; née, Rembercourt, 21 juin 1740; † Revigny, 25 juillet 1821; sans alliance.

2° Claude-Alexandre; né, Rembercourt, 29 avril 1741.

3° Dominique; né, Rembercourt, 17 décembre 1741; vivait encore en 1821, officier de santé à Vroil (cant. d'Heiltz-le-Maurupt; arr. Vitry-le-François; Marne); marié; d. p.

4° Marie-Anne; née, Rembercourt, 23 février 1743.

5° Jean-Charles; né, Rembercourt, 23 mars 1744.

6° Barbe-Margueritte; née, Rembercourt, 29 juin 1745.

7° Christine; née, Rembercourt, 6 février 1747.

8° Madeleine; née Rembercourt, 17 novembre 1748; † Revigny, 15 juin 1827; veuve de Nicolas Çolin.

9° Catherine; † Revigny, 28 octobre 1752; âgée d'environ 2 ans.

Enfants de Jean Vannesson et de Jeanne Catherine Oudinot (*suite*).

en retraite et buraliste aux Marats : sans alliance.

9° Jacques; né, Marats, 5 mai 1778; † Ville-sous-la Ferté (Aube), 20 décembre 1831; cordier = en 1[res] noces, Marats, 12 nivôse an 5, Anne-Catherine Purson; née, Marats; † Marats, 10 prairial an 6; fille de Jean-François Purson vigneron et de Catherine Noël; = en 2[mes] noces, Marats, 20 vendémiaire an 7, Marie Jacquet; née, Marats, 21 juin 1778; fille de Christophe Jacquet et de Marie Gand; d. p., dont :

Marie-Félicité; née, Marats, 26 juin 1806, † Erize-la-Grande, (cant. de Vaubecourt, Meuse); 16 février 1879 = Erize-la-Grande, François Gand, émouleur; né, Rosnes, (cant. de Vavincourt (Meuse), le 24 février 1807; † Erize-la-Grande, 29 octobre 1886; d. p.

III. Nicolas ADAM ; né, Bar-le-Duc, paroisse N.-D., 22 novembre 1647 ; † Bar, 22 juin 1735. = Bar, paroisse N.-D., 30 octobre 1672, Anne Mercier ; d'où :

1° Anne ; baptisée, Bar, 4 octobre 1676 ;
2° Marguerite ; bapt., Bar, 25 septembre 1679 ;
3° François ; bapt., Bar, 27 décembre 1681 ;
4° Estienne ; bapt., Bar, 17 juin 1684 ;
5° François ; bapt., Bar, 14 février 1688 ; † 2 février 1693 ;
6° Marie-Jeanne ; bapt., Bar, 19 juillet 1689 ;
7° Gaspard ; qui suit.

II. Gaspard ADAM ; né, Bar, 19 avril 1694 et bapt. le 20 ; parr. : Gaspard de Lescamoussier, escuyer, conseiller et maistre des comptes du duché de Bar, lieutenant général en la grande louveterie dudit duché ; marr. : Jeanne Poulain ; — † Bar, le 15 décembre 1757 ;

= en 1res noces, Bar, paroisse N.-D., le 3 septembre 1720, Catherine Menisier ; fille de défunt Pierre Menisier et de Marie Féry, de la paroisse de Brabant le Comte(1) ; — † Bar, le 29 juillet 1735, âgée environ de 37 ans ; d. p. = en 2mes noces, Bar, paroisse N.-D., le 30 août 1735, Anne Martin ; † postér. à 1789 ; fille de Claude Martin et de Catherine Collin, de la paroisse N.-D. de Bar ; d. p.

A. du premier mariage.

1° Marie ; née, Bar, 4 juin 1721.
2° Françoise ; née, Bar, 4 octobre 1723.
3° Anne ; née, Bar, 11 octobre 1725.
4° George ; né, Bar, 29 septembre 1728 ; † Bar, 28 décembre 1786, distillateur d'eau-de-vie ; = Bar, paroisse N.-D., 16 juin 1750, Claire Devaux ; † Bar, 7 messidor an 4, âgée de 72 ans ; fille des défunts Jean Devaux et Nicolle Laserre ; d. p.(2).

(1) Brabant le Comte, nom ancien de la partie du village de Brabant-le-Roi, qui dépendait du Barrois mouvant : Cant. de Revigny : arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(2) Postérité de George Adam et de Claire Devaux :
1° : Gaspard ; né, Bar, 19 mai 1751.
2° : Françoise ; née, Bar, 27 juillet 1752.
3° : Marie-Anne ; née, Bar, 14 février 1754.

5° Marie-Anne; née, Bar, 3 septembre 1730; † Bar, 26 mai 1734.

6° Nicolas; né, Bar, 20 novembre 1732; † Bar, 22 novembre 1732.

7° Nicolas; né, Bar, 16 octobre 1733; † Bar, 18 octobre 1733.

4° : Catherine; née, Bar, 20 juin 1756; † Bar, 21 mai 1758.

5° : Gabriel; né, Bar, 25 juillet 1757; † Bar, 14 février 1819; aubergiste; = Bar, 5 septembre 1780, Lucie Damin; fille de deffunt Jean Damin et de Anne Marchand; d. p.

6° : Nicolas; né, Bar, 26 janvier 1759; † Bar, 12 juillet 1765.

7° : Jean-François; né, Bar, 27 mars 1760.

8° : Claire; née Bar, 11 novembre 1761; † Bar, 15 mars 1820; = Bar, 12 septembre 1785, Jean Rouyer, originaire de Loupmont (cant. de Saint-Mihiel, Meuse); d. p. Leur petite-fille, Cécile Rouyer, a épousé, à Bar, le 16 octobre 1833, Nicolas-Numa Rolin, imprimeur, dont M. Alfred Chuquet est le gendre; d. p.

9° : Nicolas-George; né, Bar, 15 janvier 1763; par. : Nicolas Oudinot; mar. Marie-Anne Adam; — † Bar, 12 juillet 1765.

10° : Marie-Claude; née, Bar, 16 février 1764; † Bar, 1er octobre 1765.

11° : Catherine; née, Bar, 13 mars 1765; † Bar, 8 juin 1806; = Bar, 18 septembre 1781, Hyacinthe Billet; né, Longchamps (cant. de Pierrefitte; Meuse); † Bar, 12 février 1825, capitaine en retraite et chevalier de la Légion d'honneur.

12° : Etienne-George; né, Bar, 26 décembre 1766; † Bar, 28 juillet 1857 = Louppy-le-Château (cant. de Vaubecourt, Meuse), 10 novembre 1789, Marie Minette; fille du sieur Antoine Minette et de Marguerite Couchot, habitants dudit Louppy, en présence des sieurs Nicolas Adam, lieutenant de police, son oncle et Nicolas Oudinot aussi son oncle; du sieur Gabriel Adam, son frère, etc... Marie Minette est morte à Bar, le 5 avril 1850, âgée de 84 ans; d'où :

Valentin Adam; né, Bar, 6 thermidor an 3 (24 juillet 1795); † Bar 21 juillet 1873; = en 1res noces, Bar, 9 décembre 1821, Marie-Françoise Derlin; née, Bar, 6 fructidor an 12 (24 août 1804); † Bar, 29 décembre 1839; fille de François-Maurice Derlin et de Marie-Jeanne Petit : s. p. = en 2mes noces, à Saint-Mihiel, le 20 avril 1840, Marie-Joséphine Rouvrois; † Bar, 13 avril 1886; d'où :

a : Georges-Albert; † en 1863 à 22 ans.

b : Marie-Joséphine; mariée au docteur Gelly; d. p.

c : Françoise-Victorine; mariée à M. Petitjean, avoué; d. p.

13° : Jean François; né, Bar, 7 septembre 1770.

14° : Elisabeth; née, Bar, 19 octobre 1771; † Bar, 2 novembre 1824; = Bar, 25 messidor an 4, Nicolas Royer; né, Bar, 16 septembre 1770; † Bar, 13 août 1826, militaire en retraite, marchand épicier; d. p.

B. du second mariage.

8° MARIE-ANNE ADAM; née, Bar, 9 octobre 1736; par. : Jean Charles; mar. : Marie-Anne Bazin = Bar, paroisse N.-D., le 18 janvier 1763, NICOLAS OUDINOT; d'où postérité donnée au paragraphe III.

9° Catherine; née, Bar, 2 juin 1739.

10° Jeanne; née, Bar, 10 octobre 1741.

11° Nicolas; né, Bar, 17 avril 1743; † Bar, 8 brumaire an 8. Il était, en 1789, « Conseiller du roy, lieutenant de maire et de police de Bar » et, en l'an 8, « assesseur du juge de paix de la division du Nord et membre de la Commission administrative de l'hospice civil de la commune de Bar ». Il fut marié à Marguerite Mourot, d. p. (1). Il épousa, en seconde noces, Madeleine Lapique; née Bar, 11 octobre 1758; † Bar, 29 nivôse an 12 (20 janvier 1804).

III

Le père et la mère du Maréchal.

NICOLAS OUDINOT et MARIE-ANNE ADAM, mariés, comme il a été dit, à Bar, paroisse Notre-Dame, le 18 janvier 1763, s'installèrent dans la maison que l'épouse avait reçue en dot, sise à l'angle de la rue de Savonnières et de la ruelle du pont Cliquot (auj. n° 18 de la rue Oudinot).

Nicolas Oudinot se fit brasseur et distillateur d'eau-de-vie. Il obtint, avec plusieurs autres de ses concitoyens, « le bail du droit de faire de la bière dans la ville de Bar » (2).

(1) Leur fils, Jean-Baptiste Adam, né à Prague, en Bohême, le 5 juin 1774; † Paris, le 7 octobre 1880, contrôleur principal des contributions indirectes en retraite: = Bar, le 6 messidor an 5, Françoise Ficatier; fille de Jean Ficatier négociant et de défunte Agathe-Rose Monnier; en présence de Nicolas Adam, de Nicolas Oudinot, cultivateur, père et oncle à l'épouse, etc. (acte de mariage — Nicolas Oudinot, qualifié cultivateur, est le père du maréchal); d'où :

Nicolas-Augustin Adam; né, Bar, 10 juillet 1800; † Bar, 4 août 1876; = Bar, 8 juin 1831, Marie-Françoise-Marguerite-Jeanne Gérard; née, Bar, 13 thermidor an 8; † Bar, 22 novembre 1853; d'où post. fém.

(2) Arch. Meuse : série C; Contrôle des actes des notaires. Reg. 680, f° 55 et 703, f° 50.

Nicolas Oudinot acquit des terres autour de Bar-le-Duc, et il fut amené

La prospérité de ses affaires réclamant une plus vaste installation, il acquit, dans la même rue de Savonnières, une autre maison, placée presque en face de la première. Elle porte aujourd'hui le n° 47 de la rue Oudinot. C'est cette deuxième habitation qui est visée par la duchesse de Reggio dans ses souvenirs, lorsqu'après avoir rapporté l'incendie qui détruisit en 1813 l'hôtel du Maréchal, rue Lapique, elle écrit : Nous n'avions plus de toit à Bar et ce fut sous celui de mon vénérable beau-père que nous fûmes nous abriter ».

Nicolas Oudinot et Marie-Anne Adam eurent dix enfants, savoir :

1° Marie-Anne; née, Bar, 31 août 1764; † Bar, 2 septembre 1764.

2° Catherine; née, Bar, 14 avril 1766; † Bar, avant 1804.

3° NICOLAS-CHARLES, qui fut le MARÉCHAL OUDINOT; né le 25 avril 1767 (voir au chapitre II).

4° Claire; née, Bar, 9 décembre 1768; † Bar, 8 septembre 1771.

5° Jean-François; né, Bar, 13 mars 1770; † Marat la Grande, 16 octobre 1770.

6° Jean-François; né, Bar, 9 avril 1771; fut témoin les 15 septembre 1789 au premier mariage de son frère Nicolas Charles; † Bar, avant 1804.

7° Jean-Baptiste; né, Bar, 6 septembre 1772; † Bar, 29 septembre 1774.

8° Anne-Victoire; née, Bar, 8 juillet 1774; † Bar, 22 août 1775.

9° une fille morte en naissant; Bar, 26 décembre 1775.

10° Nicolas-Tolentin-Gaspard; né, Bar, 10 septembre 1777, † Bar, avant 1804.

à s'occuper directement de leur culture, du moins à une certaine époque, si on s'en rapporte à l'état professionnel qui lui est donné sur certains actes. Il est dit « cultivateur » : en l'an 4, sur l'acte de naissance d'une de ses petites filles; en l'an 5 sur les actes de mariage de deux de ses nièces, dont l'un est mentionné au renvoi (1) de la page précédente. Toutefois, il ne cessa pas son métier de distillateur; car, en l'an 7, il est cité l'exerçant toujours.

De tous ces enfants, Nicolas-Charles Oudinot restait seul vivant en 1804, année du décès de sa mère; il fut le seul à en hériter (1).

Marie-Anne Adam mourut le 19 fructidor an 12 (27 août 1804); son corps fut inhumé dans le cimetière de la ville près l'Eglise Notre-Dame.

Nicolas Oudinot est decédé « en son domicile, rue de Savonnières », le 12 juillet 1814. Son corps fut inhumé dans un cimetière que le Maréchal avait créé pour sa famille en 1810 (2).

(1) Arch. Meuse, Q^2. Enregistrement des successions.

(2) Oudinot est mort dans la 84e année de son âge sans avoir enduré une maladie ni longue, ni douloureuse. L'inhumation eut lieu le lendemain à l'ancien cimetière (attenant à l'Eglise N.-D.) dans une enceinte destinée aux personnes de la famille du Maréchal.

Un concours considérable de personnes en deuil, de la ville et des environs, entourait le convoi. Les ecclésiastiques des diverses paroisses de Bar et de celles du canton, ouvraient la marche. Les fonctionnaires publics et à leur tête le préfet, les parents, les militaires, etc., formaient le cortège (*Narrateur de la Meuse*, n° du 19 juillet 1814).

CHAPITRE II

Le Maréchal et sa famille.

I

Nicolas-Charles OUDINOT, dit un de ses biographes, reçut l'instruction « *que les enfants de familles aisées puisaient dans le collège* [Gilles-de-Trêves] *de sa ville natale* » (1).

Sous les auspices de M. de Saillet, né à Bar et capitaine au régiment de Médoc-Infanterie, il s'engagea le 2 juin 1784 dans ce régiment qui tenait garnison à Perpignan. Il n'avait que 17 ans. Il y devint rapidement sergent et y servit trois ans. Son père, désireux de l'associer à ses affaires, « en rachetant son congé, l'obligea de revenir » (2) à Bar ; il y était de retour en septembre 1787.

Marié en 1789, il prit la direction d'une grande partie du commerce paternel. On le trouve taxé, pour l'année 1790, sur le « *Rolle général de l'imposition connu sous le nom de taille de la ville de Bar* » (3) « *pour facultés* », à une somme double de celle à laquelle son père y est inscrit pour le même motif.

(1) *Les hommes remarquables de la Meuse, Oudinot de Reggio*. Imprimerie Laguerre, Bar-le-Duc, 1848.

(2) G. Stiegler, *Le Maréchal Oudinot, op. cit.*

Il sera donné, dans ce paragraphe, sur l'existence du Maréchal Oudinot à Bar, plusieurs renseignements qui ne paraissent pas concordants avec ceux fournis par M. G. Stiegler. Je les ai extraits des archives municipales de Bar-le-Duc.

(3) Arch. Meuse : Série B ; pièces diverses.

Dans les premiers mois de l'année 1789, l'insuffisance des ressources en blé et la cherté des vivres amenèrent une certaine agitation dans la population de Bar-le-Duc. Des désordres étant à craindre, « des citoyens s'armèrent pour repousser, par la force, la licence et le brigandage » (1). L'assemblée municipale les organisa en une milice citoyenne soldée qui compta, avec une compagnie à cheval, 4 bataillons à pied, un par quartier de la ville (2). Nicolas-Charles Oudinot s'enrôla dans la compagnie à cheval et il y fut élu capitaine. Il dut son grade autant à la confiance qu'il avait su inspirer à ses concitoyens qu'à ses anciens services militaires. Le 27 juillet, il fit tous ses efforts pour arrêter, à la Ville-Haute, un soulèvement populaire au cours duquel un honorable négociant en grains (3), accusé d'accaparement, fut égorgé par la foule.

Les gardes citoyens ne purent assurer longtemps leur service sans que leurs intérêts particuliers en souffrissent. Aussi, le 27 février 1790, le corps municipal décidait la diminution du nombre des soldats miliciens et une réglementation nouvelle de leurs obligations. Il autorisa, toutefois, « la compagnie de garde citoyenne à cheval, qui avait généreusement offert, par l'organe de son commandant, de continuer son service, à subsister dans son état actuel ». Oudinot resta dans cette compagnie avec le grade de capitaine.

(1) Arch. mun. Bar : reg. des délib.

(2) Furent désignés, par élection, pour commander les différentes unités de la milice citoyenne :

1er bataillon : M. Bugnot de Farémont, écuyer, chevalier de Saint-Louis.

2e bat. : M. André de Lory, écuyer, capitaine de dragons.

3e bat. (Ville-Haute) : le baron de Bombelles, chevalier de Saint-Louis.

4e bat. : le chevalier de Longeaux, chevalier de Saint-Louis.

Compagnie à cheval : M. de Thionville, chevalier. — (Oudinot, capitaine, y est sous ses ordres).

Le vicomte de Travanet, capitaine au régiment de Mestre-de-camp-général-Dragons, commandant en chef le détachement de ce régiment alors à Bar, avait été choisi, par acclamation colonel général de la milice citoyenne de la ville dès l'instant de sa formation. A cette occasion, il avait été « nommé citoyen de Bar dont lettres en forme lui furent expédiées ».

(3) André Pelissier (ou Pelicier).

L'ensemble des formations nouvelles constitua *la Garde Nationale* de Bar. Elle compta, avec la compagnie à cheval, toujours 4 bataillons, un par quartier, mais à 2 compagnies seulement de 50 hommes chacune, non compris les officiers et sergents. Elle fut placée, sous les ordres d'un *Commandant général* (1).

Le poste étant devenu vacant par suite de la démission du titulaire, Nicolas-Charles Oudinot « capitaine de la garde nationale à chevalle », était appelé, le 2 juillet 1791, à la majorité des suffrages, à prendre le commandement général de la garde nationale de Bar (2).

Le 18 juillet 1791, quoique déjà père d'un enfant et sur le point d'en avoir un second, il fut un des premiers Barrisiens pour répondre au décret de l'Assemblée Nationale prescrivant la mise en activité des gardes nationales du royaume. Il se faisait inscrire sur le « *Tableau des citoyens actifs et des fils de citoyens de la municipalité de Bar-le-Duc qui, guidés par l'amour de la patrie, consentent à prendre les armes pour la défense de l'État et le maintien de la Constitution et promettent sur leur honneur de se ranger quand ils en seront requis, sous les drapeaux de l'un des bataillons du département de la Meuse qui leur sera assigné*, etc. » (3).

Il y est ainsi signalé : « *Nas Oudinot Derlin, Commandant-général* » des gardes nationales ; lieu de naissance (4) : « *Bar* » ; âge : « *25* » ; taille : « *5 pds 5 pces* ». En regard de ces indi-

(1) Le vicomte de Travanet, colonel général de la milice citoyenne, présida à sa réorganisation et à la formation de la garde nationale.

Le 16 mai 1790, les officiers et soldats de la garde nationale, définitivement constituée, prêtèrent « entre les mains de M. le Maire et MM. les officiers municipaux, en présence de la Commune assemblée, le serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ». M. Xavier-Robert Bouchon, élu, la veille, pour commandant général de ladite garde nationale, fut proclamé et reconnu en cette qualité (Il était précédemment commandant du 4e bataillon).

Réélu dans son commandement général, le 29 juin 1891, M. Robert Bouchon se démit immédiatement de cette fonction, la jugeant incompatible avec celle de lieutenant de Gendarmerie qu'il détenait en même temps. Oudinot fut alors appelé à lui succéder (Arch. mun Bar ; reg. des délib.).

(2) Arch. mun. Bar; gardes nationales.

(3) Décret du 21 juin 1791, levée de 100.000 gardes nationaux.

(4) Arch. mun. Bar; gardes nationales.

cations, sa signature « OUDINOT-DERLIN ». Il ajoutait à son nom patronymique, celui de sa femme.

Il fut affecté au 3e bataillon des Volontaires de la Meuse, constitué à Bar-le-Duc. Le 31 août 1791, il y était nommé, à la majorité des suffrages, lieutenant-colonel en second (1). Quelques jours après, il quittait Bar, en tête de ce bataillon, pour se rendre avec lui d'abord à Verdun ; puis, sur la frontière du nord-est vers Thionville.

De ce moment, Nicolas-Charles Oudinot commençait la longue et brillante carrière militaire qu'il devait parcourir et qui est bien connue de tous. Elle le mena aux quatre coins de l'Europe et lui fit prendre part à de nombreuses actions où il eut un rôle important et glorieux. Ce ne fut toutefois pas sans danger pour sa vie et sans laisser beaucoup de son sang en maints endroits ; car il reçut tant de blessures que son corps, au dire d'un de ses contemporains, était devenu « *une véritable écumoire* ».

Sa bravoure, son caractère, ses qualités de commandement le portèrent au plus haut grade de l'armée. Ils lui firent aussi décerner, avec des titres de noblesse, de nombreuses récompenses honorifiques ; ils lui valurent encore, de la part de l'Empereur, cette appellation flatteuse et glorieuse de « *Bayard de l'armée française* ».

Il devint Maréchal de France et pair de France : grand aigle de la Légion d'honneur ; grand croix de St-Louis, etc. ; comte de l'Empire, duc de Reggio ; grand chancelier de la Légion d'honneur et enfin Gouverneur des Invalides.

II

Nicolas-Charles Oudinot épousa, à Bar, en l'église St-Étienne, le 15 septembre 1789, Françoise-Charlotte Derlin, née, à Bar,

(1) Le lieutenant-colonel en premier, chef du 3e Bataillon des Volontaires de la Meuse, fut Florentin Ficatier. Il était né, à Bar-le-Duc, le 19 février 1765 et il avait servi dans le régiment de Savoie-Carignan de juin 1781 à septembre 1789 ; il y avait porté pendant 4 ans les galons de sergent. Il devint général de brigade, baron de l'Empire et il est mort, à Saint-Nicolas du Port, le 28 novembre 1817.

sur la paroisse de cette même Église. Son acte de naissance donne, sur elle et sur sa famille, les renseignements suivants :

Charlotte, fille légitime de François-Maurice Derlin et de Marie-Anne Devouge (1) son épouse, est née et a été baptisée le douze octobre 1768 : elle a eu pour parrain messire Gaspard-Hardouin-François d'Ambly, marquis des Ayvelles, chevaillier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ancien capitaine de dragons au régiment d'Orléans et pour marraine dame madame Jeanne-Charlotte de Vyard, baronne du Saint-Empire (2).

Signé : Dambly desayvelles — Vyard d'ambly desayvelles — J. Saulnier vicaire.

L'acte de mariage contient encore d'autres renseignements intéressants; en voici un extrait :

L'an 1789, le 15 septembre. . . . ., le sieur Nicolas-Charles Oudinot, fils mineur du sieur Nicolas Oudinot ngt et de Marie-Anne Adam. . ., paroissiens de cette ville et originaires de cette ville, d'une part; et Dlle Françoise-Charlotte Derlin, fille mineure du sieur François-Maurice Derlin, négociant, originaire de Neufbrisach et de Marie-Anne

(1) Le nom se rencontre orthographié de plusieurs manières : Devouge; Devousge; Devoulge.

(2) Jeanne-Charlotte de Viard d'Attignéville, née à Cousances-aux-Forges (Meuse), le 23 avril 1700, baronne du Saint-Empire romain, était veuve en premières noces « de haut et puissant seigneur Messire Armand-Jean de Broussel, chevalier, seigneur comte de la Neufville-aux-Bois, etc. (décédé en 1742 et qu'elle avait épousé, à Cousances, le 28 décembre 1716). Elle s'était remariée, à Loisey (Meuse), en 1763, à Messire Gaspard-François-Hardouin d'Ambly, marquis des Ayvelles († Bar, 31 juillet 1779). Elle mourut à Bar, le 4 octobre 1791.

De son premier mariage, elle eut plusieurs enfants, dont « haut et puissant seigneur Messire Nicolas-Antoine-Augustin de Broussel, chevalier, seigneur comte d'Ambonville et d'Aillancourt, capitaine de cavallerie à la suite du régiment Bourbon-Dragons », qui épousa, à Ligny, le 14 décembre 1772, Mlle Marie-Anne-Reine Brigeat de Lambert, fille de Messire Jean Brigeat de Lambert, écuyer, seigneur de Morlaincourt, etc., et de Mme Elisabeth-Reine Billaudel. D'où post.

La baronne de Viard, son fils et la comtesse de Broussel assistèrent à la passation du contrat pour le mariage de Françoise-Charlotte Derlin avec Nicolas-Charles Oudinot. — Voir p. 54.

De longues années après, le Maréchal Oudinot venait en aide aux deux fils émigrés du comte de Broussel et de Marie-Anne-Reine Brigeat de Lambert pour la régularisation de leur situation.

Devousge, originaire de Ville Parisis, diocèse de Paris, ses père et mère de cette paroisse [*St-Estienne*] d'autre part. . . . [*ont reçu*] la bénédiction nuptiale. . . . . en présence du sieur Nicolas Adam lieutenant de maire en cette ville, oncle de l'époux; du sieur Gabriel Adam, son oncle; de D[lle] Madeleine Derlin (1); du sieur Jean-François Oudinot, frère de l'époux; de M[r] Jean-Baptiste Harmant, avocat en parlement; de M[r] Pierre Magron, aussi avocat en parlement, amis de l'épouse, qui ont signé avec les époux et maître Jean-Baptiste Mayeur diacre ».

Signé : N.-C. Oudinot; — Françoise-Charlotte Derlin; — M. Derlin; — N. Oudinot; — Harmand; — Adam; — G. Adam; — M. Derlin; — Magron; — J.-F. Oudinot; — Adam; — C. Rollet adm.; — Mayeur diac.; — François.

L'avant-veille du mariage, un contrat avait été passé devant M[e] Varnesson, notaire à Ligny (2).

La future recevait de ses parents, en dot, « *la somme de 16.140 livres et ce non compris celle de douze cent nonante une livre treize sols huit deniers qui lui appartiennent et qui lui procèdent du legs qui lui a été fait par M. le Marquis des Ayvelles son parein* ». La dot fut acquittée par un abandon de terres sur le finage de Combles (3); de prés et de vignes sur les finages de Savonnières (3), Véel (3) et Bar; de plusieurs contrats de constitution dont le montant en principal s'élevait à 8.939 livres.

De son côté, le futur recevait de ses parents une dot de 20.052 livres, constituée en une maison à Bar; un corps de gagnage à Combles; un grand pré, proche Marbot; des vignes en divers lieux du finage de Bar et un titre de rentes au principal de 3.100 livres. La maison était située en la rue de Savonnière et attenante à celle des parents (4).

Assistaient à la passation du contrat :

Le sieur Nicolas-Charles Oudinot, fils mineur du sieur Nicolas Oudinot, négotiant demeurant à Bar et de dem[lle] Marie-Anne Adam

(1) Sœur de l'épouse.

(2) Arch. Meuse. — Série C, contrôle des actes des notaires; Reg. 1956.

(3) Combles : com. à 4 k. S.-O. de Bar; — Véel : com. à 3 k. O. de Bar; — Savonnières-devant-Bar : com. à 2 k. S.-S.-E. de Bar.

(4) Celle qui porte aujourd'hui le n° 47 de la rue Oudinot.

son épouse, assisté des sieur et dame, ses père et mère; du sieur Jean-François Oudinot, son frère mineur; de Me Nicolas Adam, conseiller du roi, lieutenant de maire et de police de Bar, son oncle maternel; du sieur Jean Vannesson, de dlle Catherine Oudinot son épouse, demts à Marats, son oncle et tante paternel; de demoiselle Marie-Anne Hussenot, fille majeure démt à Rembercourt au Pot, sa cousine germaine paternelle (1); du sieur Gabriel Adam, aubergiste demt à Bar, son cousin germain paternel; de Me Antoine-Gaspard Montardier, conseiller du roy au bailliage de Bar; et de Me Henry de la Faye, avocat au parlement, demt, au dit Bar, ses amis, d'une part;

Et demoiselle Françoise-Charlotte Derlin, fille mineure du sieur François-Maurice Derlin, négociant, bourgeois de Bar, y demt, et de dlle Marie-Anne Devouge, son épouse, assistée desdits sieur et dame ses père et mère; de dlle Marie-Madeleine-Scholastique Derlin, sa sœur; de haut et puissant seigneur Messire Nicolas-Antoine-Auguste comte de Broussel, chevalier, seigneur et baron d'Ambonville, capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; de haute et puissante dame Madame Marie-Anne-Reine Brigeat de Lambert, comtesse de Broussel; de haute et puissante dame Jeanne-Charlotte de Viard, née baronne du Saint-Empire, veuve, en premières noces, de haut et puissant seigneur Armand-Jean de Broussel, comte de la Neufville et, en secondes, de haut et puissant seigneur Gaspard Hardouin d'Ambly, marquis des Ayvelles, chevalier de Saint-Louis, sa marraine, d'autre part.

Le 22 mai 1810, « *Madame Françoise-Charlotte Derlin, épouse de son Excellence Monseigneur Charles-Nicolas Oudinot duc de Reggio, maréchal de l'Empire, grand aigle de la Légion d'honneur, commandant de l'ordre de St Henry de Saxe, chevalier de l'ordre de la couronne de fer, président à vie du collège électoral du département de Seine et Oise et commandant en chef l'armée Gallo-Batave* » décédait à Bar-le-Duc en l'hôtel que son mari s'était fait construire, rue Lapique. Son corps fut inhumé dans un terrain particulier, acheté spécialement pour le recevoir, situé au chevet de l'église Notre-Dame et adjacent au cimetière de la ville (2).

Le Maréchal avait eu, de Françoise-Charlotte Derlin, sept enfants dont six vivaient en l'année 1810.

(1) En réalité, sa cousine issue de germains.
(2) Voir à ce sujet la première partie de ce travail.
Le Maréchal n'était pas à Bar, retenu en Hollande par son commandement.

III

Le 19 janvier 1812, « *son Excellence M. Nicolas-Charles Oudinot, duc de Reggio, maréchal de l'Empire français, grand-aigle de la Légion d'honneur, etc.* » se remariait à Vitry-le-François. Il y épousait :

Mademoiselle Marie-Charlotte-Eugénie-Julienne de Coucy, née le onze juillet 1791 en la commune de Mersuay (1), département de la Haute-Saône, fille mineure de feu M. Antoine-Nicolas de Coucy, décédé, ancien capitaine commandant au service de France, le trois floréal an 5 (2)..... et de Mme Marie-Gabrielle Maignien, demeurante en cette commune [*Vitry-le-françois*], ci-présente et consentante, en présence de : « Mr Louis Enguerrand de Coucy, ancien officier au service de France, membre du collège électoral du département de la Marne, du conseil d'arrondissement de Vitry-sur-Marne, demeurant à Hancourt (3), agé de 49 ans, oncle paternel de l'épouse; — Mr Jean-François Dupin de la Guérivière, ancien lieutenant de vaisseaux au service de France, colonel de chasseurs, pensionné du gouvernement, actuellement payeur du trésor public dans le département de la Meuse, demeurant à Bar-sur-Ornain, âgé de 50 ans, beau-frère de la ditte demoiselle épouse à cause du mariage contracté avec dame Marie-Claude-Christine de Coucy, sœur [*ainée*] de la ditte demoiselle épouse; — M. Joseph Poriquet, inspecteur des postes

(1) Mersuay, commune du cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul (Haute-Saône).

(2) « Ce jourd'hui quatre floréal an 5 (devant le maire de Vesoul, ch.-l. du département de la Haute-Saône), s'est présenté le citoyen Billette, chirurgien, lequel (a déclaré) que le citoyen Antoine-Nicolas Coussy, capitaine commandant au régiment d'Artois-Infanterie, âgé de 55 ans, domicilié à Mersuay, canton de Faverney, même département que dessus, fils de furent Antoine Coussi et de Marie Conighan, est décédé hier, environ les neuf heures du matin, au domicile dudit Billette » (Reg. de l'Etat civil de Vesoul; acte de décès).

Antoine-Nicolas de Coucy était né à Balignicourt (cant. de Chavanges; arr. d'Arcis-sur-Aube, Aube), le 10 septembre 1743; fils de Louis-Antoine de Coucy et de Marie de Conigham. Il avait épousé à Mersuay, le 19 mars 1778, Marie-Gabriel Maignien. (Renseignements extraits d'un jugement du tribunal civil de Bar-le-Duc, en date du 30 septembre 1825 et dont la teneur a été transcrite sur les registres de l'Etat civil de cette ville).

(3) Hancourt, village dépendant de la commune de Margerie-Hancourt; cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; arr. de Vitry-le-François (Marne).

aux lettres, membre du collège électoral du département de la Meuse et du conseil municipal de Bar-sur-Ornain, y demeurant, âgé de 50 ans, beau-frère de son Excellence à cause de dame Marie-Madeleine-Scholastique Derlin son épouse; — et Mr Guillaume La Trille, baron de Laurencez, général de brigade, chef de l'Etat-major de l'armée d'observation en Hollande, agé de 39 ans, demeurant à Paris, gendre à son Excellence à cause de Nicollète-Elisabeth-Caroline Oudinot, son épouse.

Quatre enfants naquirent de ce second mariage.

Le Maréchal Oudinot est mort, à Paris, le 13 septembre 1847, dans sa 81e année.

Sa veuve, Eugénie de Coucy, se retira à Bar-le-Duc où elle vécut constamment jusqu'au jour de son décès, habitant l'hôtel de la rue Lapique, qui est aujourd'hui l'hôtel de ville de Bar. Elle y est morte le 20 avril 1868; son corps fut inhumé dans le cimetière du Maréchal. « *Sa gracieuse bienveillance pour tous, son inaltérable charité ont entouré sa vie d'affection et de respects, sa tombe de regrets et d'hommages* », dit un chroniqueur à l'occasion de son décès (1).

IV

Le Maréchal Oudinot avait terminé, avec sa vie, sa longue carrière militaire, étant décédé à son poste de gouverneur des Invalides. Son corps est resté dans cet établissement; il n'a dans son propre cimetière à Bar qu'une plaque mortuaire (2).

Un marbre de la forme d'une pierre tumulaire, a été placé, à sa mémoire, dans la chapelle des Invalides. Il est appliqué contre un des piliers du côté droit; contre celui proche de la chaire, dans la partie où s'élève l'autel. Il est surmonté d'un médaillon, offrant la figure du Maréchal, entouré de palmes et portant en exergue ces mots : Ch-Nas OUDINOT, DUC DE REGGIO.

(1) *Echo de l'Est* du 29 avril 1868.

(2) Voir la première partie de ce travail, p. 24.

On y lit, gravée, l'inscription suivante :

NÉ A BAR-LE-DUC, LE 26 AVRIL 1767,
CHEF DU 3e BATon DE LA MEUSE EN 1791,
COMMANDANT EN CHEF
LES GRENADIERS ET VOLTIGEURS RÉUNIS EN 1805,
MARÉCHAL DE FRANCE EN 1809,
MINtre D'ÉTAT ET PAIR DE FRANCE EN 1814,
COMMANDANT EN CHEF
LA GARDE NATle DE LA SEINE EN 1815.
Gd CHANCELIER DE LA LÉG. D'HONr EN 1840,
GOUVERNEUR DES INVALIDES LE 21 8bre 1842,
MORT A L'HOTEL LE 13 7bre 1847.

PRIEZ POUR LUI.

Au cours de son existence, à maintes reprises, le Maréchal Oudinot montra le profond amour qu'il conservait pour sa ville natale et pour ses compatriotes. Il leur resta toujours dévoué, mettant à leur service, pour défendre, protéger et même favoriser leurs intérêts, la grande influence qu'il pouvait retirer des hautes fonctions qu'il occupait (1).

Aussi, à peine son cercueil était-il descendu dans le caveau des gouverneurs des Invalides que le « *Conseil municipal* [de Bar], *fidèle interprète des vœux ainsi que des sentiments de gratitude et d'admiration de la population, arrêta d'une voix unanime, le 5 octobre 1847, qu'une statue* [lui] *serait élevée, au moyen d'une souscription nationale, sur une des places de la cité* » (2).

Le Maire en informait immédiatement la veuve du Maréchal par une lettre, en date du 7 octobre 1847, qu'il terminait ainsi :

« *La ville de Bar, madame la duchesse, veut rappeler à perpétuité et chaque jour à ses enfants, les bienfaits et la gloire de M. le Maréchal...*

« *M. le Maréchal ne mourra jamais parmi nous. La ville, qu'il a tant aimée, lui conserve, à son tour, un amour éternel* ».

(1) Voir, à l'Annexe, une délibération du conseil municipal de Bar-le-Duc.
(2) Note sur le Maréchal Oudinot par E. Florentin. *Annuaire Meuse*, 1869, p. 66.

La statue, élevée sur la place de la Municipalité, — aujourd'hui dénommée place Reggio — a été inaugurée le 29 septembre 1850 (1). Elle « *réunit, à un aspect imposant et digne, une grande ressemblance* » (2). Le Maréchal est représenté en pied, tenant de la main droite le bâton de commandement qui repose sur la culasse d'un canon et saisissant de la main gauche la poignée de son épée.

La façade du monument porte cette inscription :

AU
MARÉCHAL OUDINOT
DUC DE REGGIO.
NÉ A BAR-LE-DUC LE 25 AVRIL 1767.
VOLONTAIRE EN 1792.
DÉCÉDÉ GOUVERNEUR DES INVALIDES
LE 13 SEPTbre 1847.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

Au-dessous, un bas-relief en bronze représente le lieutenant-colonel Oudinot quittant Bar en tête du 3e bataillon des volontaires de la Meuse.

V

Les onze enfants qu'eut le maréchal Oudinot sont :

A. du premier lit :

1er Marie-Louise, 1790-1832 ; mariée au Général Pajol ; d'où post.

2e Nicolas-Charles-Victor, 1791-1863 ; général de division, marié ; d. p.

3e Nicolette, an IV-1865 ; mariée au Général Latrille de Lorencez ; d. p.

(1) L'inauguration devait avoir lieu le 25 septembre, jour anniversaire de la bataille de Zurich où le maréchal Oudinot s'était particulièrement distingué. Elle fut remise au dimanche suivant « pour satisfaire au vœu des populations et les mettre à même de prendre part à une manifestation qui a toutes leurs sympathies » (Extrait de la lettre d'invitation à la cérémonie).

(2) *Echo de l'Est* du 7 février 1850. Procès-verbal de la commission constituée pour l'érection de la statue.

4e Emélie, an 5-an 13.

5e Auguste-Numa; 1799-1835; colonel tué en Afrique; sans alliance.

6e Elisa, an 10-1882; mariée à M. Chevalier, baron de Caunan; d. p.

7e Stéphanie, 1808-1893; mariée à M. Hainguerlot; d. p.

B. du second lit :

8e Louise-Marie-Thérèse, 1816-1909; mariée à M. de Vesins; d. p.

9e Caroline-Marie-Philippine-Ferdinande-Louise, 1817-1896; mariée à M. Cuiller-Perron; sans post.

10e Joseph-Gabriel-Charles, 1819-1858; lieutenant-colonel d'infanterie; marié; post. éteinte.

11e Victor-Angélique-Henri, 1822-1891; général de brigade; marié; sans post.

CHAPITRE III

Les descendants.

I[1]

MARIE-LOUISE OUDINOT ;

née, Bar-le-Duc, le 21 août 1790; † Paris, le 18 avril 1832, une des premières victimes du choléra; — le 31 mars 1808, à la mairie du Pont de Saint-Maur (Seine) (1), le baron Claude-Pierre Pajol, général de brigade; né, Besançon, le 3 février 1772; † Paris, le 20 mars 1844, général de division, comte de l'Empire, grand croix de la Légion d'honneur, etc.; fils de André-Joseph Pajol (né le 11 août 1746) et de d[lle] Françoise-Elisabeth Nodier (qui se sont mariés le 27 avril 1771).

Le corps du général Pajol, d'abord inhumé au Père-Lachaise, repose aujourd'hui à Nozeroy (2) (Jura) dans un tombeau, construit sur les plans de son fils aîné et qui ne porte,

(1) Acte de mariage et livre : *Pajol, général en chef*, par le général de division comte Pajol, son fils aîné; t. II, p. 295.

Un décret de l'Empereur, en date du 19 mars 1808, avait nommé le général Pajol « baron de l'Empire ».

« La famille Oudinot habitait, à cette époque, le château de Poulangis (ou Polangis) situé sur les bords de la Marne et près du pont appelé *pont de Joinville* ». Les jeunes époux « s'établirent au château de Poulangis qui faisait partie de la dot, constituée par le général Oudinot à sa fille ».

La commune du Pont de Saint-Maur est incorporée aujourd'hui dans celle de Joinville-le-Pont; cant. de Saint-Maur-des-Fossés; arr. de Sceaux (Seine).

(2) Nozeroy : ch.-l. de c.; arr. de Poligny (Jura).

pour épitaphe, que ce seul mot « PAJOL ». A une extrémité du tombeau se trouve la statue couchée d'un hussard qui en figure le gardien et sur cette statue, on lit « Fecit général comte Pajol ». Le corps de Marie-Louise Oudinot et celui d'une fille, morte en bas âge, qui avaient été pareillement inhumés à Paris, ont été aussi ramenés à Nozeroy et déposés à côté de celui du général. Quelques cyprès ombragent toujours le monument comme l'a voulu le fils aîné (1).

Le général Pajol a sa statue à Besançon; elle est encore l'œuvre de son fils aîné. Elle a été inaugurée le 28 août 1864.

Deux fils et une fille sont nés de cette union.

II[1] Charles-Pierre-Victor, comte Pajol; né, Paris, 7 août 1812; † Paris, le 3 avril 1891, général de division, commandeur de la Légion d'honneur ; son corps repose à Nozeroy (Jura), à côté de celui de son père et de sa mère. = Paris, le 25 mai 1844, mademoiselle Louise-Marguerite-Gédéon-Zoé Bailly de Monthion; née, Paris, le 16 août 1820 ; † Paris, le 20 janvier 1893; inhumée dans le cimetière de Créteil (Seine); fille du général de division Bailly comte de Monthion, grand croix de la Légion d'honneur, ancien pair de France (né à l'Ile Bourbon en 1776; † septembre 1850) et de Victorine-Françoise-Zoé de Chéret (née, Paris, le 13 juillet 1787; † Paris, 10 août 1843); d'où :

III[1] Marie-Louise-Zoé-Charlotte Pajol; née, Paris, le 17 avril 1845 : = Paris, le 7 juillet 1863, René-Paul-Emmanuel Bocher, capitaine d'Etat-major; d'où :

IV[1] Marie Bocher; née, Paris, le 4 avril 1864, = Paris, le 7 juillet 1885, Armand-François-

(1) *Pajol, général en chef; op. cit.* — Lettre particulière du curé de Nozeroy en date du 23 mars 1911.

Marie-Moreau baron de la Rochette, alors lieut. au 7e régt. de cuirassiers; né, la Rochette (1), le 17 janvier 1856; d'où :

V1 Constance Moreau de la Rochette; née, Versailles, le 3 mai 1886.

V2 Elisabeth M. de la R.; née, Paris, le 17 juillet 1887.

V3 Marguerite M. de la R.; née, Paris, le 21 novembre 1888.

V4 Charles M. de la R.; né, la Rochette, le 2 novembre 1890.

V5 Françoise M. de la R.; née, la Rochette, le 23 mars 1892.

V6 Aline M. de la R.; née, la Rochette, le 9 février 1894.

V7 Geneviève M. de la R.; née, la Rochette, le 2 janvier 1896.

V8 Louis M. de la R.; née, la Rochette, le 23 juillet 1897.

V9 Jean M. de la R.; né, la Rochette, le 28 juillet 1898.

V10 et V11 Marie et Antoine M. de la R.; nés, la Roch., le 10 avr. 1900.

V12 Elie M. de la R.; né, la Rochette, le 2 janvier 1902.

IV2 Aline-Marie-Marthe Bocher; née, Versailles, le 6 août 1871, = Paris, le 6 juillet 1893, Charles-Adolphe-Joseph-Vincent de Paul Baudon de Mony, archiviste-paléographe; d'où :

V1 Marie-Charlotte Baudon de Mony; née, Paris, le 21 juin 1894.

(1) La Rochette; com.; cant. S. et arr. de Melun.

V² Emmanuel B. de M.; né, Paris, le 11 août 1896; † Paris, 9 mai 1899.

V³ Alexandrine B. de M.; née, Paris, le 6 janvier 1902.

V⁴ Victor-Emmanuel B. de M.; né, Paris, le 21 novembre 1904.

III² Napoléon-Pierre-Stéphan-Gédéon-Marie Pajol; né, Paris, le 7 février 1848; † Paris, le 28 avril 1894; chef de bataillon d'infanterie, officier de la Légion d'honneur; inhumé à Neuilly-sur-Seine. = Paris, le 2 mai 1877, mademoiselle Louise Deschamps; née, Paris; † Paris, le 31 mai 1877; inhumée à Neuilly; fille de Mʳ et Mᵐᵉ Pierre Deschamps; sans postérité.

II² Anne-Victorine Pajol; née 1814; † Paris, le 17 juillet 1817. Son corps repose à Nozeroy dans le tombeau de son père.

II³ Louis-Eugène-Léonce, vicomte Pajol; né, Paris, le 15 novembre 1817; † Paris, le 18 avril 1885; général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur; inhumé à Bellozanne (1) (Seine-Infér.); = Paris, le 11 novembre 1851, mademoiselle Marguerite-Eve Certain de Bellozanne; née, Paris, le 25 janvier 1829; † château de Bellozanne, le 29 août 1888; fille du vicomte Charles Certain de Bellozanne et de Mˡˡᵉ de Trévise; d'où :

III Malvina-Françoise-Armandine Pajol; née, Paris, le 16 janvier 1860; † Saint-Germain-en-Laye (2), le 23 septembre 1903; = Paris, le 18 novembre 1878, M. Henri Estignard de la Faulotte, secrétaire d'ambassade; fils de Louis-Ernest et de Marie Estignard de la Faulotte (sa cousine); d'où :

(1) Chât. de Bellozanne; com. de Brémontier-Merval; cant. de Gournay; arr. de Neufchâtel (Seine-Inf.).

(2) Saint-Germain-en-Laye; ch.-l. de c.; arr. de Versailles (S.-et-O.).

IV Hélène-Eugénie-Françoise-Rose Estignard de la Faulotte; née, Paris, le 17 septembre 1880. = Paris, le 20 février 1902, Louis-Nicolas-Marie-Bernard D'Avout d'Auerstædt, alors lieut. au 13e rég. d'infanterie; né, Clermont-Ferrand, 24 mars 1877; fils du général de division Léopold-Claude-Étienne-Jules-Charles D'Avout, duc d'Auerstædt (né, Escolives, Yonne (1), le 9 août 1829; † 12 février 1904), et de Jeanne-Alice de Voize; d'où :

V[1] Marguerite-Alice-Françoise-Malvina D'Avout d'Auerstædt; née, Paris, le 18 janvier 1903.

V[2] Léopold D. d'A.; né, Paris, le 12 février 1904.

V[3] Malvina D. d'A.; née, Paris, le 15 février 1905.

V[4] Claire D. d'A.; née, Paris, le 24 mars 1906.

V[5] François D. d'A.; né, Paris, le 20 juillet 1907.

V[6] Henri D. d'A.; né, Paris, le 7 janvier 1909.

V[7] Jacqueline D. d'A.; née, Paris, 3 août 1910.

V[8] Bernadette D. d'A.; née, Paris, le 10 juillet 1911.

(1) Escolives : com.; cant. de Coulanges-la-Vineuse; arr. d'Auxerre (Yonne).

I[2]

NICOLAS-CHARLES-VICTOR OUDINOT;

né, Bar-le-Duc, le 3 novembre 1791; 2e duc de Reggio; général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre de Pie IX, etc.; commandant en chef de l'expédition de Rome en 1849; † Coudray-sur-Seine(1), le 6 juillet 1863; inhumé à Paris dans son caveau de famille particulier; il a une plaque commémorative au cimetière de son père à Bar-le-Duc; = le 20 mars 1820, Eulalie-Jeanne-Louise-Sélima Mainguet.....; †, Paris, le 16 mai 1886, âgée de 84 ans; d'où :

II[1] Charles-Louis-Victor, marquis Oudinot; né, le 16 janvier 1821; en 1863, 3e duc de Reggio; † au château du Coudray, le 28 décembre 1889, des suites d'un accident de voiture survenu sur le pont de Melun; son corps repose à Paris, au Père-Lachaise, dans le caveau de sa famille; = le 16 avril 1849, Françoise-Louise-Pauline de Castelbajac; née, 24 octobre 1825; † le 7 février 1907; fille du général marquis de Castelbajac et de Mlle de la Rochefoucauld, d'où :

III[1] Charlotte-Marie-Sophie-Victoire Oudinot; née 20 août 1850; = le 6 novembre 1871, Marie-Maximilien-Charles Pourroy de Laubérivière, marquis de Quinsonnas, ancien capitaine de cavalerie; † Mérieu(2) (Isère), le 30 septembre 1894, âgé de 54 ans; d'où :

IV[1] Arthus Pourroy de Laubérivière, marquis de Quinsonnas; = le 26 avril 1909, Mlle de Vaulserre.

(1) Château du Coudray-sur-Seine com. de Le-Coudray-Montceaux; cant. et arr. de Corbeil (S.-et-O.).

(2) Mérieu : village dans la com. de Creis-et-Puisignieu; cant. de Morestel; arr. de la Tour-du-Pin (Isère).

IV^2 Paul P. de L. de Quinsonnas; = Mlle Odette Emé de Marcieu; fille du colonel Henry-Marie-Thérèse-Albéric-Hélye-Gaston Emé, marquis de Marcieu, breveté d'Etat-major, commandant le 14e dragons, chevalier de la Légion d'honneur et de Marie de Saint-Chamans.

IV^3 Henriette P. de L. de Quinsonnas; = Paris, le 11 octobre 1902, Henry-Charles-Marie-Yve, marquis de Chavagnac; né en 1865; fils des défunts Edouard-Marie, marquis de Chavagnac, et de Colette-Marie-Eugénie Le Gonidec de Traissan, d'où :

V^1 Edouard de Chavagnac.
V^2 Geneviève de Chavagnac.

IV^4 Pauline P. de L. de Quinsonnas.

III^2 Armand-Charles-Jean, marquis Oudinot; né le 11 décembre 1851; en 1889, 4e duc de Reggio; † le 14 mars 1905; = Paris, le 24 juillet 1879, Mad^{lle} Suzanne de la Haie de Cormenin; née, Paris, 30 mai 1858; fille de François-Louis-Justin-Eugène de la Haie de Cormenin et de Louise-Hélène-Florentine Dorat, d'où :

IV^1 Louise-Charlotte-Hélène Oudinot; née 28 mars 1881; † au chateau de Jenzat (1) (Allier), le 13 janvier 1912; inhumée, le 18, à Paris, au cimetière du Père-Lachaise; = Paris, le 20 février 1908, le vicomte de Roquefeuil.

IV^2 Henri-Charles-Victor-Roger Oudinot; né le 23 octobre 1883; en 1905, 5e duc de Reggio.

(1) Jenzat : com.; cant. et arr. de Gannat (Allier).

I³

Nicolette (1) OUDINOT;

née, Bar-le-Duc, le 11 brumaire an 4; † Fains (2), le 9 avril 1865; = Paris, le 21 septembre 1811, le général de brigade Guillaume Latrille, baron de Lorencez; né, Pau, le 21 avril 1772; † Bar-le-Duc, le 1er octobre 1855; général de division, grand officier de la Légion d'honneur, etc.; fait comte en 1813; fils de Jean-Médard Latrille et de Marie-Adèle Lacrampe.

Les corps des deux époux reposent à Bar, sous la même pierre tombale, dans le cimetière du Maréchal.

D'où :

II¹ Victorine-Charlotte Latrille de Lorencez, née, Bar, le 20 octobre 1812; † Paris, le 12 mai 1877; = Bar, le 10 février 1836, Ernest-Jacques-Emile Cisternes de Veilles, receveur d'enregistrement; né, Paris, le 22 messidor an 9 (11 juillet 1801); † Mortagne (3), le 21 novembre 1853, conservateur des hypothèques; veuf de dame Julie-Clémence Eparvier († Bernay, Eure, le 22 décembre 1834); fils de Antoine-Marie Cisternes de Veilles, vivant directeur des domaines à Vendôme († le 7 octobre 1826 à Vendôme, Loir-et-Cher), et de Anne-Marie Horens; — d'où :

III Raoul-Guillaume Cisternes de Veilles; né, Paris, le 16 février 1837; fut sous-lieutenant au 1er zouaves et blessé au Mexique; chevalier de la Légion d'honneur; = en 1res noces, Bar, le 14 novembre 1866, Hermine-Caroline Maucler, rentière, domiciliée à Bar; née, Montmédy (4), le 24 juillet 1830; veuve

(1) Ce seul prénom est donné par l'acte de naissance et est inscrit sur l'acte de décès. Sur deux actes de mariage, j'ai relevé le nom accompagné des prénoms *Nicolette-Elizabeth-Caroline*.

(2) Fains : com.; cant. et arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(3) Mortagne : ch.-l. d'arr. (Orne).

(4) Montmédy : ch.-l. d'arr. (Meuse).

de Alexis-Camille de Chamisso de Gironcourt, vivant propriétaire († Bar le 9 octobre 1857); fille des défunts Alexandre Maucler, vivant receveur des domaines en retraite († Sainte-Menehould (1) 29 août 1853), et de Hermine Colin († Montmédy 25 janvier 1836); = en 2es noces, Paris, 21 mars 1886, Dlle Alphonsine-Louise Lesage, veuve d'Adolphe-Nicolas Maillard. Du premier mariage :

IV Jeanne Cisternes de Veilles.

II² Charles-Ferdinand Latrille de Lorencez; né Paris le 23 mai 1814; parrain, le duc de Berry; † au château de Laas (2), le 23 avril 1892; général de division, grand officier de la Légion d'honneur, etc.; ayant commandé en chef le premier corps expéditionnaire du Mexique en 1862; = à Héritein (Basses-Pyrénées), le 26 novembre 1856, Euphémie-Caroline-Marie Nicolaza Lloret; née 1830; † avril 1908 : d'où :

III¹ Charles-Victor Latrille de Lorencez; né, Vesoul, 2 juillet 1858; † à 20 ans.

III² Catherine-Marie-Adèle L. de L.; née Bourbonne (3); 25 novembre 1859; † Vesoul, 7 mai 1860; inhumée à Bar dans le cimetière du Maréchal Oudinot.

III³ Guillaume L. de L. : † à 20 ans.

III⁴ Etienne-Ferdinand-Robert Latrille de Lorencez, né, Nancy, le 15 juillet 1864; habite le château de Laas (Basses-Pyrénées).

III⁵ Marie-Séraphine-Germaine L. de L.; = en 1res noces, Laas (Basses-Pyrénées), le 4 octobre 1893, Gérald-Pierre-Marie-Patrice O'Gorman comte romain; né, Nancy, 20 octobre 1863;

(1) Sainte-Menehould : ch.-l. d'arr. (Marne).

(2) Laas : com.; cant. de Sauveterre; arr. d'Orthez (Basses-Pyrénées).

(3) Bourbonne-les-Bains : ch.-l. de cant.; arr. de Langres (Haute-Marne).

† Lyon le 29 juillet 1906; fils de Ferdinand-Alfred comte O'Gorman et de Marguerite-Alice d'Hoffelize; s. p.; = en 2es noces, Paris, le 6 décembre 1910, le comte Henri de la Bassetière.

II³ Adèle-Marie-Victorine Latrille de Lorencez; née, Paris, le 26 septembre 1815; † Vitry-le-François, le 21 juin 1909; = Bar-le-Duc, le 25 octobre 1841, Edouard Ragon, avoué; né, Vassy, le 13 brumaire an 10 (4 novembre 1801); † Vitry-le-François, le 14 février 1896, ancien conseiller à la Cour de Nancy; veuf de Marie-Thérèse Gand († Bar, le 6 janvier 1839); fils de Nicolas Ragon, vivant juge de paix à Saint-Dizier (1) († Saint-Dizier, le 7 juillet 1810), et de Marie-Agathe-Madeleine Boulland († Saint-Dizier, le 2 mai 1818); d'où:

III Stéphanie Ragon; née, Bar-le-Duc, 3 janvier 1843; † Vitry-le-François, le 8 février 1895; = Nancy, le 24 avril 1865, Georges de Saint-Genis, percepteur des contributions directes; né, Vitry-le-François, le 4 décembre 1836; † Vitry, le 20 mars 1901; fils de Auguste-Louis de Saint-Genis, président du tribunal civil de Vitry-le-François et de Françoise-Joséphine Demengeot; d'où :

IV¹ Marie-Adèle-Louise de Saint-Genis; née, Nancy, le 5 avril 1866; † Vitry-le-François, le 12 mai 1896; = Vitry, le 27 novembre 1888, Marie-Eugène-Louis de la Fournière (2); né, Glannes (3) (Marne), le 18 mai 1862; fils de Charles-Joseph de la F. et de Louise Bontemps de Montreuil, d'où :

(1) Saint-Dizier : ch.-l. de cant.; arr. de Vassy (Haute-Marne).

(2) Est aujourd'hui remarié à Mlle Louise-Elisabeth-Marie-Lucie de la Hamayde.

(3) Glannes : com.; cant. et arr. de Vitry-le-François (Marne).

V[1] Jean-Charles-Guillaume de la Fournière; né, Vitry, 1er septembre 1889.

V[2] Louise-Marie-Madeleine de la F.; née, Vitry, 11 novembre 1890; = Vitry, le 7 mai 1912, Henri Sainte-Claire Deville, sous-inspecteur de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

V[3] Jacques de la F.; né, Vitry, 30 décembre 1892.

V[4] Antoine de la F.; né, Vitry, 24 avril 1896.

IV[2] Madeleine-Joséphine de Saint-Genis; née, Sainte-Menehould, le 30 octobre 1868; † Vitry-le-François, 24 mars 1890; sans all.

IV[3] Jeanne-Marie-Caroline de Saint-Genis; née, Vitry-le-François, 16 avril 1876; † Lunéville, le 5 août 1901; = Vitry-le-François, le 10 février 1899, Henry David, alors médecin aide-major au 9e régiment de Dragons (1), né, Lombez (Gers), le 20 juillet 1872; fils de Paul David, ancien sous-préfet et ancien conseiller de préfecture de la Moselle et de Anne-Marie-Eudoxie Houchart; d'où :

V[1] Guy-Claude-Georges David; né, Lunéville, le 15 avril 1900.

V[2] Robert-Marie-Paul David; né, Lunéville, le 27 juin 1901.

II[4] Emélie-Charlotte-Elisabeth Latrille de Lorencez; née, Bar-le-Duc, le 22 juillet 1819; † Saint-Nicolas du Port (M.-et-M.), le 5 janvier 1906, en la maison de santé des dames de Saint-Charles; sans all.

(1) Est aujourd'hui remarié à Mlle Marie-Claire-Jeanne-Henriette Debay.

I[4]

Emélie OUDINOT;

née, Bar-le-Duc, le 14 pluviôse, an 5; † Bar, le 8 germinal an 13 (29 mars 1805).

I[5]

Auguste-Numa OUDINOT;

né, Bar-le-Duc, le 3 mars 1799; † colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique; « décédé dans la forêt de Moulé Ismaïn, à environ douze lieues d'Oran (Afrique) par suite de coups de feu reçus dans un combat contre les Arabes, le 26 juin 1835, vers les dix heures du matin » (1) — Son corps, enterré sur place, ne fut plus retrouvé lorsque, quelques mois plus tard, son frère aîné le général Nicolas-Charles-Victor Oudinot vint le rechercher pour le rapporter à Bar où il lui était préparé « une place dans le cimetière de la famille » (2). Une plaque de marbre y rappelle sa mémoire.

(1) Acte de décès.
(2) G. Stiegler. *Le Maréchal Oudinot*, p. 525. — Voir première partie, parag. IV, p. 26.

I[6]

ÉLISA (1) OUDINOT ;

née en la commune du Pont de Saint-Maur, le 15 frimaire an 10; + Versailles le 5 juin 1882; inhumée à Versailles; = avril 1824 (2), Jean-Georges-Louis-Armand Chevalier, baron de Caunan, longtemps préfet du Var et qui fut préfet de la Meuse du 4 avril 1830 au 5 août 1830; + Versailles, 6 janvier 1863, chevalier de la Légion d'honneur; fils de Jean-Baptiste Chevalier, seigneur de Caunan, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des possessions françaises au Bengale et de Marie-Anne Robin d'Aligny de la Tremblaye; d'où :

II[1] Eugène Chevalier, baron de Caunan; décédé à l'âge de 25 ans, maréchal des logis de lanciers; sans alliance.

II[2] Marie-Georgina-Caroline de Caunan; née, Paris, 1825, + 10 août 1864; = 1843, Sosthènes-Gonsalve, comte de Broc; né en 1809; fils de Charles-Gabriel, marquis de Broc, lieutenant-colonel des hussards du Rhin, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Anne-Marie-Françoise Chevalier (fille de Jean-Baptiste Chevalier, seigneur de Caunan, maréchal de camp, gouverneur des possessions françaises au Bengale); d'où :

III[1] Hervé-Armand-Charles, vicomte de Broc; né, Paris, le 24 janvier 1848; = château des Feugerets (Orne) (3), le 5 février 1878, Mademoiselle

(1) Son acte de naissance ne lui donne que ce seul prénom; son acte de décès porte ceux de *Joséphine-Élisa*. Sur d'autres documents, j'ai trouvé ceux de *Joséphine-Hippolyte-Élisa*.

(2) « Le 1er avril 1824, le roi a signé le contrat de mariage de M. Armand Le Chevalier avec Mlle Oudinot, fille de M. le Maréchal, duc de Reggio » (*Narrat. de la Meuse*, 7 avril 1824).

(3) Chât. des Feugerets (Orne) : com. de La Chapelle-Souef; cant. de Bellême; arr. de Mortagne.

Malcy de Sémallé; née au dit château en 1856; fille d'Adrien-Charles-Victor, comte de Sémallé, garde du corps de Charles X, et de Laure-Blanche-Adélaïde de Romanet de Beaune; — sans enfant.

III[2] Alix-Élisabeth-Gabrielle de Broc; née, Paris, 1844; † 9 décembre 1870; = au château des Perrais (Sarthe) (1), en 1866, Léonce-Michel-Robert, comte de Lambertye; né le 9 octobre 1834, ancien officier de cavalerie; fils de Emmanuel-Auguste comte de Lambertye, ancien page de Louis XVIII, et d'Élisabeth-Françoise-Eugénie Magnard du Vernay; d'où :

IV[1] Pierre vicomte de Lambertye; né, Nanteuil (Loir-et-Cher) (2), 25 août 1867; = Paris, 2 juillet 1892, mademoiselle Denise de Bonnault-Sauldre; d'où :

V. Alix de Lambertye; née, 30 mars 1893.

IV[2] Jeanne de Lambertye; née, au château du Cluseau (3), 29 novembre 1870; = Paris, 7 janvier 1890, M. Frédéric-Georges Pigeon de Saint-Pair; né, 6 juillet 1858, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur; sans enfant.

(1) Chât. des Perrais : com. de Précigné; cant. de Sablé; arr. de La Flèche (Sarthe).

(2) Nanteuil : faubourg de Montrichard, ch.-l. de cant.; arr. de Blois (Loir-et Cher).

(3) Chât. du Cluseau : com. d'Estivareilles; cant. d'Hérisson; arr. de Montluçon (Allier).

I[7]

STÉPHANIE OUDINOT;

née, Bar-le-Duc, 6 novembre 1808; † au château de Villandry (1) (Indre-et-Loire) le 18 octobre 1893; inhumée à Paris, Père-Lachaise; = Paris, le 31 décembre 1828, Georges-Tom Hainguerlot; né en 1795, banquier, fait baron le 4 janvier 1829; † Paris, le 26 octobre 1868; inhumé à Paris, Père-Lachaise; d'où :

II[1] Edouard, baron Hainguerlot; né, Paris, le 22 novembre 1832; † Cannes, 7 mars 1888; = Paris, 1856, Alice Blount, née Paris; † Pau, le 9 mai 1873; fille de sir Edward Blount, créé K. C. B. (2) en 1888 par la reine Victoria; († à Imberhorne [Angleterre] le 15 mars 1905, à 96 ans), et de Frances-Gertrude Jerningham († à Imberhorne le 9 novembre 1897); d'où :

III[1] Marguerite Hainguerlot; née, Villandry (I.-et-L.), en 1857; † à Madère, en 1870.

III[2] Stéphanie-Eléonore-Marie-Gertrude Hainguerlot; née, Villandry, le 29 novembre 1859; † château de Villandry, le 28 mai 1886; = Villandry, le 17 janvier 1883, Maurice-Auguste de Gay, baron de Nexon, alors capitaine au 13e de dragons (3); d'où :

IV[1] Edouard-Armand-Ferréol-Maurice de Gay de Nexon; né, Tours, le 16 janvier 1884.

IV[2] Alice-Marie-Lydia de Gay de Nexon; née, Tours, le 10 décembre 1885; = Nexon (4), le 11 novembre 1908, le baron du Bourdieu;

(1) Villandry : com. du cant. S. et de l'arr. de Tours (Indre-et-Loire).

(2) *Knight Commander of the Bath*; commandeur de l'ordre du Bain.

(3) Remarié, le 30 novembre 1889, à miss Gertrude Ricardo.

(4) Nexon : ch.-l. de c.; arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

habite le château de Sérigny (1) (Loir-et-Cher); d'où :

V[1] Elise du Bourdieu; née au chât. du Tremblay (2) (I.-et-L.) le 18 octobre 1909.

V[2] Foulques du Bourdieu; né mai 1912.

III[3] Fanny-Nelly-Marie-Alice Hainguerlot; née, Villandry, le 11 mars 1863; † au Clos Saint-Victor, près Tours, le 5 août 1905; inhumée à Villandry; = Paris, le 28 août 1894, Jean-Charles-Elzéar-Marie comte de Sabran-Pontevès; né à Grignols (Gironde) (3) le 6 septembre 1851; † au château du Gerfaut, près Azay-le-Rideau (4) (Indre-et-Loire), mai 1912; chevalier de Malte, ancien chef d'escadron de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire pour sa belle conduite pendant la guerre 1870-71; fils de Joseph-Léonide comte de Sabran-Pontevès et de Gabrielle-Adélaïde Bonne de Pons; d'où :

IV Phanette-Gertrude-Alice-Dauphine-Gersinde de Sabran-Pontevès; née, Paris, le 29 août 1895.

II[2] Charles-Arthur Hainguerlot; né, Paris, en 1833; † Villandry, le 6 août 1892; inhumé à Villandry; = Paris, église de l'Assomption, 1873, Lydia Hervey; née en Angleterre (5); † au chât. de Chaalis (Oise), 25 septembre 1901; fille de M[r] Hervey et de M[me], née Kemp; sans post.

(1) Chât. de Sérigny : com. de Cour-Cheverny; cant. de Contres; arr. de Blois (Loir-et-Cher).

(2) Chât. de Tremblay : com. de Saint-Roch; cant. de Neuillé-Pont-Pierre; arr. de Tours (Indre-et-Loire).

(3) Grignols : ch.-l. de c.; arr. de Bazas (Gironde).

(4) Azay-le-Rideau : ch.-l. de c.; arr. de Chinon (Indre-et-Loire).

(5) S'est remariée à Paris, le 7 novembre 1894, à S.A.I. Joachim-Joseph-Napoléon, prince Murat, prince de Clèves et de Berg, général de brigade.

II[3] Alfred Hainguerlot; né, Paris, le 30 mai 1839; + Paris, le 5 mai 1907; inhumé à Charentilly (1) (Indre-et-Loire); = à Chislehurst (Angleterre), le 8 décembre 1868, Madeleine-Laura Jerningham; née en Angleterre le 13 octobre 1839; + au château de Poillé (2) (I.-et-L.) le 5 décembre 1898; inhumée à Charentilly; d'où :

III[1] Joseph-Edouard-Georges Hainguerlot; né, Paris, le 1[er] mars 1870; = Paris, le 6 janvier 1894, Blanche d'Adhémar de Lantagnac; fille du comte Abdomar-Alexandre-Maurice-Eugène-Villiane d'Adhémar de Lantagnac, lieutenant de vaisseau, et de Fernande-Marie-Louise-Caroline-Madeleine Mariani; habite le chât. de Poillé (Indre-et-Loire); d'où :

IV[1] Madeleine Hainguerlot; née, Tours, le 4 janvier 1895.

IV[2] Edouard H.; né, Poillé, le 9 avril 1896.

IV[3] Tom H.; né à la Membrolle (3) (Indre-et-Loire) le 3 décembre 1900.

IV[4] Louis H.; né à la Membrolle, le 19 novembre 1902.

III[2] Jeanne Hainguerlot; née, Paris, le 9 février 1872; = Château de Poillé (Indre-et-Loire), le 8 décembre 1891, Edmond-Sosthènes-Maurice Bégé, comte romain, né au château de la Borde (4) (Loir-et-Cher); fils du comte Bégé et de la comtesse, née Adeline; habitent le château de la Borde (Loir-et-Cher); d'où :

(1) Charentilly : com.; cant. de Neuillé-Pont-Pierre; arr. de Tours (Indre-et-Loire).

(2) Chât. de Poillé : com. de Charentilly; voir (1).

(3) La Membrolle : com.; cant. N. et arr. de Tours.

(4) Château de la Borde; com. de Cour-Cheverny; cant. de Contres, arr. de Blois (Loir-et-Cher).

IV[1] Robert Bégé; né, Vaugelay-Cellettes (1) (Loir-et-Cher), 27 mars 1894.

IV[2] Guillaume B.; né, 17 octobre 1895.

IV[3] Hubert B.; né, 12 février 1897.

IV[4] Georges B.; né, 24 octobre 1902.

IV[5] Béatrice B.; née, 9 mars 1906.

III[3] Joséphine-Claire Hainguerlot; née, Paris, le 2 septembre 1873; = Poillé (Indre-et-Loire), le 8 février 1889, Jean de la Rue du Can de Champchevrier; né, Champchevrier (2), par Cléré (Indre-et-Loire), le 27 juin 1867; fils du baron Léon de Champchevrier décédé et de la baronne, née de Rochemore; habitent le château de Poillé (Indre-et-Loire); sans post.

III[4] Arthur-James Hainguerlot; né, Tours, le 29 novembre 1874; = Orchaise (3) (Loir-et-Cher), le 16 janvier 1902, Inès Lambert-Champy; née, Paris, le 28 juin 1883, fille de M. Lambert-Champy et de Mme née Benoît-Champy; habitent le château de Vernon (Loir-et-Cher) (4); d'où :

IV[1] Ida Hainguerlot; née château de Poillé (Indre-et-Loire), le 16 décembre 1902.

IV[2] Hedwige H.; née au Guérinet (5) (Loir-et-Cher), le 4 septembre 1906.

IV[3] Stéphane H.; né, Paris, le 12 mai 1909.

II[4] Marie Hainguerlot; née le 24 octobre 1829; †....

(1) Cellettes : com.; cant. O. et arr. de Blois (Loir-et-Cher).

(2) Château de Champchevrier; com. de Cléré; cant. de Langeais; arr. de Chinon (Indre-et-Loire).

(3) Orchaise : com.; canton d'Herbault; arr. de Blois (Loir-et-Cher).

(4) Château de Vernon; com. de Souesmes : cant. de Salbris; arr. de Romorantin (Loir-et-Cher).

(5) Château du Guérinet : com. d'Orchaise; cant. d'Herbault; arr. de Blois (Loir-et-Cher).

I[e]

Louise-Marie-Thérèse OUDINOT de REGGIO;

née, Paris, 28 mars 1816; parrain, Louis XVIII; marraine, la duchesse d'Angoulême; † Montauban, le 15 mars 1909; = chât. de Jeand'heurs (1), le 4 octobre 1837, Ludovic-Alexis-Marie-Stanislas de Levezou, marquis de Vesins; né, Caylus (2) (Tarn-et-Gar.), le 31 août 1814; † le Mans (Sarthe), le 2 mars 1887, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire; fils du vicomte Jean-Aimé de Levezou de Vesins (3), (né dans la prison de Milhau (4) le 25 août 1793), et de M[lle] Marie-Louise-Julie-Clarisse de Faramond de la Fajole († Caylus, le 26 août 1826).

Les deux époux vécurent longtemps à Bar-le-Duc chez la Maréchale, duchesse de Reggio; le marquis de Vesins fut même, dans cette ville, chef de bataillon de la garde nationale. Ils sont, tous deux, inhumés dans la chapelle de leur château de Caylus; la marquise a une plaque commémorative dans la concession de son père au cimetière de Bar.

Ils eurent cinq enfants :

II[1] Antoine-Dieudonné-Charles-Louis de Levezou de Vesins; né, Paris, à l'Hôtel des Invalides le 1[er] mai 1845; lieutenant au 93[e] de ligne, il fut mortellement blessé à Gravelotte, le 16 août 1870, ayant eu la poitrine traversée par une balle, puis la cuisse broyée par un éclat d'obus. Il resta 30 heures sans secours sur le champ de bataille; relevé par les Allemands, il fut

(1) Chât. de Jeand'heurs : com. de Lisle-en-Rigault; cant. d'Ancerville; arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(2) Caylus : ch.-l. de. c.; arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne).

(3) Devenu veuf, le vicomte de Levezou de Vesins entra dans les ordres; il fut fait prêtre en 1836 et devint évêque d'Agen le 26 janvier 1841. C'est lui, alors abbé de Vesins, qui célébra à Jeand'heurs le mariage de son fils avec Louise Oudinot.

(4) Milhau : ch.-l. d'arr. (Aveyron).

transporté à l'ambulance de Vionville(1) où il mourut le lendemain, 17 août. Son corps fut jeté dans la fosse commune. Dix mois après, ses restes ont été retrouvés; ils furent rapportés à Caylus où ils ont été déposés dans le caveau de sa famille, le 24 juin 1871 (2).

Il lui a été élevé à Gravelotte, au lieu où il était tombé, un monument sur lequel on lit cette inscription (3) :

A LA MÉMOIRE DE M. LE COMTE ANTOINE DE LEVEZOU DE VESINS,
LIEUTENANT AU 93e DE LIGNE, BLESSÉ MORTELLEMENT
A GRAVELOTTE, A L'AGE DE 25 ANS.
DITES A MA MÈRE QUE JE MEURS EN SOLDAT ET EN CHRÉTIEN.
MARCHEZ EN AVANT!

Une plaque mortuaire à sa mémoire, portant la même inscription, a été placée dans le cimetière du Maréchal Oudinot, son grand-père, à Bar-le-Duc.

Sa glorieuse mort est représentée sur le piédestal du monument qui a été élevé sur le champ de bataille de Mars-la-Tour, dédié à l'armée française (4).

II² Charles de Levezou, comte de Vesins;
né, Bar-le-Duc, le 2 février 1848; ancien officier aux zouaves pontificaux; † au château de Malicorne (5) (Sarthe), le 29 avril 1884; inhumé à Malicorne; = Paris, 1872, Marie-Esther-Jacqueline de Rougé; † 5 mai 1875, à l'âge de 24 ans; fille de Bonabes vicomte de Rougé et de Cécile de Lespinay (fille du général de Lespinay); d'où :

III Louis-Bonabes-Antoine-Joseph Levezou, marquis de Vezins; né, Malicorne, le 18 octobre 1872; = Paris, le 25 juillet 1901, Gabrielle-Marie Dors

(1) Vionville : com. de l'Alsace-Lorraine, à 4 k. 5 à l'est de Mars-la-Tour, sur la route de Metz.

(2) *Echo de l'Est* du 1er juillet 1871.

(3) *Echo de l'Est* du 30 octobre 1877.

(4) *Le patriotisme en action*, par E.-A. Tarnier, 2e vol., p. 652.

(5) Malicorne : ch.-l. de c.; arr. de la Flèche (Sarthe).

de Lastours; fille de Marie-François-Charles Dors de Lastours et de Suzanne-Marguerite-Camille Baylin de Monbel; habitent le chateau de Malicorne (Sarthe); d'où :

IV[1] Jean de Levezou de Vesins; né, château de Malicorne, le 20 juillet 1902.

IV[2] Jacqueline de L. de V.; née, Paris, le 5 juillet 1908.

IV[3] François de L. de V.; né, château de Malicorne, le 11 février 1912.

II[3] Caroline-Victoire-Marie-Thérèse de Levezou de Vesins; née, Bar-le-Duc, le 1er avril 1851; † Caylus, le 27 octobre 1888; inhumée dans le caveau de la famille à Caylus.

II[4] Henry-Dieudonné-Etienne-Victor-Auguste de Levezou comte de Vesins; né, Bar-le-Duc, le 21 juillet 1854; officier démissionnaire; = Paris, le 30 novembre 1882, Antoinette-Louise-Elodie de la Mazelière; fille de deffunt le marquis de la Mazelière et de Jeanne de Rougé (fille d'Adolphe comte de Rougé et de Marie de Vérac); sans enfant.

II[5] Jean-Emmanuel-Dieudonné de Levezou de Vesins; né, Bar-le-Duc, le 25 mars 1858; † Bar, le 6 avril 1858; inhumé dans le cimetière du Maréchal Oudinot.

habita
=

= 16

nuisie
2es 1

OT,
e Fr

Marie

= 1808, C
1772-1844 ;

Charles-P.-Victor, comte PAJOL, général de division; 1812-1891, = 1844, Louise-Marg.-Géd.-Zoé BAILLY de MONTHION, 1820-1893.

Anne... ine... ric... zo... 7... an

Marie Louise-Zoé-Charlotte PAJOL, 1845- , = 1863, René-Paul-Emmanuel BOCHER.

Nap.-P... Mar... 18... = 1877, L... ÷ 1877

Marie BOCHER, 1864- , = 1885, Armand-Fr.-Marie MOREAU, baron de la ROCHETTE, 1856- .

Aline-M... BOCHER... = 1893, ... Jos.-V... BAUDON

1°	Constance	M. de la R.,	1886.
2°	Elisabeth	—	1887.
3°	Marguerite	—	1888.
4°	Charles	—	1890.
5°	Françoise	—	1892.
6°	Aline	—	1894.
7°	Geneviève	—	1896.
8°	Louis	—	1897.
9°	Jean	—	1898.
10°	Marie et	—	1900.
11°	Antoinette		
12°	Elie	—	1902.

1° Marie -
2° Emman...
3° Alexand...
4° Victor-...

I⁹

Caroline-Marie-Philippine-Ferdinande-Louise OUDINOT de REGGIO;

née, Paris, le 2 juin 1817; parrain : Monsieur, frère du roi; marraine : la duchesse de Berry; † Paris, le 8 mai 1896. = Paris, le 12 avril 1842, en la chapelle de la Chambre des Pairs (1), François-René-Joseph Cuiller-Perron, né à Chinsura (Hindoustan), le 25 juillet 1804; † au château de Malicorne, le 19 août 1869; fils du général Perron.

Les deux époux ont été inhumés à Malicorne; ils ont chacun une plaque mortuaire au cimetière du Maréchal à Bar.

Sans postérité.

I¹⁰

Joseph-Gabriel-Charles OUDINOT de REGGIO;

né, Paris, le 10 mars 1819 (2) : lieut.-colonel au 57ᵉ d'inf.; † au château de Coulognes, près Calais, le 10 décembre 1858; inhumé à Calais; il a une plaque mortuaire dans le cimetière du Maréchal à Bar-le-Duc; = le 4 septembre 1855, Eugénie-Hermine-Henriette Maressal de Marsilly; née le 9 octobre 1819, † Calais, le 6 avril 1881 (3); d'où :

II Georges-Henry-Eugène-Victor Oudinot de Reggio; né, Bar-le-Duc, le 14 septembre 1856; † Calais, le 25 mai 1857 et inhumé dans cette ville le surlendemain 27.

Une plaque mortuaire a été placée à sa mémoire dans le cimetière du Maréchal à Bar.

(1) Le mariage fut béni par Mgr de Vesins, évêque d'Agen.
(2) Stiegler. *op. cit.*, appendice III, p. 559.
(3) D'après le faire-part du décès.

I[11]

VICTOR-ANGÉLIQUE-HENRI OUDINOT DE REGGIO;

né, Paris, le 3 février 1822; † Versailles, le 29 juillet 1891, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.; inhumé le 4 août 1891, à Bar-le-Duc, dans le cimetière de son père; = le 4 avril 1864, Caroline-Françoise-Marguerite Mathieu de Faviers; † Versailles, le 6 août 1906, âgée de 70 ans; inhumée au cimetière d'Auteuil (1); fille du baron de Faviers.

Sans postérité.

(1) D'après le faire-part du décès.

CHAPITRE IV

Familles alliées : Derlin et Poriquet.

I

Famille Derlin.

Les Derlin vinrent à Bar-le-Duc vers 1765.

François-Maurice Derlin, le chef de famille, était *originaire de Neufbrisach* (Alsace) (1). Sa femme, demoiselle Marie-Magdeleine Devoulge (2) était *originaire de Ville-Parisis, diocèse de Paris* (3). Maurice Derlin est qualifié de « négociant » en différents actes, mais sans aucune indication du genre de négoce (4).

(1) Renseignement tiré de l'acte du premier mariage du Maréchal; voir p. 52.

Neufbrisach : aujourd'hui ville de l'Alsace-Lorraine annexée; ancien ch.-l. de c. du départ. du Haut-Rhin.

(2) Orthographe de son acte de décès.

(3) Renseignement tiré de l'acte du premier mariage du maréchal; voir p. 53.

Ville-Parisis : Commune du canton de Claye; arrond. de Meaux, Seine-et-Marne.

(4) Le contrôle des actes des notaires (arch. Meuse; série C) porte inscription de nombreuses opérations, d'achat et de vente de terres, faites par François-Maurice Derlin en différentes localités de la région, quelquefois pour son compte, le plus souvent comme fondé de pouvoirs de propriétaires.

Un « bordereau des sommes imposées sur les corps de métier de la ville de Bar pour l'année 1790 » comprend « Maurice Derlin » dans la catégorie des marchands de vin. On y voit son nom rayé de la catégorie des marchands

Tous deux sont morts à Bar, où ils habitaient la Ville-Haute. Marie-Magdeleine Devoulge mourut la première, le 4 avril 1790, et son corps fut inhumé dans le cimetière paroissial, près Notre-Dame. François-Maurice Derlin décéda le 9 juillet 1815 (1); ses restes mortels furents déposés dans le cimetière du Maréchal.

Ils eurent deux filles :

L'aînée fut FRANÇOISE-CHARLOTTE, née, Bar, le 12 octobre 1768 (2), qui épousa à Bar, le 15 septembre 1789, NICOLAS-CHARLES OUDINOT, le futur Maréchal, duc de Reggio.

La seconde, Marie-Magdeleine-Scholastique, est née à Bar, le 28 octobre 1770. Elle épousa, en première noces, à Bar, le 10 août 1790, Jean-Baptiste-Félicien Étienne, négociant, de la paroisse de Naives-devant-Bar, et qui mourut, à Bar, 2 mois après le mariage, le 21 octobre 1790. Veuve, elle se remaria à Bar, le 23 août 1791, à Joseph Poriquet.

de grains dans laquelle il comptait probablement antérieurement (arch. Meuse, série B).

Le corps municipal de Bar, ayant été appelé, en 1789, à envisager des mesures pour lutter contre la famine menaçante et faire arriver des grains dans la ville, François-Maurice Derlin fut un des négociants qu'il consulta pour convenir d'un plan d'opérations et en suivre l'exécution (Arch. mun.; *Reg. des délib.*; BB, 46).

(1) François-Maurice Derlin s'est remarié à Bar, le 6 décembre 1771, à Mlle Marie-Françoise Gérard, fille majeure du Sr Jacques Gérard, lieutenant en la maitrise de cette ville et de deffunte Mlle Marguerite-Thérèse Brigeat de Lambert.

Il en eut un fils, nommé François-Maurice Derlin, né à Bar, le 12 nivôse an 2, qui mourut, à Bar, le 20 fructidor an 2.

Peu avant le décès de cet enfant, le 18 germinal an 2, le divorce avait été prononcé, à Bar, entre les deux époux à la demande du mari. Marie-Françoise Gerard est morte, à Bar, le 3 mars 1840, âgée de 83 ans.

Le 6 fructidor an XII (24 août 1804), François-Maurice Derlin eut « de Marie-Jeanne Petit, domiciliée chez lui », une fille qu'il reconnut le jour même de sa naissance et qui fut appelée Marie-Françoise Derlin. Celle-ci épousa, à Bar, le 9 décembre 1821, Valentin Adam (voir p. 44 ; 12°); elle est morte, à Bar, le 29 décembre 1839, sans post.

(2) Son acte de naissance est donné page 52.

II

Famille Poriquet.

Joseph Poriquet était né à Revigny, le 18 septembre 1761, fils de Remy Poriquet et de Marie-Françoise Colibert.

Il était premier commis du district de Bar, lorsqu'il épousa à Bar le 23 août 1791, « Dlle Marie-Magdeleine-Scholastique Derlin, veuve du sieur Félix Estienne, cy-devant de la paroisse de Saint-Étienne de cette ville et depuis quelques mois domiciliée en celle de Saint-Antoine » (1).

Il devint inspecteur des postes, chevalier de la Légion d'honneur, membre du collège électoral du département et du conseil municipal de Bar. Il est mort, dans cette ville, le 11 janvier 1823; sa femme Marie-Madeleine-Scholastique Derlin y est décédée le 18 août 1834. Tous deux sont inhumés dans le cimetière du Maréchal.

Ils eurent quatre enfants dont le premier mourut en bas âge.

2° Marie-Charlotte Poriquet; née, Bar, le 3 brumaire an 2; † au Petit-Andely (Eure), le 6 octobre 1882; = Bar, le 4 février 1813, Nicolas-Gabriel Magot; né, Bar-le-Duc, le 28 septembre 1785; fils de Gabriel Magot, négociant, juge au tribunal de commerce et membre du collège électoral du département, et de dame Marguerite Pichancourt. Il fut autorisé (2) à porter le nom de Magot-Marevilles et devint receveur des finances aux Andelys; il y est mort. Les deux époux sont inhumés aux Andelys. D'où, postérité.

3° Victor-Émile Poriquet; né, Bar, le 22 vendémiaire an 4; † Valenciennes, où il était directeur des postes, le 9 décembre 1835; = Bar, le 4 mars 1828, Mlle Marie-Claire-Charlotte Duménil de Fiennes; née, Champigneulles (Meurthe), le 5 octobre 1809; † Versailles, le 27 septembre 1888; fille de Henry-Louis-Nicolas Duménil de Fiennes, propriétaire à Bar et de Marie-

(1) Acte de mariage.

(2) Jugement du tribunal de première instance des Andelys du 6 septembre 1841.

Claire-Élisabeth de la Lance († à Houdemont, Meurthe, le 6 mai 1813). Les corps des deux époux ont été inhumés à Bar dans le cimetière du Maréchal. D'où :

a) Henriette-Claire-Mathilde Poriquet; née, Bar, 10 janvier 1830; † Bar, 26 janvier 1830.

b) Marie-Claire-Hélène P.; née, Bar, 4 juillet 1832; † Versailles, le 13 novembre 1910. Son corps est inhumé à Bar, au cimetière du Maréchal, dans la tombe de sa mère. Sans alliance.

4° Julie Poriquet; née, Bar, 28 ventôse an 17; † Revigny le 18 septembre 1861; = Bar, le 28 octobre 1818, Nicolas-Sébastien Poriquet (son cousin issu de germain); né, Revigny, le 7 mai 1783, licencié en droit, notaire royal à Revigny; † audit lieu, le 22 décembre 1853; fils de Nicolas Poriquet, avocat et ancien notaire à Revigny et de défunte Marguerite-Barbe Mourot. D'où :

Nicolas-Émile Poriquet; né, Bar, 13 septembre 1819; † à la ferme du Faux Miroir, commune de Contrisson, le 19 avril 1898; = Bar, le 14 septembre 1852, Marie-Pauline Varin; née, Bar, 20 août 1832; † Bar, le 13 octobre 1893; fille de Pierre-Gabriel Varin banquier et de Anne-Amélie Delapierre. D'où post. (1).

(1) Deux enfants, savoir :

1° Charles-Nicolas Poriquet (1853-1908) qui épousa Jeanne-Marguerite Bompard (1855-1908). D'où deux enfants :

a) Marie-Nicolas-René Poriquet, célibataire.

b) Marie-Thérèse Poriquet; 1882-1907; mariée en 1906 à M. Dumaine. D'où : Simone-Marie-Nicole Dumaine; née 1907.

2° Marie Poriquet; née, Bar, 1856; qui épousa, en 1876, Marie-Jean-Henri Faucher, avocat, né à Saint-Mihiel en 1850. Ils habitent Bar-le-Duc. D'où trois enfants;

a) Marie-Emile-Louis Faucher; né, Bar, 1877; marié, à Saint-Dizier, en 1901, à Marguerite Boulland.

b) Marie-Louise F.; née, Bar, 1879; mariée, en 1900, à M. Gegout, magistrat; d. p.

c) Marie-Gabrielle F.; née, Bar, 1891; mariée à Bar, 8 janvier 1913, à M. André Husson, garde général des forêts.

ANNEXE

Ce travail ne devait comporter que deux parties comme il est indiqué par l'avertissement qui est à sa tête.

Au cours de son exécution, j'ai réuni, en dehors des deux sujets traités, divers renseignements iconographiques et autres sur le Maréchal Oudinot. Le désir de les faire entrer dans l'opuscule m'a conduit à lui donner une annexe.

I

Iconographie.

1.

BAR-LE-DUC possède, concernant le Maréchal Oudinot, les objets suivants :

A : *en son hôtel de ville* (1),

1° Un buste en marbre.

Oudinot l'a offert, le 20 nivôse an X, « à la commune de Bar » (2); il était alors général de division. Le marbre est signé : *L. Masson, f*[t]*, an X.*

2° Un portrait, en tenue de Maréchal.

Le tableau a été peint, d'après un autre (dont il sera parlé

(1) Ce bâtiment n'est autre que l'ancien hôtel particulier du Maréchal que la ville de Bar a acheté, en 1868, après la mort de la duchesse de Reggio. Un beau parc y est attenant.

(2) Voir, p. 99, lettre d'envoi et réception du buste.

plus loin), qui se trouve au Musée de Versailles et qui a été fait, en 1811, par le peintre Robert Lefèvre.

A côté de ce portrait est placé celui de la Maréchale, Eugénie de Coucy.

Les deux tableaux ont été offerts, par leurs enfants, à la ville de Bar, le second le 5 août 1868 et le premier le 4 janvier 1869 (1).

3° Une tête de profil, en médaillon.

C'est un moulage de celle qui se trouve dans la chapelle des Invalides, à Paris, et qui a déjà été mentionnée dans la deuxième partie de ce travail, page 56.

Elle a été offerte le 17 avril 1848 (2) par le fils du Maréchal, le général Victor Oudinot.

B : *au Musée*,

1° Un portrait « en pied, de grandeur naturelle et en costume de Maréchal de France ».

Le Maréchal en a fait don, lui-même, en 1843, à sa ville natale, pour le Musée qu'elle venait de créer.

Le tableau le montre en 1809, après la bataille de Wagram, sur le terrain « où ce brave de notre grande armée se couvrit de gloire ». Il « est précieux de ressemblance et magnifique d'effet », écrivait deux jours après sa réception le conservateur du musée.

Il a été « fait par M. Schiltz, peintre distingué de la manufacture royale de Sèvres ». C'est une copie d'un premier portrait du Maréchal, « qui fut peint, en 1811, par Robert Lefèvre, peintre de l'Empereur, et par ses ordres pour orner la salle des Maréchaux au Palais des Tuileries. Ce tableau a été transféré depuis au musée de Versailles où il est aujourd'hui » (3).

2° Un tableau portant, dans un cartouche, cette inscription :

OUDINOT A PLETCHENITZY
2 DÉCEMBRE 1812.

(1) Voir, p. 100, lettre d'envoi et réception des tableaux.

(2) Voir, p. 102, lettre d'envoi.

(3) *L'Echo de l'Est* du 3 juin 1843; article sur le musée de Bar, par T. Oudet, architecte, son conservateur.




Cl. Rettet.

OUDINOT,

Général de division.
Buste en marbre par L. Masson en l'an X.



LA MARÉCHALE OUDINOT, née EUGÉNIE DE COUCY.


UNIV.
OF

Le Maréchal, grièvement blessé sur la Bérézina et regagnant rapidement l'Allemagne, a été obligé de s'arrêter dans le village russe de Pletchenitzy (1). Il est entré dans une cabane et là, couché sur un grabat, il s'est confié aux soins de son chirurgien, le docteur Capiomont, pour le pansement de sa blessure.

L'artiste a choisi, pour la composition de son tableau, le moment où le fils du Maréchal, Victor Oudinot, se présente brusquement dans la cabane et lui annonce que la localité est cernée par des Cosaques.

Le Maréchal voit ces ennemis par la porte restée ouverte, sur le seuil de laquelle est son fils. Il s'est à demi levé sur son grabat : il a saisi son pistolet et par les traits de sa figure, par la vivacité de ses yeux qui suivent les mouvements des Cosaques, il laisse voir qu'il défendra énergiquement sa vie.

Le docteur Capiomont et Pils, le valet de chambre du Maréchal, sont de chaque côté du grabat, soutenant le glorieux blessé.

Le tableau est signé : *E.* (*Edmond*) *de Boislecomte, 1896.* Il a été acheté par le musée en 1897.

3° Une statue en pied.

Elle est en plâtre. C'est le modèle original d'une statue en marbre, faite par le statuaire Jean de Bay, et qui se trouve dans la galerie du palais de Versailles (2).

Sur le socle de la statue, on a fixé une couronne mémorative en argent massif; chacune de ses feuilles porte le nom d'une bataille dont le Maréchal a assuré le succès. Elle a été donnée au musée, en 1850, par Pils, ancien valet de chambre du Maréchal (3).

4° Un buste en plâtre, comme général de division en l'an X.

C'est un moulage du buste en marbre qui se trouve à l'hôtel de ville. Il a été offert au Musée, en 1849, par la duchesse de Reggio.

5° Deux statuettes en plâtre, réduction de la statue en bronze du Maréchal, élevée au centre de la ville de Bar.

(1) G. Stiegler, *op. cit.*; chap. v, p. 220 et 223.

(2) Voir, p. 102, lettre d'envoi.

(3) *Id.*, p. 101.

L'une d'elles repose sur un piédestal en plâtre, réduction de celui de la statue en bronze, avec ses quatre génies et ses quatre bas-reliefs.

Ces objets ont été offerts à la ville de Bar, en 1851 et 1852, par le statuaire Jean de Bay (1).

Nota (2) : Le musée possède aussi « quatre sabres de divers modèles que le maréchal Oudinot a portés durant ses campagnes ». Ils lui ont été donnés par son fils, le général Henri Oudinot.

C : *au centre de la ville, place Reggio.*

Une statue en bronze, sur un piédestal en marbre (3).

Le monument est l'œuvre du statuaire Jean de Bay : il a été

(1) Arch. mun.; dossier de l'érection de la statue; lettre de M. Jean de Bay.

(2) On voit encore au Musée de Bar-le-Duc :

1° Un buste en plâtre du général Nicolas-Charles-Victor Oudinot, qui en a fait don en 1851.

2° Quatre médailles (l'une en or, deux en argent, une en bronze) offertes par la ville de Rome, en 1849, au général Victor Oudinot. Elles ont été frappées en son honneur et elles présentent :

à l'avers :	*au revers :*
Sa figure de profil, avec ces mots en exergue :	une couronne de lauriers entourant cette inscription :
VICT. OUDINIOTUS GALLORUM EXERCITUI PROEFECTUS.	URBEM EXPUGNARE COACTUS CIVIUM ET ARTIUM IN COLUMITATI CONSULUIT.
et au bas : BORREL F[t] ROME	

3° Le portrait en pied du général Victor Oudinot.

Il a été donné par son fils en 1866.

4° Un buste en plâtre du lieutenant Antoine de Vesins, petit-fils du Maréchal, blessé mortellement à Gravelotte en 1870.

C'est un don et l'œuvre de son père, le comte Ludovic de Vesins, en 1873.

5° Une petite statue en plâtre du même Antoine de Vesins par Bogine. Il est représenté en lieutenant du 93[e] de ligne, debout, tête nue, en avant d'une pile de gabions. Il tient son sabre de la main droite et la gauche s'appuie sur les gabions.

(3) Voir, au sujet de l'érection et de l'inauguration de cette statue, deuxième partie, chap. II, p. 57, ainsi que plus loin, paragraphe II de l'annexe; 6, p. 103.



Cl. Rettet.

OUDINOT BLESSÉ A PLETCHENITZY,
décembre 1812.
Tableau de E. de Boislecomte, 1896 (Musée de Bar).


UNIV.
OF
MICH.

érigé en 1850. Il mérite une description spéciale et détaillée qui suit :

La Statue du Maréchal Oudinot à Bar-le-Duc.

Le monument comprend, dans son ensemble : « une statue héroïque en bronze ; un piédestal en marbre blanc veiné, orné de quatre génies emblématiques et de quatre bas-reliefs en bronze représentant les phases de la brillante carrière du Maréchal ». Il repose sur trois degrés en pierre du pays, le dernier supportant une grille ornée, en fonte de fer (1).

La statue, qui pèse environ 1.800 kilos, a une hauteur de 3 mètres. Celle du piédestal, avec le soubassement, est de 3^{m},50.

Le Maréchal est représenté, en pied, tête nue, en grande tenue, un manteau bien drapé reposant sur l'épaule gauche, la jambe droite un peu avancée. Sa main gauche embrasse la poignée de son épée. La droite tient son bâton de commandement ; elle l'appuie sur la culasse d'un canon (représentant celui dont le Maréchal s'empara, en 1800, sur le Mincio et dont l'Empereur lui fit don) (2), qu'une branche de laurier couvre de ses feuilles et sur laquelle sont déployées plusieurs cartes, où se lisent gravés ces mots : ITALIE ; RUSSIE.

« Le Maréchal paraît dans l'attitude de la méditation avant le commandement. La figure a de l'expression et rend assez fidèlement ses traits » (3).

Le piédestal a ses angles coupés par des pilastres, contre lesquels sont adossés les quatre génies, formant caryatides, et ayant les ailes légèrement déployées.

Sur les faces sont disposées, en demi-cercle, des guirlandes de chênes enrubannées et coulées en bronze. Celles-ci sont reliées les unes aux autres par des câbles que les génies portent

(1) Arch. mun.; Conditions stipulées dans le traité passé le 20 février 1849 entre la ville et le statuaire.

(2) Ce canon orna longtemps la propriété du Maréchal à Jeand'heurs, à 14 kil. S.-O. de Bar.

(3) *L'Echo de l'Est* du 21 septembre 1850 ; extrait d'un article sur le monument par F. d'Olincourt.

sur les points d'attache de leurs ailes. Sur les rubans on lit des noms de batailles, de villes où le Maréchal s'est illustré. Dans les courbes des guirlandes, sont gravées, sur le marbre, des inscriptions ayant trait à des incidents de sa vie militaire. Au-dessous d'elles, sont placés les bas-reliefs en bronze qui en retracent des épisodes.

Les génies en bronze ont la tête casquée ou ceinte d'une couronne murale. Ils tiennent chacun une épée ou sabre, rappelant les armes que le Maréchal a portées ou qui lui ont été décernées à titre d'honneur.

Le génie, que l'on voit à la droite de la face antérieure du piédestal, a reçu les traits d'un petit-fils du Maréchal, ceux d'Antoine de Vesins qui mourut, en 1870, à l'hôpital de Vionville (1). Il tient, avec l'épée, le bâton de commandement du Maréchal.

Le génie, qui est sur la gauche de cette même face, porte le grand cordon de la Légion d'honneur et un sabre d'honneur.

Sur la face postérieure, le génie, qui est à droite, a la tête ceinte d'une couronne civique sous la couronne murale. Son épée est celle du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Le génie de gauche tient, dans la main droite, une sorte de parchemin, partiellement roulé; un sceau y est appendu, sur lequel on lit encore aujourd'hui ces deux mots nettement conservés : URBIS NEOCOMENSIS.

Le sculpteur a voulu rappeler un décret rendu, en 1806, en l'honneur d'Oudinot, encore général, par les autorités de la principauté de Neuchâtel en Suisse. Oudinot avait été chargé d'occuper le pays au nom du général Alexandre Berthier, auquel l'Empereur Napoléon l'avait donné. Il apporta dans son administration tant de modération et de tact que, lorsqu'il dut quitter la principauté, les habitants décidèrent de lui décerner un témoignage de leur reconnaissance.

A cet effet, « les quatre ministraux, agissant au nom du

(1) E. A. Tournier, *op. cit.*, vol. II, p. 652.



Cl Collot.

STATUE DU MARÉCHAL OUDINOT

sur la place Reggio, à Bar-le-Duc.


UNIV.
OF
MICH.

conseil général, ville et bourgeoisie de Neuchâtel », signèrent un décret, déclarant « le général Oudinot et ses perpétuels descendants, nés et à naître, internes et communiers de la ville de Neuchâtel » et leur reconnaissant les droits de bénéficier de tous les biens, avantages, etc., qui pouvaient découler du titre honorifique de bourgeois de Neuchâtel ainsi concédé. Ils remirent au général Oudinot, avec le décret, une épée sur la lame de laquelle étaient gravés ces mots; « *La ville de Neuchâtel au général Oudinot, 1806* ». Cette épée est représentée par celle que tient le génie porteur du parchemin.

Voici maintenant les inscriptions, gravées sur les faces du piédestal, ainsi que les épisodes rappelés par les bas-reliefs (1).

1° Face antérieure.

Inscription :

AU MARÉCHAL OUDINOT
DUC DE REGGIO,
NÉ A BAR-LE-DUC LE 25 AVRIL 1767,
VOLONTAIRE EN 1792,
DÉCÉDÉ GOUVERNEUR DES INVALIDES,
LE 13 SEPTEMBRE 1847.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

Bas-relief : Départ du 3e bataillon des volontaires de la Meuse.

Le bataillon quitte Bar pour se rendre à la frontière. Le lieutenant-colonel Oudinot est à sa tête. Ils traversent la place où s'élève aujourd'hui la statue du Maréchal ; ils sont accompagnés par les vœux, les sympathies et les acclamations des habitants.

(1) *L'Écho de l'Est* du 29 mai 1851. Notice sur les bas-reliefs de la statue du Maréchal Oudinot.

Pour conserver toute son unité à cette description du monument, l'inscription de la face antérieure et l'épisode de son bas-relief sont reproduits ici, bien qu'ils aient déjà fait l'objet d'une communication, p. 58.

2° Face de gauche.

Inscription : QUAND IL EST QUELQUE PART
IL N'Y A PLUS A CRAINDRE
QUE POUR LUI.
NAPOLÉON, 17 JUIN 1807.

Bas-relief : la prise du pont de Vienne en 1805.

Oudinot, en tête de ses grenadiers, s'élance au galop de son cheval sur le pont du Danube qui a été miné et que défendent de nombreuses bouches à feu ennemies en batterie sur l'autre rive. Il arrache, lui-même, des mains d'un artificier autrichien, la mèche enflammée, qui doit porter le feu aux barils de poudre placés sous le tablier du pont.

3° Face de droite.

Inscription : WAGRAM A ÉTÉ ENLEVÉ LE 6 JUILLET
ENTRE 10 ET 11 HEURES DU MATIN.
LA GLOIRE EN APPARTIENT
TOUT ENTIÈRE
AU MARÉCHAL OUDINOT
ET A SON CORPS D'ARMÉE
(30° BULLETIN 1809).

Bas-relief : la bataille de Wagram, 1809.

Oudinot lance, sur le village de Wagram, le corps d'armée qu'il commande. Il est grièvement blessé, et il se refuse à quitter le champ de bataille pour faire panser sa blessure, bien que le général de Monthion le lui dise de la part de l'Empereur.

C'est à la suite de la victoire de Wagram (à laquelle il contribua beaucoup comme le rappelle l'inscription ci-dessus), qu'il fut fait Maréchal de l'Empire.

4° Face postérieure.

Inscription : APRÈS AVOIR ASSURÉ
LE PASSAGE DE LA BÉRÉZINA
OUDINOT BLESSÉ GRIÈVEMENT
FUT DÉCLARÉ UNANIMEMENT
LE SAUVEUR DE L'ARMÉE
20 NOVEMBRE 1812.

Bas-relief : le passage de la Bérézina, 1812.

Le Maréchal Oudinot arrête les Russes, couvrant la retraite de nos troupes qui repassent la Bérézina. Il reçoit, dans le côté droit, une balle dont la blessure le fait chanceler sur son cheval.

Le général de Lorencez, son chef d'état-major et son gendre, arrête la monture. Le capitaine Victor Oudinot, son fils, qui est accouru au galop, reçoit le Maréchal dans ses bras.

2.

A NANCY, *dans l'ancien palais ducal, le musée historique lorrain* expose deux décorations ayant appartenu au Maréchal Oudinot. Ce sont :

La plaque de grand aigle de la Légion d'honneur, qu'il a portée de 1804 à 1814 ;

la plaque de Saint-Henri de Saxe, qu'il a portée de 1808 a 1848.

Elles ont été données au musée par le général Victor Oudinot, son fils aîné, entre 1858 et 1863.

3.

A PARIS, on voit :

A : *Aux Invalides*,

dont le Maréchal Oudinot fut gouverneur du 21 octobre 1842 jusqu'au jour de sa mort, le 13 septembre 1847,

1° *Dans la chapelle*,

un médaillon donnant de profil les traits du Maréchal.

Il surmonte un marbre de la forme d'une pierre tumulaire, appliqué contre un pilier voisin de la chaire. Il en a été fait mention, p. 56.

2° *Au Musée de l'armée, salle Louis XIV*,

le portrait à mi-corps du Maréchal par J. Pils.

Le tableau a été peint en 1848 et provient de l'Hôtel des Invalides.

Le Maréchal est représenté debout, la figure presque de face, l'épaule gauche légèrement en avant. Il est en grande

tenue, tête nue, son chapeau à plumes blanches sous le bras droit, les doigts de la main gauche soutenant son épée par la garde.

Nota : (1) Au musée de l'armée, salle Turenne, se trouve une selle d'officier général ayant appartenu au Maréchal Oudinot.

Elle a été donnée, en mai 1898, par M. Zvilling, chef de bataillon en retraite.

B : *Au palais de la grande Chancellerie de la Légion d'honneur,*

un portrait, en buste, du Maréchal.

Il se trouve dans le salon, dit des grands chanceliers; il est placé dans un cadre d'or ovale, à droite de la baie qui conduit à un salon contigu, au grand salon de la rotonde. C'est une simple copie, faite en 1873, lors de la reconstruction du palais de la Légion d'honneur qui avait été incendié en 1871.

Le Maréchal Oudinot fut grand chancelier de la Légion d'honneur du 17 mai 1839 au 21 octobre 1842.

4.

A SAINT-DENIS, *la maison d'éducation de la Légion d'honneur* possède un portrait du Maréchal.

Il se trouve dans le grand salon de réception, au rez-de-chaussée, avec les portraits des autres grands chanceliers de la Légion d'honneur. Il a été peint en 1841 par Paulin Guérin (2).

Ce portrait montre le Maréchal Oudinot dans sa vieillesse, à l'âge de soixante-quatorze ans, alors que ses autres portraits

(1) *Le Musée de l'armée* possède encore, concernant le général Nicolas-Charles-Victor Oudinot, le fils aîné du Maréchal;

1° *Salle Mac-Mahon ;* son portrait miniature en colonel commandant le 4e Hussards, E. a. 221 (Don de M. Cottreau; mai 1904).

2° *Même salle ;* son portrait par Louis Guédy. E. a. 222[1] (Don de la marquise de Quinsonas, douairière, petite-fille du général; mai 1912).

3° *Salle Marulaz ;* un képi rigide, à 7 galons, qu'il a porté pendant les guerres d'Algérie en 1835 (Don de M. Couderc; décembre 1910).

(2) Une reproduction de ce portrait est donnée dans le livre de M. Bonneville de Marsangy sur la Légion d'honneur, p. 319.

qui sont à Bar-le-Duc, à Versailles, à Neuchâtel en Suisse peints par Robert Lefèvre en 1811 ou d'après le sien, le représentent dans l'âge mûr.

5.

A VERSAILLES, on voit, *au Musée :*

1° *Dans la salle de 1792,*

un portrait en buste d'Oudinot, en tenue de lieutenant-colonel au 3e bataillon de la Meuse, par Monvoison (n° 393 du catalogue);

2° Le portrait en pied du Maréchal (dont il a déjà été parlé précédemment), peint en 1811 par Robert Lefèvre, sur l'ordre de l'Empereur, pour la salle des Maréchaux au palais des Tuileries et transféré ensuite à Versailles (n° 1157 du catalogue);

L'artiste a choisi, pour décor de son tableau, le champ de bataille de Wagram où le Maréchal a conquis son bâton de commandement.

Le Maréchal est au premier plan, debout, un peu en avant d'un bloc de granit au pied duquel on voit, gisants à terre, un canon et des boulets. Il est tête nue, en grande tenue avec le grand cordon de la Légion d'honneur. Ses traits sont expressifs et reflètent la maturité de l'âge; il compte alors 44 ans. Sa main gauche est appuyée à la hanche, soutenant son épée au-dessous et près de la garde. Le bras droit pend le long du corps, la main serrant le bâton du commandement.

Dans le fond, sur sa gauche, les hauteurs fortifiées de Wagram.

Sur sa droite, un peu en arrière du bloc granitique, son cheval de bataille, tenu en main par un soldat. On n'en voit que la tête avec l'encolure.

A droite également, et déposé sur le roc, son chapeau a plumes blanches.

3° *Dans la galerie,*

sa statue en marbre (n° 500 du catalogue).

Elle a été reçue en 1853 et elle est l'œuvre du même statuaire Jean de Bay qui fit celle en bronze de Bar-le-Duc.

La mission d'exécuter cette statue en marbre lui avait été confiée, en 1848, par le directeur des musées royaux et par le général Victor Oudinot.

Le Maréchal est représenté dans une attitude semblable à celle que lui donne sa statue de Bar-le-Duc.

Il est debout, tête nue, en grande tenue, un long manteau reposant sur l'épaule gauche, la jambe gauche un peu en avant. Le bras gauche est légèrement ployé, la main embrassant la poignée de son épée. Le bras droit pend le long du corps, la main serrant son bâton de commandement.

Un peu en arrière et sur la droite un canon est dressé verticalement, le bouton de culasse en l'air. Une branche de laurier et un sabre d'honneur sont debout contre ce canon, maintenus par un large ruban qui les enlace plusieurs fois tous les trois et sur lequel on lit ces noms : MINCIO. — WAGRAM. — FRIEDLAND. — BÉRÉSINA. — ARCIS-SUR-AUBE.

6.

A NEUCHATEL EN SUISSE, *le Musée historique* possède un portrait-buste du Maréchal.

Le portrait a été peint, en 1811, par le même Robert-Lefèvre, qui a fait celui qui se trouve aujourd'hui au musée de Versailles.

Le Maréchal Oudinot en fit don au comte Louis de Pourtalès, qui fut président du Conseil d'État de la principauté de Neuchâtel et dans la maison duquel il avait logé durant le temps qu'il avait administré cette principauté. Il avait conservé avec lui les plus amicales relations.

Le portrait a été donné au musée de Neuchâtel en 1888 par le comte Alfred de Pourtalès, petit-fils du précédent (1).

(1) Ces renseignements émanent de M. Paul de Pury, conservateur du musée historique de Neuchâtel.

II

Documents et renseignements divers (1).

1.

Lettre d'envoi et réception d'un buste que le général de division Oudinot a offert, en l'an X, à la commune de Bar.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

Au quartier général à Polangis, le 20 nivôse an 10, de la République française, une et indivisible.

Oudinot, général de division, inspecteur général de cavalerie, au citoyen Henrionnet, maire de la commune de Bar.

En vous témoignant, citoyen maire, toute la sensibilité que j'ai ressentie et que je conserve sur la demande de mon portrait, qui m'a été faite lors de mon dernier séjour à Bar, je me plais à assurer mes compatriotes de ma reconnaissance la plus sincère. Je les prie d'en recevoir un faible gage dans l'offre du buste que j'ai l'honneur de leur adresser en remplacement.

Soyez mon organe, mon cher Henrionnet, pour leur exprimer mes sentiments; dites-leur combien je me félicite d'être né au milieu d'eux et que je mettrai toujours une véritable gloire à mériter la continuation de leur bienveillant intérêt.

Je vous salue et embrasse cordialement.

Signé : OUDINOT.

Dans une séance du premier ventôse an 10, le conseil municipal arrêta que le buste du général Oudinot serait placé dans la salle de ses séances, et qu'il en serait fait, en présence de toutes les autorités publiques, une inauguration solennelle, au cours de laquelle le citoyen Henrionnet, maire, prononcerait un discours.

L'inauguration fut, plus tard, fixée au neuf vendémiaire an 11, jour où devait se faire la désignation des conscrits de

(1) Ils sont extraits soit des archives municipales de Bar, registre des délibérations du Conseil municipal ou dossier de l'érection de la statue du Maréchal sur la place Reggio, soit des archives du Musée de cette ville.

l'an 9 et de l'an 10, nécessaires pour compléter l'armée et pour lui former une réserve.

La cérémonie eut lieu, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville, dans la salle des réunions du conseil municipal, sous la présidence du maire, le citoyen Robert-Adam (1).

Les membres de cette assemblée y étaient réunis et le citoyen Oudinot, l'un d'eux et père du général, s'y trouvait « dans une place distinguée ». Là aussi étaient les conscrits de l'an 9 et de l'an 10, ainsi qu'une foule de citoyens, attirés par la cérémonie.

Les officiers de la garde nationale apportèrent en triomphe, dans la salle, au son des tambours et d'une musique guerrière, drapeaux déployés, le buste du général Oudinot, que les adjoints du maire accompagnaient. Ils le placèrent sur le piédestal qui lui était préparé.

Le citoyen Henrionnet, chargé de faire le discours d'inauguration, retraça en termes des plus élevés la brillante carrière militaire déjà parcourue par le général Oudinot; il le proposa pour modèle aux conscrits qui l'écoutaient et il termina par quelques mots élogieux à l'adresse de son père.

Après le discours, le maire, tenant en main une couronne de laurier, la posa sur le buste.

Le conseil municipal et les assistants applaudirent vivement; les drapeaux saluèrent; la musique se fit entendre pour clôturer la cérémonie, exécutant « les airs connus de la Victoire et destinés à célébrer les triomphes de la Gloire ».

2.

Lettre d'envoi et réception des portraits du Maréchal et de la Maréchale Oudinot, qui sont à l'Hôtel de Ville.

Lorsque, dans sa séance du 9 mai 1868, les membres du conseil municipal eurent décidé l'achat de l'hôtel du Maréchal Oudinot, rue Lapique, pour en faire l'hôtel de ville de Bar-le-Duc, ils donnèrent au maire cette mission :

(1) Il avait succédé à M. Henrionnet, démissionnaire en l'an 10.

« Solliciter de la famille du Maréchal le don d'un objet, se rattachant à la personne de leur glorieux compatriote, et qui, placé dans la salle d'honneur du conseil municipal, serve à perpétuer dans son ancien hôtel, comme dans leurs cœurs, le souvenir d'un nom cher et illustre ».

Le 5 août suivant, le comte de Vesins, au nom des enfants de la Maréchale, duchesse de Reggio, adressait au maire de Bar, la lettre suivante :

Bar-le-Duc, 5 août 1868.

M. le maire, conformément au vœu exprimé par le conseil municipal, et, en quittant la maison de famille qui va devenir hôtel de ville, les enfants de la Maréchale Oudinot, duchesse de Reggio, ont voulu y laisser et offrir à la ville de Bar-le-Duc, le portrait de celle qui porta si dignement le nom illustre du fondateur de cette maison et qui sut s'y entourer du respect et de l'affection, dus à ses vertus, à sa rare distinction.

Chargé par eux de vous remettre cette image qui retrace fidèlement des traits dont le souvenir est précieux aux habitants de Bar, je suis convaincu qu'elle sera accueillie avec satisfaction, et j'espère qu'elle sera, en quelque sorte, un lien de plus entre ce pays si aimé de la femme d'élite dont la mort a été et est encore un deuil public, et la famille qui, n'ayant rien oublié des traditions du passé, se fait gloire d'appartenir à la ville de Bar-le-Duc.

Agréez, je vous prie, Monsieur le maire, l'expression de mes souhaits les plus distingués et soyez assez bon, je vous prie, pour faire part de ma lettre au conseil municipal qui appréciera, avec les sentiments si délicats qu'il a montrés dans une récente circonstance, le don que je suis chargé de vous adresser.

Signé : Comte de Vesins.

Le maire donna, le même jour, 5 août 1868, lecture de cette lettre au conseil municipal. Celui-ci accepta avec reconnaissance le don qui lui était fait, et il pria son maire d'être, auprès des donateurs, l'interprète de ses sentiments de profonde gratitude.

Le 8 janvier 1869, le maire donnait lecture, au conseil municipal, d'une lettre en date du 4 du même mois (1), par

(1) La lettre n'a pas été retrouvée aux archives municipales.

laquelle le comte Henri Oudinot, colonel au 1er régiment de lanciers, offrait à la ville de Bar, au nom de toute sa famille, un portrait du Maréchal Oudinot.

L'accueil, qui lui fut fait, est ainsi consigné sur le registre des délibérations :

Le conseil municipal, organe de la ville de Bar, prie M. le maire de vouloir bien exprimer à la famille de M. le Maréchal, duc de Reggio, ses vifs sentiments de gratitude.

La ville de Bar placera, avec bonheur, la fidèle image du plus illustre de ses enfants dans l'hôtel qui, après avoir été élevé et honoré par lui, est devenu le siège de la municipalité.

3.

Lettre du général Victor Oudinot, envoyant à la municipalité de Bar-le-Duc, un médaillon du Maréchal, son père.

Paris, 17 avril 1848.

Monsieur le maire,

Le mausolée qui vient d'être placé à l'église des Invalides, représente avec bonheur les traits de mon père. En en faisant mouler quelques médaillons, j'ai surtout eu en vue d'offrir le premier à la municipalité de la ville de Bar. Ce médaillon est parti, il y a quelques jours, pour cette destination : j'espère que vous voudrez bien l'offrir en mon nom à MM. les membres du conseil municipal.

Mes compatriotes verront, j'espère, dans ce faible, mais sincère hommage, un témoignage empressé de ma reconnaissance pour les sympathies que la ville de Bar n'a cessé de donner à une mémoire qui m'est chère à tant de titres.

Recevez, je vous prie, Monsieur le maire, la nouvelle expression de mes plus dévoués sentiments.

Signé : le général OUDINOT.

Monsieur Gillon, maire de Bar.

4.

Lettre de Pils, ancien valet de chambre du maréchal Oudinot, au maire de la ville de Bar-le-Duc.

Bar, le 25 septembre 1850.

. . . .

Je vous prie de vouloir bien faire agréer, au musée de Bar, une couronne en argent, dont le principal mérite est de porter pour

inscription, sur chacune de ses feuilles, le nom des batailles ou combats dont le Maréchal, duc de Reggio, a glorieusement et sous mes yeux, assuré le succès.

. . . .

Signé : PIE.

5.

Lettre du statuaire Jean de Bay, donnant à la ville de Bar, le modèle en plâtre qui lui a servi pour faire la statue en marbre du maréchal Oudinot, destinée au musée de Versailles.

Monsieur le maire,

Tant que l'exécution en marbre de la statue du maréchal Oudinot, duc de Reggio, destinée au musée de Versailles, n'a pas été achevée, j'ai dû ajourner l'accomplissement de la promesse que je vous ai faite d'offrir au musée de Bar le modèle en plâtre de cette statue.

Aujourd'hui que ce marbre est achevé et va figurer à la prochaine exposition, je viens vous prier d'agréer le don de ce modèle.

Je regrette qu'il soit si peu fait, achevé; ce n'est à proprement parler qu'une grande esquisse que je vous prie cependant d'accepter comme un témoignage nouveau de ma reconnaissance envers les Barrisiens.

Veuillez donc, Monsieur le maire, donner les ordres nécessaires pour faire faire la caisse, l'emballage et le transport de cette statue.

Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : DE BAY.

Paris, le 4 avril 1853.

6.

Érection et inauguration de la statue du Maréchal Oudinot à Bar-le-Duc (1).

C'est le 5 octobre 1847, à peine un mois après le décès du Maréchal Oudinot, que le conseil municipal de Bar-le-Duc

(1) Détails extraits de :
L'Écho de l'Est du 1er octobre 1850;
L'Annuaire de la Meuse, 1869, p. 66; note rédigée par E. Florentin.

décida qu'il lui serait élevé, en témoignage de reconnaissance, une statue sur une des places de la ville.

Une ordonnance royale du 17 novembre 1847 approuva la décision.

Une souscription nationale fut ouverte pour obtenir les fonds nécessaires à l'érection de la statue (1).

Après examen des maquettes soumises par plusieurs artistes, le conseil municipal adopta celle du statuaire Jean de Bay qui était déjà chargé de faire une statue en marbre du Maréchal Oudinot pour la galerie du musée de Versailles. Il lui confia la mission de l'exécution du monument; M. Le Quesnel fut le fondeur de la statue.

L'inauguration du monument avait été primitivement fixée au 25 septembre 1850, jour anniversaire de la bataille de Zurich, au succès de laquelle le Maréchal avait puissamment contribué. Elle fut reportée au dimanche suivant, 29 septembre, pour répondre aux désirs des populations de la région et leur permettre d'y assister plus facilement.

(1) On compte parmi les souscripteurs :
La ville de Bar; le maire de la ville, M. Trichon-Saint-Paul et de nombreux barrisiens; MM. Jean Landry-Gillon, député; Paulin Gillon, représentant du peuple en 1848; Félix Gillon, président du tribunal; le comte d'Arros, préfet de la Meuse; Mgr l'Évêque de Verdun; le département de la Meuse, différentes localités meusiennes et des particuliers; le département de la Meurthe; le Gouvernement par les ministres de la Guerre et de l'Intérieur; le prince Jérôme; la maréchale-duchesse de Raguse; les maréchaux Soult, Gérard et Molitor; les généraux comte Exelmans, de Monthion, comte de Dampierre, baron Hanrion, baron Boyer, Lanthonnet, de Lauriston, Paillot, Barrois, baron Broussier, etc.; le duc Pasquier, ancien président de la Chambre des pairs, le duc de Mortemart, le duc Decazes, etc.; le baron de Cholet, ancien député de la Meuse; la famille Gouy; M. de Scitivaux de Greische, ancien aide de camp du duc de Reggio; Pils, ancien valet de chambre du Maréchal Oudinot; l'école de cavalerie de Saumur, dont le général Victor Oudinot, fils aîné du Maréchal, avait été le commandant, et la ville de Saumur; l'établissement des Invalides; M. Van Karnebeck, capitaine de vaisseau, aide de camp du roi de Hollande (que le maréchal Oudinot, alors qu'il était gouverneur de la Hollande, avait fait élever, à ses frais, au lycée de Metz); MM. les quatre ministraux, petit et grand conseil de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel en Suisse; M. le comte Louis de Pourtalès, ancien président du Conseil d'État à Neuchâtel (Suisse), etc.

Pour la cérémonie, deux estrades furent élevées de chaque côté de la statue.

L'une était pour la famille Oudinot. On y vit 38 de ses membres accompagnant la veuve du Maréchal et son fils aîné, le général Victor Oudinot; quatre générations y étaient présentes. L'auteur de la statue, Jean de Bay, était auprès de la famille.

L'autre fut occupée par les autorités militaires, civiles, judiciaires, ecclésiastiques : le maire avec le conseil municipal, le préfet, les députés de la Meuse, des hauts représentants de l'armée et des délégués de tous les corps de l'État, des fonctionnaires, etc.

Les autorités de Neuchâtel en Suisse avaient été invitées à la fête et plusieurs délégués y assistaient.

Les gardes nationales de Bar et celles des communes voisines, les officiers vétérans, la gendarmerie et un escadron de lanciers venu d'une garnison rapprochée, tous en grande tenue, formaient le carré autour de la place.

Une foule immense s'y pressait derrière les soldats. En outre, beaucoup de personnes étaient aux fenêtres ou sur les toitures des maisons adjacentes.

Plusieurs discours furent prononcés par le Maire, le Préfet, etc. Le général Victor Oudinot y répondit.

La cérémonie achevée, le conseil municipal tout entier et les chefs des différentes administrations reconduisirent, jusqu'à son hôtel, la famille du Maréchal.

A 3 heures de l'après-midi, un banquet eut lieu sur la promenade du Pâquis (là où s'élève aujourd'hui le Lycée) ; il se termina par de nombreux toasts. 2.000 personnes environ y assistèrent.

« A 8 heures du soir, une illumination générale éclairait la ville de Bar, la place de la Préfecture, la caserne, etc. La place municipale, illuminée en verres de couleur, était assez éclairée pour que l'on pût distinguer encore les traits du Maréchal.

» Un bal, organisé au moyen de souscriptions, termina cette belle journée ».

7.

Lettre de remerciements de la municipalité de Bar-le-Duc au Maréchal Oudinot.

En 1844, les Chambres eurent à discuter les projets d'établissement du chemin de fer de Paris à Strasbourg ainsi que du canal de la Marne au Rhin. Le Maréchal Oudinot et M. Jean-Landry Gillon, député de la Meuse, déployèrent tous leurs efforts pour écarter tous les obstacles qui tendaient à faire éloigner les deux tracés de la vallée de l'Ornain, et pour obtenir que ceux-ci fussent dirigés par la ville de Bar-le-Duc.

Lorsque le résultat désiré fut acquis, le conseil municipal de Bar prit, le 29 juillet 1844, une délibération exprimant toute sa reconnaissance au Maréchal et au Député. Voici la lettre qui fut rédigée à l'adresse du premier :

A Monsieur le Maréchal, duc de Reggio.

Monsieur le Maréchal,

Deux grandes questions ont été résolues en faveur de la ville de Bar-le-Duc : l'ouverture du canal de la Marne au Rhin et la création du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Nous devons ce résultat, en grande partie, à l'appui persévérant que votre noble désintéressement vous a fait prêter à nos intérêts. C'est un nouveau bienfait pour le pays que vous avez tant illustré par vos exploits.

Organe fidèle des sentiments de la cité, son conseil municipal éprouve le besoin de vous témoigner sa vive reconnaissance.

Veuillez en agréer l'expression avec les hommages respectueux de vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Le conseil chargea le maire de se rendre le jour même à Jeand'heurs pour remettre la lettre au Maréchal et il désigna MM. Collin, Lerouge et Trichon pour l'accompagner.

ADDITIONS ET MODIFICATIONS

P. 26, 5ᵉ ligne, *remplacer; par*, après le mot Reggio.

Observation. — Pour le XVIIᵉ siècle, les registres paroissiaux de Rembercourt-aux-Pots contiennent souvent des indications trop laconiques, ne caractérisant pas nettement les personnes auxquelles se rapportent les faits (naissances, mariages, décès), qui y sont consignés. Ils offrent en outre des lacunes pendant une période assez longue, entre 1638 et 1658.

Il en résulte qu'avec leurs seuls renseignements, la reconstitution des familles est difficile. On est conduit aux hypothèses et c'est ainsi que j'ai été amené, dans la recherche des parents de François Oudinot, à en faire une, page 37, 11ᵉ ligne.

J'ai consulté, depuis, aux archives départementales de la Meuse, plusieurs cahiers de comptes des receveurs pour le duc de Lorraine à Rembercourt-aux-Pots. En citant nominativement les chefs de ménage ou « conduits », astreints ou non à des redevances diverses et en particulier au droit « d'assises », ils fournissent, pour la reconstitution des familles, des indications complémentaires à celles des registres paroissiaux.

Les renseignements que j'y ai puisés m'ont fait rejeter l'hypothèse que j'ai formulée sur les parents de François Oudinot. S'ils ne m'ont pas apporté la connaissance indiscutable desdits parents, ils m'ont fourni, à leur sujet, une hypothèse plus vraisemblable, plus admissible que la première. Par suite,

P. 37, 11ᵉ ligne, *remplacer* la phrase : « Il m'a paru être... » etc., *par les suivantes :*

Il m'a paru être le dernier ou l'avant-dernier des enfants de Jean Oudinot et de Claudine Mangeot (1).

P. 37, mettre en note au bas :

(1) L'hypothèse s'appuie sur différents actes de parrainage dans des

« *Jean Oudinot et Claudine Mangeot, vefves, ont espousés le mardy xxvj j^r avril* » (*1622*).

Jean Oudinot était veuf de Nicole Godet, fille de Nicolas Godet, (laboureur tenant demi-charrue à deux ou trois chevaux), qu'il avait épousée à Rembercourt le 13 février 1621 et qui était morte le 9 août 1621.

Claudine Mangeot était veuve de Paquet Driget, laboureur, qu'elle avait épousé à Rembercourt le 2 juin 1619 et qui était mort le 22 octobre 1620. Elle était née à Rembercourt le 8 juillet 1601 « fille de Paul Mangeot (laboureur tenant demi-charrue) et de Yolande [Morel] sa femme ».

Sur un cahier de comptes du receveur fiscal de Rembercourt-aux-Pots pour l'année 1633 (Arch. Meuse, B. 2843, 5e cahier), on relève que Jean Oudinot avait obtenu, moyennant redevance, « la permission de vendre vin, comme cabaretier audit lieu ».

Il exerça son commerce jusqu'à sa mort, survenue vers 1657. Après lui, sa veuve le continua; elle est inscrite comme « cabaretière » sur les comptes du receveur pour les années 1658 à 1661.

Jean Oudinot naquit à Rembercourt et y fut baptisé le 6 mars 1597. Il est « *fils de Didier Oudinot et de Jeanne, sa femme* ».

Didier Oudinot était cordier; il mourut après 1633. Sa veuve, Jeanne [Garaudel], est morte le 10 mars 1636.

Didier Oudinot *paraît* fils de Cuny Oudinot, décédé à Rembercourt en 1603 et de Claudine sa femme, décédée, au même lieu, le 3 mars 1624.

P. 37, entre la 22e et la 23e ligne, *intercaler :*

François Oudinot est cité sur les comptes du receveur de Rembercourt pour l'année 1667 (Arch. Meuse, B. 2846, 4e cahier), comme un des censiers du domaine du duc de Lorraine audit lieu.

Il fut nommé « *prévôt royal* », pour le roi de France, à Rembercourt, à la suite de l'occupation de la Lorraine et du Barrois par les troupes de Louis XIV. Cette occupation, qui devait durer de 1670 à 1697, introduisit dans les deux États une administration absolument française.

familles issues de Jean Oudinot et de Claudine Mangeot, ainsi que sur la situation de ces familles par rapport à celle d'autres familles Oudinot (reg. par. de Rembercourt-aux-Pots; Arch. Meuse, B. 2841 à 2846, cahiers de comptes des receveurs du duc de Lorraine dans cette localité).

P. 37, entre la 30e et la 31e ligne, *intercaler :*

Marguerite Godard était morte à Rembercourt le 13 septembre 1693.

P. 37, 39e ligne, *lire :* dix-huit enfants.

P. 37, 40e ligne, *lire :* Void (2), et au renvoi au bas de la page, *mettre :* (2) Void :

P. 38, 6e ligne, *lire :*

Jean Oudinot mourut le 18 septembre 1733.

10e ligne, *ajouter :*

Lorsqu'en 1697, la Lorraine et le Barrois furent rendus par Louis XIV au duc de Lorraine, il devint « *procureur fiscal* », pour ce duc, à Rembercourt.

11e ligne, *lire :*

Onze enfants.

P. 39, 17e et 18e lignes, *lire :*

Il advint alors, que le fils aîné Jean Oudinot était, à Rembercourt-aux-Pots, procureur fiscal de S. A. R. le duc de Lorraine et vivait, par...

P. 40, *remplacer* l'alinéa : **IV Jean** OUDINOT, *par les suivants :*

VI Cuny OUDINOT; † Rembercourt-aux-Pots, 1603 et Claudine, sa femme, † 3 mars 1624.

V Didier OUDINOT; cordier à Rembercourt; † entre 1633 et 1636, époux de Jeanne Garaudel, † 10 mars 1636.

IV Jean OUDINOT; baptisé, Rembercourt, 6 mars 1597; † audit lieu vers 1657; veuf de Nicole Godet ; = Rembercourt, 26 avril 1622, Claudine Mangeot, veuve elle-même, nee le 8 juillet 1601, fille de Paul Mangeot, laboureur, et de Yolande Morel. Il fut cabaretier.

P. 40, paragr. 11[1] Jean OUDINOT,

12e ligne, *lire :* † 18 septembre 1733.

15e ligne, *ajouter :* puis procureur fiscal du duc de Lorraine.

32e ligne, pour : 3o Claude, *ajouter :* devint chanoine régulier prémontré.

38e ligne, pour 6o : Jeanne, *ajouter :* † Rembercourt, le 5 octobre 1786, « religieuse de chœur des dames annonciades du Monastère de

Clermont-en-Argonne, supérieure et reléguée par obédience de Mgr l'Évêque de Verdun dans sa parenté en ce lieu, âgée de 83 ans ».

Après la dernière ligne, *ajouter :*

8° Pierre, né, Rembercourt, 29 janvier 1706.

P. 41, 1re ligne, *lire :* 9° : Anne-Thérèse Oudinot.

P. 41, renvoi (1) : Enfants de Dominique Hussenot, etc. :

1° *ajouter :* † 14 avril 1738 ;

2° *lire :* Claude-Alexandre; né, Rembercourt, 6 avril 1756; † 18 mars 1739 ;

Lire ensuite :

3° Catherine; etc. 4° et 5° Barbe, etc.; Marie-Anne, etc.

6° et 7° Pierre, etc.; Marie-Anne, etc.

8° Claude-Alexandre, né, Rembercourt, 29 avril 1741.

9° Jean-François, etc.

10° Marie-Anne, etc.

11° Marie-Anne, etc.

P. 42, à partir de la 1re ligne, côté gauche, *lire :*

10° Jean Oudinot; né, Rembercourt, 13 juin 1710; † Rembercourt, 21 décembre 1759; veuf d'Élisabeth Purson, s'est remarié à Madelaine Varnesson, † Ligny, le 5 frimaire an 6, âgée de quatre-vingts ans. D'où : (du premier mariage), *a* : Élisabeth = Rembercourt, 25 octobre 1757, Nicolas Brichard; (du second mariage), *b* : Jean-Armand; né, Rembercourt, 25 octobre 1756; *c* : Dominique, né, Rembercourt, 31 août 1758.

11° Barbe; née, Rembercourt, 29 avril 1711.

12° Firmin, né, Rembercourt, 1er mai 1712; † 16 août 1712.

13° Marie-Anne Oudinot, née, etc.; † Rembercourt, 9 avril 1751; = etc.

14° Nicolas-François; ne, Rembercourt, 19 août 1715; † Rembercourt, 7 avril 1716.

15° François; et 16° Jacques; nés, Rembercourt, le 9 novembre 1716; † 17 novembre 1716. † 22 novembre 1716.

17° François; né, Rembercourt, 5 avril 1718; † Rembercourt, 1er mai 1718.

18° François; né, Rembercourt, 16 août 1719; † Rembercourt, 21 octobre 1719.

P. 42, renvoi (1); enfants de Charles Flise, etc.
Supprimer : 2° Claude-Alexandre, etc.
Donner les numéros 2° à 8° successivement aux autres enfants.
6° *lire :* Christien; né, etc.
8° *lire :* Catherine; née, Rembercourt, 29 décembre 1750, etc.

P. 42, enfants de Jean Vannesson, etc.
Remplacer ; par, après les mots : Vaubecourt, Meuse.

P. 44, ligne 21, *mettre,* après le mot Pierrefitte.

P. 46, ligne 7, *lire :* « Nous.

P. 49, renvoi (2), *lire :*
1er bataillon, (quartier de la Neuveville) : etc.
2e bat., (quartier de la Couronne) : etc.
4e bat., (quartier de Notre-Dame) : etc.

P. 65, renvoi (1), *mettre :* après le mot Seine.

P. 68, ligne 21, *mettre,* après Bourbonne (3).

Tableau généalogique de la famille Oudinot.

Dans la colonne des ascendants paternels du Maréchal Oudinot, *supprimer* l'alinéa : Jean Oudinot = Jeanne Garaudel; puis, pour ascendants de François Oudinot, *mettre :*

Cuny Oudinot,
habitant de Rembercourt-aux-Pots, † 1603,
et Claudine sa femme, † 3 mars 1624.

Didier Oudinot, cordier à Rembercourt, † entre 1633 et 1636.	et Jeanne Garaudel, † 10 mars 1636.
Jean Oudinot, cabaretier à Rembercourt, 1597-1657;	= en 2es noces, 1622, Claudine Mangeot, veuve.

François Oudinot,
etc.

DOCUMENTS HORS TEXTE

Nota. — J'aurais désiré appuyer ce travail par un portrait de la première Maréchale, Françoise-Charlotte Derlin. Je n'ai pu me le procurer.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE



LA DÉVASTATION

DU

VILLAGE DE DAGONVILLE

PENDANT

LES GUERRES ENTRE CHARLES IV, DUC DE LORRAINE ET LE ROI DE FRANCE

Aux archives de la Meuse, fonds de l'Abbaye de Saint-Mihiel (1), se trouvent deux pièces intéressantes relatives au village de Dagonville (2). La première de ces pièces, du 7 décembre 1650, est une longue énumération faite par les habitants de ce village des déprédations commises par les gens de guerre du roi de France et du duc de Lorraine, durant les mois de septembre, octobre et novembre de la dite année (3).

Dans la seconde, du 4 novembre 1668, les mêmes habitants déclarent qu'ils sont réduits au nombre de seize, et obérés de soixante-dix-huit mille francs de dettes. Ils ajoutent qu'ils ne peuvent payer, et qu'ils sont sur le point « d'absenter le village ».

Le document de 1650 que nous reproduisons en entier, nous fait assister durant ces trois mois de l'année aux mouvements

(1) H. Saint-Mihiel, C 3 y.

(2) Dagonville, arr. et cant. de Commercy, dép. de la Meuse. Ce village était autrefois du bailliage de Bar, il devint en 1730, chef-lieu de baronnie et de prévôté.

(3) Dumont fait allusion à cette pièce dans l'*Histoire de Saint-Mihiel*, II, p. 85.

des troupes tant lorraines que françaises dans le Barrois. Il concorde parfaitement avec les renseignements donnés par les historiens de la Lorraine et notamment Calmet et Digot, les *Mémoires de Beauvau* et la *Gazette de France* (1).

En cette année 1650, le duc de Lorraine, Charles IV, alors réfugié à Bruxelles, profitant des troubles de la Fronde, avait chargé son lieutenant, le comte de Ligniville, de rentrer en Lorraine avec quatre mille hommes et de reprendre les villes mal défendues. Le comte s'empara en peu de temps d'Épinal, de Châtel et de Mirecourt, ainsi que des châteaux d'Haroué, de Tonnoy et de Void (2). Il venait de reprendre Ligny et Bar, et se dirigeait sur Saint-Mihiel quand il fut battu entre Lavallée, Levoncourt et Lignières (3) par le marquis de La Ferté-Senectère (4), lieutenant général de l'armée du roi en Lorraine. Celui-ci avait quitté Épernay vers la mi-septembre pour aller ravitailler Nancy, après quoi il donna rendez-vous au village de Sommeille (5) au comte de Fleckenstein et aux marquis de l'Inville et de Villars, maréchaux de camp. Il se trouva au rendez-vous le 6 octobre avec 600 chevaux et toute son infanterie.

Apprenant que le comte de Ligniville était occupé à l'attaque de Bar, il résolut de s'approcher de cette ville et alla le jour même prendre son quartier à Brabant-le-Roi (6).

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., III, col. 447 à 450; Digot. *Histoire de Lorraine*, V, p. 324 et 325; *Mémoires de Beauvau*, p. 102 et 103; *Gazette de France*, année 1650, p. 1389 et suivantes.

(2) Châtel-sur-Moselle, chef-lieu de cant. des Vosges, arr. d'Épinal; Haroué, chef-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy; Tonnoy, cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; Void, chef-lieu de cant. de la Meuse, arr. de Commercy; Ligny, chef-lieu de cant. de la Meuse, arr. de Bar.

(3) Lavallée, Levoncourt et Lignières, cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy (Meuse).

(4) La *Gazette de France* écrit Seneterre, d'autres écrivent Sennetere. D'après M. Pierre Braun, le marquis signait : « La Ferté Senectère ». Voyez les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1906, p. 131, note.

(5) Sommeille, cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(6) Brabant-le Roi, cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

La nouvelle de la reddition de Bar lui ayant été apportée, il passa l'Ornain à Revigny (1) et la Saulx à Mognéville (2) et alla se loger à Pargny (3), tant pour y joindre son artillerie qui avait été obligée de prendre un grand détour à cause du débordement des eaux, que pour mieux couvrir son entreprise, qui était de surprendre l'ennemi lequel se défierait moins de lui, le voyant s'éloigner de Bar.

Ayant su que Ligniville avait le dessein de quitter cette ville le 9 octobre, il partit ce jour-là de Pargny de grand matin, résolu à livrer bataille. Ligniville avait fait rompre le pont de Fains, mais avait négligé d'en faire autant à Longeville (4), ce qui permit au marquis de La Ferté de poursuivre son ennemi. Laissant son artillerie et son infanterie à Longeville, il partit avec toute la cavalerie au nombre de 1.600 chevaux. Les Lorrains s'étaient arrêtés aux villages de Lavallée, Levoncourt et Lignières pour y passer la nuit. C'est là que La Ferté vint les surprendre et les battit complètement (5). Le comte de Ligniville se retira précipitamment à Saint-Mihiel, laissant aux Français quatre pièces de canon, deux étendards, tous les bagages, 400 prisonniers parmi lesquels les principaux officiers; 600 morts parmi lesquels le sieur du Parc, quartier-maître général. Quant au marquis de La Ferté, il se porta sur Ligny où il fut blessé en assiégeant le château. Il dut se rendre

(1) Revigny, chef-lieu de cant., arr. de Bar (Meuse).

(2) Mognéville, cant. de Revigny, arr. de Bar (Meuse).

(3) Pargny, cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François (Marne).

(4) Longeville, cant. et arr. de Bar (Meuse). — Au sujet de ce pont de Longeville, Dom Calmet et après lui plusieurs historiens font erreur en disant que Ligniville avait négligé de rompre un pont sur la rivière d'Aire, il s'agit de l'Ornain.

(5) D'après la *Gazette de France* où nous avons puisé ces renseignements, la cavalerie lorraine qui s'était retirée à la hâte sur une éminence proche du village de Lavallée fut attaquée violemment par la cavalerie française et mise en déroute. L'infanterie qui se trouvait à la lisière du bois fut chargée par la cavalerie allemande. La plupart des fantassins furent tués sur place et quantité d'autres faits prisonniers. Le reste se sauva dans le bois à la faveur de la nuit (V. *Gazette de France*, année 1650, p. 1389). Le souvenir de cette bataille s'est conservé dans le pays sous le nom de « bataille du Chapon ». V. Manuscrit du P. François au presbytère de Dagonville.

à Nancy pour se faire soigner, laissant le commandement à Fleckenstein qui ne cessa, dit Dumont, d'inquiéter le pays et d'y répandre la terreur (1).

Il était nécessaire de donner ces quelques détails pour pouvoir suivre plus facilement le récit fait par les habitants de Dagonville de tous leurs ennuis pendant cette année 1650. En exprimant leurs doléances, ces pauvres gens étaient loin de penser qu'après deux cent soixante ans, leur écrit aurait les honneurs de l'impression. Ils voulaient simplement faire connaître leur misère et leur extrême pauvreté aux agents du fisc et aux décimateurs, et les apitoyer sur leur malheureux sort.

Les Bénédictins de Saint-Mihiel étant décimateurs pour les deux tiers, il était tout naturel de leur envoyer une copie de cet acte. C'est ce document que nous avons retrouvé dans leurs archives, et que nous reproduisons en supprimant toutes les fantaisies orthographiques. La lecture en est parfois difficile à cause des longueurs qu'il renferme, mais elle ne manque pas d'intérêt pour les amateurs d'histoire locale et donne un exemple de ce qu'ont eu à souffrir nos ancêtres dans cette malheureuse guerre (2). Voici ce document :

« Ce jourd'hui 7e décembre 1651 (3) par devant nous, Blaise Richier, ancien praticien au lieu de Dagonville, et en défaut d'autres juges, sont comparus les habitants et communauté du dit Dagonville, par Mengin Bouquin, substitut du sieur procureur général au Baillage de Bar, lesquels on dit et remontré que depuis le commencement du mois de septembre dernier 1650, ils ont été perpétuellement inquiétés, malmenés et courus de gens de guerre qui y ont passé, repassé, logé, pillé, rançonné et causé la ruine au village et habitants du lieu, sans

(1) Dumont, *Histoire de Commercy*, II, p. 121.

(2) Voir pour plus de détails sur cette triste époque : Lepage, *De la dépopulation en Lorraine au XVIIe siècle;* Pierre Braun, *La Lorraine pendant le Gouvernement de La Ferté-Senneterre*, M. S. A. L., 1906.

(3) Le texte porte 1651 ; c'est une erreur du copiste, la suite du texte fait bien voir qu'il s'agit de 1650.

relàche depuis le dit temps jusque à huy (aujourd'hui). Et que le lundi dix-neuvième de septembre au dit an, trois ou quatre cents chevaux commandés par Monseigneur de La Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine et Barrois (1), ont logé au dit lieu l'espace d'un jour et nuit, où ils ont cantonné le village, y ont fait dégat de grande partie des grains pour lors engrangés, et souillé le fourrage.

» Que la veille de saint-Michel (2), un parti des gens de son Altesse, commandé par M. de Ligniville, pour lors à Void, ont couru les chevaux et vaches d'une grande partie des laboureurs, qui commençaient à semer les blés, et ont pris jusqu'à dix-neuf bêtes trayantes, desquelles ils en ont rançonné une partie et emmené le reste qui a été perdu. Les jours suivants, plusieurs troupes de la dite armée du dit sieur de Ligniville ont passé, repassé et pillé plusieurs logis des particuliers du dit Dagonville, et pour éviter plus grands désordres, les dits habitants, réfugiés dans l'église (3), ont été contraints de donner un cheval à un trompette de la dite armée, qui après beaucoup de frais a été perdu.

» Que le dimanche deuxième octobre, la dite armée du dit sieur de Ligniville est venue loger ès-lieux circonvoisins du dit Dagonville et notamment à Esnecourt (*sic*) et Domremy et autres lieux (4), d'où ils ont perpétuellement couru les villages voisins (5), sy que les dits habitants ont été contraints d'abandonner le village et laisser leur peu de grains à l'abandon des

(1) Nous avons vu précédemment qu'il avait quitté Épernay vers la mi-septembre pour se rendre à Nancy.

(2) 28 septembre.

(3) Cette église, qui existe encore aujourd'hui, est une de celles qui autrefois servaient de maisons fortes. On s'y réfugiait en cas d'attaque et l'on y soutenait de véritables sièges, comme nous le verrons plus loin. Les murailles en sont très hautes et percées de meurtrières. L'édifice date du xve siècle. Il a été agrandi en 1732 et un clocher a été construit en 1742.

(4) Ernecourt et Domremy (arr. et cant. de Commercy, Meuse). La forme Esnecourt se trouve également dans les registres de la Chambre des Comptes dès l'année 1332. Voyez Liénard, ***Dict. top. de la Meuse***.

(5) L'armée de Ligniville venait de reprendre le château de Void et se portait sur Bar. Cette ville fut reprise le 5 octobre. Voir *Le Château de Bar*, par l'abbé Renard, p. 106.

dites troupes; se retirer à Kœurs, Sampigny, Loisey (1), et n'ont su ni pu, depuis et pendant le dit temps, battre le peu de leurs grains, et n'osaient se trouver pour faire les cultures et semailles des blés, ce qui leur a causé, avec le mauvais temps, une ruine très grande, tant pour le passé que l'avenir, bétail et grain ayant été pris, et leurs héritages demeurés en friche, et le peu de blé qu'on pût avoir à la dérobée, ayant été jeté et semé sur les héritages non labourés, n'ont produit aucun germe, ayant le grain été crevé des pluies et pour n'avoir été ni pu être cultivé et hersé en temps et lieu.

» Le neuvième octobre suivant, la dite armée du dit sieur de Ligniville étant arrivée à Lavallée et Lignières, plusieurs coureurs, pilleurs et fourageurs ont été au dit Dagonville, tant de jour que de nuit (2).

» La même nuit, et le lendemain, l'armée de mon dit seigneur de La Ferté reprit leur place, sy que, tous les habitants étant réfugiés, qui à Kœur, qui à Loisey, avec le reste de leurs chevaux, ont encore été pris au dit Loisey pour mener les canons à Ligny (3), et les gens de la dite armée, perpétuellement, dans ou environ du dit Dagonville; plusieurs raffraîchissements de troupes de gens de guerre, de cavalerie et infanterie, tant de gens étrangers qu'autres, qui ont fourragé, fouillé et pillé les meubles, grains et fourrages du dit lieu, et le mercredi 26e du dit mois d'octobre, étant arrivé à Loxéville (4) et es environ, ont été battre et fourrager au dit lieu; passée la dite armée artillerie au dit Dagonville.

» Que le jeudi troisième jour de novembre, au dit an, l'armée du roi étant arrivée au dit Dagonville des lieux circonvoisins, a achevé de ruiner totalement le dit village, sy que étant

(1) Kœur et Sampigny, cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy (Meuse). Loisey, canton de Ligny, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(2) L'armée de Ligniville s'était arrêtée le soir du 9 octobre à Lignières et dans les environs, se rendant à Saint-Mihiel. Dagonville est à deux kilomètres de Lignières.

(3) Après avoir battu et mis en déroute l'armée de Ligniville, La Ferté se porta sur Ligny, voulant isoler Bar des autres places fortes reprises par Ligniville.

(4) Loxéville, cant. et arr. de Commercy (Meuse).

arrivés le dit jour du matin, les régiments de Tubal et Staf (?) (1) et autre cavalerie allemande, y ont séjourné le lendemain et ne sorti que le samedi cinquième du dit mois, où ils ont fait un dégât et une ruine générale, trouvé, pris et perdu tout le grain qui était au dit Dagonville, qui était ce que les dits habitants avaient pour eux vivre, et leurs espérances pour semer le mars (2), n'ayant jusque lors pu être maîtres de leurs biens, ni pu battre, à cause de l'abandonnement qu'ils avaient fait de tout. Et non contents, les dits régiments, logés au dit lieu, ayant tout mangé les fourrages du lieu avec le principal (?) perdu le grain, ont été battre, fourrager à Lignières, Gimécourt (3) et lieux circonvoisins, et ayant tout perdu, les dits habitants étant renclos dans l'église, qui avaient tout abandonné leurs grains, ont été contraincts, après que les dits gens de guerre ont eu mangé ce qui était es logis, de faire ouverture de l'église, et délivrer le blé et grains qu'ils désirèrent; de fournir vin, viande, tant en général qu'en particulier; même été contraints les dits habitants de délivrer des prisonniers à certain capitaine des dits régiments pour quelqu'un des leurs, avoir été autrefois blessé devant et voulant piller l'église (4), sy que pour ravoir les dits prisonniers, il leur a fallu payer une rançon de soixante pistolles d'Espagne à vingt-deux francs la pistolle, sans les frais qu'il a fallu pour les emprunter, et qu'il a convenu faire pour ravoir les dits prisonniers, qui se trouveront monté à pied du principal; en sorte que, de ces

(1) Probablement Streff et Taupadel que la *Gazette de France* signale comme s'étant particulièrement distingués dans la bataille de Lavallée. Ces deux chefs faisaient partie de la cavalerie allemande.

(2) Les avoines se sèment en mars, de là les expressions « semer le mars, faire le mars ».

(3) Gimécourt, cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy (Meuse).

(4) Dans les registres paroissiaux de Dagonville, nous trouvons à la date du 3 avril 1649, l'acte suivant : « Claude, fils des époux Blaise Richier et Jeanne, a été baptisé sans solemnité à cause du siège de l'église, fait par des soldats qui voulaient la piller. Cependant qu'ils se préparaient à y entrer par la large fenêtre de l'antique chapelle (aujourd'hui Saint-Nicolas), ils en furent repoussés avec force, et trois ou quatre soldats allemands furent tués par les assiégés au moment où ils se disposaient à entrer ».

malheurs, le village est réduit en une extrême pauvreté, pour tout quoi, néanmoins ne laisse pas d'être cotisé à des grosses contributions à Bar; de quoi ils en ont été couru de payer vingt-quatre réals de courtes (1), et que durant et pendant, les logements et courses, tous les chevaux et autre bétail de la plupart des laboureurs, ont été pris et perdus, sy que plusieurs habitants, se sont absentés, renoncé; et autres, abandonné le village, et le reste, ne pouvant plus supporter à fraix, ont été encore, le jour d'hier (2) été contraints de se racheter d'un logement d'environ cent cavaliers, qui ont fouillé le village, et après leur avoir donné, et qu'ils ont pris ce qu'ils ont pu trouver, pour réduire et racheter le peu de bétail resté au dit village et renfermé dans l'église, ont eu soixante francs; et ainsi journellement, sont les dits habitants malmenés, ce qu'il leur est impossible de supporter, vu les autres charges des contributions de la compagnie provinciale, étapes, deniers de domaine, dettes de communauté, desquels ils sont obérés, et en arrière les ruines, et de telle sorte qu'ils ne peuvent plus payer, ni en commun, ni en particulier, n'ayant aucun crédit, pour n'avoir rien ou fort peu de semé, et rien pour semer et pour vivre; ce qu'ils nous remontre, pour de ce leur vouloir dresser procès-verbal, pour faire voir leur pauvreté connue à toute demande, de tout quoi, ils nous ont requis acte, qu'octroyé leur avons en cette forme pour leur servir et valoir à ce que de raison ».

M. Bouquin. J. Lebécel (3).

(1) Le réal valait 7 francs barrois. A cette époque, presque tout le numéraire lorrain d'or et d'argent avait disparu, et les payements se faisaient généralement en pièces françaises, allemandes ou espagnoles (V. De Riocour, M. S., Arch. Lorr., 1883).

(2) 6 décembre 1650. — Les troupes de La Ferté rentrèrent à Bar, le 26 décembre de la même année (De Maillet, *Essai chronologique sur l'histoire de Bar*, p. 148).

(3) La famille Lebécel était apparentée à la famille Maguillot à laquelle, d'après MM. Léon Germain et P. Denis, appartenait probablement la mère de Ligier Richier. On trouve des Maguillot à Dagonville au xve et au xvie siècle. Une contrée du finage porte encore le nom de « Pièce Maguillot ». Une des chapelles de l'église fut construite en 1545 par Jean Maguillot, vicaire général de Verdun. Le nom de Richier se trouve fréquemment dans

Dans le second acte cité au début de cette étude et daté du 4 novembre 1668, les habitants de Dagonville déclarent que ne pouvant plus payer les lourdes charges qui pèsent sur eux, ils vont « absenter le village ».

Beaucoup d'entre eux étaient partis dès l'année 1650. D'autres les suivirent durant les années qui s'écoulèrent entre 1650 et 1670. Nous trouvons dans les registres de la Chambre des Comptes pour la période comprise entre ces deux dates, la preuve de cette émigration qui amena peu à peu l'abandon complet du village.

En 1664, les habitants déclarent qu'il n'y a plus au village que 25 ménages alors qu'avant les guerres on en comptait 90.

En 1668, il n'y en a plus que 16 (1). Enfin en 1670, un registre du « Contrôle général de la vaillance » de Ligny nous apprend qu'à Dagonville le comte de Luxembourg n'a plus aucun sujet, « pour avoir tous les habitants abandonné le village à cause de leurs dettes » (2).

D'autre part dans les registres paroissiaux, le nombre des baptêmes diminue d'une façon très sensible pour les années comprises entre 1650 et 1668 et de cette date à 1678, on compte une moyenne de deux baptêmes par année, et plusieurs actes portent que les enfants sont nés dans les villages environnants, où les parents étaient réfugiés, ce qui confirme les données précédentes (3).

les registres paroissiaux. On a pu remarquer précédemment les noms de Blaise et de Claude Richier. On y trouve également une famille du nom de Sansonnet, dont un des membres est mort à Dagonville en 1707 à l'âge de cent ans. Or il est digne de remarque que le premier qui ait parlé de la naissance de Ligier Richier à Dagonville est un nommé Sansonnet, descendant de Ligier Richier. C'est grâce à ce témoin que Dom Calmet, par l'entremise d'un vieillard nommé Haroux, a connu le nom de l'auteur du Sépulcre et l'a transmis à la postérité (V. Dom Calmet, *Bibl. Lorraine*, C. 824).

(1) *Archives de la Meuse*, B. 273 et s.

(2) *Idem*, B. 2.734.

(3) Le registre était commun à Dagonville et Lignières, son annexe; la moyenne des naissances est à peu près la même pour les deux localités. Lignières avait eu à souffrir autant et peut-être plus que Dagonville.

Vers 1678, le village commença à se repeupler progressivement et en 1708 on y comptait 200 habitants.

D'après le Pouillé de Verdun par M. le Chanoine Gillant, (t. III, p. 86) le village de Dagonville aurait été détruit en partie et saccagé par les Suédois en 1636-1637. Nous avons trouvé la même indication dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Bar-le-Duc (Fonds Bellot-Herment) (1), mais nous n'avons pu vérifier la chose aux archives en raison de l'amoncellement des liasses, occasionné par la construction des nouveaux bâtiments.

L. CAMONIN.

(1) Manuscrit, nº 142, vol. 255. D'après ce manuscrit le village de Lignières proche de Dagonville aurait été brûlé également par les Suédois en 1636.



JEAN BÉRAIN

Dessinateur ordinaire de la Chambre et du Cabinet du Roy
et pour les menus plaisirs de Sa Majesté.

Un artiste charmant, dont le nom est à peu près complètement oublié dans sa petite ville natale, peut-être même de bien des Lorrains, est Jean Bérain, né « à Saint-Mihiel dans le Barrois, mort vers l'âge de 72 ans le 24 janvier 1711, à Paris dans les galeries du Louvre », nous dit dom Calmet, où le roi Louis XIV lui avait donné un appartement en 1677.

Les actes de l'état civil de Saint-Mihiel comportent un grand nombre de Bérain au milieu desquels les écrivains qui se sont occupés de notre compatriote, se sont égarés.

Existaient au xvi[e] siècle : Lorent, Claude Didier, Louis Cuny et Jean Belrain (11 janv. 1591) frères vraisemblablement. Ceux-ci eurent de nombreux enfants.

Ce furent pour Lorent : Jean Bérain né 14 février 1602; pour Claude : Nicole 6 décembre 1603, Claude 1[er] mars 1611; pour Didier : Jean né 17 octobre 1610; pour Louis : Jeanne (1621) et Nicole (1623); pour Cuny : François (1619); enfin pour Jean : Jean, né 17 avril 1615, Agnès (1616), Marie (1617), Nicolas (1622), Charles (1625), Louis (1630) et Sébastien Bérain (1632).

Le premier Bérain qui figure dans les actes de l'état civil de Saint-Mihiel, un Didier, qui eut deux filles, l'une en 1579, l'autre en 1589, est intitulé Didier de Berrain; dans la série des actes que nous avons parcourus, le nom patronymique est

écrit quelquefois Belrain, Bairain, mais plus généralement Bérain.

Après plusieurs recherches infructueuses, les tables de l'état civil de Saint-Mihiel ne mentionnant plus de Bérain après 1632, nous avons retrouvé l'acte de naissance de Jean Bérain notre futur dessinateur du Roy, et nous en avons pris la photographie : année 1640. *Le 4 juin fut baptisé Jean, fils à Jean Bérain et Marie sa femme; parrain Claude l'hermitte et marraine Jeanne...* ». Son père devait être le Jean né en 1602, ou celui né le 17 octobre 1610, fils de Didier, ou même le Jean né en 1615, fils lui-même de Jean.

Cette date de 1640 qui ne s'accorde nullement avec la date de 1630 donnée par certains, ni avec celle de 1637 donnée par Dumont dans son histoire de Saint-Mihiel, s'adapte à peu près exactement à l'acte mortuaire de notre grand artiste qui fixe au 27 janvier 1711, la mort de Bérain veuf de Louise Rouhaut, âgé de 72 ans, selon la déclaration de Jacques Thuret, son gendre et de Claude, son frère, qui devaient être bien informés.

Nous considérons donc comme nettement fixée aujourd'hui à Saint-Mihiel, la date de naissance de notre artiste.

La famille de Bérain est sans conteste une des vieilles familles de notre ville, elle fréquentait sans doute celle des Richier au XVIe siècle. Pourquoi semble-t-elle disparaître de la Lorraine dès le milieu du XVIIe siècle, quand ses membres sont encore si nombreux au commencement de ce même siècle? Mystère. Devons-nous rappeler ici que les années de 1635 à 1639 furent particulièrement dures pour notre pauvre pays, ravagé par la famine à tel point que les habitants se mangeaient entre eux, par la peste à telle enseigne que les cadavres restaient abandonnés dans les rues, et par les guerres et les soldats qui ne faisaient quartier à personne.

Faut-il en conclure que les Bérain émigrèrent dans d'autres localités moins malheureuses ou que beaucoup d'entre eux disparurent, nous ne pouvons faire ici que des conjectures.

« A quelle famille appartenait Bérain, je n'ai pu le savoir, dit Jal dans le *Dictionnaire critique*. Sans doute en cherchant

beaucoup, j'aurais fini par trouver le nid bourgeois où furent élevés Jean, le peintre, Claude, le graveur, et leur sœur Nicole qui resta fille, mais le profit que j'aurais pu tirer de ma découverte n'aurait pu être une compensation au temps que j'aurais perdu ».

Ce nom de Bérain vient-il, comme le suppose Dumont, du petit village de Belrain (qu'on prononce Bérain) situé à 17 kilomètres de Saint-Mihiel, nous serions tentés de le croire, les premiers actes que nous avons consultés à Saint-Mihiel portant la mention Didier de Berrain, mais les actes de l'état civil de cette petite commune ne remontent qu'à 1648.

Dans tous les cas les origines de Jean Bérain semblent obscures; que faisaient ses parents? Aucune qualification particulière de nature à nous eclairer n'est mentionnée sur les actes de naissance tenus à cette époque d'une façon plus que concise. Comment employa-t-il sa jeunesse et qui l'envoya à Paris pour se perfectionner dans son art, tout est mystère et nous permet de croire que les Bérain étaient de modeste condition.

Jean fut paraît-il élève de Gissey, membre de l'Académie de peinture, auteur du fameux Carrousel de 1662 et mort en 1673, il lui succéda en 1674 par brevet du 18 décembre, « en considération de l'expérience qu'il s'est acquise dans la perspective et autres parties de la peinture ».

Il héritait comme dessinateur du Roy d'une partie des attributions de Le Brun et dans la force de l'âge et de son talent devint le pontife et l'oracle de tout ce qui touche à la décoration. Travailleur acharné auquel manqua peut-être un peu d'originalité, il sut avec un talent d'assimilation tout particulier tirer un remarquable parti des travaux de ses devanciers.

« Jean Bérain avait un talent singulier pour toutes les sortes de décoration et généralement pour tout ce qui était susceptible d'ornements qu'il inventait et dessinait avec facilité, on aurait peine à trouver une imagination plus féconde, aussi n'y avait-il aucune fête de quelque importance que l'on entreprît sans le consulter, il présidait à toutes celles qui se donnaient à la

Cour, les étrangers mêmes avaient adopté son genre d'ornementation » (1).

Il dessina des costumes pour l'Opéra et les Carrousels, des meubles encore très recherchés aujourd'hui pour Boulle dont la réputation se fit ainsi au détriment de Bérain et qui sut par ce procédé peu honnête éclipser à son profit toute une pléiade de dessinateurs et de sculpteurs qui firent sa réputation; il dessina des panneaux de toutes sortes, des chapiteaux, des flambeaux, des grilles dont Jean Lamour a pu s'inspirer sans rougir et fut l'inspirateur de tous les décorateurs d'appartements et de mobiliers. Il travailla également, à la mort de Le Brun, pour les sculpteurs qui ornementaient richement, selon le goût de l'époque, les poupes et les proues des navires de guerre.

Le 18 juin 1689 le ministre le presse de sculpter la poupe et la proue de l'*Alcyon* et du *Capricieux* en construction à Dunkerque, du *Brillant* au Havre; les dessins du *Gaillard* et de l'*Adroit* lui sont réclamés d'urgence; on lui envoie les plans du *Tonnant* et du *Saint-Phillippe;* on lui recommande l'ornementation des *Content*, *Trident*, *Volontaire*, il faut qu'elle soit simple, légère, de bon goût. Il fait les dessins du *Soleil Royal*, vaisseau à quatre étages séparés par des arabesques; au fronton, au-dessus des armes de France est placé le soleil sur son char, traîné sur les nuages, par quatre chevaux et entouré de figures allégoriques, qui représentent les quatre parties du monde.

Il décore la poupe du *Furieux*, l'*Apollon*, le *Fortuné*, l'*Aimable*, le *Fidèle*.

La vie de Jean Bérain fut on le voit aussi honorée que bien remplie.

Ses œuvres forment, dit Dom Calmet, un volume qui se trouve à la Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes (2). Son gendre a publié un recueil de ses pièces : 1° Œuvres de Jean Bérain; — 2° Ornements inventés par Jean Bérain; — 3° Œuvres de

(1) *Abecedario* de Mariette.

(2) *Inventaire illustré des dessins du Musée du Louvre et de Versailles. — Représentation des vaisseaux construits par ordre de Louis XIV sous le ministre Colbert, dessinés par Jean Bérain.*



Cliché *Revue lorraine illustrée.*

JEAN BÉRAIN

Jean Bérain contenant des ornements d'architecture, Paris, 1711. Chaque volume comprend plus de cent motifs divers; on y trouve de tout, dessins de trumeaux de tous genres, de faïences, voire même un projet de gondole pour l'usage du Roy dans les canaux de Versailles.

Les *Ornements* donnent en première page un beau portrait de l'artiste que nous reproduisons en tête de ces notes et que nous devons à l'amabilité de la *Revue Lorraine*, puis des dessins de toutes sortes, toute une série de cheminées dédiées à M. Jules Hardouin-Mansard, conseiller du Roy en tous les Conseils, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, et des planches représentant la Pompe funèbre de messire Louis Boucherat, chevalier, chancelier, garde des Sceaux de France, mort le 11 décembre 1699. Nous avons vu de ce volume une très belle édition, provenant de l'abbaye de Senones, et conservée aujourd'hui à la bibliothèque d'Épinal; cet ouvrage avait appartenu à Pierre Bérain, prévôt du chapitre de Hazlach (Alsace vers 1761).

Jean se maria vers 1673 avec Marie Rouhaut ou Drouaut, il eut au moins six enfants :

Jean II qui naquit à Paris en 1674 dont nous parlerons plus loin.

Catherine en 1675, parrain Charles Le Brun et marraine Catherine Duchemin, paroisse de Saint-Sauveur.

Pierre-Martin, 1677, tenu sur les fonts baptismaux par Pierre Beauchamp, un des violons de Sa Majesté et qui fut chanoine de Laon, plus tard de Hazlach.

Marguerite-Louise, 10 novembre 1678.

Louise, 1682, qui épouse Jacques Thuret, horloger du Roy (1).

Blaisine qui épouse Pierre Colasse, marchand de musique.

Jean II travailla sous la direction de son père et dans le même gout, à tel point que l'on confond souvent les œuvres des

(1) On lui attribue aussi deux autres fils : *Jean-Baptiste* qui serait né à Saint-Mihiel (?) lui aussi peintre et graveur et qui se fixa en Allemagne où il devint le peintre de la Cour de Saxe à Dresde et *Nicolas*, qui fut chanoine de Saint-Quentin.

deux artistes; il dessina entre autres *la Pompe funèbre* faite à Saint-Denis pour le dauphin et le roi Louis XIV, les mausolées du duc de Bourgogne, de Marie-Louise de Savoie, etc.

Il épousa à 33 ans Madeleine Héraut, 28 ans, fille de Charles Héraut, peintre ordinaire du Roy dont il eut une fille et trois fils. Il décéda à 42 ans, le 3 juillet 1726. Le roi fit une pension de 600 livres à sa veuve et ce furent les Devret père et fils qui héritèrent au Louvre du logement que les Bérain occupaient depuis cinquante-deux ans. Les Bérain avaient eux-mêmes succédé dans cet appartement à Israël Sylvestre, aux gages de 100 livres par année.

Nous ne dirons qu'un mot de Claude Bérain graveur du Roy, qui vivait encore en 1726, ce fut un artiste de talent qui vécut un peu dans l'ombre de son frère et dessina également un grand nombre d'ornements et d'arabesques de tous genres.

Toute cette famille constitue comme on le voit un groupe d'artistes intéressants et je crois que la petite ville de Saint-Mihiel peut revendiquer hautement l'honneur d'avoir vu naître dans ses murs Jean Bérain.

Ce dernier tient évidemment moins de place dans l'histoire de l'art que Ligier Richier, son compatriote, mais Saint-Mihiel s'honorerait en donnant tout au moins à une rue ou à une place le nom de Jean Bérain, aujourd'hui inconnu, je crois pouvoir le dire, de la majorité des Saint-Mihiélois, en rappelant son souvenir, comme elle l'a fait pour l'incomparable sculpteur de la mise du Christ au tombeau.

Une « rue Jean Bérain » sonnerait tout aussi bien à l'oreille que rue des Bains par exemple et le souvenir de cet artiste ainsi perpétué évoquerait dans les jeunes générations des idées de travail, d'honneur et d'art qui sont de tous temps à encourager.

C[t] CHAVANNE.



A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE

DE

M. HENRI POINCARÉ

SUR LA MATIÈRE

Le 7 mars 1912, Henri Poincaré faisait à Paris une conférence sur les conceptions nouvelles de la matière. Après quelque hésitation, il nous a semblé possible de dire quelques mots de cette conférence, Henri Poincaré appartenant à notre Lorraine et notre société étant, non seulement une société des lettres, mais aussi une société des sciences.

Tout d'abord le conférencier, rappelant la question : « La science conduit-elle au matérialisme? », déclare ne pas comprendre le sens d'une telle question, ajoutant qu'il ne sait pas très bien quelle est la signification du mot *matérialiste*. Est-on matérialiste si l'on fait jouer un rôle prépondérant à la matière? Dans ce cas, les savants et plus particulièrement les physiciens et les chimistes, sont matérialistes. Mais la science n'est pas toute la vie, et il reste beaucoup à dire sur les rapports de la matière et de la vie.

M. Poincaré nous dit comprendre un peu mieux ce que signifie le mot *déterministe*. Et pourtant il ajoute aussitôt qu'il n'en est plus aussi sûr, quand il y regarde d'un peu plus près, tant les affirmations des véritables savants ne sont jamais que provisoires et faites sous toutes réserves. Ce sont de simples

jalons que l'on pose aujourd'hui, et que, très probablement, on déplacera demain.

Nous savons que le déterminisme est un système philosophique qui nie l'influence personnelle sur la détermination et l'attribue tout entière à la force des motifs. Or, il est bien évident que la science n'existerait pas si elle n'était pas déterministe. Il ne serait d'aucune utilité expérimentale de faire des études sur la matière, sur la nature, si matière et nature étaient capricieuses et n'obéissaient pas à des lois immuables. Tous les phénomènes naturels échapperaient à notre intelligence, et, par exemple, les astronomes ne pourraient fixer les dates des éclipses. Mais qui a donné des lois à la matière? Si c'est la matière elle-même qui se les est imposées, pourquoi ne pourrait-elle pas les rejeter?

« Si, nous dit M. Poincaré, les conquêtes des savants ne doivent jamais s'arrêter, on est tenté de conclure qu'il ne restera plus de place pour la liberté et, par conséquent, pour l'esprit ». Mais il nous rassure bientôt. En effet, tant que la science sera imparfaite, et M. Poincaré affirme qu'elle le sera toujours, la liberté conservera une petite place ; et, si restreinte que devienne jamais cette petite place, c'en est assez pourtant pour que, de là, comme d'un point inexpugnable, elle puisse tout diriger.

Le conférencier nous parle ensuite des théories physiques qui sentent plus particulièrement le matérialisme, à savoir celles se rattachant à l'*atomisme* et au *mécanisme*.

Au sens absolu du mot, l'atome est indivisible ; et s'il en est ainsi, les savants n'ont plus qu'à se reposer. Malheureusement il ne leur suffit pas de compter les atomes, ils veulent se les représenter, leur donner une forme, et ces atomes cessent d'être *indivisibles*, et nos savants veulent y trouver des atomes d'atomes. Ils étudient également le mécanisme, cherchant à comprendre le choc qui produit l'action. Et dès qu'ils ont trouvé quelque part une action à distance, chose fort mystérieuse, ils se hâtent d'imaginer un milieu intermédiaire ayant pour mission, en comblant ce fossé ou cet abîme qu'est la distance, de transmettre l'action de proche en proche.

Ce milieu est-il continu ou est-il formé d'atomes? Le contraire

a son importance, car, si le milieu est formé d'atomes, ces atomes ont beau être très près l'un de l'autre, ils ne se peuvent toucher. Sont-ils séparés seulement par un milliardième de millimètre, c'est néanmoins une distance, et, pour le philosophe, un milliardième de millimètre ou un kilomètre, c'est la même chose. Il faudra que l'action passe d'un atome à l'autre, et elle redeviendra une action à distance. Et les savants imagineront alors un second milieu plus subtil, destiné à servir de véhicule à l'action.

C'est pourquoi, nous déclare M. Poincaré, « la science est condamnée à osciller constamment de l'atomisme au continuisme, du mécanisme au dynamisme et inversement, et pourquoi ces oscillations ne s'arrêteront jamais ». Mais cela n'empêche aucunement le conférencier d'examiner l'état présent des choses, pour savoir à quelle phase de l'oscillation nous nous trouvons aujourd'hui.

Or, il paraît que dans ce moment-ci, nous sommes en plein dans l'atomisme, alors qu'il y a trente ans nous étions plutôt dans la phase opposée.

Et voici M. Poincaré nous parlant des gaz. Qu'est-ce qu'un gaz? Les uns, parmi les savants, répondent qu'ils n'en savent rien. C'est assurément la réponse la plus prudente; toutefois, continue M. Poincaré, « ne pas bouger, sous prétexte qu'on pourrait se tromper de chemin, ce n'est pas le moyen d'arriver au but ». Aussi la plupart des savants ont répondu quelque chose d'affirmatif. Ils ont dit qu'un gaz est un ensemble de molécules en nombre très grand, circulant dans tous les sens, avec une grande vitesse, en choquant les parois et en se choquant entre elles, tel un essaim de moucherons enfermés dans une chambre. C'est la théorie du choc produisant l'action. Seulement nous ne savons pas pourquoi ces molécules s'entre-choquent, au lieu de rester en repos, pourquoi ces moucherons se heurtent aux murs et aux fenêtres de la chambre, au lieu de se tenir tranquilles. Qui donc a donné le branle aux molécules et aux moucherons?

Puis M. Poincaré suppose un géant armé d'un énorme télescope et qui sort du fond des abîmes obscurs du ciel. Ce géant

se dirige vers une sorte de nuage brillant d'un éclat laiteux. C'est notre voie lactée. De quoi est formé ce nuage? Est-il fait d'une matière continue ou est-il fait d'atomes? Le géant approche de plus en plus, et un jour son télescope lui montre, dans ce nuage, des myriades de points lumineux. Il se figure qu'il a trouvé la solution du problème : le nuage est fait d'atomes. « Il ne sait pas que ces atomes sont des soleils, que chacun d'eux est le centre d'un système de planètes, que sur chaque planète il y a des millions d'êtres qui discutent éternellement, pour savoir s'ils sont eux-mêmes formés d'atomes. Eh bien! voilà où nous en sommes. Nous venons d'apercevoir les atomes, et déjà pour ces atomes se pose le même problème que pour les corps grossiers que nos sens nous montraient. Chacun d'eux n'est-il pas un monde, et de quels éléments est fait chacun de ces mondes? »

Ensuite, le conférencier nous fait assister à la désagrégation des atomes. Il nous montre l'uranium perdant constamment de l'hélium et se transformant en radium, et celui-ci, par la même perte d'hélium, devenant du polonium. Il nous fait regarder d'un peu plus près et nous fait voir l'atome se décomposant en électrons. La masse d'un électron étant mille fois plus petite que celle d'un atome d'hydrogène, il s'ensuit que nous nous représentons un atome comme une sorte de système solaire, et que l'infiniment petit nous apparaît, si possible, plus merveilleux que l'infiniment grand.

H. Poincaré ne s'arrête pas là. Il nous démontre que cette toute petite masse, qui nous paraît comme un soleil central autour duquel graviteraient des espèces de planètes, n'est qu'une *apparence*, qu'elle n'existe pas, qu'elle est simplement un trou dans l'éther, et que tous les soleils, tous les astres et tous les mondes ne sont eux-mêmes que des trous dans l'éther; en un mot, que la matière n'est qu'une apparence, qu'elle n'existe pas.

Il essaie même de nous démontrer, sinon lui, du moins un savant qu'il cite, que les échanges de chaleur entre les corps voisins, qui se font par rayonnement, ne peuvent avoir lieu que par sauts, c'est-à-dire par degrés discontinus; qu'ainsi le

monde varierait par bonds; que ces bonds, étant trop petits pour nos yeux de myopes, c'est ce qui nous donne l'illusion de la continuité; mais qu'en réalité, ce ne serait plus la matière seulement qui serait réduite en atomes, ce serait aussi l'histoire du monde, ce serait encore le temps lui-même, puisque deux instants, compris dans un même intervalle entre deux sauts, ne seraient plus discernables, correspondant alors au même état du monde.

Mais, ainsi que le dit M. Poincaré en terminant, n'allons pas si vite. Arrêtons-nous un instant, si nous ne voulons pas voir éclater notre cerveau. « La lutte durera tant qu'on fera de la science. A chaque nouveau combat, le champ de bataille se déplace; c'est donc chaque fois un pas en avant, une conquête non pour l'un des deux belligérants, mais pour l'humanité ».

Charles FORÊT.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(1er avril 1912).

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR :

— ✱, Chevalier.
— O ✱, Officier.
— C ✱, Commandeur.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

— A ✿, Officier d'Académie.
— I P ✿, Officier de l'Instruction publique.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE :

— ♁, Chevalier.
— O ♁, Officier.
— C ♁, Commandeur.

ORDRES ÉTRANGERS : ✱ ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(*1er avril 1912*)

Composition du bureau.

Président.............	M. le général COLARD;
Vice-présidents........	MM. L. GOBLET et L. VINCHON;
Secrétaire.............	M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE;
Secrétaire adjoint......	M. L. BRAYE;
Bibliothécaire..........	M. le lieutenant-colonel BROCARD, O, ✱, I P ✿;
Trésorier.............	M. JOEL ELARDIN, rentier, rue du Tribel, 38.

Commission de publication	M. P. CHEVALIER; M. F. COMTE ✿; M. RETTET.

Membres honoraires.

DESPIQUES, Paul, I P ✿, agrégé d'histoire, proviseur du Lycée de Valenciennes.

LAURENT, Alexandre, C ✿, A ✿, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc.

LESORT, I P ✿, archiviste départemental, à la préfecture de Versailles (Seine-et-Oise).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent les membres perpétuels (versement unique de 150 francs).

	Date de la réception.
ANTHOÜARD (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19........	7 mai 1890.
ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paul d'), A ✿, archiviste départemental, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.....	3 août 1905.
BAUDOT, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc..	5 mars 1873.
*BAUFFREMONT (le Prince Duc de), G C ✱, ✱, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87.................	2 juin 1875.
BENOIST (baron Albert de), ancien député de la Meuse, à Thonne-les-Prés, et à Paris, 6, rue Léonce-Reynaud..........................	5 mars 1903.
BERNARD, Henri, A ✿, lic. ès lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel...............	2 juill. 1902.
BISTER, Alcide, ✱, A ✿, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny.................	5 déc. 1888.
BRAYE, Lucien, docteur en droit, avoué, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.....................	2 mai 1906.
BROCARD, O ✱, I P ✿, lieutenant-colonel du Génie territorial, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc..	4 avr. 1894.
BUNGENER, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc	4 avr. 1894.
CHEVALIER, Pol, maire de Bar-le-Duc, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc....................................	3 déc. 1902.
CHOLLET (S. G. Mgr), évêque de Verdun........	7 juin 1911.
COLARD (le général), O ✱, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc....................................	5 juin 1901.
COLLIN, Charles, ✱, I P ✿, ✿, ingénieur des arts et manufactures, quai Victor-Hugo, 48, à Bar-le-Duc................................	Fondateur.
COLLOT, notaire, rue Lapique, à Bar-le-Duc......	3 mai 1905.

	Date de la réception.
COMTE, F., ✠, ingénieur des ponts et chaussées, rue Carnot, à Commercy..................	7 juin 1899.
DANNREUTHER (Mme veuve), quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc............................	1911.
DEVELLE, Jules, C ✠, G C ✠, sénateur de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc..................................	7 déc. 1887.
DOUCET, J., 17, rue Spontini, à Paris...........	3 nov. 1909.
DUBLANCHY, sous-intendant militaire, à Verdun..	2 nov. 1904.
DUBOIS (S. G. Mgr), archevêque de Bourges....	5 févr. 1902.
DUMAST (le baron de), 38, place de la Carrière, à Nancy................................	7 août 1901.
ELARDIN, Joël, rentier, rue du Tribel, 38, à Bar-le-Duc..................................	3 mars 1909.
FOURIER DE BACOURT (le comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris......................	3 déc. 1890.
FREUND-DESCHAMPS, ✱, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse)....	5 mai 1886.
FRISTOT, Lucien, ancien magistrat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc......................	4 janv. 1910.
GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc.	5 avr. 1893.
GIGOUT, ✱, commissaire principal de la marine, à Paris, 8, avenue des Chasseurs, 17e arr........	3 juin 1891.
GILBERT, André, ✱, premier secrétaire d'ambassade, 35, avenue Victor-Hugo, à Paris.......	9 janv. 1891.
GOBLET, L., rue de la Couronne, à Bar-le-Duc...	6 janv. 1904.
GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, à Paris........	6 déc. 1888.
L'HUILLIER, O ✱, lieutenant-colonel en retraite, 5, rue Nève, Bar-le-Duc....................	1er oct. 1902.
MARTIN, Alexandre, I P ✠, ✠, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, 3, rue de l'Équerre, à Bar-le-Duc..................	7 mai 1890.
MAXE-WERLY (Mme veuve Léon), rue Madame, 28, à Paris..................................	8 janv. 1902.

Date de la réception.

MERCERON, Gaston, I P ✿, ingénieur des arts et manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*, à Bar-le-Duc .... 7 mai 1884.

PAILLOT, E., ✳, conseiller à la Cour de cassation, 6, avenue de Ségur, à Paris .... 6 avr. 1910.

PANGE (comte Maurice de), La Maison-Verte, à Saint-Germain-en-Laye .... 4 juill. 1883.

PANGE (marquis de), O ✳, 31, rue François Ier, à Paris .... 7 mars 1888.

PARISOT, R., docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy .... 9 janv. 1901.

PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 114, à Paris .... 2 sept. 1885.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis de), duc romain, maire d'Echênay, au château d'Echênay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris .... 4 juill. 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte de), duc romain, lieutenant-colonel breveté de cavalerie en retraite, 74, avenue du Bois de Boulogne, Paris, 16e arr .... 3 déc. 1884.

PLAUCHE-GILLON, J., docteur en droit, avocat, 8, place de la Carrière, à Nancy .... 6 oct. 1905.

POULET, Henry, ✳, maître des requêtes au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 201, à Paris .... 6 avr. 1910.

PRINCE, Amédée, ✳, président de l'Association des commissionnaires-exportateurs, rue de Montpensier, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc. 4 mars 1896.

RENARD, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc .... 4 oct. 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc .... 5 mars 1879.

RETTET, photographe, à Bar-le-Duc .... 7 sept. 1910.

SAINT-HILLIER (de), ✳, capitaine commandant au 17e chasseurs, à Lunéville .... 8 nov. 1888.

Date de la réception.

SEILLÈRE (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris.. 3 janv. 1900.

SLINGSBY, Henri, A ✿, lic. en droit, vice-président du Conseil de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.............. 7 févr. 1900.

VIGO, Georges, I P ✿, bibliothécaire municipal, à Bar-le-Duc.................................. 3 août 1905.

VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc.................................. 10 janv. 1894.

WEIL, Maurice, ✱, commandant, 3, rue Rabelais, à Paris.................................. 6 juin 1888.

Membres correspondants.

AGRAPART, R., négociant, 2, rue des Ducs, à Bar-le-Duc.. 3 févr. 1909.

AIMOND (le chanoine Ch.), docteur ès lettres, professeur à l'école Saint-Louis de Bar-le-Duc.... 7 nov. 1906.

ANDRÉ, Eugène, chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, à Bar-le-Duc......... 5 mars 1902.

AUBRY, Henry, A ✿, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc.................................. 8 janv. 1896.

BARDOT, Charles, ingénieur, rue Duranton, 19, à Paris.. 3 nov. 1909.

BAUDELAIRE (Mlle), I P ✿, directrice de l'École primaire supérieure de Bar-le-Duc........... 3 déc. 1907.

BEAUGUITTE, E., A ✿, sous-préfet de Louviers (Eure).................................. 4 mai 1904.

BEAUPRÉ (le comte Jules), A ✿, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 18, rue de Serre, à Nancy.................... 4 oct. 1903.

BEAUZÉE-PINSARD, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nontron (Dordogne)........................ 8 avr. 1891.

BEUGNET (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas, 42, rue des Quatre-Églises, à Nancy...... 1er juill. 1891.

BIGE (l'abbé), curé de Combles, par Bar-le-Duc (Meuse).................................. 3 nov. 1897.

BIGUET, instituteur public, à Thonne-le-Thil (Meuse).................................. 2 juin 1897.

	Date de la réception.
BLANCHARD, Jules, I P ✿, directeur du cours complémentaire de l'école municipale, à Clermont-en-Argonne........................	5 juill. 1899.
BOINETTE, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, à Bar-le-Duc....................	3 mars 1903.
BOSSU, Louis, ✱, I P ✿, O ♣, procureur de la République, 8, rue d'Anjou, à Reims.........	9 janv. 1895.
BOUVET (le baron M. R. de), à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne)........................	5 sept. 1906.
BOYÉ, Pierre, président de la Société d'archéologie lorraine, 53, rue Hermite, à Nancy........	3 juin 1908.
BRETON, Victor, receveur-buraliste, à Beauzée....	4 oct. 1911.
BROUILLON, Louis, à Givry-en-Argonne (Marne).	2 déc. 1908.
BULARD, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims..................................	6 févr. 1908.
BUSSELOT, Charles, ✱, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc...........	1er mars 1893.
CABLEY, Gustave, I P ✿, conseiller général, à Houdelaincourt..........................	6 févr. 1907.
CAMONIN (l'abbé), professeur à l'école Saint-Louis, à Bar-le-Duc..............................	7 déc. 1910.
CAPITAIN, O ✱, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville	2 sept. 1885.
CAVENÉGET, Antoine, sculpteur, rue Joblot, à Bar-le-Duc..................................	7 avr. 1909.
CHADENET, Léon, à Monthairons, par Dieue (Meuse) et à Paris, 30, avenue de Messine.....	6 févr. 1908.
CHAPELIER (l'abbé), curé doyen de Mirecourt (Vosges)	7 avr. 1886.
CHARAUX, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson.	4 déc. 1895.
CHARDIN, ✱, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc..........................	5 mai 1875.
CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne)................................	4 juill. 1883.
CHAVANNE, Maurice, ✱, major au 12e de chasseurs à cheval, à Saint-Mihiel..................	2 sept. 1896.

	Date de la réception.
CHENET, G., directeur des tuileries du Claon, par les Islettes (Meuse)	3 juill. 1907.
CHEUTIN, lieutenant au bataillon d'aérostiers, à Versailles	2 févr. 1910.
CHÉVELLE, Casimir, I P (), juge de paix, à Vaucouleurs	5 janv. 1886.
CHOLLET (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Saint-Étienne, à Saint-Mihiel	6 mars 1901.
CHRÉTIEN, Marcel, imprimeur, à Bar-le-Duc	avr. 1912.
CIMOCHOWSKI, Albert, *, I P (), vice-président de la Société des gens de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris	4 avr. 1883.
CLANCHÉ (l'abbé), curé de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle)	6 mai 1903.
COLLOT, Émile, maire d'Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire	1er août 1900.
COLLOT (Mme veuve Emile), imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts	8 nov. 1899.
CORNEREAU, juge suppléant au tribunal civil, 3, rue Berbisey, à Dijon	7 nov. 1906.
CROUET, Mme L., 201, boulevard Saint-Germain, à Paris	2 oct 1907.
DAUPLEIX, A (), avoué, à Saint-Mihiel	5 sept. 1906.
DAVILLÉ, Louis, professeur d'histoire au lycée, 35, rue Martelot, à Bar-le-Duc	8 nov. 1911.
DEJUST, Félix, substitut du procureur de la République, rue Traversière, à Bar-le-Duc	5 oct. 1910.
DESPOCQ, Arthur, à Vanault-le-Châtel (Marne)	7 oct. 1909.
DAVAL, Jules, I P (), ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)	3 janv. 1890.
DAVIGNON, Georges, à Vaucouleurs	7 août 1910.
DOMANGE (l'abbé), curé de Béthincourt	4 mars 1908.
DOMANGÉ, J., A (), à Pithiviers (Loiret)	1er mai 1901.
DOMMARTIN, secrétaire de la Société philomathique, rue Chevert, à Verdun	5 févr. 1902.
DUBOIS, Jean, étudiant, 16, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	1er déc. 1909.

	Date de la réception.
DUMONT, F., 2, rue Thier-de-Cornillon, à Bressoux-lez-Liège (Belgique)........................	6 sept. 1909.
DUVAL, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy....................................	3 janv. 1877.
ÉNARD (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt......	5 mars 1870.
ÉNARD (Dr), A ✿, rue Nève, à Bar-le-Duc.....	3 mai 1905.
EVRARD, A ✿, maire de Varennes-en-Argonne...	3 mars 1909.
FABIN, instituteur à Saint-André, par Souilly (Meuse)..................................	5 déc. 1906.
FACDOUEL, H., avocat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..................................	3 mai 1905.
FENAUX, Charles, juge à Épernay (Marne), en résidence à Triaucourt (Meuse).................	7 nov. 1898.
FINFE DE SAINT-PIERREMONT (le baron Max de), 91, rue de l'Alma, à Tours..................	2 sept. 1908.
FISTIÉ, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc..................	8 janv. 1896.
FLORANGE, Jules, numismate, 1, rue du Sud, Clamart (Seine)...........................	1er août 1894.
FORÊT, Ch., 30, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.	3 nov. 1909.
FORGET, conservateur des forêts, à Nancy, 58, faubourg Saint-Jean........................	4 sept. 1887.
FRANÇOIS, Maxime, A ✿, pharmacien, 46, rue Exelmans, à Bar-le-Duc....................	6 janv. 1904.
FRANÇOIS, René, ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois..................	3 nov. 1897.
GEHIN (Mlle), I P ✿, directrice de l'école normale de Bar-le-Duc............................	6 janv. 1904.
GELLY, Maurice, docteur en médecine, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.........................	3 mai 1910.
GÉMINEL, procureur de la République, à Montmédy.	9 oct. 1910.
GÉNIN, curé de Montplonne, par Stainville......	1er juin 1887.
GEORGES, Charles, curé de Saint-Sauveur, à Verdun....................................	6 juin 1893.
GÉRARD, pharmacien, rue de la Rochelle.........	5 janv. 1911.
GERMAIN DE MAIDY, Léon, I P ✿, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de	

Date de la réception.

la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy .... 6 juin 1897.

GILLANT (le chanoine), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse) .... 4 août 1884.

GILLANT, curé de Buzy (Meuse) .... 6 nov. 1907.

GODART, Aimé, ✻, I P ✿, ancien directeur de l'école Monge, rue de l'Orangerie, 8 *bis*, à Versailles .... 7 oct. 1908.

GODEFROY, Ernest, 56, rue Madame, à Paris, 6e arr. 6 avr. 1910.

GONDRECOURT (le comte de), chef d'escadron, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome .... 5 juin 1907.

GONTIER, Henri, receveur de l'Enregistrement, à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne) .... 2 oct. 1907.

GRAFTIEAUX, G., instituteur à Verneuil-Petit, par Montmédy .... 6 déc. 1911.

GRANDVEAU, Auguste, I P ✿, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc .... 6 déc. 1899.

GRILLET, Gaston, I P ✿, ✿, licencié ès lettres, sous-chef du cabinet du directeur de l'Assistance publique, 19, rue Jean-Vaury, à Paris 14e .... 6 sept. 1899.

GROFFE, Émile, inspecteur d'assurances, à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle) .... 5 nov. 1902.

GROSDIDIER DE MATONS, Marcel, licencié ès lettres, 16, rue Thérèse, à Paris .... 2 déc. 1908.

GUYOT, Ch., O ✻. I P ✿, ✿, membre de l'Académie de Stanislas, directeur honoraire de l'École nationale des eaux et forêts, rue de Lorraine, 13, à Nancy .... 5 mai 1886.

HARVARD University of Cambridge, U. S. A., par MM. A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte, à Paris. 1911.

HAUTOY (Comte du), route de Doullens, 69, à Amiens .... 2 juill. 1884.

HÉBERT, Charles, chanoine de la Cathédrale, 6, rue Mautroté, à Verdun (Meuse) .... 5 oct. 1892.

HÉBERT, Marcel, ancien directeur de l'école Fénelon, 99, boulevard Arago, à Paris .... 5 nov. 1884.

	Date de la réception.
HENRION, Alexandre, I P ✪, ✪, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juill. 1880.
HÉRELLE, Georges, ✱, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)	5 juill. 1882.
HILAIRE, H., agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Laon (Aisne)	7 juin 1905.
HOUZELLE, A ✪, instituteur à Montmédy	5 janv. 1887.
HOUZELOT (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Commercy (Meuse)	8 nov. 1899.
HUARD (l'abbé), directeur au grand séminaire de Verdun	4 déc. 1901.
HUBERT, Lucien, à La Monnoyère, Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle)	7 juin 1911.
HUMBERT (l'abbé A.), à Dieue (Meuse) et à Paris, 88, rue du Cherche-Midi	8 janv. 1908.
JACQUINOT-BOULANGER, Charles, C ✱, docteur en droit, ancien procureur de la République, 77, boulevard Saint-Michel, à Paris, 5e arr	4 mars 1896.
JACQUOT, Albert, ✱, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy	1er févr. 1888.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay (Meuse)	1er août 1871.
JOYEUX, F. P., directeur de l'Enregistrement, rue du Bourg, à Bar-le-Duc	3 juin 1903.
JOYEUX, Édouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse)	5 nov. 1902.
JOYEUX, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse)	2 août 1899.
KRICK, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine	9 mai 1899.
LAGABBE (de), capitaine d'artillerie, 234, boulevard Raspail, à Paris, 14e arr	3 mai 1905.
LAGUERRE, Georges, avocat, député de Vaucluse, 10, boulevard Magenta, à Paris	6 oct. 1909.
LANDMANN (l'abbé), A ✪, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc	7 août 1872.

	Date de la réception.
LARCHER, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique. 212, boulevard Saint-Germain, à Paris	5 avr. 1899.
LÉCHAUDEL, I P, directeur honoraire des écoles, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
LECOMTE, Charles, ✻, officier du Génie en retraite, rue des Ducs, 37, à Bar-le-Duc	6 avr. 1910.
LÉGER, Gaston, inspecteur des Eaux et Forêts, rue Nève, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
LEHUREAUX, ancien instituteur, à Haumont, près Samogneux, par Consenvoye (Meuse)	2 déc. 1891.
LEJET (le chanoine), curé-doyen de Varennes (Meuse)	4 avr. 1900.
LELOUP, Gabriel, A, licencié en droit, directeur d'assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
LEMOINE, A, directeur de l'école publique de la ville-haute à Verdun	7 nov. 1883.
LEREBOULLET (l'abbé Fr.), professeur à l'école Saint-Louis, à Bar-le-Duc	3 mai 1905.
L'ESCALE (Eugène de), 53, rue de Clichy, à Paris.	7 janv. 1885.
L'ESCALE (Louis de), 1, rue Duval, à Montmorency (S.-et-O.), et à Villotte-devant-Louppy (Meuse)	7 nov. 1900.
LIGNOT, André, avocat à la Cour d'appel, 35, boulevard Raspail, à Paris, 7e arr	3 mai 1905.
LOMBARD, Alphonse, avoué, rue Notre-Dame, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
LORRAIN, ancien percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)	7 mars 1894.
MADELIN, Émile-Marie-Louis, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome, 123, rue Mozart, à Paris	6 nov. 1895.
MAGINOT, instituteur et bibliothécaire municipal, à Saint-Mihiel	7 déc. 1910.
MAHUET (Comte Antoine de), 38, rue Gambetta, à Nancy	mai 1907.
MALLOUÉ, à Sauvoy, par Mauvages (Meuse)	2 déc. 1908.

	Date de la réception.
MARICHAL, Paul, I P ✿, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine)........	6 nov. 1889.
MARTIN, Georges, rue Entre-deux-Ponts, à Bar-le-Duc........	6 juill. 1900.
MARTZ, René, président de chambre à la Cour d'appel, conservateur au Musée lorrain, rue des Tiercelins, 30, à Nancy........	1er sept. 1909.
MAURE, Marcel, avocat, 3, cours Léopold, à Nancy.	4 avr. 1900.
MENGIN, Henri, ancien bâtonnier des avocats, 49, rue Stanislas, à Nancy........	3 févr. 1886.
MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse).	1er avr. 1896.
MICAULT, René, ingénieur civil, architecte, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc........	4 mai 1910.
MIGNIEN, Edmond, I P ✿, notaire, à Nubécourt par Beauzée (Meuse)........	7 mars 1888.
MONT (P. de LALLEMAND de), rue Isabey, à Nancy.	1er avr. 1908.
MONTBEL (baron de), inspecteur des forêts, 67, rue de la Ravinelle, à Nancy........	3 mars 1909.
MOREAU, docteur en droit, conseiller général, maire de Froidos (Meuse), et 176, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e arr........	4 déc. 1895.
MOREAU DE LA MEUSE, Adolphe, 10, rue de la Source, à Nancy........	oct. 1903.
MORLAINCOURT (R. de) ✱, A ✿, général adjoint au gouverneur, à Verdun........	oct. 1903.
MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc........	8 janv. 1874.
MOURER, A ✿, chef de division à la préfecture, 5, rue du Jard, à Bar-le-Duc........	5 août 1908.
MULLER, 101, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..	3 nov. 1909.
NÉGLER, directeur d'usines, à Laneuville-Saint-Joire (Meuse)........	3 mai 1905.
NETTANCOURT-VAUBECOURT (le Comte de), ✱, à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse) et à Paris, 17, rue Vaneau........	6 juin 1897.
NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)........	2 oct. 1895.

	Date de la réception.
PARPAITE, Hippolyte, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle)	5 mai 1909.
PERDRIZET, Paul, professeur à la Faculté des lettres, 2, avenue de la Garenne, à Nancy	5 août 1908.
PERNET, Albert, ✱, I P ✿, ✱, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18	4 déc. 1895.
PÉROCHE, ✱, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue de la Bassée, 7, à Lille	7 janv. 1874.
PESCHART D'AMBLY, G O ✱, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube)	7 nov. 1900.
PESCHART D'AMBLY, A., ancien officier d'artillerie, 2, rue de la Petite-Armée, à Bourges (Cher)	6 nov. 1907.
PETIT, A., curé d'Érize-la-Brûlée, par Villotte-devant-Saint-Mihiel	5 oct. 1910.
PHASMANN, ✱, conseiller général et maire de Saint-Mihiel	6 janv. 1904.
PHILBERT, A ✿, professeur de dessin, 25, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc	5 déc. 1906.
PIERROT, Alfred, ancien maire de Montmédy, 9, rue de Lille, à Béthune (Pas-de-Calais)	7 avr. 1897.
PINEL, Ch., pharmacien, rue de la Gare, à Bar-le-Duc	6 janv. 1909.
PIONNIER, Louis, I P ✿, docteur ès lettres, principal du collège de Wassy (Haute-Marne)	1er juin 1898.
PLAUCHE-GILLON, Paulin, président honoraire, 30, rue Gengoult, à Toul	4 juin 1873.
POINCARÉ, Raymond, C ✱, avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, président du Conseil des ministres, rue du Commandant-Marchand, 5, à Paris	5 nov. 1894.
POINCARÉ, Lucien, O ✱, I P ✿, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, à Paris, rue de Rennes, 130	5 déc. 1888.
PORCHER, capitaine d'infanterie, 83, rue de Lévis, 17e arr	6 nov. 1907.
PRIANT, instituteur, à Rupt-en-Woëvre, par Sommedieue	6 avr. 1904.

	Date de la réception.
PRUDHOMME, O ✿, ancien professeur départemental d'agriculture à Commercy	3 mai 1893.
RIDET, horticulteur, ✿, voie Romaine, Bar-le-Duc.	1er déc. 1909.
ROBERT (Edm. des), 14, rue de la Rivière, Malzéville (M.-et-M.)	5 nov. 1902.
ROBINEAU, Georges, ✻, chef de cabinet à la Banque de France, à Paris, rue de Tocqueville, 132.	7 févr. 1894.
ROGIE (l'abbé N.-V.), à Marre, par Chattancourt (Meuse)	6 juill. 1909.
ROUSSEAUX, instituteur à Verdun	1er août 1900.
ROUSSELLE, Lucien, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc	4 déc. 1895.
ROUYER, percepteur, rue de la Gare, à Bar-le-Duc.	7 août 1895.
ROYER, Maurice, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc	9 janv. 1907.
ROYER, Edmond, architecte départemental, rue Lapique, 14, à Bar-le-Duc	9 janv. 1907.
SAINSÈRE, Olivier, conseiller d'État, 30, rue de Miromesnil, à Paris	6 avr. 1910.
SALLERON (Madame Paul), à Beurey, et 13, rue Picot, à Paris (16e arr.)	1er oct. 1905.
SCHAUDEL, Louis, A ✿, ✿, receveur principal des Douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy	5 janv. 1887.
SCHIMBERG, Paul-Louis, avocat-avoué, à Vitry-le-François	5 sept. 1906.
SCHMIT, A., ingénieur aux mines de Lens (Pas-de-Calais)	7 juin 1911.
SCHMITT, Alphonse, licencié ès lettres, 20, rue Exelmans, à Bar-le-Duc	5 févr. 1907.
SIMONNET, Alphonse, propriétaire à Laneuville-Saint-Joire (Meuse)	3 mai 1905.
STECHERT, G.-E., libraire, 76, rue de Rennes, à Paris	7 févr. 1906.
THÉVENIN, Léon, rédacteur aux Archives départementales, 2, rue de l'Hospice, à Bar-le-Duc	7 juin 1905.
TOUSSAINT, A., 8, rue de l'Indépendance, à Colombes (Seine)	4 août 1909.

	Date de la réception.
TOUSSAINT, Oscar, ✻, A ✿, O ✿, conservateur des Eaux et forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond, ✻, président du Tribunal de commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc	9 mai 1894.
ULRY (Mme), rue de Saint-Mihiel, à Bar-le-Duc	1910.
VARIN-BERNIER, O ✻, I P ✿, banquier, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
VIART, A ✿, ancien président du Tribunal de commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc	4 mai 1892.
VICHERAT, instituteur, à Silmont (Meuse)	8 janv. 1908.
VINCENT-DUBÉ (Mlle), rue de la Rochelle, 45 *bis*, à Bar-le-Duc	8 janv. 1908.
VIRLET (Mme), rue Exelmans, 48, à Bar-le-Duc	5 févr. 1907.
WEISS, I P ✿, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)	10 janv. 1894.
YUNG, Alfred, I P ✿, professeur de musique, rue du Tribel, 44, à Bar-le-Duc	6 avr. 1870.

Liste supplémentaire.

(Membres reçus du 1er mars au 1er avril 1912.)

GILLOT (Dr A.), rue Voltaire, à Bar-le-Duc	6 mars 1912.
KIFFER, capitaine au 94e d'infanterie, 24, rue Nève, à Bar-le-Duc	6 mars 1912.
SERRIÈRE (Dr Pol), à Foug (Meurthe-et-Moselle)	6 mars 1912.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

EN CORRESPONDANCE

avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Le Ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires.

Exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884 aux termes de laquelle les sociétés savantes devront envoyer au Ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques.

B. — Sociétés savantes françaises.

6. Société académique de Laon (**Aisne**).
7. Société académique de Saint-Quentin (**Aisne**).
8. Sociétés d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
9. Société académique de Troyes (**Aube**).
10. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**).
11. Académie de Caen (**Calvados**).
12. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**).
13. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**).
14. Société archéologique de Constantine (**Constantine**).
15. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**).
16. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**).
17. Société d'émulation de Montbéliard (**Doubs**).
18. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**).

19. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
20. Société linéenne de Bordeaux (**Gironde**).
21. Société archéologique de Béziers (**Hérault**).
22. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (**Hérault**).
23. Société d'Etudes des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**).
24. Société académique de Béziers (**Hérault**).
25. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**).
26. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**).
27. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
28. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
29. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**).
30. Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
31. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**).
32. Académie de Reims (**Marne**).
33. Société industrielle de Reims (**Marne**).
34. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**).
35. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**).
36. Société historique et archéologique de Langres (**Haute-Marne**).
37. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Haute-Marne**).
38. Société d'Histoire naturelle de Chaumont (**Haute-Marne**).
39. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
40. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
41. Société de Géographie de l'Est, rue des Tiercelins, 24, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
42. Société lorraine de Photographie, à Nancy (rue Gilbert, 15) (**Meurthe-et-Moselle**).
43. Bulletin des Sociétés Artistiques de l'Est (M. Lalance, rédacteur, 21, rue Eug.-Ferry), à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
44. Annales de l'Est, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
45. Le Pays lorrain, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
46. Société philomathique de Verdun (**Meuse**).
47. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**).
48. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
49. Société d'Emulation de Cambrai (**Nord**).
50. Bulletin de l'Université de Lille (**Nord**).
51. Commission historique du Nord, à Lille (**Nord**).
52. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**).

53. Société archéologique de Beauvais (**Oise**).
54. Comité archéologique de Senlis (**Oise**).
55. Société académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**).
56. Société scientifique, agricole et littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**).
57. Société belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**).
58. Académie de Lyon (**Rhône**).
59. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**).
60. Société d'Histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
61. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**).
62. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**).
63. Société historique et archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, 5e arr., Paris (**Seine**).
64. Notes d'Art et d'Archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean (M. Georges Ballot, 13, rue de l'Abbaye), Paris, 6e arr. (**Seine**).
65. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de Spéléologie, à Paris (**Seine**).
66. Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, 6e arr. Paris (**Seine**).
67. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (**Seine-et-Oise**).
68. Société académique d'Amiens (**Somme**).
69. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**).
70. Société académique du Var, à Toulon (**Var**).
71. Société littéraire et scientifique d'Apt (**Vaucluse**).
72. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**).
73. Société d'Emulation des Vosges, à Epinal (**Vosges**).
74. Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**).
75. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**).
76. Société archéologique de Sens (**Yonne**).

C. — Sociétés savantes étrangères.

77. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**).
78. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**).
79. Société d'Archéologie lorraine de Metz (**Alsace-Lorraine**).
80. Section historique et littéraire du Club vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg (**Alsace-Lorraine**).
81. Museum d'Histoire naturelle, 1, Burgring, à Vienne (**Autriche**).
82. Académie royale des Sciences, à Munich (**Bavière**).
83. Académie royale d'archéologie de Belgique (M. F. Donnet, 53, rue du Transvaal), à Anvers (**Belgique**).

84. Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon (**Belgique**).
85. *Revue bénédictine*, à Maredsous, province de Namur (**Belgique**).
86. *Revue Mabillon*. Abbaye de Ligugé, à Chevretogne, Leignon (**Belgique**).
87. Institut égyptien, au Caire (**Égypte**).
88. Smithsonian Institution, à Washington, U. S. A. (**États-Unis**).
89. Université de Californie, à San-Francisco, U. S. A. (**États-Unis**).
90. American Museum of Natural History; Central Park, 77th Street, à New-York, U. S. A. (**États-Unis**).
91. Academy of Natural Sciences of Philadelphie, U. S. A. (**États-Unis**).
92. Académie des Sciences de Saint-Louis, U. S. A. (**États-Unis**).
93. Institut royal grand-ducal de Luxembourg (**Luxembourg**).
94. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (**Luxembourg**).
95. Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg (**Russie**).
96. Société impériale archéologique de Russie, à Moscou (**Russie**).
97. Société impériale des Naturalistes, à Moscou (**Russie**).
98. Université d'Upsala (Institut géologique de l') (**Suède**).

D. — Bibliothèques françaises.

99. Bibliothèque nationale, à Paris.
100. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
101. Bibliothèque de la ville de Saint-Mihiel.
102. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
103. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
104. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
105. Bibliothèque des Archives départementales de la Marne, à Châlons.
106. Bibliothèque des Archives départementales des Vosges, à Épinal.
107. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
108. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
109. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



